God
Tr 054
Bac Mém
102521

00102521

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS; OU

10252

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME DIX-HUITIEME.

huc propius me,
. . . . vos ordine adite.
Hor. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXII.

vol. 18

00102521

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE.

Malgré la nouvelle Edition que la nécessité nous a forcés de faire, il y a un an, nous continuerons à tenir notre engagement envers ceux qui ont l'ancienne, en leur procurant successivement les additions que nous avons commencé d'y joindre. Nous ne pouvons finir encore aujourd'hui ce travail, & nous nous sommes arrêtés au 1er. Janvier 1769. *Ils doivent être sûrs qu'il n'y a rien d'omis; ils y liront même des articles améliorés ou nouveaux, que nous avons recouvrés depuis l'Edition de* 1781.

Nous avons réuni aussi à cette année la suite des Lettres sur le Sallon, *que nous pourrons imprimer séparément pour les artistes, amateurs ou autres, qui n'ont désiré se pourvoir que de cette collection particuliere & infiniment moins dispendieuse. Comme la Lettre que nos Editeurs nous ont adressée*

pour servir de Préface à l'Année 1780, *nous est arrivée trop tard pour être mise à la tête; qu'elle se trouve de la sorte, pour ainsi dire noyée dans la foule des notices, nous la replaçons ici, vu son importance. Elle sera peut-être revenir de leur erreur ceux qui ont attribué la suite des* Mémoires Secrets *du premier Instituteur à des Ecrivains, ou à des Sociétés de Paris qui n'y ont aucune part. Il est bien difficile de trouver deux amateurs comme Bachaumont, & deux sociétés comme celle de Madame Doublet. Il a fallu, pour remplir le projet, embrasser une sphere plus étendue, & ce n'est en effet, comme l'annoncent les Editeurs, l'ouvrage de personne, & celui de tout le monde.*

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'À NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXII.

26 *Août* 1781. On voit avec plaisir dans le billet d'enterrement de la femme d'un bienfaiteur de l'humanité, persécuté à outrance par la jalousie & l'envie, que son mérite a percé à la Cour & lui a procuré de hautes protections; c'est le Sr. Dumont de Valdajou, dont les Chirurgiens furieux contre lui ont plusieurs fois annoncé la mort, parce qu'ils la désiroient, ainsi qu'on l'a pu voir précédemment.

Ce Sieur Dumont est Chirurgien renoueur des camps & armées du Roi, Chirurgien ordinaire de la Reine, premier Chirurgien renoueur de *Monsieur* & Démonstrateur en la ville de Paris.

26 *Août*. M. Jousse, Conseiller honoraire au Châtelet d'Orléans, vient de mourir, âgé de 78 ans. Son nom restera célebre au barreau & dans le temple de la Justice par ses ouvrages sur la Jurisprudence. Depuis plus de trente ans il jouissoit de sa réputation. Jamais auteur n'a été plus cité de son vivant, surtout dans les matieres criminelles. Digne émule & contemporain de Pothier, aussi simple dans ses mœurs, aussi in-

tegre, aussi éclairé magistrat, il sera longtems, comme lui, l'honneur de sa patrie.

26 *Août*. A la seconde représentation de *Caliste*, le Sieur *Florence*, qui y joue un rôle, tardoit à venir; le Sieur de la Rive semainier envoie le faire avertir & exciter sa paresse; celui-ci n'en tient compte, répond impertinemment au messager, & à son arrivée gourmande le Sieur la Rive & lui met le poing sous le nez; ce qui occasionne une rixe entre eux sur la scene même: ils étoient habillés, ils tirent leur sabre de Théâtre, & se battent dans l'enfoncement: les spectateurs crurent que c'étoit un jeu de leur rôle & ne se presserent de les séparer que lorsque l'on vit que c'étoit sérieux. Ils se donnerent rendez-vous le lendemain aux champs Elysées & le Sieur de la Rive ayant désarmé trois fois son adversaire, on les sépara; ils furent traduits devant M. le Noir, qui les fit s'embrasser, & cependant envoya le Sieur Florence au Fort-l'Evêque pour son insubordination & son manque d'égards au public. Il y est resté dix jours & en est sorti avant-hier; punition qu'on trouve trop légere.

27 *Août*. Avant-hier l'Académie Françoise a tenu sa séance publique. Le Prix de prose dont le sujet étoit l'*Eloge de Montauzier*, a été décerné à M. Garat. M. de la Harpe a lu le discours de cet Orateur, qui a reçu peu d'applaudissemens, &, en général, a paru d'une philosophie monotone & froide comme le héros. L'Auteur ne s'est point présenté quand on l'a appelé

pour lui donner la médaille. On a dit qu'il s'étoit trouvé mal & avoit été obligé de sortir. On a su depuis, que la vraie raison étoit qu'attribuant le peu d'effet que produisoit son discours sur les auditeurs à la mauvaise maniere de lire de M. de la Harpe, il n'avoit pu y tenir.

M. de la Cretelle a eu un *Accessit* pour le même sujet : deux citoyens enthousiastes des Lettres, ont prié l'Académie de trouver bon qu'ils lui adressassent chacun 600 livres, afin d'en former un second prix; en sorte que cet autre Candidat a été aussi bien partagé que le premier. M. de la Harpe a également lu des fragmens du discours de M. de la Cretelle, que l'on a jugé plus oratoire, plus rempli de mouvement & que sur l'échantillon beaucoup de gens ont préféré, quoique plus inégal & plus incorrect.

Cet auteur en remerciant M. de la Harpe du soin qu'il avoit pris de faire sentir au public les beautés de son ouvrage, de les faire valoir par son élocution, lui a avoué que M. Garat n'étoit pas si satisfait & qu'on avoit observé qu'il n'avoit pas réellement si bien débité le discours de ce dernier: l'Académicien a répondu qu'il avoit lu comme il avoit senti.

M. Ducis, le Directeur, a annoncé qu'un éloge de Montauzier par M. le Roi, ancien Commissaire de la marine, avoit aussi mérité les éloges de la compagnie & une mention honorable.

Le Prix de poésie, remis l'an passé, n'a point été décerné davantage cette année. On a parlé de

trois pieces où l'on avoit remarqué de beaux morceaux, dont on a fait part à l'assemblée & qui ont été applaudis. L'auteur de la premiere seul s'est fait connoître, c'est M. Carbon de Flins. Le sujet cependant étoit bien propre à inspirer les Poëtes, c'étoit *la servitude abolie dans les Domaines du Roi*. Le défaut de succès des concurrens a déterminé l'Académie à annoncer que le sujet, le genre du poëme, la mesure des vers, pour l'année prochaine, seroient au choix des auteurs.

M. Ducis a déclaré que l'Académie, sans proposer pour la troisieme fois le sujet des années précédentes, n'entendoit cependant pas l'exclure & desireroit même le voir traité avec plus de succès que dans les autres concours.

Il a ensuite parlé, à l'occasion de la servitude abolie dans les domaines du Roi, d'un monument qu'un Auditeur des comptes, M. de Chavigny, avoit imaginé pour célebrer cet événement du regne de Louis XVI: il a présenté à l'Académie le plan d'un pont de communication entre l'isle de Saint Louis & la cité, où seroit le trophée proposé.

Enfin, M. d'Alembert, qui depuis longtems s'est voué aux plaisirs du public dans ces assemblées, a terminé la séance par une notice très-courte sur le Cardinal Dubois, à insérer au rang de ses éloges des divers Académiciens. L'anecdote la plus directe & la plus importante dont il a fait part à l'assemblée, c'est la discussion

qu'a-

qu'avoit excité le *Monseigneur*, que le premier Ministre exigeoit contre l'usage de l'Académie, de ne faire aucune distinction de rang ni de titre, ni de personne. Il l'emporta, & Fontenelle, alors Directeur, donna au Cardinal Dubois le Monseigneur désiré. Du reste, cette notice s'est trouvée moins un éloge qu'une satyre très-forte de ce Ministre. Elle justifie ce corps célebre du reproche de fadeur & d'adulation; mais beaucoup de gens ont été révoltés du persifflage de M. d'Alembert sur son ancien confrere, du ton indécent qu'il y a mis, & surtout de son affectation à le lire dans une assemblée publique, pour mieux exposer son héros à la dérision générale.

27 *Août* 1781. La Cour des Aides a enregistré l'Edit; mais s'est réservé la faculté de représenter au Roi les inconvéniens qu'il entraîne; ensorte que, quoique l'on perçoive, on croit que cette opération fera grand tort à M. de Fleury. Elle découvre son peu de connoissances en cette matiere: indépendamment des Mémoires présentés à ce sujet par les diverses Corporations, les Fermiers généraux viennent de lui donner une leçon très-désagréable; ils ont défendu à tous les débitans de tabac d'augmenter cette denrée. Le Ministre des finances leur a témoigné sa surprise de cette résolution; ils lui ont répondu que, soumis à la loi, ils prenoient sur eux de garantir à S. M. l'augmentation devant résulter de l'impôt, mais qu'ils ne pouvoient exiger un droit qui diminueroit la con-

fommation; occafionneroit plus de contrebande; & leur feroit un tort infiniment plus confidérable.

28 *Août* 1781. L'Académie royale d'Architecture, en fa féance d'hier, a décerné le premier prix d'architecture au Sieur Louis Combes, éleve de M. Miquet; & le fecond au Sieur Jean-Baptifte Philibert Moette, éleve de M. Billandel.

28 *Août*. A l'affemblée de l'Académie royale de Peinture & de fculpture du vingt-quatre de ce mois, le Sr. David de Paris, ancien Penfionnaire du Roi à Rome, ayant fait apporter plufieurs de fes ouvrages, pour recevoir de l'Académie des avis & des inftructions, la compagnie, fatisfaite des tableaux qu'il lui a préfentés, a procédé fur le champ à fon agrément, & les fuffrages fe font tous réunis en fa faveur.

En conféquence, quoiqu'on n'ait pu en faire mention fur le Catalogue, les ouvrages de ce Peintre doivent être offerts au fallon.

28 *Août*. Un particulier de Bordeaux arrivé ici, rapporte qu'il a été adreffé au Parlement de cette ville des Lettres patentes qui le prorogent jufqu'au 10 Novembre; elles ont été enregiftrées. Il a encore été adreffé des Lettres de cachet à chacun des Confeillers pour entrer, & aux Préfidens pour tenir note de ceux qui entreront ou n'entreront pas, & l'envoyer tous les huit jours au Garde des Sceaux. Malgré cela, plufieurs font les malades & n'entrent pas, & rien ne fe juge. M. le Préfident de Pichard, qui préfide en l'abfence de M. le Berthon, eut

dernierement un bureau chez lui; personne n'y voulut parler, parce que M. Dupaty y étoit. Le sentiment du public sur cette affaire tient beaucoup au tort qu'elle lui fait, & ce qu'il souffre particuliérement ne peut lui faire approuver une cause qui ne l'intéresse pas. Les ennemis de M. Dupaty s'en prévalent pour le rendre odieux, comme étant la pomme de discorde. Heureusement pour lui, M. le Comte de Vergennes, Secrétaire d'Etat ayant le département de la Province, a plus de nerf que M. le Garde des Sceaux; il n'aime pas les Parlemens, & veut que l'autorité du Roi soit respectée dans ses Cours, & qu'on lui obéisse. Tout cela doit être bien douloureux pour un Magistrat vertueux, entraîné si loin hors de ses mesures, & obligé d'aller contre ses propres principes.

29 *Août.* On n'a pas manqué de chansonner M. de Fleury à l'occasion de l'Edit d'Août 1781, & il a fait s'évertuer nos bons faiseurs; car ce Vaudeville n'est pas sans sel: il est en neuf couplets & dans le style un peu poissard, ce qui rend la plaisanterie moins âcre & plus gaie; cependant la chute en pourroit être meilleure & il ne se soutient pas jusqu'au bout sur le même ton d'aisance & de légereté. Le voici:

Chanson sur l'Edit d'Août 1781. Sur l'air: *Voulez-vous que de Fanchette &c.*

L'as-tu donc lu, ma Commere,
L'as tu lu c' fameux Edit,

Enregîstré ſans myſtere
Par nos Per' les Circoncis?
Com' il nous ſavonne!
Com' il nous rançonne!
Si c'eſt du Fleuri,
Ça n'eſt pas joli.

Queuq' j'irons faire aux guinguettes
Si le ſel eſt renchéri ?
Adieu l' fin de nos goguettes;
Car c'eſt lui qui en fait tout l' prix.
Com' il &c.

I'veut de la bell' maniere
Nous faire avaler l'goujon;
Mais ſi la ſauce eſt ſi chere,
Que ferons-nous du poiſſon?
Com' il, &c.

I' nous baille une falourde
Pour nous voler un fagot (*);
I' nous prend pour des balourdes
S' te vilain p' tit eſcargot.
Com' il, &c.

Comment avec l'am' ſi juſve
A-t 'is épargné l' jambon?
C'eſt qu'il eſt très-bon convive
Et n'eſt d'nul religion.
Com' il, &c.

V' la c'que c'eſt q' d'avoir d' l'alliance
Dans la Cour du Parlement,

(*) Chacun croit les droits ſur le bois diminués; dans le fait ils ſont augmentés.

On. s' permet avec confiance
D'être un mauvais garnement.
Com' il, &c.

Puis not' excellent Monarque,
Pour nous sauver d' plus grands maux,
L'envoye par la noir' barque,
Aboyer après les sceaux.
Com' il, &c.

Mais si la Bonté Suprême
Chassoit encor son *Ham'lin*,
J' dirions dans not joy' extrême
Dieu nous gard' des Aigrefins!
Com' il, &c.

29 *Août* 1781. C'est au fort de Kehl, comme on l'a annoncé dans le tems, qu'en effet on travaille avec activité à la nouvelle édition des œuvres de M. de Voltaire; il y a dix-sept presses qui gémissent sans relâche. Cependant, comme on vient de perdre un des principaux chefs ouvriers à la tête de l'ouvrage, on craint qu'il n'en résulte un retard.

Le Sr. de Beaumarchais fait aussi procéder à de petites impressions particulieres, capables de fournir au courant, ou de lui concilier son Protecteur. C'est ainsi que, s'imaginant faire sa cour à M. de Maurepas, il a recueilli toutes les pieces critiques contre l'administration de M. Necker, & en a ordonné la réimpression en ce lieu.

30 *Août*. Extrait d'une Lettre de St. Jean d'Angely le 18 Août 1781. „ Pour le bien & la

„ conſervation des troupes de S. M. on s'eſt
„ déterminé depuis la guerre à évacuer les gar-
„ niſons de la Rochelle & de Rochefort & à
„ former dans la ſaiſon dangereuſe un camp de
„ ſalubrité dans les environs de cette ville. M.
„ le Marquis de Voyer qui commande dans la
„ Province, cherche pendant ce tems à parve-
„ nir au deſſéchement des marais peſtiférés qui
„ entourent Rochefort & dont l'air corrompu
„ pénetre juſqu'à la Rochelle & les lieux in-
„ termédiaires. Le Comte de Broglio, fort actif,
„ homme à projets, & voulant ſe mêler de tout,
„ ſecondoit ce chef. Après avoir paſſé un jour
„ à faire manœuvrer les troupes du camp, tous
„ deux ſe ſont embarqués dans un canot pour
„ ſuivre le cours des rivieres de Boutonne & de
„ Charente juſqu'à Rochefort ; ils ont paſſé
„ onze heures dans cette navigation pendant
„ une chaleur exceſſive ; ils ont fait les obſer-
„ vations les plus importantes : c'eſt-là où M.
„ le Comte de Broglio a pris le germe de la
„ mort. Le lendemain de ſon arrivée à Roche-
„ fort, il eſt tombé malade ; on a eſſayé de lui
„ perſuader de partir ſans délai ; mais emporté
„ par ſon ardeur, il a voulu continuer ſon tra-
„ vail : il eſt tombé dans l'affaiſſement, & on
„ l'a conduit trop tard dans notre Abbaye, où
„ il eſt mort la nuit du 16 au 17, en préſence
„ de M. le Comte Joſeph, ſon fils aîné, & de la
„ Comteſſe de Broglio.

„ Le 18 on a fait ſes funérailles avec toute la

„ pompe poſſible. M. le Marquis de Voyer avoit
„ ordonné le cortege, & M. le Comte de la Tour
„ du Pin, Maréchal de Camp employé, a fait
„ le deuil.

„ M. le Comte de Broglio étoit peu aimé de
„ ſes voiſins, qu'il plaidoit preſque tous avec
„ un grand acharnement: ſon caractere n'étoit
„ pas liant, il étoit même dur, & c'étoit un
„ des trois chefs renommés pour cette qualité
„ dans les troupes, avec le Marquis de Poyan-
„ ne & M. de Lugeac: mais on eſtimoit ſes
„ talens; &, comme il périt en quelque ſorte
„ victime du bien public, il a été regretté dans
„ la province du grand nombre des habitans,
„ indifférens à ſes querelles."

30 *Août* 1781. Extrait d'une lettre de Nancy du 20 Août. „ Suivant le relevé de la Généra-
„ lité de Lorraine, on y a compté en 1780, naiſ-
„ ſances 34509, morts 25810, mariages 6708."

30 *Août*. Extrait d'une lettre d'Amiens du 25 Août. „ Je vous adreſſe les vers ſuivans de
„ M. Gence, l'un de nos compatriotes, peu
„ merveilleux en eux-mêmes, mais bons à con-
„ ſerver comme renfermant le précieux mot de
„ l'Empereur, en voyant notre fameux canal:

Laurent, ton illuſtre mémoire
Vient d'acquérir une nouvelle gloire:
En viſitant ce canal ſouterrain,
Qui, creuſé par ton art, va recevoir la Somme,
Et vers l'Eſcaut lui frayer un chemin:
Admirant ce qu'oſoit tenter l'eſprit humain,
Un Empereur s'enorgueillit d'être homme.

31 *Août* 1781. Extrait d'une lettre de Bourges du 25 Août. „ L'administration de cette „ Province, la premiere de toutes, vu le tems „ de son institution, se distingue par la sagesse „ de ses opérations. On voit dans ses procès „ verbaux de 1778 & 1779, les tentatives qu'elle „ a faites pour diriger sa marche vers les objets „ les plus utiles, pour connoître les besoins les „ plus pressans & les diverses ressources de la „ Province. Dans celui de 1780, la marche „ est plus assurée, les vues sont plus étendues, „ toujours avec la plus grande attention pour „ éviter les dépenses superflues. Elle a surtout „ senti le besoin d'ouvrir des canaux, que les „ rivieres d'Euve, du Cher, de l'Inde & de la „ Creuse rendent très-faciles, & qui sont absolument nécessaires pour rétablir, pour multiplier les manufactures dans une Province où „ abondent les richesses territoriales, où il y a „ de l'industrie, où il ne manque que des débouchés. L'objet est très-bien vu: l'essentiel „ est maintenant de mettre de l'activité dans „ les opérations. La lenteur fait souvent avorter les meilleurs desseins; elle leur nuit toujours infiniment, quand elle ne feroit que „ refroidir les esprits, & multiplier les dépenses. „ L'activité seule donne du ressort, étend les „ connoissances, découvre les moyens, facilite „ les opérations, & assure le succès."

31 *Août*. La faculté de Théologie de Paris vient de publier enfin sa censure de l'*Histoire*

Philosophique des Etablissemens du Commerce des Européens dans les deux Indes. Elle en a extrait 84 propositions erronées, & l'ouvrage contient 114 pages.

31 *Août.* Le sujet du Prix d'Eloquence latine, fondé par Jean Baptiste Coignard en faveur des Maîtres-ès-arts & remporté le sept du mois par M. le Fevre, étoit piquant; il s'agissoit d'établir que *l'époque de la vraie Littérature d'une nation étoit, non celle qui produisoit le plus grand nombre d'Ecrivains & de Livres; mais celle où paroissoient les Ouvrages les plus durables, & par conséquent du plus grand mérite.*

1 *Septembre.* On commence à revenir sur l'orgue de Saint sulpice, trop amerement critiqué à ce jour célebre, triomphe pour les arts, vraie fête pour les amateurs, mais humiliant pour le facteur, dont la réputation essuya un échec passager. On prétendit que la forme nouvelle donnée à cet instrument faisoit tort à la mécanique intérieure. Cette forme, sans doute, eût gêné tout facteur qui n'eût conçu que la routine de son art; mais il n'est pas de difficultés invincibles pour un artiste de génie, & tel est M. Cliquot dans son genre. Il a combiné, étendu sa mécanique & multiplié ses mouvemens en raison de la diversité des jeux qu'il avoit à placer & de l'espace immense qu'il avoit à peupler de tuyaux & à soumettre à un seul point sous la main de l'organiste. Aussi admire-t-on aujourd'hui la distribution intérieure de cette belle

mécanique: elle est si bien entendue & si bien ordonnée, que tous les effets s'operent sans gêne, sans confusion, & qu'il est possible, en cas du plus léger dérangement, de remédier à tout sans embarras, au moment même, & sans nuire à aucune des parties de ce grand tout. Cette nouvelle distribution a fourni occasion à l'artiste de prouver qu'il est aussi habile facteur mécanicien, que bon facteur harmoniste.

1 *Septembre* 1781. Mr. Parisot, dont on avoit mal à propos annoncé la mort, doit prouver ces jours-ci son existence à la comédie Italienne, où l'on jouera *Richard*, parodie de sa façon de *Richard III*, tragédie de M. du Rosoy, jouée il y a peu de tems, & déjà si vigoureusement sifflée.

2 *Septembre*. Il paroît une estampe, où M. Damade, dont le nom est devenu si célebre depuis son malheureux combat contre les freres Queyssat, & son triomphe sur eux au barreau, est représenté entre Me. Target & Me. Elie de Beaumont ses défenseurs. La vertu les présente à la Justice sur son trône: la premiere tient une esquisse en forme de bouclier, où est peint la rixe de ces athletes, ou plutôt l'assassinat des freres Queyssat. Il est fâcheux que cette estampe n'ait pas paru plutôt, dans le tems où tout Paris s'entretenoit de cette affaire, y prenoit part & étoit enthousiasmé du courage héroïque de M. Damade.

3 *Septembre*. M. Cailhava d'Estandoux, à qui l'on attribuoit généralement le *Fou raison-*

nable, a cru devoir désavouer cette piece dont il a fait l'éloge. Le Sieur Patrat, ci-devant Comédien à la suite de la Cour, le véritable Auteur, vient enfin de se faire connoître par une lettre de remercîment à M. Cailhava, insérée au *Journal de Paris* d'hier. Dans cette lettre très-modeste, il apprend au public qu'il est auteur de quelques proverbes composés & représentés à Trianon ; d'une petite comédie-proverbe, mêlée de vaudevilles qui a été reçue de la maniere la plus agréable; d'un opéra comique qui a eu le même sort; enfin d'une comédie en vers & en deux actes, mêlée d'ariettes: il confesse que l'accueil flatteur & réitéré des Comédiens commençoit à lui inspirer un peu d'amour-propre, lorsque la froideur avec laquelle le public a reçu ses *Deux morts*, & le jugement rigoureux des papiers publics ont fait tomber le voile de l'illusion, & lui ont rendu sa timidité naturelle.

Il a fait le *Fou raisonnable*; il l'a donné au Sieur Volange, en exigeant le plus grand secret. Cette bagatelle a eu un succès auquel il ne s'attendoit pas; il a vu tous les suffrages se réunir en faveur de cette comédie; il a joui du plaisir pur de l'anonyme & ne s'est fait connoître que lorsque son succès a été complet; par l'obstination du public à la croire d'un de nos meilleurs comiques actuels.

3 *Septembre*. Dans la *Parodie de Richard III* jouée hier aux Italiens, M. Parisot n'a pas suivi la marche ordinaire de ce genre, qui consiste à

travestir en personnages grossiers & souvent bouffons, les héros qu'on veut ridiculiser. Il a laissé à ceux de la piece originale leurs noms, leurs qualités, & a, sans effort, tourné en burlesque, tout ce qui y est présenté avec l'appareil de la grandeur. La plupart des couplets ont réussi, surtout à cause des airs heureux auxquels ils ont été adaptés; il en est aussi de piquans & de gais par eux-mêmes. On eût, au reste, souhaité que le parodiste eût appliqué son talent à la critique d'un ouvrage plus connu; car, faute de se souvenir de la tragédie de M. du Rosoy, on trouve des endroits inintelligibles & dont l'obscurité n'est due qu'à celui-ci, un des hommes les plus habiles dans le galimathias double.

4 *Septembre* 1781. Le Sieur Radix de Sainte-Foy, en attendant qu'il répande dans le public un Mémoire direct justificatif de sa conduite, ayant été forcé de se démettre de sa charge de Surintendant des finances de M. le Comte d'Artois, a composé & fait imprimer *Mémoire à Monseigneur le Comte d'Artois sur l'administration de ses finances.* Dans ce Mémoire, fort sec & fort ennuyeux, on trouve cependant quelques faits curieux.

10. Les Apanages des Princes du Sang Royal, ne sont plus, comme autrefois, de véritables démembremens de l'Etat, & l'usage actuel est de les fixer à 200,000 livres de rentes en domaines, quittes de toute espece d'entretien & de charges, réversibles à la Couronne à l'extinction

de la ligne masculine des Princes apanagés.

2°. Les Domaines dont l'apanage du Comte d'Artois fut composé au mois de Novembre 1773, à l'époque de son mariage, consistoient dans les Provinces de l'Angoumois, du Limosin & de l'Auvergne. Les charges de ces deux dernieres Provinces en absorbent le produit : au mois de Juin 1776, Monseigneur obtint l'échange du Limosin contre le Duché de Berry & le Comté de Ponthieu, & depuis, en 1778, celui du Poitou contre l'Auvergne.

3°. Le Sieur de Sainte-Foy prétend que l'augmentation faite dans les revenus de ces Provinces, par ses soins & son intelligence en cinq ans, se monte à plus de 300,000 livres de rentes.

4°. Mais, les améliorations faites, depuis la prise de possession de Monseigneur, ne comptant point en cette matiere, il est bien éloigné de penser que ce Prince ait encore reçu le complément de ses 200,000 livres de rentes en domaine, exemptes de toutes charges.

5°. Indépendamment de cet apanage, le Sieur de Sainte-Foy a prétendu avoir fait des spéculations utiles pour Monseigneur par différentes acquisitions hors de l'apanage, telles que l'échange des forêts de St. Dizier, Wassy & Sainte Menehoud, en Champagne ; du Marquisat de Maisons & Seigneurie de Carrieres, des terreins de la Pépiniere au fauxbourg Saint Honoré, formant le fief d'Artois, du Colizée & des Greves du Mont Saint Michel.

6°. Dès la fin de 1776 Monſeigneur eut le deſir d'avoir une habitation & une capitainerie; pour éviter une érection nouvelle, capable de gêner les propriétés territoriales, on fit, en ſa faveur, un démembrement conſidérable de celle de St. Germain en Laye, ſous le ſimple titre de Canton; & S. M. voulut bien y joindre le don du Château neuf de Saint Germain & de 600,000 livres par an, pendant dix années, pour aider à la réconſtruction.

7°. Outre l'apanage, il y a des fonds aſſignés ſur le tréſor Royal pour les dépenſes de la Maiſon de Monſeigneur. Ils ſont de 2,202,925 livres 19 ſols 4 deniers.

8°. Et ces dépenſes ſont de 720,791 livres 7 ſols 1 denier de plus que cette ſomme.

9°. Enfin, par le réſumé général de la ſituation des affaires de M. le Comte d'Artois au huit Août 1781, la dette a dépaſſé ſon avoir, ſuivant l'aveu même du Sieur de Sainte-Foy, de 2,246,238 livres 16 ſols 8 deniers.

4 *Septembre* 1781. A la ſuite des propoſitions condamnées par la Faculté, les ſages Maîtres obſervent dans leur cenſure du livre de l'Abbé Raynal, qu'outre les quatre-vingt-quatre propoſitions extraites, il en eſt beaucoup d'autres repréhenſibles également; mais qu'ils n'ont pas jugé à propos de les cenſurer toutes en détail, *pour épargner aux fideles un plus long expoſé de choſes qui font horreur.* Ce qu'ils mettent ſous les yeux, ajoutent-ils, ſuffit pour faire connoî-

tre tout le venin de l'ouvrage condamné, un des plus déteſtables qui puiſſe jamais paroître contre la Religion & l'Etat.

5 *Septembre.* On conſerve comme une piece curieuſe dans ſon genre & digne d'être tranſmiſe à la poſtérité, un *Programme d'exercice Littéraire* imprimé, fait par M. Pallion, Maître de Penſion à Ivry ſur ſeine. Cet exercice a eu lieu le 24 Août & l'invitation commençoit par ces deux vers.

Venez tous, gens de bien, entendre des enfans,
Qui vous ſont dévoués autant qu'intéreſſans.

Du reſte, il annonçoit que ces enfans démontreroient toutes les figures de chaque lettre de l'alphabet, en converſant par ſignes; qu'ils définiroient le ſyllogiſme, l'entymême, & la philoſophie avec argumens, latins & françois; qu'ils déclameroient en trois cents cinquante-huit vers le tragique du maſſacre des nôtres à la Saint Barthelemy; qu'ils raconteroient des fables comiques ſur la ſage morale, l'avantage de la ſcience, de l'eſprit, du travail, de la piété, de l'honnêteté; les ſuites funeſtes de la mauvaiſe éducation, du goût dépravé, de la groſſiereté, de l'ignorance, du faſte & de la frivolité. Suit une note du galimathias le plus complet. Il eſt inconcevable qu'à deux lieues de Paris, on laiſſe exiſter en chaire un pareil inſtituteur digne de Charenton.

5 *Septembre.* M. Radix de Sainte-Foy termine

ſon Mémoire par aſſurer que, ſans les dépenſes extraordinaires de M. le Comte d'Artois, il auroit la ſatisfaction de préſenter à Monſeigneur un excédent d'actif de près de neuf millions.

Il convient que quelques Magiſtrats lui ont dit en voyant cet état d'accroiſſement de maiſon & l'impoſſibilité preſque reconnue d'y ſatisfaire, qu'il auroit dû ſe démettre de ſa charge : „ & „ ſon tort, en effet, dit-il, eſt de n'avoir rien „ trouvé d'impoſſible pour tout ce qu'a deſiré „ ſon maître. Il s'eſt plutôt regardé comme „ l'exécuteur de ſes volontés, que comme un „ contradicteur de goûts qui ne lui ont paru „ qu'éphémeres, & dont il étoit bien ſûr que „ l'élévation de ſon ame, & la maturité de ſes „ réflexions le dégageroient."

On rapporte à cette occaſion le propos de M. Radix de Sainte-Foy à ſon maître, lorſque celui-ci, indigné d'apprendre les déprédations dont on l'accuſoit, lui dit. „ Vous me voliez donc „ auſſi. — *Monſeigneur, les menus plaiſirs de „ Votre Alteſſe Royale n'en ont jamais ſouffert*," lui répliqua-t-il.

Du reſte, M. de Sainte Foy termine ſon Mémoire par un *réſumé*, où récapitulant les dix-neuf accuſations, calomnieuſes ſuivant lui, du Mémoire de le Bel, il renvoie aux articles du préſent Mémoire qui les détruiſent, ou fait des réponſes particulieres & ſommaires aux imputations dont la diſcuſſion n'a pas pu entrer dans le détail de ſon adminiſtration, & il faut avouer

qu'il

qu'il se justifie très-mal & auroit mieux fait de ne point prématurer le Mémoire direct qu'il annonce sur cet objet.

5 *Septembre* 1781. M. le Premier Président de Bordeaux tient un grand état à Meaux, lieu de son exil. On sait que le Parlement de cette ville a fait un arrêté pour demander au Roi le retour de ce chef, le retrait des Lettres patentes concernant M. Dupaty, trop humiliantes, trop injurieuses pour la Compagnie, enfin la liberté d'aller à leurs terres vaquer à leurs affaires, & de jouir des vacances.

Du reste, on ne fait rien: les Avocats & Procureurs qui ne sont pas retenus en ville par Lettre de cachet vont bientôt partir & quitter la ville.

6 *Septembre*. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 31 Août. „ M. le Franc de Pompignan, „ Archevêque & Comte de Vienne, poursuivant „ toujours avec un zele infatigable les apôtres „ de l'Incrédulité ou les ennemis de l'Eglise, „ vient de publier encore un *Mandement portant défenses de lire dans son Diocese les œuvres de Jean Jacques Rousseau & l'Histoire politique & Philosophique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes, par le Sieur Rainal.*

„ Dans cet écrit pastoral, très-bien fait dans „ son genre, on distingue ce parallele des deux „ coryphées de la Philosophie moderne. Voltaire „ plus fécond, du moins quant à la multitude „ de ses ouvrages; né Poëte, ce que l'autre

„ n'étoit pas ; esprit brillant, écrivain plus poli, „ & en général plus soutenu dans son style ; „ Jean Jacques, génie plus fort & plus nerveux, plus éloquent, quoiqu'avec de fréquentes inégalités; plus propre à manier le raisonnement. Tout considéré, & sans décider quel „ étoit celui qui, par l'abus & la supériorité de „ ses talens, pouvoit faire le plus de mal, il est „ certain dans le fait, que les Ecrits de Voltaire ont eu plus de lecteurs ; ils devoient en „ avoir davantage : l'inapplication & la légereté „ s'en accommodoient mieux ; ils ouvroient un „ champ plus vaste à la licence de tout penser „ & de tout faire. C'est l'attrait de cette licence „ qui multiplie les incrédules ; aussi Voltaire „ a-t-il conservé jusques à la fin de ses jours, „ la dictature dans la république des mécréans. „ On y admiroit le Citoyen de Geneve; il n'a „ pu y obtenir que la seconde place. Dans les „ combats qu'il a livrés à la Religion, il a soutenu ce caractere de singularité, répandu sur „ toutes les actions de sa vie. Franc & ingénu, „ il a dédaigné les subterfuges, familiers aux „ écrivains impies : il n'a pas prétendu, comme „ la plupart d'entre eux, & notamment Voltaire, qu'à l'ombre d'une ironie qui n'en est „ que plus insultante, ou d'une allégorie qui „ ne trompe personne, il auroit droit de se plaindre qu'on lui attribuât calomnieusement le „ dessein d'attaquer le christianisme : il a dit nettement & sans détour qu'il n'y croyoit pas....

„ Il a retenu beaucoup plus de vérités que „ les athées & les déistes anciens ou modernes; „ mais il ne les a retenues que pour les affoi- „ blir, & les défigurer. Il terrasse le matéria- „ lisme ; le déisme rétouché de sa main n'en a „ pas plus de consistance.

„ Sa morale est moins dépravée que celle des „ autres incrédules; il la colore quelquefois du „ vernis de l'austere vertu ; mais ce stoïcisme „ aboutit enfin au relâchement le plus scandaleux.

„ Il témoigne une profonde vénération pour „ la personne de Jésus-Christ... Nous pouvons „ & nous devons croire que cette vénération „ n'étoit pas feinte ; il ne déguisoit pas ses „ sentimens"....

6 Septembre 1781. En 1762 le Sieur Moreau, Historiographe de France, fut nommé Commissaire du Roi pour traiter avec M. de Sainte Palaye de toute la partie historique de sa Bibliotheque & de tous ses manuscrits sans exception. Le tout fut transporté, non à la Bibliotheque du Roi, comme l'a avancé M. de Chamfort dans son discours de réception à l'Académie, mais dans le Cabinet d'histoire & de monumens, institué par ledit Sr. Moreau & confié à ses soins; centre & siége des travaux attachés à son titre.

Le Roi, pour cette acquisition, avoit assuré à M. de Sainte Palaye & à son frere une rente viagere de 4000 livres.

Au nombre des manuscrits de M. de Sainte Palaye, remis après sa mort au Sr. Moreau, avec

ſes livres, eſt le fameux Dictionnaire des Antiquités françoiſes en 40 volumes in folio, dans leſquels ce ſavant & laborieux compilateur embraſſoit à la fois Géographie, Chronologie, Mœurs, Uſages, Légiſlation, &c.

On y trouve auſſi tous les matériaux du *Gloſſaire François*, commencé par le défunt & continué par M. Monchet, ſous les ordres de M. de Brequigny.

Comme dans la Bibliotheque de M. de Sainte Palaye, il s'eſt trouvé deux copies du *Recueil d'antiquités* qui contient, rangés par ordre alphabétique, & tous les extraits des lectures que M. de Sainte Palaye avoit faites pendant ſa vie, & toutes les notes par leſquelles il avoit voulu ſe rappeler les connoiſſances qu'il y avoit puiſées, il en a été fait un échange avec M. le Marquis de Paulmy, qui a livré des chartres & des recueils beaucoup plus analogues aux recherches hiſtoriques du Sieur Moreau & de ſes collaborateurs.

On apprend tous ces détails dans une Lettre de M. Moreau, datée de Ville d'Avray le 29 Août, adreſſée à M. de Chamfort, où il le redreſſe ſur ſes erreurs très-volontaires & très-extraordinaires au milieu d'une Académie, dont pluſieurs membres, acteurs & participans de ces échanges, auroient pu mieux inſtruire leur nouveau confrere. Cela prouve de plus en plus, combien, en tout, la vérité eſt ſujette à s'altérer & difficile à éclaircir.

7 *Septembre* 1781. Madame la Ducheſſe de Polignac s'étant établie dans la maiſon de M. le Rez de Chaumont à Paſſy pour y faire ſes couches, toute la Cour s'eſt rendue à la Muette, afin que la Reine pût avoir la facilité d'aller voir cette favorite. Il y a trente-deux Dames de nommées du voyage & vingt-ſix Seigneurs, ſans compter ce qu'on appelle les *Poliſſons*, c'eſt-à-dire les courtiſans non déſignés, qui peuvent venir rendre leurs devoirs à S. M.

M. le Comte de Maurepas a profité de cette circonſtance pour venir ſe délaſſer à Paris de ſes grandes occupations, ainſi que d'autres Miniſtres. Hier M. le Duc d'Aumont leur a donné à dîner à la *Redoute Chinoiſe* de la foire; enſuite ils ſe ſont rendus aux *Variétés amuſantes*, où ils ont vu *Jerôme Pointu* & le *Fou raiſonnable.* Lorſque M. le Comte d'Eſtaing, un des Seigneurs invités de cette partie, s'eſt montré, on l'a applaudi particulierement & l'on a crié *Vive d'Eſtaing!* Toute cette brillante ſociété eſt rentrée de nouveau à la Redoute & c'étoit une foule dont il n'y a pas d'exemple. Chacun s'empreſſoit d'admirer l'air aimable, gai & ſerein du premier Miniſtre, ainſi que le tendre intérêt de Madame de Maurepas, qui accompagne ſon mari partout: union ſi rare & ſi aimable à la Cour. M. Amelot, M. de Ségur, M. de Caſtries, M. d'Oſſun, preſque tout le Conſeil ſe diſtinguoit dans le grouppe, où étoient auſſi de très-jolies femmes. Ce jour ſera mémorable dans les

fastes de la Redoute & de la Foire. Chacun s'empressoit & se demandoit si M. de Fleury n'y étoit pas aussi, pour le voir & le connoître, mais il n'a pas paru.

7 *Septembre* 1781. Mr. Parent, avant son jugement, a fait paroître un Long *Mémoire pour le Sieur Parent, Président à la Cour des Monnoyes: contre les Mariés, Rogé, ci-devant faïenciers-poëlliers à Lyon, & le Sieur Osterwald, négociant à Lyon*; où l'on remarque surtout l'historique de la vie & mœurs de la Dame Rogé.

Suivant ce Mémoire, Marie Pierry est née à Lyon de l'extraction la plus basse. Dans son enfance la misere l'avoit réduite à aller vendre par les rues de petites pâtisseries: à treize ans elle se mit fille de boutique chez une marchande de modes: avec une figure intéressante elle circula quelque tems dans la ville parmi les jeunes libertins dont elle abonde. En 1749 elle épousa Pierre Rogé, faïencier-poëlier, ne possédant aucun fond, dont tout le bien étoit dans son travail & son industrie.

En 1770 un procès fournit à la femme Rogé occasion de venir à Paris, où elle connut le Sr. Parent. Cette femme artificieuse & vraiment extraordinaire, devenue la maitresse de ce premier commis de M. Bertin, s'évertua, conçut de grands projets de fortune; mais son plus grand étoit fondé sur l'aveuglement & la bonhommie de son amant, qui, sentant l'indécence de faire certaines acquisitions en son nom, se

servoit des offres qu'elle lui fit d'être son *prête-nom*. Elle acheta ainsi à Lyon des terreins appartenans aux Jésuites, contenant 200,000 pieds, avec des bâtimens précieux, appelés *terreins de Saint Joseph* : elle acheta encore d'autres effets, dont un hôtel considérable à Paris.

On étoit alors à la recherche de prétendus prête-noms des Jésuites; on soupçonna cette femme. L'Intendant de Lyon fût chargé de prendre des renseignemens : le Prévôt des marchands & les Echevins qu'il consulta, lui répondirent qu'il étoit en effet étonnant que des gens de la lie du peuple, à peine connus, si ce n'est par un petit trafic de ferraille & de faïence, fussent en état de faire de pareilles acquisitions.

Cette notice fut lue au Parlement, les Chambres assemblées, & le 15 Février 1777 la femme Rogé fut arrêtée par ordre du Roi & conduite à la Bastille. Le Sr. Parent s'étant remué, ayant appris & prouvé aux Ministres & au Lieutenant Général de Police qu'il avoit fait tous les fonds, elle fut élargie environ six semaines après.

A la fin du Mémoire peu justificatif du Sr. Parent, & qui annonce seulement son étrange duperie d'une femme fausse & artificieuse, est une Consultation délibérée à Lyon le 3 Juillet dernier par Me. Prost de Qoyer, suivant laquelle il y auroit assez d'inductions, de preuves & de titres pour découvrir les friponneries de la femme Rogé & la condamner à des restitutions.

Cependant, suivant le jugement intervenu mar-

di dernier, le Sieur Parent eſt puni par l'admonition; la femme Rogé eſt élargie avec un plus amplement informé de trois mois ſeulement.

8 *Septembre* 1781. On a parlé pluſieurs fois de la Dlle Bertin, ſi célebre depuis qu'elle a l'honneur d'être marchande de modes de la Reine. Elle avoit pour premiere fille de boutique Mlle Picot, ouvriere extrêmement adroite, intelligente, & ſurtout très-intriguante. Celle-ci s'eſt prévalue de ſon talent pour s'établir & a bientôt enlevé la plupart des pratiques de ſon ancienne bourgeoiſe. La Dlle Bertin furieuſe, l'ayant un jour rencontrée à Verſailles dans la galerie, l'a injuriée & lui a craché au viſage. Procès en conſéquence à la Prévôté de l'hôtel; *Factum* de part & d'autre, dont le plus plaiſant eſt celui de la Dlle Bertin, de la façon de Me. Coqueley de Chauſſepierre, dit-on: enfin, eſt intervenu un jugement le lundi 3 Septembre, qui fait défenſes à la Dlle Bertin de récidiver, la condamne à 20 livres d'aumône envers le Roi & à tous les dépens. On trouve que, vu le lieu où l'inſulte a été commiſe, le délit n'eſt pas aſſez puni.

9 *Septembre*. Depuis que, malgré les ſoins du Sieur d'Auvergne à réunir dans les concerts donnés aux Tuilleries les divers genres de muſique, Françoiſe, Allemande, Italienne, afin de ſatisfaire les trois ſectes qui partagent aujourd'hui l'empire lyrique, ils ont été encore plus abandonnés, s'il eſt poſſible, qu'en 1763: nous avons annoncé qu'on avoit eſſayé de ramener

le

le public par de petits actes exécutés au théâtre des Menus. Il n'a pas été beaucoup plus empressé de s'y rendre, soit à raison de l'éloignement, soit à raison de la mauvaise exécution, soit parce que ces actes étoient déjà usés jusques à la corde. Enfin, on a pris le parti de remettre *Echo & Narcisse*. Cette Pastorale tragique ayant eu peu de succès la premiere fois, il étoit à craindre que la désertion n'augmentât le vendredi 31 Août, où la premiere représentation de la reprise a eu lieu. Heureusement le pronostic du Chevalier Gluck, l'auteur de la musique, s'est vérifié: il disoit, lors de la naissance de cet ouvrage: *il ne peut y avoir de trop grand théâtre pour Iphigénie en Aulide, ni de trop petit pour Echo & Narcisse.* En effet, celui-ci a eu le succès le plus décidé. Le Sieur Lais qui, ayant voulu se soustraire à l'ordre qu'il avoit reçu, se disposoit à partir pour le pays étranger, a été arrêté & mis au fort-l'Evêque. Retiré de cette prison pour faire le rôle de *Cynire*, chanté autrefois par le Sr. le Gros, il y a brillé de la façon la plus distinguée. Non-seulement sa voix a paru infiniment propre au vaisseau dans lequel il chantoit; mais il en a résulté l'opposition la plus heureuse avec celle de *Narcisse*, & d'ailleurs on l'a jugé acteur: on lui a trouvé du goût, de l'ame & surtout du zele; ce qui a fait oublier sa faute.

L'*Hymne à l'Amour*, qui termine cet acte, a été redemandé & répété; ce qui jusques-là étoit

ſans exemple à l'opéra. Il eſt des gens ſéveres, qui regardent cette complaiſance comme funeſte & comme dégradant la majeſté de ce théâtre, comme aſſimilant les acteurs aux hiſtrions des théâtres forains.

9 *Septembre* 1781. Les propriétaires des maiſons du Palais royal jugeant, depuis que M. le Duc de Chartres a commencé d'abattre les arbres de ſon jardin, qu'il étoit tems de publier leurs défenſes, ont répandu un Mémoire, où ils réclament contre l'entrepriſe de ſon Alteſſe. Les gens d'affaires du Prince pendant ſon abſence n'ont pas cru devoir reſter en défaut & ont répondu aux propriétaires. Le public s'empreſſe d'avoir ces factums, dans une querelle où il prend tant de part.

9 *Septembre*. M. de Villepatour, Officier Général d'artillerie très-renommé, vient de mourir preſque ſubitement d'une goutte remontée.

9 *Septembre*. On a applaudi hier au concert ſpirituel pluſieurs artiſtes & morceaux nouveaux; 1°. une ſymphonie de Mr. Froment, dont l'andanté a particulierement réuſſi: 2°. un motet de M. Mereaux: 3°. M. Imbault qui a mis beaucoup de netteté & d'exécution dans ſon concerto de violon: 4°. M. Michel, qui a joué de la clarinette avec une ſureté, avec une facilité, qui ont excité les tranſports les plus vifs: 5°. enfin un oratorio de *Jephté*, morceau nouveau dont les paroles ſont de M. Moline, & la muſique de M. Voget: le poëme a paru avoir le ton du

genre, & par sa coupe prêter au musicien, & celui-ci annoncer un talent distingué & digne des plus grands encouragemens.

10 *Septembre.* Mrs les Curés de Paris ayant député vers M. l'Evêque de Senez pour lui demander la permission de faire imprimer son discours, il paroît & se vend au profit des pauvres de la paroisse de St. André des arts. Cette oraison funebre soutient à la lecture la réputation que lui avoit procuré le débit. On y trouve quelques notes historiques, rendant ce morceau oratoire encore plus précieux.

L'Evêque de Senez rappelant le nombre de disciples du Curé de St. André, que l'Eglise de France compte aujourd'hui parmi ses Pontifes, dit qu'il pouvoit être nommé comme autrefois Salvien, le *maître des Evêques*, & il insere une liste & les noms de quatorze Evêques qui ont été de la communauté de M. Léger.

L'Abbé de Beauvais en étoit lui-même; mais il ne fût élevé à l'Episcopat que lorsque ce vénérable Pasteur étoit réduit dans un état d'affaissement qui le laissa pendant quatre ans étendu sur le lit du trépas. Cependant à cette nouvelle, l'ame étonnée du Curé se réveilla comme d'un sommeil profond: il lui avoit tenu lieu de pere, il s'agite, il gémit de ne pouvoir exprimer le sentiment qu'il éprouve. „ Ah!" s'écrie-t-il en soupirant, „ ah! que j'aurois de choses à lui dire!" mais sa langue se refuse à les exprimer. Ce morceau est un des plus touchans du discours.

10 *Séptembre* 1781. Extrait d'une lettre de la Rochelle du 4 Septembre. „ Nous sommes „ d'autant plus fâchés ici de la mort du Comte „ de Broglio, qu'il avoit proposé & fait agréer „ le desséchement des marais pestiférés de la „ Boutonne & des environs de Rochefort à „ MM. les Marquis de Ségur & de Castries, & „ que l'activité, l'opiniâtreté, le crédit de cet „ Officier général nous étoient nécessaires pour „ la réussite du projet. Il a laissé beaucoup de „ mémoires & d'observations sur une infinité de „ matieres intéressantes pour l'Etat & pour le „ public; car aucune ne lui étoit étrangere.

„ Destiné d'abord aux négociations, il s'étoit „ livré à l'étude des intérêts des Cours qui varient si souvent, & il avoit continué de les „ suivre dans leurs variations. Peut-être regardoit-il cette étude comme une dépendance de „ celle qui l'occupoit principalement; car il „ n'est aucune connoissance qui lui ait paru „ étrangere à la science militaire: il en possédoit „ parfaitement la théorie; il s'étoit rendu propre l'expérience de tous les tems, à laquelle „ il avoit beaucoup ajouté par la science & par „ ses savantes combinaisons; il s'étoit surtout „ attaché à la partie économique, exigeant des „ détails si étendus. Aussi la confiance que les „ troupes avoient en lui dans les marches & „ pour la subsistance, égaloit celle qu'il méritoit „ comme Général dans la défense d'une place, „ ou en présence de l'ennemi. Il avoit une con-

„ noiſſance très-vaſte de ce qui concernoit les
„ forges en particulier & les arts en général,
„ & ſon zele pour le bien public dirigeoit tou-
„ jours ſes vues.

„ Enfin, pour mieux connoître le Comte de
„ Broglio & ce qu'il valoit, on peut s'en rap-
„ porter à ce qu'en dit le Comte de St. Ger-
„ main, dont le témoignage ne peut être ſuſpect
„ dans ſes *Mémoires* (Sect. 4. page 99 & ſuiv.
„ Edit. in 8°. de 1779)"

10 *Septembre*. Tandis qu'on preſſe avec la plus grande activité la ſalle en bois qu'on conſtruit proviſoirement pour l'opéra; qu'on y travaille au grand ſcandale des fideles, même les fêtes de Vierge, jours auxquels vaquent les ſpectacles profanes, les Architectes s'évertuent à donner des plans d'une ſalle à demeure & qui puiſſe ſervir de monument d'architecture digne de cette capitale. Un M. Huet, entr'autres, publie le plan d'une à conſtruire ſur le terrein de l'hôtel de Longueville; il y a joint une place pour Louis XVI devant la cour du Louvre, une fontaine publique derriere la ſalle, & aux deux côtés, une rue de *Gluck* & une rue de *Piccini*.

11 *Septembre*. La cenſure traduite contre le Livre de l'Abbé Raynal commence ainſi: „ Nous
„ avons cru devoir faire connoître dans la forme
„ ordinaire le venin dont cet ouvrage eſt infecté.
„ Puiſſent nos travaux être couronnés par le
„ ſuccès! puiſſent-ils raffermir la foi chance-
„ lante! puiſſent les forts y trouver de nouveaux

„ motifs de persévérer! On verra par les propo-
„ sitions extraites, que cet Auteur foule aux
„ pieds ce qu'il y a de plus sacré: que les blas-
„ phêmes, la plus honteuse corruption, les for-
„ faits les plus atroces ne sont plus des crimes
„ pour lui. Il n'en connoît d'autres que de
„ *professer la religion chrétienne, de chérir,*
„ *honorer & respecter les Rois.* Quelle impu-
„ dence! elle devroit suffire pour empêcher
„ les ravages que pourroit faire la doctrine
„ de l'Auteur. Non, il n'y a qu'un impie qui
„ puisse sans indignation entendre appeler cent
„ fois la religion chrétienne, *la plus méprisable*
„ *de toutes les superstitions.* Il n'y a qu'un hom-
„ me entierement corrompu qui puisse entendre,
„ sans frémir, avancer des propositions abomi-
„ nables qui détruisent les mœurs & renversent
„ les loix, enseigner que l'*adultere n'est point*
„ *un crime, si les loix ne le défendent point;*
„ que le *libertinage doit-être non-seulement to-*
„ *léré, mais érigé en culte public.* Il n'y a qu'un
„ homme dépouillé des sentimens de la nature
„ qui puisse applaudir à un Ecrivain qui veut
„ anéantir l'amour filial, inspirer aux enfans
„ une haine violente contre l'autorité paternel-
„ le, qui souleve les peuples & les invite ouver-
„ tement à massacrer les Rois.... "

Tel est le résumé des propositions extraites de cet ouvrage, disent les Docteurs dans l'excès de leur rage fanatique, un des plus détestables qui puisse *paroître contre la Religion & contre*

l'Etat. Elles font renfermées dans quatre articles: 1°. *de l'Homme & de la Loi naturelle*: 2°. *de la Religion révélée*: 3°. *de la Morale*, 4°. *du Gouvernement*.

11 *Septembre*. On a dit dans le tems que les divers Miniſtres des finances, peu amis des arts, qui avoient gouverné celles de la France fur la fin du regne de Louis XV, avoient étendu leur barbarie jufque fur les fonds deſtinés aux prix des diverfes Académies. Celle des Belles-Lettres s'étoit trouvée par fa réduction des rentes, dans la néceſſité de ne diſtribuer que de deux en deux ans, le prix annuel fondé par feu le Comte de Caylus, conſiſtant dans une médaille d'or de la valeur de 500 livres. M. Necker n'avoit pas même eu le foin de réparer cette injure; il paroît que M. de Fleury s'en eſt chargé.

M. Amelot, par une Lettre du premier Septembre, a annoncé à cette Compagnie que S. M. voulant lui donner une nouvelle marque de la protection dont elle l'honore, a rétabli ce prix dans fon intégrité primitive, & a fourni le moyen de le diſtribuer tous les ans, fuivant l'intention du fondateur.

11 *Septembre*. On parle depuis longtems d'un certain *Dialogue* imprimé, *entre M. Turgot & M. Necker*, très-méchant. Il faut qu'il le foit beaucoup, puifqu'en effet il reſte toujours très-rare, de façon qu'on n'en connoît encore que le titre.

11 *Septembre*. M. Gluck étant hors de com-

bat par une attaque d'apoplexie dont ſes ſuites funeſtes ne peuvent qu'augmenter à ſon âge, M. Sacchini eſt venu à Paris dans l'eſpoir de s'y faire rechercher. Arrivé vers le tems où l'Empereur étoit à Verſailles, il a demandé à aſſiſter aux fêtes de Trianon & ſurtout à l'opéra d'*Iphigénie* du Muſicien allemand. Il a été introduit avec diſtinction, & la Reine & le Comte de Falckenſtein l'ont voulu avoir auprès d'eux durant l'opéra, le queſtionner & ſavoir ſa façon de penſer ſur l'ouvrage. Le dernier, avant que le ſpectacle commençât, lui a demandé s'il n'avoit jamais vu d'opéra françois? Il a répondu que non: „ eh bien! vous en allez voir un," lui a répliqué le Comte. Les ſpectateurs, ennemis du Chevalier Gluck, en ont conclu que l'Empereur faiſoit peu de cas de ſa muſique, puiſqu'il l'aſſimiloit à la nôtre: d'autres plus judicieux n'ont pas donné une interprétation ſi forcée à ſon propos & l'ont pris tout naturellement. Quoi qu'il en ſoit, la Reine a imaginé de fixer en France le Sieur Sacchini; elle a chargé M. Amelot de lui en faire la propoſition. Ce Miniſtre, pour le déterminer davantage, l'a pris du côté de la gloire & lui a déclaré que la ſienne ne ſeroit pas complette, s'il n'obtenoit les ſuffrages des Pariſiens. L'Italien, un peu piqué de ce propos, lui a réparti qu'il croyoit être déjà aſſez connu, même dans cette capitale. On s'eſt rapproché cependant. M. Sacchini a fait ſes propoſitions,

& le Secrétaire d'Etat en doit rendre compte à la Reine.

M. Sacchini a un grand avantage fur fon confrere Piccini, c'eft qu'il eft déjà au fait de la profodie de notre langue & que le dernier n'en favoit pas un mot à fon arrivée ici.

12 *Septembre* 1781. Des Lettres patentes données à Verfailles le 30 Mars dernier, regiftrées en Parlement le 28 Août feulement, portant Réglement pour le Collége Mazarin, font une nouvelle preuve de la protection du Roi pour les Lettres. Il y a quatre articles principaux.

1°. Les éleves de ce Collége feront augmentés fucceffivement en nombre, à mefure que les revenus pourront le permettre.

2°. Il y aura déformais quatre places pour la Province de Lorraine & l'ifle de Corfe.

3°. Les éleves feront entretenus à l'avenir aux frais du Collége. Ils feront foignés & médicamentés en cas de maladie, & il leur fera fourni des meubles & autres objets néceffaires à leur ufage, conformément à un état annexé auxdites Lettres.

4°. A compter du 1 Janvier 1781, le Grand-Maître du Collége jouira de 2000 livres d'honoraires, le Procureur & le Bibliothécaire de 1800 livres chacun, le fous-Principal de 800 livres, le fous-Bibliothécaire de 700 livres, le Chapelain de 400 livres, les Sous-maîtres de 600 livres chacun: enfin, à l'Agent du Collége 400 livres, à chacun des garçons de la Biblio-

theque 300 livres; & 200 livres à chacun des domeſtiques des éleves.

13 *Septembre* 1781. Tandis qu'on dégrade le Docteur Meſmer, que ſes confreres jaloux répandent des pamphlets où ils le peignent comme un charlatan, un impoſteur, un impudent, un homme lubrique, qui, ſous les apparences d'un bienfaiteur de l'humanité, ne cherche qu'à aſſouvir ſa paillardiſe ; il reçoit d'ailleurs les inſcriptions, les vers les plus honorables. Voici ceux, ſervant d'épigraphe Latine à un Mémoire publié à l'occaſion d'une cure extraordinaire qu'il vient d'opérer ſur une jeune Demoiſelle de Beauvais.

MESMERO LIBERATORI.

Ob ſanitatem incredibili modo reſtitutam,
Hos verſus poſuit grati animi puella;
Quæ linguâ, pedibus & oculis diu capta,
Nullam ab arte ſpem aut viam ſanitatis expectat.
Infans cœca, trahens greſſum, tibi, Meſmere, poſco
Verba, pedes, oculos; ambulo, cerno, loquor.

13 *Septembre. Mémoire à Conſulter pour les propriétaires des maiſons ſituées autour du Jardin du Palais royal, oppoſans & demandeurs.*

On y expoſe d'abord au Conſeil quelques faits pour le mettre en état de décider ſi la loi n'offre pas à ces propriétaires des moyens de ſe mettre à l'abri d'une atteinte ſi ruineuſe pour eux.

Ces faits ſont que le Palais royal eſt l'ouvrage

du Cardinal de Richelieu. Le Roi *Louis XIII* voulut bien en accepter la donation en date du 6 Juin 1626, „ sous la condition que ledit hôtel „ demeureroit à jamais inaliénable de la Cou- „ ronne, sans même pouvoir être donné à au- „ cun Prince, Seigneur ou autre personne pour „ y loger sa vie durant ou à tems, l'intention „ dudit Seigneur Cardinal étoit qu'il ne serve „ que pour logement de S. M. quand elle l'au- „ roit agréable, de ses successeurs Rois de „ France, ou de l'héritier de la Couronne seu- „ lement & non autre, ne s'étant porté à bâtir „ cette maison avec tant de dépense que dans „ le dessein qu'elle ne serviroit qu'à la première, „ ou, au moins à la seconde personne du „ Royaume, en faveur même duquel S. M. ou „ ses successeurs ne pourroient jamais disposer „ que de l'usage & habitation seulement." Après quelques autres détails relatifs à cette donation, ou ses circonstances & suites, ils passent aux faits récens.

Le bruit se répand qu'en conséquence d'une donation faite par le Duc d'Orléans à son fils le 30 Décembre 1780, qui porte expressément qu'il *conservera pour l'agrément du public la jouissance des Cours & du Jardin.* M. le Duc de Chartres étoit dans l'intention d'ajouter un nouveau corps de bâtiment à ce palais pour l'habitation des Princes ses enfans, & qu'à cette occasion il entendoit ouvrir trois rues dans tout le tour du jardin & aliéner dans toute sa longueur

de ces trois rues nouvelles une portion du même jardin, destinée à être bâtie par les acquéreurs.

Les propriétaires ont eu recours à la justice & à la bonté du Prince; toutes leurs démarches ont été infructueuses.

Le 17 Juin M. le Duc de Chartres a obtenu des Lettres patentes pour l'exécution de son plan: les propriétaires y ont formé opposition. Le 23 Juillet ils reçurent la signification d'un Arrêt par défaut. Le 30 du même, son Altesse leur fit déclarer qu'elle se désistoit des Lettres patentes.

L'espoir que leur donnoit cet acte s'évanouit bientôt par la destruction de la grande allée du Palais Royal: ils apprirent que M. le Duc de Chartres n'entendoit plus aliéner & devoit faire à ses frais tous les bâtimens énoncés dans son exposé, & qu'on recevoit déjà des soumissions.

Les propriétaires demandent en conséquence si, depuis le désistement du Duc de Chartres, tout recours à la justice leur est interdit, & au cas qu'il leur soit ouvert une voie d'opposition, à quel tribunal ils doivent la former? Sont-ils fondés à demander d'être maintenus dans leurs jours, vues & entrées, avec défense à M. le Duc de Chartres de faire aucunes constructions qui puissent y nuire? Enfin, ne le sont-ils pas aussi à demander & obtenir des défenses provisoires jusqu'au jugement du fonds?

La consultation, signée *Babille*, *Collet*, & *Treilhard*, en date du 29 Août, étant absolu-

ment favorable, les propriétaires ont formé leurs demandes par Requête du 30 Août 1781, & il y a eu le 31 Arrêt d'appointement à mettre sur la demande provisoire au rapport de M. Pasquier, Doyen.

14 *Septembre* 1781. M. le Duc de Chartres étant absent & ne pouvant être revenu que le 17 de ce mois, on a répondu à la hâte au *Précis sur le Provisoire* pour M. le Duc de Chartres, défendeur, contre *quelques propriétaires des maisons* situées sur le Jardin du Palais royal, demandeurs.

Dans cet écrit, on arguë de mauvaise foi le mémoire des adversaires; on rétablit les qualités des parties, les objets du procès, les faits, les actes, les loix, la possession, les intérêts même, & l'on prouve que tout se réunit en faveur du Prince, si cruellement investi de procédures inattendues pendant son absence & celle de son Conseil.

14 *Septembre*. M. Genet, chef du Bureau des interpretes à Versailles, y est mort le onze d'une fievre putride. Ce zélé serviteur du Roi joignoit à une activité rare toutes les connoissances nécessaires pour remplir avec la plus grande distinction, les devoirs de sa place. Il emporte l'estime & les regrets universels: il est auteur d'une foule d'ouvrages plus instructifs qu'agréables à lire. Il avoit le style incorrect, lourd & sans aucune chaleur. *L'Etat Politique actuel d'Angleterre*, espece de journal périodique qui

paroît durant la derniere guerre, presque en entier de sa composition, sera surtout très-utile pour en écrire l'histoire.

15 *Septembre* 1781. Suivant le *Précis* du Duc de Chartres: 1°. les maisons autour du Palais royal sont au nombre de 72, les demandeurs au nombre de 30 au plus; ainsi ce n'est au plus que la moitié des propriétaires qui plaident.

2°. Ils font remonter la date & l'origine de leurs fenêtres au tems où Louis XIV habitoit lui-même le Palais royal, & en 1658, c'est-à-dire quinze ans après, il n'existoit encore autour du jardin que 17 pavillons, bâtis par le Barbier, sur le modele prescrit par le Cardinal de Richelieu, *sans jours ni ouvertures sur le parc & clôture de son Eminence*, suivant l'obligation imposée à le Barbier en 1636.

3°. Ils fixent à 1692 la possession du Palais royal par les Princes de la Maison d'Orléans. C'est en cette année qu'il fût réuni à leur appanage par un Edit; mais son Altesse Royale, *Monsieur*, frere du Roi, en avoit alors la jouissance, & l'occupoit depuis 1661; ensorte que les maisons actuelles ont été bâties depuis la jouissance de ces Princes. Les premieres permissions d'avoir des ouvertures aux murailles élevées par le Cardinal, furent données par son Altesse Royale, *Monsieur*, au Marquis de Nonant, son Chancelier, puis au Cardinal Dubois, &c. mais à titre gratuit & précaire sans servitude.

4°. Louis XIII, dans son acceptation du Palais Royal n'a point agréé cette intention du Cardinal, que le Roi seul ou l'héritier présomptif de la couronne puisse l'occuper, il a ratifié toutes les autres clauses, excepté celle-là.

5°. M. le Duc d'Orléans lui-même a déclaré de vive voix aux Députés des propriétaires qu'il n'avoit jamais défendu au Duc de Chartres de rien innover dans le Palais royal, & qu'il en donneroit l'assurance par écrit, si le Prince son fils en avoit besoin.

6°. Les escaliers & saillies des maisons sont sur le sol même du Palais royal, entre leurs maisons & le grillage qui fût mis en 1732. En 1741 & 1742, feu M. le Duc d'Orléans, pour interrompre cette propriété qui peut s'acquérir par la prescription, exigea d'eux la reconnoissance formelle que ces jouissances étoient précaires & amovibles : il n'exigea point la même chose pour leurs fenêtres, ou vues droites, parce que la prescription n'y peut rien & qu'il faut à cet égard un titre formel & très-précis.

7°. Enfin, l'objet du Prince est de faire du Palais royal un monument superbe, un lieu de promenade commode, même dans tous les tems de l'année, un rendez-vous général des nationaux & des étrangers avec tous les agrémens possibles. Ainsi, loin de chercher à nuire aux propriétaires, il travaille à l'amélioration de leurs terreins & ils calomnient mal à propos ses intentions.

15 *Septembre* 1781. On voit ici circuler l'Arrêté du Parlement de Bordeaux en date du 27 Août, relativement aux Lettres patentes du 14 dudit, portant prorogation des séances. Cet Arrêté, quoique manuscrit, est recherché & se multiplie par l'empressement des curieux. Il s'agit de Remontrances à faire par ce Parlement, dont les articles sont au nombre de six. Le premier roule sur les Lettres patentes du 23 Décembre 1780, imprimant sur la tête des Magistrats qui composent la Compagnie une tache flétrissante, & sur l'inutilité de leurs plaintes restées sans réponse, ce qui leur a ôté toute faculté d'agir & de juger.

Dans le second, les Magistrats réclament contre les Lettres closes ou de cachet, si multipliées de plus en plus.

La Lettre de cachet décernée contre le Premier Président est l'objet troisieme.

Dans le quatrieme ils se plaignent de ce qu'on a arrêté leurs procédures contre les libelles répandus à l'occasion de la querelle de M. Dupaty : libelles dont M. l'Avocat général Du Faur de la Jarte a donné l'exemple dans son discours.

Ils se plaignent dans le cinquieme des Lettres patentes de prorogation, en ce qu'elles portent l'empreinte d'une punition, n'y ayant dans ce tems de vacances à Bordeaux ni Avocats, ni Procureurs, ni Plaideurs, parce que tous sont forcés d'aller vaquer à leur récolte.

Enfin, le sixieme est une sorte de récapitulation du

du reste & une péroraison touchante pour émouvoir le cœur paternel du Monarque.

En général, cet Arrêté est foible de raisonnement & ne roule que sur des lieux communs, auxquels il est aisé de répondre de la part du Ministere: les Magistrats ne se disculpent en rien du principal reproche d'être restés un an sans administrer la justice.

16 Septembre 1781. Voici l'arrêté du Parlement de Bordeaux &c. Ce jour 27 Août, la Cour, toutes les Chambres assemblées, en délibérant sur les Lettres patentes portant prorogation des séances en date du 14 de ce mois, ainsi que sur tous les motifs qui y ont donné lieu,

Considérant que les fonctions des Magistrats sont incompatibles avec le déshonneur & l'avilissement: que les voies multipliées d'autorité & de rigueur employées contre eux, leur enlevent la confiance des peuples: qu'au milieu des épreuves les plus dures, des rigueurs inconnues jusqu'à nos jours, dont ils sont accablés; tout leur impose la nécessité de recourir à la bonté & à la justice du Seigneur Roi,

A arrêté qu'il sera fait au dit Seigneur Roi de très-humbles & de très-respectueuses Remontrances, à l'effet de lui représenter:

1°. Que parmi les coups multipliés & éclatans qui n'ont cessé de s'appesantir sur son Parlement, rien ne l'a autant consterné que les inculpations contenues dans les Lettres patentes du 23 Décembre 1780, qui impriment sur la tête des Ma-

giſtrats qui le compoſent, une tache flétriſſante. Qu'ayant porté leurs plaintes aux pieds du trône, le ſilence dudit Seigneur Roi a jeté dans le fond de leurs ames tant d'abattement & d'amertume, qu'ils n'ont pas même pu trouver dans le ſentiment intime de leurs conſciences un principe de force & de courage pour remplir leurs fonctions avec leur zele ordinaire.

2°. Que ſon Parlement, pénétré du plus profond reſpect pour ledit Seigneur Roi & pour tout ce qui porte le caractere de ſes volontés, ne craint point de compromettre ſon reſpect & ſon obéiſſance, en réclamant contre les Lettres cloſes ſurpriſes à ſa religion & ſi fort multipliées de nos jours; en proteſtant contre leur irrégularité, ne les voyant & ne pouvant les voir que comme attentatoires à la liberté des citoyens, pernicieuſes dans leur exécution, réprouvées par les ordonnances dont les Magiſtrats ſont les garans & les dépoſitaires, & qu'ils ont fait le ſerment de garder & de maintenir.

3°. Que ce n'eſt pas ſans fondement que les Lettres cloſes ont jeté des allarmes & excité les réclamations de tous les Corps de Magiſtrature; que ſon Parlement reconnoît un de leurs dangereux effets dans le coup de rigueur qui vient de frapper ſon Chef: qu'il ne ceſſera de repréſenter au dit Seigneur Roi, ſes regrets, ſes plaintes, la conſternation du peuple ſur l'éloignement de ce Magiſtrat: qu'il ne ceſſera de ſupplier ledit Seigneur Roi de rendre au vœu de la Province

le citoyen généreux, juge éclairé, qui, plein d'amour & de respect pour son Roi, de zele constant à remplir ses fonctions, a toujours servi d'exemple au peuple & de modele au Magistrat.

4°. Que son Parlement, justement allarmé des ordres exprès du Roi qui suspendent une procédure contre les auteurs de certains libelles, ne peut s'empêcher de réclamer contre cette suspension qui entraîneroit avec elle l'impunité d'un attentat si offensant pour la Magistrature, & qui n'a d'exemple que l'injure publique que se permit l'Avocat général contre les Magistrats, dans le moment même, où, séants sur le tribunal, ils représentoient la Majesté royale: que ces différens outrages, que son Parlement ne peut oublier, exige une vindicte publique, pour laquelle il fera sans cesse entendre ses justes réclamations.

5°. Que les Lettres patentes portant prorogation ont affecté vivement son Parlement. Ce n'est pas que le courage des Magistrats exempts de reproches, ne soit inébranlable à la vue de tous les coups qui ne tombent que sur eux personnellement. Mais leur insensibilité seroit criminelle pour les conséquences qui en résultent. Ces Lettres patentes paroissent être, aux yeux des peuples, une suite du mécontentement dudit Seigneur Roi contre son Parlement: elles portent l'empreinte d'une punition, surtout en voyant l'inutilité de cette prorogation, dans un tems où, les citoyens de tous états étant forcés d'abandonner la ville & la poursuite de leurs procès

pour donner tous leurs soins à la perception de leurs récoltes, les juges n'auroient aucune fonctions à remplir par l'absence des Avocats, des Procureurs & des Parties.

6°. Qu'il importe audit Seigneur Roi, à la nation entiere de conserver sans tache, des Corps qui, méritant la confiance des peuples par leur soin infatigable à veiller à leur repos & à leur bonheur; par l'exemple qu'ils leur donnent de la fidélité, de l'amour, & du respect pour leurs Rois, deviennent par là les remparts de l'autorité souveraine, & le lien de l'obéissance de tous les ordres de l'Etat. Que son Parlement espere de la justice & de la bonté dudit Seigneur Roi, qu'il écoutera ses plaintes & ses réclamations; qu'il vengera l'honneur de ses Magistrats, reconnoîtra la pureté de leurs sentimens, & ranimera leur courage, leur zele & leur activité.

17 *Septembre* 1781. Mrs. *Grignet* & *Lavau*, négocians & armateurs de Bordeaux, sont arrivés Dimanche ici comme Députés du Commerce de cette ville. Leur mission est de défendre la propriété de 42 navires qu'on veut leur enlever pour le compte du Roi, de force & sans qu'ils aient acquiescé volontairement aux propositions faites.

Dès hier ces Députés ont vu M. le Marquis de Castries qui leur a d'abord déclaré que leur mission étoit inutile. Il est cependant entré en pour-parler; il s'est défendu de tout esprit de despotisme, en déclarant fort qu'il respectoit les

propriétés, & a permis à ces Messieurs de lui adresser un Mémoire où ils résumassent leur conversation, ce qu'ils ont fait.

On ne pouvoit choisir deux négociateurs plus honnêtes, plus concilians & plus capables d'éclairer la religion surprise du Ministre.

17 *Septembre.* Un Artiste ayant retracé avec le burin quatre scenes de l'Opéra comique de MM. *Auguste de Piis & Barré*, intitulé l'*Automne*, ceux-ci ont cru devoir lui en témoigner leur reconnoissance & ont profité de l'occasion pour tomber sur le correspondant du Courier de l'Europe qui les avoit critiqués durement. C'est M. de Piis seul qui a mis les stances sous son nom avec ce titre:

STANCES à l'*Auteur des quatre Estampes tirées des Vendangeurs, & au Courier de l'Europe.*

J'ai deux remercîmens à faire;
Eh! vîte, Muse, acquittons nous,
Mais surtout, tirons d'une pierre,
Comme on dit volontiers, deux coups.

Salut au Graveur anonyme,
Dont le burin officieux
M'offre la ronde pantomime
Des Vendangeurs facétieux.

Salut au Courier de l'Europe
Qui le long d'un épais feuillet,
Numéro du treize Juillet,
Nous sangle, en fougueux misanthrope.

A faire un tableau d'été,
Muse, on fait que tu te goberges:
Sans doute qu'ils ont apprêté,
L'un, son burin, l'autre, ses verges.

Il s'agit donc de prévenir
Le Graveur: que ma joie est franche,
Quand, pour passer chez l'avenir,
Il veut me prêter une planche.

Mais, dis au Courier que je ris
De ses diatribes cruelles,
En réfléchissant que Paris
N'y croit pas plus qu'à ses nouvelles.

Ces Messieurs annoncent par occasion qu'ils ont composé les *Amours d'Eté*, Opéra comique nouveau, reçu à la Comédie le 27 Août, & qui doit se jouer incessamment.

17 *Septembre* 1781. M. l'Abbé de Saxe, qui n'a pas quinze ans, a soutenu le 4 de ce mois au séminaire de Saint Magloire avec le plus grand éclat un exercice littéraire, où il a étonné toute l'assemblée. Il explique avec une égale facilité *Horace*, *Anacréon*, *Cicéron*, *Salluste* & *Gellert*; c'est-à-dire qu'il sait déjà le Grec, le Latin & l'Allemand.

Ce jeune Seigneur est fils de M. le Comte de Lusace, & par conséquent cousin germain du Roi. Au reste, le don des langues est particulier à la famille, & l'on sait combien feue Madame la Dauphine étoit instruite.

17 *Septembre*. Le premier de ce mois l'Aca-

démie Royale de Peinture & de Sculpture, dans ſon aſſemblée, a accordé le premier prix de peinture au Sieur *Jean Baptiſte Vignali*, de Monaco, & le ſecond au Sieur *Victor Maximilien Potain*, de Verſailles. On ſait que le ſujet étoit le *Supplice des Machabées.*

Le premier de ſculpture, qui étoit *David entrant dans la tente de Saül endormi*, a été décerné au Sieur *Jacques Philippe le Sueur*, de Paris, & l'autre au Sieur *Antoine Chaudet*, de la même ville.

18 *Septembre.* Entre les diverſes pieces que la mort de l'Impératrice-Reine a fait éclore dans les colléges, il faut diſtinguer un Poëme latin de M. *Luce*, Bourſier du Collége de Louis le Grand, âgé de quinze ans ſeulement, mais éleve de M. *Selis* ſon Profeſſeur, & avantageuſement connu dans la République des Lettres, qui pourroit bien l'avoir aidé: quoi qu'il en ſoit, dans ce Poëme, dont le plan eſt ſage & ingénieux, la Poëſie chaude & pleine d'images, la latinité pure & correcte, il ſe trouve un portrait du Roi de Pruſſe très-flatteur, quoique très-vrai. M. d'Alembert, ancien éleve lui-même de l'Univerſité de Paris, à la priere du jeune homme, a adreſſé un exemplaire de l'ouvrage à ce Monarque. S. M. Pruſſienne, pour récompenſer le talent du jeune Poëte, & l'encourager dans ſes études, lui a fait remettre une gratification par le Philoſophe.

18 *Septembre.* M. Bertin, le Miniſtre, vient

de faire placer dans l'église de Saint André des Arts un monument à M. l'Abbé Batteux.

Sur un cippe s'éleve un vase funéraire dans le genre antique, & orné des figures symboliques de la Religion, l'Eloquence, la Douceur, l'Histoire & la Philosophie; au-dessus est la couronne de l'Immortalité; plusieurs autres attributs allégoriques enrichissent cet ouvrage de sculpture.

Voici l'Inscription, composée par M. Bertin lui même, à ce qu'on assure:

Carolo Batteux
Honorario Eccles. Rem. Canonico,
Uni è XL Viris Academ. Gallicæ.
Regiæ Inscri. & humanior. Litt. Academi. Socio.
Amicus, amico.
M. P.
Vixerat. ann. LXVII.
Obiit. ann. Dni MDCCXXX.
Mense Jul. Die XIV.

Ce Ministre avoit déjà donné la même marque d'affection à M. Bourgelat à l'Ecole vétérinaire, établissement fondé par M. Bertin, & qu'il a toujours favorisé avec la plus grande complaisance. Il se propose d'honorer pareillement le célebre *Souflot*. Peut-être seroit-il mieux de ne pas tant prodiguer l'admiration, & ce tribut de l'amitié deviendroit trop général.

18 *Septembre* 1781. M. le Comte de Thélis a la satisfaction bien rare pour les instituteurs des nouveaux établissemens, de voir le sien fruc-

tilier

tifier & s'étendre de ſon vivant. Pluſieurs perſonnes ſe propoſent d'établir des *Ecoles nationales militaires*, à l'inſtar de celle de Paris, & lui ont écrit pour lui demander des inſtructions. Comme on ne peut ſe promettre de réuſſir qu'avec des Chefs vertueux & intelligens, il a imaginé d'en former une pépiniere dans ſon école-mere pour en fournir aux Provinces.

18 *Septembre*. L'Auteur du Précis d'un projet *d'Etabliſſement du Cadaſtre dans le Royaume* en donne la plus haute idée dans ſon avertiſſement. Il aſſure qu'il a fait l'eſſai de ſon plan dans l'Election d'Angoulême, & ajoute: „ pour juger „ de la révolution heureuſe que le Cadaſtre a „ produite dans cette partie du Royaume, il „ faudroit voir le tableau de ce qu'elle étoit „ avant 1737. Son agriculture, ſa population „ & ſon commerce lui ont donné une exiſtence „ nouvelle. Ses priviléges abuſifs ſont ſupprimés; les impoſitions qui ne ſe payoient qu'en „ 12 & 15 ans, rentrent en quinze mois dans „ les cofres du Roi; & l'on n'y connoît „ plus ni procès, ni empriſonnemens relatifs „ aux tailles. "

19 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg du 15 Septembre..... Cette ville fut rendue aux armes de Louis XIV le 20 Septembre 1681; nos Chefs ont imaginé de célébrer l'année centenaire de cet évenement par une fête publique: il eſt queſtion ſurtout de marier 20 filles de chacune des Tribus ou Corporations entre

lesquelles est partagé le peuple. M. Gérard, notre Préteur, a écrit à M. Rochon de Chabannes, avantageusement connu au théâtre par des succès multipliés sans aucune chute, ni même faux pas, pour le prier de composer une piece à ce sujet. Ce Poëte fécond, quoiqu'il n'ait pas eu trois semaines pour l'exécution, vient d'envoyer à son ami une comédie en un acte très-bien adaptée à la circonstance: quand elle aura été jouée, je vous rendrai compte de l'effet qu'elle aura produit.

19 *Septembre* 1781. Le Bureau de Législation dramatique est absolument dispersé, & qui le croiroit? C'est son auteur lui-même qui le premier a donné l'exemple de la défection. C'est le Sieur Caron de Beaumarchais que les Poëtes dramatiques, après avoir eu la bassesse de se ranger sous ses drapeaux, ont la lâcheté d'imiter en se soumettant aux réglemens & en s'asservissant aux Comédiens. Ce Beaumarchais, toujours avide de faire du bruit, n'importe comment, voyant que son projet de dominer impérieusement ses confreres ne réussissoit pas, & par la fermeté de quelques-uns, & par la contrariété des Gentilshommes de la Chambre, a imaginé d'aller trouver les Histrions, de s'en rapprocher & de les flagorner pour obtenir d'eux de faire jouer la suite de son *Barbier de Séville*; ce qu'il a gagné après avoir essuyé quelques rebuffades de l'Aréopage comique. Sa piece doit être représentée incessamment. MM. *Ducis* & de *la Harpe*,

l'ont suivi, & ont fait la lecture de leurs tragédies. La farce du Sieur de Beaumarchais a pour titre: *Le Mariage de Figaro.*

20 *Septembre.* M. d'Alembert est retombé dans l'état vaporeux où il étoit il y a quelques années, lorsqu'il entreprit son voyage d'Italie. Il craint la mort & tous les maux qui affligent notre triste humanité. Ses confreres de l'Académie des Sciences remarquent, lorsqu'on lit quelque mémoire sur ces matieres, l'intérêt singulier qu'il y prend & le retour secret qu'il fait sur lui-même. Ce qui augmente le fâcheux de sa situation, c'est qu'il ne peut plus se distraire par des occupations sérieuses & soutenues, surtout à l'égard des hautes sciences, de la Géométrie transcendante à laquelle il étoit appelé plus véritablement qu'aux Belles-Lettres où il ne sera jamais qu'un Auteur ordinaire.

La vieillesse du Roi de Prusse est encore un objet affligeant pour lui. Son amour propre est flatté de pouvoir se glorifier de tems en tems de sa correspondance avec le Monarque, d'en lire quelque lettre; & il s'est envain efforcé de se tourner vers l'Impératrice des Russies, inexorable à jamais. Cette Souveraine, piquée de la façon injurieuse dont M. l'Abbé *Chappe* a parlé dans son voyage de Sibérie de l'intérieur & du gouvernement de ses Etats, a trouvé cette ingratitude d'autant plus grande, que le savant Auteur avoit été accueilli par S. M. Impériale avec beaucoup de distinction. L'usage est, lors-

qu'un membre de l'Académie des Sciences veut faire imprimer quelque chose avoué d'elle, de remettre l'ouvrage à des Commissaires qui y donnent leur approbation. Le voyage de l'Abbé Chappe en portoit une, & entre les noms des approbateurs étoit celui de M. d'Alembert. L'Impératrice des Russies l'a lu avec peine & s'en souvient. Ce qui prouve l'intérêt vif que cette Princesse y mettoit, c'est qu'elle n'a pas dédaigné, à ce qu'on assure, de prendre la plume elle-même & de répondre aux assertions calomnieuses de l'Abbé Chappe. On ajoute que Voltaire, malgré tous ses efforts, n'a pu détruire les préventions de l'Impératrice.

L'état de M. d'Alembert, s'il savoit se faire une raison & se soumettre à la fatalité, est cependant heureux. Il a 12000 livres de rentes, dont il employe 4000 livres en bienfaits. Il jouit d'une considération assez étendue; il remplit son goût pour la domination dans l'Académie Françoise; il a une Cour nombreuse & assidue. Malheureusement, c'est le Philosophe qui a le moins de philosophie. On le voit quelquefois seul courant dans les Tuilleries, & cherchant à se fuir lui-même; quoiqu'à portée de voir la société la plus brillante, elle lui déplaît. Le sexe n'a jamais eu un grand attrait pour lui, & ce n'est pas durant sa vieillesse qu'il y trouvera ce charme doux, touchant, consolant les hommes tendres, qui ont su se faire d'une amante une amie qui leur dérobe les horreurs du tombeau.

21 *Septembre* 1781. M. le Marquis de Poyanne menaçant ruine depuis longtems, *Monsieur* avoit donné la survivance des Carabiniers à M. le Comte de Chabrillant, un de ses Capitaines des Gardes du Corps. Le moment de l'inspection & de la revue approchant, M. de Poyanne, déjà piqué de se voir nommer un successeur, & apprenant qu'il se disposoit à remplir ses fonctions, n'a pas voulu les lui laisser faire, &, malgré toutes les représentations de sa famille & de la Faculté, a voulu absolument se rendre à Vendôme où sont les Carabiniers: il a effectivement fait sa revue, mais n'a pu en terminer le travail; il est mort comme il s'en occupoit.

Un pere Chartreux, autrefois Capitaine de Carabiniers, étoit sorti de sa retraite pour convertir cet Officier général, qui depuis peu de tems avoit été en personne à sa paroisse y remplir les devoirs de la religion d'usage en pareil cas; ainsi nulle inquiétude sur son salut.

Du reste, M. de Poyanne est peu regretté; c'étoit un Chef sans humanité, dur & haut; qualités peu propres au commandement.

21 *Septembre*. L'*Incognita persequitata*, mise en chant par le Seigneur Anfossi, a paru à Rome en 1773. On en dit la musique délicieuse. On a imaginé d'exécuter cet Opéra bouffon sur le théâtre des Menus, & on doit le jouer aujourd'hui. C'est M. du Rosoi qui s'est chargé de réformer le poëme très-défectueux, & de l'arranger; & un M. de Rochefort, Compositeur François, qui

en a coufu la mufique. On ne croit pas ces deux Auteurs, chacun dans fon genre, pourvus d'affez de goût pour faire un triage & des futures auffi difficiles. L'ouvrage eft en trois actes très-étoffés dans le poëme Italien.

22 *Septembre* 1781. Il paroît par l'Avertiffement imprimé en tête du poëme que M. du Rofoi s'eft permis de changer le plan de l'intrigue; il prévient qu'il n'a d'autre but que de rendre fervice aux amateurs des arts, en leur donnant occafion d'entendre une mufique, fuivant lui, ***étincelante de beautés fublimes***. Il efpere que fon talent pour la fcene ne fera pas jugé d'après cet ouvrage dans lequel il avoue n'avoir d'autre mérite que celui d'avoir *Créé*. Le public conviendra facilement avec lui des défauts du Poëte Italien, & il fait en effet à quoi s'en tenir fur le compte de M. du Rofoi; il n'avoit pas befoin de cet effai; mais il ne peut lui accorder le titre de créateur, foit comme traducteur, foit comme parodifte. Tout cela eft du galimathias très-digne de lui & auquel on l'a bientôt reconnu, malgré le voile de l'anonyme dont le couvroit fa modeftie.

Du refte, on fait depuis longtems ce que l'on doit penfer de l'action, de la marche, du dialogue, de la diction, & au total de l'intérêt des Opéra bouffons. Celui-ci, au défaut des autres, en joint un particulier: c'eft que l'intrigue ne répond point au titre. L'Inconnue refte toujours inconnue, tant pour les perfonnages que pour le

public ; les prétendues perſécutions qu'elle eſſuie, conſiſtent à avoir pour adorateurs, le pere, les deux fils & le valet de la maiſon, ce qui, aux yeux de bien des femmes, ſeroit un tourment fort tolérable. Il eſt ſuperflu de nous égarer dans le labyrinthe de cet imbroglio. Il ſuffira d'obſerver que le ſujet reſſemble à la *Bonne Fille*, à *Silvain*, à *Pamela*, & même un peu au *Seigneur Bienfaiſant* par l'apparition de deux enfans dont l'aſpect contribue à réconcilier le pere avec ſon fils & ſa bru. C'eſt ſur ce mince canevas, d'ailleurs rempli de défauts, que l'art des traducteurs les plus diſtingués par leurs talens, n'auroit pu ſauver, que M. Anfoſſi, doué, comme tous les Virtuoſes qui excellent dans les bouffons, du rare mérite de faire de bonne muſique ſur des paroles ridicules, a établi ſes broderies. Il a fallu en ſacrifier pluſieurs, pour ajuſter à notre Théâtre cette production biſarre, pour en lier les airs par un récitatif ſupportable, & pour coudre à l'action, qu'il s'agiſſoit auſſi de rendre plus rapide, un ballet qui ſuppléât au vuide & au manque d'intérêt.

La muſique a été fort goûtée en général ; il y a des ariettes de la plus grande expreſſion ; mais quelquefois de la monotonie & peu d'intention de la part du Compoſiteur.

23 *Septembre.* Il paroît *Réponſe à un Précis diſtribué par M. le Duc de Chartres.* Tandis que ce Prince pourſuit l'exécution de ſon projet par un nouvel abbatis d'arbres du côté de

l'allée d'Argenſon, les Propriétaires continuent à barbouiller du papier & à faire des actes de procédures.

Cette Réponſe ne contient que des notes ou réponſes très-ſéduiſantes, miſes en marge du Précis. Elle ne mérite aucune analyſe; mais afin de faire mieux connoître combien ces partis oppoſés ſont peu d'accord, même ſur les faits les plus ſimples: ſuivant le *Précis* de M. le Duc de Chartres, les maiſons au pourtour du Palais royal ſont au nombre de 72, & ſuivant la Réponſe, il n'y en a que 52.

23 *Septembre* 1781. M. *Goſſec* a encore répliqué au Pere *Vito*, & a fait une eſpece de traité de muſique à cette occaſion. Un anonyme lui a adreſſé les vers ſuivans.

Oui, Goſſec, tu viens de confondre
L'étranger dont l'orgueil défioit les François;
Inſtruit par ſa défaite, oſera-t-il répondre?
Que ſon ſilence rende hommage à ton ſuccès!
Mais eſt-ce aſſez d'avoir de l'harmonie
Dévoilé ſavamment les myſteres divers,
Et longtems de la ſymphonie
Epuiſé les tréſors, pour orner nos concerts?
Non, non, Prêtre de Polymnie,
Pourſuis, remplis de ton génie
Le temple à ſon art conſacré;
Peins la terreur, le choc des armes,
Les malheurs d'un peuple éploré,
La vengeance des Dieux, le déſeſpoir, les larmes
Des Bergers, des Amans, des Héros & des Rois.

Cette Déesse, par nos voix,
Excite, échauffe ton courage;
Qui pourroit-elle inspirer davantage
Que l'interprete de ses loix?

Il est question, sans doute ici, de l'Opéra de *Thesée*, dont M. Gossec a refait la musique, & qui doit être joué cet hiver. On prépare ainsi le public à l'admirer par cet éloge prématuré.

23 *Septembre.* M. Sacchini exigeoit le même traitement que M. *Piccini*, c'est-à-dire d'abord 2000 écus de fixe & la même rétribution pour chacun des ouvrages qu'il composeroit. On n'a pas voulu lui accorder cette faveur, sous prétexte qu'il n'étoit accouru à Paris que parce qu'il faisoit mal ses affaires en Angleterre; qu'il ne devoit pas être si exigeant dans une pareille situation, & que, d'ailleurs, aucun de ses ouvrages lyriques n'ayant encore été exécuté ici, on ne pouvoit estimer quelle sensation ils y causeroient. On croit que M. Sacchini sera obligé de s'en retourner ainsi qu'il est venu, d'autant que le bruit se renouvelle de la prochaine arrivée du Chevalier Gluck, se ranimant pour venir jouir d'un nouveau triomphe sur le théâtre élevé par M. le Noir.

23 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Strasbourg du 18 Septembre.... Tous ceux qui ont eu déjà communication de la piece de M. Rochon, en sont très-contens. Ce n'est pas un de ces lieux communs, vagues, comme sont la plupart des sujets de commande. Celui-ci est

adapté à la circonſtance, au local, aux mœurs des habitans, & du reſte eſt une jolie comédie, pleine de naturel, de décence & de gaieté douce, qui pourroit ſe jouer ſur tout autre théâtre avec beaucoup de ſuccès. J'en aime ſurtout la moralité, fondée ſur une ancienne antipathie qui ſubſiſte encore ici parmi le Peuple entre les familles Françoiſes & Allemandes, ce qui les empêche de ſe marier enſemble. Le Poëte cherche a déraciner un vieux préjugé, &, s'il eſt moyen, de l'extirper; c'eſt en le rendant ainſi ridicule au théâtre dans une fête conſacrée à ce même peuple. C'eſt la ſemaine prochaine que la repréſentation de la comédie de M. Rochon doit avoir lieu.

24 *Septembre* 1781. MM. Auguſte de Piis & Barré ayant entrepris de traiter les quatre ſaiſons, les ont terminées par l'*Eté*. Les répétitions ſont à leur fin, & la premiere repréſentation doit avoir lieu demain. Comme les paroles ſont déjà imprimées, voici l'eſquiſſe du ſujet. Les *Moiſſonneurs* étoient un obſtacle en ce que, dans cet opéra comique, les travaux de la ſaiſon étoient déjà repréſentés. Il a donc fallu créer des ſituations nouvelles & s'occuper totalement des occupations relatives à l'agriculture. Les Auteurs ont en conſéquence tranſporté le lieu de la ſcene ſur une riviere où ſe paſſe preſque toute l'action; ce qui offre des tableaux d'un genre neuf, agréable & ſouvent galant. L'intrigue roule ſur une joute que l'on donne pour la

fête du Seigneur du village & sur les difficultés qu'éprouve le fils d'un meunier de joindre sa maitresse, qui demeure à la rive opposée de celle où se trouve son moulin. Il se sert à cet effet du bateau de son pere, &, quand cette ressource lui manque, il traverse la riviere à la nage. Enfin, après avoir remporté le prix de la joute, voulant s'introduire en secret chez celle qu'il aime, il l'engage à le monter dans un seau, qui de sa fenêtre, donne presque au milieu de la riviere. Comme elle s'efforce de tirer un poids aussi lourd, son pere accourt pour l'aider, & monte, au lieu d'eau, l'amoureux de sa fille; évenement qui détermine le mariage. Les paysans arrivent alors, avec les bateaux de la joute, garnis de lanternes de différentes couleurs, & emmenent en triomphe, au clair de la lune, les nouveaux époux.

25 *Septembre.* Extrait d'une lettre de Partenay le 20 Septembre..... Il y a dans cette Province de Poitou une association de Prêtres de différens grades & de différens diocèses, qui s'assemblent chaque année le 17 Août ou environ, à l'effet de prier en commun pour les confreres décédés. Cet établissement, formé depuis plus d'un siecle, sous l'approbation des Evêques de Poitiers, vient d'être confirmé par le Prélat actuel. Benoît XIV avoit donné une Bulle d'indulgence fort étendue, pour les Ecclésiastiques qui en sont membres. L'association est composée de 68 décuries, chacune de 8 à 10 Prêtres qui sont obligés de

faire un fervice par décurie & de dire une meffe pour chaque confrere défunt. Quoiqu'on n'y admette point de laïcs, dans l'affemblée générale tenue le 21 Août, M. Mouffet, en fa qualité de Procureur général, propofa de faire un fervice pour tous les militaires qui font morts dans la guerre préfente & pour tous ceux qui perdront la vie, tant qu'elle durera. Cet avis patriotique fut accueilli avec le plus vif intérêt & un applaudiffement univerfel. Le premier fervice, fe fera dans le mois d'Octobre prochain; ainfi voilà plus de fix cents meffes par an pour les Officiers, Soldats & Matelots qui, aux dépens de leur vie, auront foutenu l'honneur du pavillon.

M. l'Archiprêtre de cette ville n'avoit pas peu contribué à enflammer fes confreres par un difcours, où il avoit rappelé l'exemple de Judas Machabée, faifant offrir dans le temple de Jérufalem des facrifices pour les généreux guerriers morts en défendant la patrie & la religion de leurs peres; car ce qui redoubla le zele des votans, c'eft la réflexion qu'on faifoit la guerre à des hérétiques.

Voilà les Pafteurs du fecond ordre qui non contens de contribuer par les décimes & le don gratuit aux armemens, y contribuent encore de leurs prieres: comment répondront à cet exemple ceux du premier?

25 *Septembre* 1781. Le commencement de la piece des *Amours d'été*, exécutée hier aux Ita-

liens, promettoit beaucoup; mais la ſuite n'y a pas répondu. De fréquens défauts de ſens commun lui feroient grand tort, ſi l'on jugeoit ſévérement une ſemblable bagatelle, où l'on déſireroit d'ailleurs plus de gaieté, ſurtout dans le denouement.

25 *Septembre.* Les Députés des Armateurs de Bordeaux ont parfaitement réuſſi dans leur miſſion; le Miniſtre a goûté la juſtice de leurs repréſentations; on s'eſt rapproché, & les conditions nouvelles paroiſſent devoir être ſatisfaiſantes pour les parties léſées.

26 *Septembre.* M. le Noir, ſentant que la rapidité avec laquelle on exécute la nouvelle ſalle proviſoire d'Opéra pourroit cauſer des ſoupçons ſur ſa ſolidité, a cru devoir raſſurer le public par une lettre où il donne quelques détails ſur cette conſtruction.

1o. Le théâtre a moins de longueur que le dernier; mais il a 20 pieds de large de plus, ce qui prêtera au ſervice par ſa hauteur & ſa profondeur. Il eſt ſuſceptible de recevoir les machines & décorations de l'ancien opéra.

2o. Sous une voûte ſolide, pratiquée ſous l'orcheſtre, eſt un réſervoir vaſte où M. Morat a établi deux pompes dont les tuyaux feront au beſoin un ſervice général prompt & aſſuré.

3o. Les deux corridors, à droite & à gauche, aſſureront la ſortie du parterre par ſix iſſues.

4o. Toutes les portes s'ouvriront en dehors; celles des loges à chaque étage par deux cordons

placés au centre dont l'un à droite & l'autre à gauche, & d'un seul coup par le moyen d'un ressort.

5°. Les escaliers, au nombre de sept, pour dégagement, descendront de fond.

6°. On dispose un ventilateur pour renouveler l'air.

26 *Septembre* 1781. Les Comédiens François donnent aujourd'hui la premiere représentation d'une comédie nouvelle en un acte & en prose, intitulée le *Quiproquo*. On n'en dit point l'Auteur. Il court un murmure sourd que le Sieur Molé en est le pere.

27 *Septembre*. M. le Noir, pour encore mieux rassurer le public, invite les artistes, amateurs, curieux & personnes de tout âge, de tout sexe & de tout rang, à venir visiter son édifice, qu'on verra librement aux heures des repas des ouvriers. Il continue à dire que, quoique la ville lui ait donné un mois de répit, la salle sera prête au 5 d'octobre.

27 *Septembre*. La caisse d'escompte, se regardant comme ayant pris une assez forte consistance pour ne pas craindre de révolution, a voulu célébrer son institution par une médaille ordonnée à M. Duvivier, Graveur général des monnoies de France & des médailles du Roi. Cet artiste en a frappé une de 25 lignes où l'on voit d'un côté une femme tenant des billets & un cofre plein d'argent; de l'autre une femme reconnoissante des richesses que Mercure, sym-

bole des Inventeurs, répand sur elle avec abondance. On voit que cette allégorie peu ingénieuse est digne des Plutus auxquels elle est destinée.

Les actionnaires, par une délibération unanime, ont décerné cette médaille aux inventeurs & administrateurs de leur établissement.

27 *Septembre.* Un tableau de M. *Aubry*, exposé cette année au sallon, fait qu'on s'entretient de cet artiste dont on regrette la mort. Il étoit né à Versailles. Ayant copié dans sa jeunesse beaucoup de portaits à la Surintendance; il embrassa ce genre, comme par occasion, s'y perfectionna & fut reçu en 1774 à l'Académie. Voulant donner plus d'essor à son génie, qu'il sentoit ne devoir pas être borné à ce talent stérile, il se livra au genre auquel M. Greuze a donné son nom. Il imagina des scenes pathétiques & morales, prises dans la vie domestique. Le *Mariage interrompu* lui fit beaucoup d'honneur en 1777; enfin, il étoit entré dans la carriere de l'histoire, & étoit allé en Italie sous les auspices du comte d'Angiviller. On prétend qu'il emportoit dans son cœur un trait qui l'a conduit au cercueil; malgré le chagrin, poison destructeur de tous les talens, il n'en perfectionna pas moins les siens, ce qu'on voit dans une œuvre posthume de sa façon; *les Adieux de Coriolan à sa femme*, justement admirés cet année; où l'on trouve une couleur vraie, une composition sage, un effet net, & surtout un excellent goût de l'antique. On ne peut que regretter un pareil

artiste, dont ce tableau étoit le début dans l'histoire, & mort à 36 ans dans sa ville natale.

28 *Septembre.* Indépendamment de la premiere mise dehors qu'exige la construction de la salle provisoire d'opéra, elle entraîne, dans l'emplacement où elle est, des dépenses accessoires qui ne sont pas petites; comme d'acheter des maisons cirvonvoisines pour les foyers, magazins & autres logemens des acteurs & actrices; comme de prolonger la rue de Bondy & de l'ouvrir à la barriere du Temple; comme de réparer une portion des Boulevards & de paver à neuf tout le terre-plein aux environs de ce spectacle, d'y établir des bornes; comme d'illuminer tous les Boulevards par des réverberes; &, malgré tant de frais extraordinaires, il est impossible de prévenir beaucoup d'inconvéniens & d'incommodités pour les gens de pied, résultant de ce local. On confirme de plus en plus que des intérêts particuliers l'ont emporté sur l'intérêt général, suivant un usage trop commun dans ce Royaume.

28 *Septembre.* Suivant des lettres circulaires des manufactures de draps, adressées aux marchands drapiers de Paris, en date du 1 Septembre, & un tableau comparatif de la valeur des matieres premieres qui servoient à la fabrication des draps en 1774, époque depuis laquelle ces étoffes sont restées au même prix & en 1781: elles ont augmenté successivement, les unes de 4, les autres de 5, d'autres de 26, de 30, de 60,

de

de 69 pour cent & quelques-unes de 100 pour cent. Les ingrédiens d'ailleurs, dont les hautes teintures sont composées, sont aussi montés à un taux exhorbitant. En conséquence, les Directeurs de ces manufactures déclarent ne pouvoir se dispenser d'augmenter de 40 sols par aune les draps de couleur ordinaire, & de 3 livres ceux de haute teinture.

29 *Septembre.* Le *Quiproquo*, joué samedi, avoit reçu quelques applaudissemens dans le commencement; mais avoit paru à la fin fort long, fort ennuyeux & d'un vuide excessif. On en a cependant donné aujourd'hui une seconde représentation, qui, suivant l'usage infaillible, a eu le plus grand succès. On en a demandé l'Auteur; & le Sieur Molé est venu annoncer très-modestement au public qu'on ne le connoissoit pas; ce qui a confirmé beaucoup de spectateurs dans leur opinion que le Comédien qui s'est chargé de la piece auprès de ses confreres en est le véritable pere.

29 *Septembre.* Le Sieur de Beaumarchais, malgré la bassesse de ses démarches envers les Comédiens, n'en a pas reçu généralement l'accueil qu'il en espéroit. Le Sieur Desessarts, enflé du succès de sa vengeance contre M. Fréron & M. Salaun, & accoutumé à gourmander les Auteurs, n'a pas mal molesté celui-ci. Le Sieur Molé l'a traité avec hauteur; & le Sieur Préville, à qui ce camarade reprochoit d'avoir eu trop de déférence pour le Sieur de Beaumar

chais, lui a répondu qu'il se concilieroit toujours avec les Auteurs sur leurs ouvrages qu'il trouveroit jouables, comme étant les véritables soutiens de la comédie; mais qu'il n'accorderoit jamais son amitié à celui-là, & le tiendroit toujours loin de lui. Ce qui a surtout révolté les Comédiens, c'est qu'ils n'ignorent pas les démarches du Sieur de Beaumarchais pour former une troupe d'autres acteurs & se mettre à leur tête; car il n'est aucun moyen de gagner de l'argent & de faire parler de lui que ne tente cet intriguant cupide & prodigue, dépensant l'argent encore plus facilement qu'il ne le gagne, mal à l'aise au milieu d'une grande fortune & se ruinant en procès & en chicanes.

29 *Septembre* 1781. M. *David* ne pouvant exposer au sallon un grand tableau de sa façon représentant le Comte de *Potocki* à cheval dans son manége, l'a fait voir chez lui, & cet ouvrage n'a point démenti la haute opinion conçue de cet artiste. Il n'est pas composé simplement en faiseur de portraits; mais on y retrouve le génie du Peintre d'histoire. Le Seigneur Polonois a le chapeau à la main; il semble saluer l'assemblée devant laquelle il passe, & son cheval, arrêté par un chien Danois qui abboie, baisse la tête comme pour voir ce que c'est. Le coursier est dessiné supérieurement; les habiles gens en équitation trouvent qu'on ne peut-être mieux à cheval, & ce qu'on voit du chien, que l'espace du tableau n'a pas permis de retracer en en-

tier, eſt déjà d'une grande vérité. Un morceau d'architecture, qui orne le fond du tableau, contribue à en détacher mieux le cheval. Sa criniere eſt magnifique ; ſa tête, ſon encolure, ſon allure, tout répond au ſujet. On a remarqué au ſallon que nul de Meſſieurs de l'Académie qui avoient eu des chevaux à peindre, n'avoit bien rendu cet animal cette année ; M. *David* ne méritera pas ce reproche ; il s'en eſt tiré à merveille, comme de tout le reſte.

30 *Septembre.* On aſſure que Meſſieurs du Parlement de Bordeaux ont déjà gain de cauſe ſur un point de leurs remontrances, & que les lettres patentes pour leur ſéparation, & nommément la Chambre des Vacations ſeulement, ſont parties.

30 *Septembre.* Il faut rendre littérallement la réponſe du Sr. Molé au parterre. Il a dit : *Meſſieurs, l'Auteur eſt inconnu ; il lui eſt impoſſible de profiter de vos bontés.* Cette tournure de s'exprimer, très-originale & très-obſcure, donne beaucoup à penſer.

30 *Septembre.* Dans le *Mémoire pour Antoine le Bel, Ecuyer, priſonnier ès-priſons de la Conciergerie, contre M. le Procureur Général*, le morceau le plus frappant pour le public eſt le parallele de ſa fortune & de la maiſon actuelle des trois principaux accuſateurs du Sieur Pyron, avec leur fortune originaire.

1o. Le Sieur de Sainte-Foy eſt né avec un Capital de 60,000 livres ſeulement, employé

aux affaires étrangeres; il n'avoit que de modiques appointemens qui n'ont pu augmenter sa fortune. Il a été depuis Trésorier de la marine; mais, outre qu'il n'a occupé cette place que peu de tems, son faste & son Luxe ont absorbé plus que le produit de cette charge. Actuellement il a 80,000 livres de rentes viageres: son logement & son ameublement, soit à Neuilly, soit à Paris, forment un capital de deux millions; trente chevaux à Paris & dix à Neuilly, plusieurs voitures d'un très-grand prix, sa charge de 300,000 livres, la libération de son *debet* à la marine fort avancée, un état de maison énorme, sans compter ses maitresses & ses dépenses sourdes qui ne peuvent se calculer.

2°. A l'époque du 25 Octobre 1757, le Sieur *Nogaret* n'avoit d'autres ressources que 800 livres de pension alimentaire. Le 25 Octobre 1763, il a épousé la fille d'un Procureur, mort en 1773 sans laisser de biens. Depuis ce tems jusqu'en 1779, il a cependant acquis la charge de Trésorier du Comte d'Artois 130,000 livres, une charge de Secrétaire du Roi 110,000 livres, une maison de campagne, avec un jardin qu'il a orné de figures de marbre; le tout, le mobilier compris, lui revenant à 300,000 livres. Son autre mobilier à Versailles, à Paris, à Compiegne, à Fontainebleau est d'une très-grande valeur. Il a une collection de tableaux de bronze & d'autres curiosités d'un grand prix. Son état de maison est très dispendieux, nombreux do-

mestiques, chevaux de prix, voitures élégantes; cocher de ville, cocher de campagne, & ainsi du reste à proportion.

3°. Le Sieur Pyron, en 1773, n'avoit pas de quoi payer le loyer d'une chambre garnie. A la fin de Septembre 1776 il étoit déjà bien meublé; & depuis il a un appartement superbe en lui-même & pour les ornemens; il s'est monté en argenterie considérable; il a donné à sa femme, qui ne lui a rien apporté, des Diamans & un carosse pour elle; il a un cabriolet à son usage avec des chevaux pour ce double service; il a acquis une maison de campagne à Clichi-la-garenne 30,000 livres dans laquelle il a dépensé autant en plantations, ornemens & ameublemens; sans compter les dépenses énormes d'un autre genre, trop communes dans ce siecle de licence.

Quelle maison de Prince pourroit suffire à des déprédations aussi visibles & aussi monstrueuses?

Tout cela se voit dans ledit mémoire, suivi d'une consultation du 23 Juillet, dont le résultat est que le Sieur le Bel doit être renvoyé en simple état d'assigné pour être ouï, comme c'est arrivé.

1 *Octobre* 1781. M. *Monnot*, célebre Sculpteur, n'ayant pu exposer au sallon deux figures de sa composition, les montre chez lui au public. L'une représente Psiché, & l'autre l'Amour; il a choisi le moment où la Nymphe vient voir le Dieu. Ces morceaux de grandeur naturelle sont

destinés à orner le lit du Prince des Deux-Ponts.

Cupidon est debout, penché sur une tronc d'arbre, & appuyé sur son arc, il dort. Il est charmant, la malice perce jusques dans son sommeil; ses chairs fermes & douillettes se sentent, malgré la dureté du marbre, & sa blancheur produit un merveilleux effet; tous les accessoires, l'arc, les fleches, le carquois, quelques plantes lianes serpentant autour du tronc d'arbre, sont d'un fini précieux.

Psiché, sur son visage de Vierge, a cependant cette curiosité inquiette qui la caractérise en ce moment; elle est un peu courbée & dans l'attitude de quelqu'un qui considere avec attention; elle a la main préparée & arrondie pour recevoir la lampe fatale d'où doit découler la liqueur qui réveillera le petit Dieu; elle est drapée de linge, mouillé de façon que l'on sent le nud dessous & que l'on ne perd rien de la légereté de sa taille; les graces, la modestie, la douceur brillent sur sa figure; & tous ses membres, d'une délicatesse extrême, sont de la forme la plus élégante.

Ces deux statues feront infiniment d'honneur à l'artiste chez l'étranger.

1 *Octobre* 1781. Dans un article du Journal de Paris du 19 Septembre, on prévient le public qu'une *Lettre au Roi par M. Necker*, qui court imprimée depuis quelque tems, en date du 19 Mai, n'est pas de lui; & assurément ce désaveu n'étoit pas nécessaire; à la lecture il est aisé de juger qu'elle ne pouvoit venir du Minis-

tre auquel on l'attribue; il y a des endroits même qui, avec quelque réflexion, sont très-malins, très satiriques, & surtout très-indécens. On attribue ce Persiflage au Marquis de Villette.

2 *Octobre.* On parle d'une lettre abominable contre le Duc de Chartres, où les ennemis de ce Prince se permettent les injures & vraisemblablement les calomnies les plus atroces; on ne pourroit croire, si l'on n'en étoit témoin, à quel degré de fermentation se sont élevés les esprits depuis cette malheureuse affaire du Palais Royal, qui intéresse non-seulement tout Paris, non-seulement les diverses Provinces du Royaume, mais même les étrangers dont le jardin de son Altesse étoit le rendez-vous.

8 *Octobre.* La Société royale de Médecine, qui a déjà fait un excellent travail sur l'abus des sépultures dans l'intérieur des villes & surtout des églises, continue de s'en occuper, & elle a un bureau subsistant à cet effet composé des Docteurs *Poissonnier*, *Geoffroy*, *Lorry*, *Macquer*, *Desperrieres*, de *Horne*, *Michel* & *Vicq d'Azyr.* Il faut espérer qu'à force de constance & de lumieres, la Philosophie dissipera entierement en cette partie les préjugés de l'ignorance & du fanatisme. Depuis la clôture du cimetiere des Innocens, on vient de faire encore un pas pour la suppression d'un usage aussi pernicieux. On proscrit les inhumations qui se faisoient dans la cité, c'est-à-dire dans l'enceinte la plus peuplée & la plus resserrée de Paris. En conséquen-

ce, on s'est décidé, pour former un cimetiere commun aux paroisses de ce quartier, d'acquérir un terrein à l'extrémité du fauxbourg St. Marcel.

4 *Octobre* 1781. On a parlé des honneurs rendus par les Etats de Liége au Sieur Gretry, fameux Musicien à qui cette ville a donné naissance. Il est question de lui placer son buste sur son Théâtre. Il a été commandé à M. Pajou qui a offert au sallon cet ouvrage en plâtre; mais qui doit être exécuté en marbre. Chacun l'a jugé de la plus grande vérité; l'artiste a fait passer dans cette tête toute la chaleur du sujet, & ses yeux petillent de feu. Le S. Gretry y semble tourmenté de cette fievre brûlante dont il est atteint toutes les fois qu'il compose.

5 *Octobre*. Comme on l'avoit prévu, rien n'est prêt pour jouer à la nouvelle salle d'opéra. Les accessoires ne sont pas disposés, & les avenues exigent encore un grand travail. On agite aujourd'hui d'abattre la porte Saint-Martin, ou au moins les deux petits pavillons qui l'accompagnent & que n'a pas la porte St. Denis.

6 *Octobre*. Actuellement que le sallon est fermé, il est à présumer que le cours des critiques va finir, & qu'on en peut clorre la liste au nombre de onze.

1°. *Galimatias anti-critique des tableaux du sallon, ou la cause des meilleurs Peintres & Sculpteurs plaidée par un Avocat.* L'auteur modeste & modéré, connoît les difficultés de l'art,

&

& ſon indulgence le porte à louer même des choſes dont il ne devroit pas parler. Il remplit auſſi trop ſouvent ſon titre & ne le comprend pas.

2°. *La Muette qui parle au ſallon.* Elle eſt d'un amateur à qui l'on doit ſavoir gré de ſon intention d'encourager les Artiſtes. Il eſt extrêmement honnête ; mais pas aſſez ſavant pour être d'aucune utilité.

3°. *Pique-nique convenable à ceux qui fréquentent le ſallon, préparé par un aveugle.* On y reconnoît un homme au fait des uſages d'Académie, & des mauvaiſes plaiſanteries d'attelier, ſtyle bas, expreſſions triviales & méchancetés pures.

4°. *Le miracle de nos jours* ne mérite pas qu'on en parle, ni même qu'on le liſe.

5°. *La Peintaromanie, ou Caſſandre au ſallon ; Comédie-Parade en Vaudevilles*, de Mr. de L., Auteur des Boulevards : il eſt plus honnête que les autres, aſſez gai & a rempli ſon but, s'il a prétendu amuſer plus qu'inſtruire.

6°. *Panard au ſallon.* Plus judicieux, moins partial, moins frivole que les précédens, & non moins honnête que le Peintaromane.

7°. *Réflexions joyeuſes d'un Garçon de bonne humeur.* L'Auteur eſt Mr. R... garçon Peintre, qui n'a pu réuſſir même à la miniature, ancien éleve de l'Académie à laquelle il a été forcé de renoncer, & qui chante aujourd'hui ſes Profeſſeurs. Ses réflexions, au reſte, ſont aſſez plai-

ſantes, quoique pas autant que ſes couplets ſur le ſallon de 1779.

8°. *La vérité critique des Tableaux expoſés au ſallon du Louvre en* 1781. Perſiflage groſſier, ironie amere, plaiſanteries froides & de mauvais goût : tout y répond à la caricature qui eſt en tête où l'Auteur figurant la vérité, mais pas auſſi nud qu'elle, tourne le dos au public pour compoſer, écrit de la main gauche, & eſt aſſis ſur une chaiſe qui ſe rompt.

9°. *Raſle de ſept, ou Réponſe aux critiques du ſallon.* Brochure où l'on s'efforce de venger Meſſieurs de l'Académie de celles publiées contre eux au nombre de ſept au moment où l'Auteur écrivoit. On peut juger au titre, de ſon génie. Il eſt plus rempli de zele que de talent pour écrire.

10°. *La Patte de Velours*, pour ſervir de ſuite à la ſeconde édition *du Coup de patte.* Cet écrit eſt attribué à M. Carmontel, très-connu dans les arts & dans les lettres, Poëte, Comédien, Peintre, Sculpteur, Architecte, Maître maçon, Artificier, Hydrauliſte, Décorateur; mais dont on ne dira pas : *Chyſologue eſt tout & n'eſt rien*; car il s'eſt diſtingué & a réuſſi dans preſque tout ce qu'il a entrepris. Il eſt attaché ſpécialement à M. le Duc d'Orléans; il eſt Directeur de la troupe de Madame de Monteſſon & Intendant de ſes menus.

Sa critique manque ſouvent de juſteſſe; elle eſt partiale & outrée, & d'autant plus dangereu-

ſe, que ſes raiſonnemens ſpécieux ſont préſentés avec grace & revêtus d'un ſtile facile & léger. Du reſte, il y a trop d'écarts & de digreſſions étrangeres au ſujet, mais amuſantes. On aprend, dans cet écrit, qu'il n'a pu être reçu de l'Académie, ce qui lui donne de l'humeur contre ſes membres.

110. *Le Pourquoi*, ou *l'Ami des Artiſtes*. Cet écrit eſt le plus ſage & le plus judicieux: le ſtile en eſt noble. L'Auteur commence par paſſer en revue les critiques & les aprécier avec plus de goût & de fineſſe que celui de *Raſle de ſept*. Il diſcute enſuite lui-même & le fait en homme de l'art. Il s'avoue Sculpteur. Sa brochure eſt ſemée d'anecdotes très-inſtructives ſur l'état actuel de l'Académie & ſur quelques-uns de ſes membres; elle eſt à conſerver par cette raiſon, comme hiſtorique.

7 *Octobre* 1781. M. l'Abbé de Launay, avant-hier matin, a eu l'honneur de préſenter à M. le Duc de Chartres un placet en vers où il exhorte ſon Alteſſe d'abandonner ſon plan de bâtimens au pourtour du Palais-Royal, & de ſuivre un nouveau plan de décoration plus agréable au public, & non moins digne de ſa grandeur, qui ſeroit ſurtout d'élever au milieu du jardin un monument au Cardinal de Richelieu, le donataire de ce château, & de former du reſte une colonade analogue à cette premiere idée. Le Prince l'a fait entrer à ſon lever, l'a très-bien accueilli, & lui a promis de faire examiner le projet dans

son Conseil, ce qui, vis-à-vis du Poëte, n'est qu'un vrai persiflage.

7 *Octobre* 1781. VERS *sur la destruction des arbres du Palais royal.*

Le Prince des Gagne-deniers,
Abattant des arbres antiques,
Nous réserve sous ces portiques
A travers de petits sentiers
L'air épuré de ses boutiques
Et l'ombrage de ses lauriers.

En conservant la chute de cette épigramme, on la retournée d'une façon plus noble, plus vive & plus poëtique.

Pourquoi de ces chênes altiers
Déplorer si fort le ravage?
Le vainqueur d'Ouessant pour ombrage
Nous laisse encore ses lauriers.

8 *Octobre.* Par des Lettres patentes, données à Versailles au mois de Mars dernier & enregistrées en Parlement le 31 Juillet, S. M. approuve l'établissement d'une *Maison de Santé*, en faveur des Militaires & des Ecclésiastiques.

1°. Le Roi autorise les Religieux de la Charité d'acquérir une maison & jardin situés au petit Mont-rouge & terres adjacentes, à l'effet d'y former l'établissement en question.

2°. S. M. ordonne qu'il sera incessamment fourni auxdits Religieux la somme de 250,000 livres de capitaux en contrats de constitution.

produisant à 4 pour cent 10,000 livres de rentes, sans retenue, lesquelles commenceront à courir du 1 Juillet 1780.

3°. Ces revenus doivent être appliqués tant à l'entretien & subsistance des Religieux qui desserviront ladite maison, que pour la fondation & entretien de douze lits dont six demeureront affectés aux traitemens des personnes Ecclésiastiques malades & six autres à des Militaires, excepté dans le cas où ils seroient attaqués de maladies incurables ou contagieuses.

Tel est en substance ce réglement contenant en tout 10 articles.

8 *Octobre.* VERS *à Messieurs Auguste de Piis & Barré.*

Quoi! vous criez qu'on vous dépouille
De vos droits sur défunt *Pannard*,
Et sans pudeur vous chantez pouille
A nos amis, Laujon, Collé, Favart!
Bon Dieu! quelle avarice extrême!
Pourquoi compter ce qu'on vous prend?
Le dommage n'est pas bien grand
Quand on est riche par soi-même.
Poursuivez hardiment, retracez-nous toujours,
De vos bergers, les plaisirs, les amours;
Et chacun à cette peinture
Ne connoissant pour Apollon
Et pour conseil que la nature
Dira: quelle aimable imposture!
Les plus jolis tableaux ne sont point au fallon
Ce n'étoit cependant chose très-nécessaire

De mettre votre Muse en frais,
Pour nous fournir de l'an l'agréable carriere;
Et vous n'auriez eu nuls regrets
D'abandonner ce soin à d'autres ;
Car on peut dire avec raison:
Que des pieces comme les vôtres
Paroîtront toujours de saison.

8 *Octobre* 1781. Rien de plus singulier qu'une estampe allégorique recherchée des gens de lettres pour le ridicule rare de sa composition, imaginée par un confrere, le Sieur Felix Nogaret des Académies d'Angers & de Marseille, dessinée par M. Durand & gravée par M. Fessard. Il est parvenu à engager le Roi, la Reine & toute la famille royale à souscrire.

Cette estampe est si confuse qu'elle fourniroit matiere à un Poëme épique entier. On l'a déjà annoncée; elle paroît aujourd'hui & ne dément point le jugement qu'on en a porté.

8 *Octobre*. Ce qui doit surtout affliger le Sieur Raynal dans le mandement de l'Archevêque de Vienne du 3 Août, ce sont ces phrases....
„ un Prêtre, un ancien Religieux (il a été Jé-
„ suite) déployer l'étendard de l'impiété; il n'y
„ a rien de plus odieux, ni de plus vil sur la
„ terre qu'un Prêtre impie & affectant de le
„ paroître; il ne peut inspirer de la confiance,
„ parce qu'on le méprise. Son apostasie le
„ déshonore."

9 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Toulouse du 30 Septembre..... Notre Parlement, bien

loin d'adopter les principes modernes de nos économistes sur l'usure, & l'étrange législation de M. Turgot , vient de rendre, en pareil cas, un arrêt mémorable. Le 21 de ce mois, il a condamné le nommé Fournier, dit Rubisson, au carcan pendant trois marchés consécutifs ; en 1200 livres d'aumône envers le Roi, & au bannissement pour deux ans du ressort de la Cour, avec défenses de rompre son ban, sous plus fortes peines.

Cet honnête homme prêtoit à 60 pour cent: il falloit en outre un cadeau à sa femme, en forme d'épingles, en faveur de la négociation; il exigeoit de plus, que l'emprunteur leur donnât un repas à raison de 3 livres par tête dans la meilleure auberge du lieu de sa résidence; ensorte que celui qui avoit besoin d'une somme de 300 livres étoit obligé, pour satisfaire aux conditions prescrites, de consentir sa lettre de change du billet de 498 livres, selon le calcul original suivant.

Argent compté	300 livres.	498 livres.
Bénéfice.	180	
Cadeau à sa femme. .	9	
Repas de 3 personnes.	9	

Ce particulier étoit parvenu à jouir ainsi d'une fortune considérable , ce qui , avec le tems , n'est pas difficile à croire.

10 *Octobre*. C'est le Sieur Antoine, Architecte de S. M. qui a fourni le plan de la nou-

velle *Maison royale de Santé*, & doit en suivre les travaux.

Les Religieux de la Charité auront la desserte, tant au spirituel qu'au temporel, de ladite maison.

Les Députés du Clergé de France, assemblés en 1780, frappés des avantages d'un pareil établissement, ont accordé une somme de 100,000 livres en deniers comptans pour le commencer, ce qui a déterminé le Roi à suivre ces bons erremens.

A l'égard des Ecclésiastiques malades, ceux présentés, en conséquence de cette somme donnée, par les Agens généraux du Clergé, seront reçus & admis par préférence.

Les Militaires seront présentés alternativement par le premier Président & par le Procureur général du Parlement.

10 *Octobre* 1781. Les spectacles forains continuent à attirer le public & à donner de tems en tems & alternativement des pieces qui font sensation. On va voir aujourd'hui l'*Ambigu Comique* (chez Audinot) l'*Amour suisse*. Comme on reproche à l'auteur d'avoir calqué sa piece sur le *Fol raisonnable*, il répand un avis où il réclame contre l'imputation, puisque la sienne est l'aînée de beaucoup. Elle a été faite à Nancy en 1768. Elle étoit destinée pour une fête préparée au Roi de Dannemarc, lors de son passage dans cette ville. La fête n'eut point lieu, & l'Auteur ayant retiré sa piece, la transforma depuis en Opéra bouffon. C'est dans cet état

qu'elle a été lue, il y a près de trois ans, à la Comédie Italienne. La majesté des idées, qui régnoit alors sur la scène d'Arlequin, ne permit pas d'y admettre des personnages agrestes: ensorte que M. Dancourt, l'Auteur, s'est trouvé réduit à chercher un asyle à la foire, où il a lieu de se féliciter de l'accueil qu'il a reçu.

11 *Octobre*. M. le Berthon, premier Président du Parlement de Guyenne, a eu ordre de changer de lieu d'exil; il est actuellement à Châlons en Champagne. On l'a trouvé trop près de la capitale & de Versailles; il recevoit beaucoup de monde; il avoit des relations suspectes à la Cour; de là il remuoit encore à Bordeaux, intriguoit dans son Parlement & en dirigeoit les membres: telles sont les causes que donnent de cette translation ses adversaires. Ses amis prétendent que c'est lui qui l'a demandée, ce qui n'est guere vraisemblable.

11 *Octobre*. On apprend qu'un Négociant de la Rochelle, intéressé sans doute avec quelque armateur de Bordeaux, ayant parlé trop indiscretement sur l'expédition violente de M. de Castries, a été arrêté & mis au château Trompette. On ajoute qu'un Sieur Terrasson, armateur de la même ville, ayant dans l'assemblée des armateurs protesté contre la foiblesse de ses confreres & réclamé avec une énergie trop forte les Priviléges de la propriété, a reçu une réprimande de la Cour.

Tout cela prouve à quel dégré de fermenta-

tion étoient les esprits depuis l'opération despotique, suggérée au Ministre par le Sieur Marchais, chargé d'abord des ordres du Ministre, & que celui-ci a remplacé par M. Guillot, comme trop désagréable aux négocians. Il est à espérer qu'ils sont calmés actuellement. M. de Castries, revenu à son aménité naturelle, a dit la semaine derniere en-riant aux deux Députés du Commerce de Bordeaux: A ça, actuellement que nous ne sommes plus ennemis, que tout est arrangé, je puis vous donner à dîner, & il a fait placer l'un d'eux à côté de lui & l'a traité avec toute la considération due à l'état utile du commerçant, quand il le remplit avec distinction, comme fait M. *Grignet*, ainsi que son confrere.

11 *Octobre* 1781. L'Opéra est retombé dans le désordre & l'anarchie où il étoit, & l'on ne sait si l'on pourra le jouer demain. Certains sujets ont obtenu des congés, d'autres sont partis sans en demander: il en est qui font les malades; il en est qui invoquent la Religion à leur secours & demandent à sortir d'un état de damnation: tous prétendent n'être pas assez payés, & la douceur des Chefs produit & entretient cette fermentation dangereuse, qu'on ne pourroit calmer que par des punitions rigoureuses & exemplaires.

12 *Octobre*. Bien loin que la nouvelle salle d'Opéra ait été prête au tems indiqué, des évenemens survenus en rendent l'ouverture plus éloignée. Messieurs de la Chambre de la maçon-

nerie étant venu faire la visite du bâtiment & ayant dressé leur procès verbal de son état, ont reconnu qu'il y avoit un défaut de solidité du côté de la rue de Bondy, dont le vieux mur conservé a été jugé insuffisant pour supporter la surcharge d'une charpente aussi élevée. En conséquence, il s'agit de construire dans cette partie une galerie avancée qui donnera plus de soutien au mur, fournira dans la partie supérieure une très-grande aisance pour le service du théâtre, & dont le dessous servira d'abri pour la livrée, ou pour les maîtres qui attendent leurs voitures.

13 *Octobre.* Extrait d'une lettre de Strasbourg du 28 Septembre.... Voici les principaux détails avec lesquels on doit célébrer ici la fête centenaire de la soumission de cette ville à la France.

Les Magistrats ont fait frapper 33 médailles d'or de la valeur de 200 livres chacune, & 530 d'argent de la même forme & grandeur de la valeur de 12 livres chacune. L'effigie de Louis XVI est d'un côté & sur le revers on lit: *Argentoratum felix votis sæcularibus* 1781. Cette inscription est entourée d'une couronne de chêne, qui étoit la couronne civique des Romains.

On a ajouté à ces médailles 1500 jetons d'argent de la valeur d'un florin ou 40 sols de France, chacun, avec une fleur de lys d'un côté & de l'autre *Argentoratum felix.*

Les médailles d'or seront présentées au Roi, à la Reine, à la famille royale, & aux Ministres

par le Préteur royal *Gerard*, qui partira, Mardi 2 Octobre, pour la Cour.

M. le Maréchal de Contades, Commandant pour le Roi dans la Province, le Cardinal de Rohan, Evêque de cette ville, l'Evêque de Tournay, en qualité de Pontife officiant au *Te Deum*, le Marquis de la Salle, le premier Président, l'Intendant, le Préteur royal & le Professeur *Oberlin*, Auteur de l'inscription, sont sur la liste de ceux qui doivent recevoir les Médailles d'or, ainsi que M. Rochon, Auteur de la Comédie dont on a parlé.

Les médailles d'argent seront distribuées aux *Stattmeisters*, premiers Magistrats tirés du Corps de la noblesse, aux *Ammeisters*, tirés des Bourgeois les plus notables au nombre de quatre dont l'un veille à la Police &c. pendant trois mois, aux Assesseurs des Chambres des 13, des 15 & des 21; aux 20 Conseillers de ville, & aux Citoyens des 20 Tribus, ainsi qu'aux amis distingués de MM. du Grand-Sénat.

Vingt mariages, un pour chaque tribu, seront dotés; les époux auront droit de Bourgeoisie, prérogative considérable à Strasbourg. Messieurs de l'hôtel de ville se chargent des frais de noces: les 10 Catholiques se célébreront Dimanche 30 à la Cathédrale, & les 10 Luthériens au Temple neuf, où le *Te Deum* en Allemand, sera chanté en musique le matin, & après vêpres en latin à la Cathédrale au bruit de trois salves de toute l'artillerie & mousquetterie des remparts. Du

reste, vin, victuailles & pain: les spectacles seront ouverts gratuitement chez les Allemands & chez les François; bal, illumination, repas, &c.

Demain à 11 heures, l'Université ouvre les fêtes par sa harangue, qui sera précédée d'un concert de musique vocale & instrumentale de la meilleure composition.

14 *Octobre* 1781. Par une nouvelle lettre en date du 12 Octobre, qu'a publié l'Architecte le Noir sur la salle provisoire de l'Opéra qu'il construit, il cherche à rassurer le public que la démarche de la Chambre de la Maçonnerie avoit inquiété; en convenant du fait & de l'opération qu'il est obligé de faire, d'après le rapport des Jurés, il l'indique seulement comme un conseil & un surcroît de solidité, qu'ils ont exigé & qu'il avoit prévu lui-même, avant son plan proposé au Ministre.

Du reste, il se défend sur d'autres reproches relativement aux choses d'agrément, & il cherche à donner plus de confiance au beau sexe & aux hommes qui craindroient d'être incommodés, soit par la fraicheur des plâtres, soit par l'odeur des peintures: il n'a point employé l'un dans tout l'intérieur de la salle, & rien en huile; tout est en détrempe.

Enfin, il convient de la difficulté d'une telle entreprise, dont il n'avoit point envisagé tous les détails; il supplie les gens de goût de vouloir bien l'éclairer sur les incorrections qui lui seroient échappées, & il tâchera d'y remédier.

15 *Octobre* 1781. MM. *Parmentier* & *Cadet*, toujours occupés de la panification des différentes substances farineuses & de l'utilité qu'on en pourroit tirer, firent il y a deux ans des expériences qui tendoient à reconnoître les avantages pour la Marine & les Colonies d'un biscuit fait, soit avec la pomme de terre, soit avec la patate. Ils envoyerent aux Iles de ce biscuit, auquel M. Parmentier joignit le procédé qu'il venoit de publier. M. Gerard, Médecin au Cap françois, d'après cette instruction, répéta l'expérience sur la patate, & présenta au Gouvernement & à la Chambre d'Agriculture de la Colonie, le résultat qu'il venoit d'obtenir de la conversion de cette racine en biscuit, comme la ressource la plus précieuse pour les Isles dans les tems de disette, & surtout dans les tems de guerre.

Il est question de constater de plus en plus cette expérience, & sans doute d'en perfectionner la manipulation. En conséquence, le Jeudi 18 de ce mois à 9 heures, on doit faire du biscuit de pommes de terre, à l'école de la boulangerie, rue de la Grande-Tuanderie, par ordre de M. le Marquis de Castries, en présence du nouvel Intendant de la Guadeloupe & des membres du Comité de l'école de boulangerie.

15 *Octobre*. La nouvelle de la grossesse de *Madame* se soutient; on cite à ce sujet une anecdote de la Cour. On raconte que la Reine dans les commencemens de ces bruits ayant demandé à son beau-frere avec intérêt, si l'on pouvoit se

flatter qu'il y eût quelque fondement, beaucoup, Madame, répond *Monsieur* avec gaité, il n'y a pas de jour où cela ne puisse être vrai. Ah, reprend en riant S. M., puisque vous repondez si bien, je ne vous ferai plus de questions.

16 *Octobre.* On doit découvrir demain le nouvel autel du chœur de Saint-Germain l'Auxerrois, exécuté en marbre & en bronze, sur les desseins de M. *Bacarit*, Architecte des écuries du Roi & de l'hôpital royal des Quinze-vingts. C'est aussi lui qui a conduit les travaux.

Le coffre de cet autel, orné de consoles, représente une descente de croix, formant un bas relief en bronze. Le tabernacle de marbre blanc, offre le nom de JÉHOVAH, au milieu d'une gloire, l'un & l'autre dorés d'or moulu: il est surmonté d'une colonne de marbre brocatelle d'espagne, & couvert d'une draperie de marbre vert, sous un socle d'or moulu, qui porte une boule dorée de même. Un serpent entoure la boule & le pied de la croix, laquelle est ornée d'un linceul de bronze, ainsi que de la couronne d'épine & de l'inscription, dorées d'or moulu. La colonne est accompagnée de deux Anges en bronze, de grandeur naturelle, dont l'un est en adoration, & l'autre tient de la main droite, les clous de la passion, & montre de la gauche, la croix d'où le corps de notre Seigneur a été descendu, pour être mis dans le tombeau.

17 *Octobre.* Dans la Comédie du *Célibataire*

de Dorat, acte premier, scene septieme, on lit ces deux vers.

Mais pourquoi revenir sur les maux de l'absence;
La peine est déjà loin quand le bonheur commence.

M. Collet les revendique aujourd'hui, dans une lettre datée de Versailles le 9 Octobre, adressée aux Auteurs du Journal de Paris. Il raconte qu'il y a douze ans environ, M. Dorat les trouva dans un Opéra de sa composition, intitulée *Sapho* & les retint par reminescence. Du moins, c'est la tournure qu'il donna à M. Collet, lors qu'il lui fit des reproches de ce plagiat. Celui-ci prétend avoir une lettre d'excuse de M. Dorat à ce sujet & des témoins de la propriété. Quoi qu'il en soit, il prie le public de n'être point surpris de voir reparoître ces deux vers lorsqu'on exécutera son Opéra, qu'on met actuellement en musique.

17 *Octobre* 1781. Il paroît un nouvel Arrêt du Conseil du 25 Août 1781. par lequel S. M., informée que malgré toutes les précautions qui ont été prises pour arrêter les abus que font de leur commerce les Imprimeurs & Libraires d'Avignon, ils parviennent cependant à tromper la vigilance des Inspecteurs de la librairie, prend de nouvelles mesures à cet égard.

17 *Octobre*. Voici encore un quatrain que la licence a fait enfanter contre le Duc de Chartres ou plutôt c'est un ancien qu'on a retourné & adapté aux circonstances.

Im-

Immolant tout au coffre fort,
Se montrant ſans jamais ſe battre,
C'eſt être bâtard de Melfort
Et non deſcendant d'Henri-quatre.

18 *Octobre.* Rien de plus plaiſant qu'une petite feuille du Libraire Pankouke, intitulée *Moyen d'augmenter le bonheur d'une partie de la nation, ſans nuire à perſonne.* Voilà un grand titre bien propre a exciter la curioſité, & à faire travailler le génie, pour réſoudre le problême de l'Auteur. On s'éleve aux plus hautes ſpéculations, on recherche ce que la métaphyſique a de plus délié; la morale, de plus exquis; & l'on ne peut le deviner. Cette annonce impoſante, pour être remplie, conſiſte en un changement de l'heure des ſpectacles, qu'il faudroit mettre tous, ſans exception, à 8 heures du ſoir pendant neuf mois de l'année, & à 9 heures depuis le premier Juin juſques au premier Septembre.

M. Pankouke, de ce moyen ſimple, voit découler des biens infinis pour la ſanté du corps & de l'ame, pour l'économie, pour les mœurs, pour les femmes, pour les Magiſtrats, pour les gens de lettres, pour le commerce, pour les affaires.

Il eſtime qu'il ne s'eſt jamais trouvé de circonſtance plus favorable que cette époque où l'on voit trois nouvelles ſalles de grands ſpectacles prêtes à s'ouvrir en même tems dans la capitale. Il prétend que, pour opérer cette révolution, il ne faut ni Edit, ni Ordonnance, ni

Arrêt du Conseil; mais un simple Ordre aux Comédiens.

On voit que ce projet ridicule, par l'emphase que l'Auteur y a mise, n'est qu'un réchauffé de ce qui a été dit & écrit déjà sur cette matiere; il est, du reste, plein de bon sens & il seroit à souhaiter qu'il fût adopté.

Mr. Pankouke renouvelle en passant les deux questions agitées aussi depuis quelque tems, si deux troupes de Comédiens ne seroient pas plus utiles qu'une seule, & s'il est mieux d'être debout ou assis dans le Parterre? A l'occasion d'une brochure de M. Rochon de Chabannes, où celui-ci vouloit deux troupes & le Parterre debout; ce Libraire avoit déjà lutté contre ce Poëte comique, mais trop inégalement pour que celui-ci daignât lui répondre. Il en semble fâché & le provoquer de nouveau en reprenant de plus fort ses assertions négatives.

18 *Octobre* 1781. Les Comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui la premiere représentation d'une comédie nouvelle en un acte & en vers, mêlée d'ariettes, intitulée: *Les deux Sylphes*; les paroles sont de M. Imbert & la musique de M. *Desaugiers*. Le nom de ces Auteurs n'excitera par un concours bien nombreux.

19 *Octobre*. Extrait d'une Lettre du Cap François en date du 5 Août..... M. de Lilancour, qui avoit déjà gouverné deux fois par *interim* la Colonie, avoit été obligé de remettre le commandement, par un ordre surpris de la

Cour, à M. de *Renaud*: il lui a été rendu le 15 Juillet dernier, & M. de la Thebaudiere, Procureur général du Roi au Conseil supérieur de cette ville, l'a harangué à sa réception d'une façon très-flatteuse. Son discours, qui ne consiste pas en lieux communs comme les autres, a fait la plus grande sensation dans la Colonie & est remplie d'anecdotes curieuses & critiques; mais d'une tournure très-adroite: en lui disant tout ce qu'il ne fera pas, on blâme ce qui a été fait. „ Vous n'ajouterez point, lui dit-on, „ aux dépenses extraordinaires que nécessitent „ les circonstances actuelles, celles de con-„ structions étrangeres à la défense de la Colo-„ nie, & à réserver pour des tems de paix..... „ Vous n'agraverez point, par des corvées & „ des travaux forcés, ou mal-entendus, les „ maux inséparables de la guerre & les calami-„ tés attachées à l'intempérie des saisons qui „ désolent malheureusement la Colonie depuis „ quelques années.... L'habitant des villes se „ flatte que le produit de ses maisons ne sera „ point absorbé par des projets ruineux.... La „ ville du Cap attend de votre sagesse que vous „ considérerez qu'elle n'a pas besoin de secours „ éloignés pour suppléer à la pénurie de ses „ eaux, qu'elle est environnée de tous côtés de „ sources abondantes qu'on peut y conduire „ sans de très-grands frais, après en avoir „ indemnisé les propriétaires..... Tous les Co-„ lons savent que vous n'aurez égard qu'au

„ mérite dans la diſtribution des emplois & des
„ graces, & qu'à la vertu néceſſiteuſe dans la
„ conceſſion des terres vagues, & non à ces
„ ambitieux qui ne les ſollicitent que pour en
„ faire un trafic honteux, contraire aux vues
„ du Prince, à l'intérêt de la Colonie, & re-
„ prouvé par les loix. La correſpondance de la
„ métropole avec la Colonie ne ſera point inter-
„ ceptée.... Nos gazettes & nos papiers publics
„ ſeront irrévocablement ſupprimés, ou rendus
„ à leur premiere & véritable deſtination; on
„ n'y trouvera point, à la honte d'une ſage po-
„ lice, aux riſques d'allumer dans les ſociétés
„ une guerre civile, l'éloge d'un gouvernement
„ ſage & juſte à côté de la ſatyre la plus ridi-
„ cule & la plus mépriſable; ce ne ſera point
„ ſurtout à des feuilles de cette eſpece, impri-
„ mées avec votre permiſſion, que vous remet-
„ trez le ſoin trompeur de vos louanges équivo-
„ ques..... Enfin, les Magiſtrats ſavent que
„ loin de chercher à briſer le glaive des loix,
„ vous ſerez le premier à le ſoutenir dans leurs
„ mains..... Que vous ne ferez point une étude
„ de miner leur autorité ſourdement, de gêner
„ leurs ſuffrages..... Que vous ſerez leur dé-
„ fenſeur auprès du Prince; que vous vous at-
„ tacherez ſurtout à détruire les imputations
„ calomnieuſes, imaginées pour rendre leur
„ zele ſuſpect..... C'eſt l'expérience d'une con-
„ duite auſſi ſage de votre part, qui a déterminé
„ cette auguſte Compagnie a faire la démarche

„ de vous témoigner ſes regrets de voir finir
„ votre adminiſtration. Aucun de vos prédé-
„ ceſſeurs n'avoit eu l'avantage glorieux de
„ recevoir la députation d'une Cour ſouveraine,
„ gémiſſant de voir paſſer le gouvernement en
„ d'autres mains.... Il fut peut-être un tems
„ où le frein des loix & de la confiance ont été
„ impuiſſans; mais que de luſtres il s'eſt déjà
„ écoulé depuis l'enfance de la Colonie, que
„ ſes deſtructeurs ingrats, enrichis preſque tous
„ de ſes bienfaits, la méconnoiſſoient & la ca-
„ lomnioient peut-être pour l'opprimer plus
„ ſurement..... car, vous le ſavez par expé-
„ rience: vous l'avez gouvernée deux fois en
„ chef; avez-vous trouvé l'obéiſſance en dé-
„ faut?..... Daignez faire parvenir ces inté-
„ reſſantes vérités juſqu'aux pieds du Trône....
„ Que l'Ordonnance du premier Février 1766,
„ concernant le gouvernement civil de cette
„ Colonie, que celle du 18 Mars ſuivant, ſur
„ les enregiſtremens dans nos Conſeils, devien-
„ nent enfin la baſe unique, la regle inviolable
„ de votre adminiſtration & de celle de vos
„ ſucceſſeurs."

On voit encore un coup que ce diſcours plus étendu, dont on ne rapporte que les principaux paragraphes, eſt un réſumé hiſtorique des grands évenemens, des malheurs de la Colonie, & une peinture vive des vues des adminiſtrations précédentes.

20 *Octobre* 1781. M. Olavides, cet Intendant

d'Espagne si maltraité par l'Inquisition, est enfin à Paris sous un nom étranger, il y a déjà même du tems; mais, comme il a changé de nom; sa retraite en cette capitale est plus secrete.

21 *Octobre* 1781. LE PEINTRE VÉRIDIQUE, OU *Diatribe contre le beau Sexe.*

Objets fous qui tout rampe, & n'êtes que foiblesse;
Aimables ennemis qui tuez par les yeux.
Charlatans, qui vendez des poisons doucereux;
Tyrans, dont le pouvoir nous plaît quand il nous blesse;
Habiles instrumens, mis en jeu par l'amour;
Source de nos plaisirs, ainsi que de nos peines;
Dangereuses Circés, séduisantes Syrenes,
Qui corrompez les Rois & régnez dans leur Cour;
Cruelles, dont jadis je chérissois les chaînes;
Faux espoir de nos cœurs, idoles de nos sens;
Sexe vain & trompeur, qui captives les grands,
Le sage & l'insensé, le valet & le maître;
Ecueil contre lequel il est doux de périr.
Femmes... pour une fois que vous nous faites naître,
Combien de fois, hélas! nous faites-vous mourir.

On attribue cette plaisanterie piquante à un Officier de Dragons invalide.

22 *Octobre.* Une nouvelle feuille périodique s'éleve sous le nom d'*Annonces*, *Affiches & avis divers du Païs Chartrain* in-4°. Elle commence du 1 Octobre & se distribuera une fois par semaine. Semblable aux autres du même genre, elle a pour objet principal de rassembler & de réunir les *Notes* qui, par leur nature, doivent acquérir de la publicité, & qu'il est important

de connoître dans les Provinces pour lesquelles ce journal est destiné. Comme celle-là n'est point maritime & est peu commerçante; elle sera souvent littéraire ou économiste.

22 *Octobre.* Ce qui contribue surtout à mettre le désordre dans l'Opéra, ce sont les promesses flatteuses dont berce les sujets le Sr. Noverre, qui, remercié ici, passe à Londres où il va établir un spectacle; & par pique, autant que pour son intérêt, il cherche à enlever les meilleurs coriphées.

22 *Octobre.* Il y a eu aujourd'hui une répétition sur le nouveau théâtre d'un acte d'*Adele de Ponthieu*, Opéra remis en musique par M. Piccini. Quoique la salle soit encore très-informe, ouverte de tous côtés, on a trouvé qu'elle étoit déjà sonore. Le coup-d'œil en a paru fort agréable, sa forme demi-circulaire & plus évasée que celle des autres, favorise merveilleusement la vue du spectacle de tous les côtés. Le théâtre est un peu court pour sa largeur. On sera comme ci-devant debout dans le parterre. Vraisemblablement on ne l'a pas jugé assez spacieux pour y être assis, & on a craint de perdre trop de terrein par cette innovation.

22 *Octobre.* Aujourd'hui la ville a reçu un premier courier à une heure trois quarts après midi, annonçant les premieres douleurs de la Reine, & à deux heures & demi-quart un second a apporté l'heureuse nouvelle de la naissance d'un Dauphin.

M. le Prince de Condé qui étoit à Paris a reçu sur le champ différens couriers & n'aura pu se trouver à l'accouchement suivant le droit qu'ont tous les Princes du sang d'y assister & d'être témoins oculaires de la naissance de l'auguste rejeton.

Sur le champ on a tiré le canon, le tocsin du palais & celui de la ville ont sonné. A 6 heures le Prévôt des marchands, à la tête des Officiers municipaux, a fait une procession autour d'un feu de bois pendant laquelle autre salve d'artillerie.

L'Ordonnance sur le champ a été rendue pour une illumination générale pendant trois jours, & quoiqu'elle ne pût être connue dans le jour même, la plupart des quartiers ont été illuminés volontairement & par zele.

23 *Octobre*. Aujourd'hui & demain il y aura trois décharges d'artillerie à six heures du matin, à midi, à six heures du soir. Les tocsins de l'hôtel de ville & du palais continuent à sonner sans relâche. Il y aura illumination, orchestre à la Greve, distribution de vivres & de boisson accoutumée, & demain même cérémonie.

La Chambre des Comptes dès ce matin a déjà fait chanter un *Te Deum* particulier à la Ste. Chapelle.

Hier les Comédiens François, qui avoient affiché pour petite piece *le Procureur Arbitre*, ont donné L'*Ecole des Maris* où se trouvent quelques vers analogues à la grande nouvelle. Ces vers ont été entendus avec des transports réité-

rés; on les a répétés, & ils ont été applaudis avec la même véhémence.

Le même jour, à la Comédie Italienne après *les deux Sylphes*, la Dame Billioni, qui joue une rôle de Fée dans cette piece, a chanté un couplet analogue à la circonstance, il est de M. Imbert, & le voici :

Air de Joconde.

Je suis Fée & veux vous conter
Une grande nouvelle;
Un fils de Roi vient d'enchanter
Tout un peuple fidele
Ce Dauphin, que l'on va fêter,
Au trône doit prétendre
Qu'il soit tardif pour y monter....
Tardif pour en descendre.

L'on a aussi joint à la *Matinée villageoise* trois couplets d'un M. Dry; mais ils ont été trouvés bien inférieurs au premier, & ont paru très-plats aux connoisseurs.

L'Opéra doit se signaler par une représentation gratuite, qui aura lieu le Samedi vingt-sept, & sera l'ouverture de la salle; c'est-à-dire qu'on donnera entrée au peuple à la répétition générale qui devoit toujours s'exécuter ce jour-là. C'est une économie bien entendue, mais on est fâché pourtant de voir la salle souillée dans sa fraîcheur par toute cette canaille dégoûtante.

23 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg du 8 Octobre.... *La Tribu*, Comédie en un

acte, pour les réjouissances de Strasbourg, en l'honneur de la fête séculaire de la soumission de la ville à Louis XIV, par M. Rochon de Chabannes. Tel est le titre de la piece qui a été jouée ici avec le plus grand succès. On a été étonné que ce Poëte, qui ne connoît point cette ville, qui n'y est jamais venu, ait eu l'art d'en particulariser si singulierement le sujet, de peindre nos mœurs & nos usages dans la plus grande vérité, dans le costume le plus exact. Quoique sa modestie l'ait empêché de venir jouir lui-même de son triomphe, d'assister aux répétitions & de pénétrer les Auteurs de leurs rôles, la piece a été parfaitement bien exécutée; le sujet en est simple.

Il s'agit d'une Madame Ridern Allemande, aubergiste, chez qui se fait la noce des couples unis par la ville dans la Tribu. Elle a une fille aimée d'un François qui en éprouve du retour; elle refuse de la marier par l'antipathie naturelle des deux nations, invétérée chez cette Strasbourgeoise, antipathie dont la font revenir successivement un Officier François qui y est logé, & qui gagne sa confiance par ses graces & son aménité; un pere Louvois centenaire qui lui offre l'exemple de pareils mariages faits dans sa famille, & toujours avec le meilleur succès; enfin, une Madame Rinchouin sa commere, vive, gaie, étourdie & mâdrée cependant, qui lui fait de petits contes très-propres à la frapper & à lui montrer le ridicule, l'injustice & le dan-

ger de son aversion. Ce rôle est amusant, celui du Pere Louvois est respectacle; il finit majestueusement l'action par une cérémonie imposante & religieuse, par la bénédiction que lui demande sa nombreuse postérité dont il est entouré. Dans le rôle de Madame Ridern, qui déteste les François, mais aime la France, l'Auteur a eu l'art de glisser plusieurs anecdotes relatives aux circonstances & d'autant plus flatteuses pour la Reine, qu'elles n'ont point l'air de l'adulation, & sont l'effusion d'un cœur franc que subjugue la force de la vérité.

Mr. Rochon s'étoit contenté, dans des observations envoyées aux Comédiens, de faire sentir la nécessité d'une pantomime continue dans la multitude des personnages composant la triple génération du pere Louvois sur qui roule tout l'intérêt de cette bagatelle, & qui, faute d'être bien exécutée, par la froideur ou la distraction des Acteurs, auroit ôté à la représentation une partie du mérite de l'ouvrage; aussi n'a-t-on rien à leur reprocher.

Il y a eu à la fin des couplets charmans, pleins de sel & de gaieté, tels qu'il en faut en pareille circonstance.

On a jugé à propos de faire imprimer la piece avant de la jouer, & elle n'a rien perdu à être connue dès la représentation.

24 *Octobre* 1781. L'*Année Littéraire* a repris cours depuis quelque tems; mais le privilége en a été ôté au Sieur Fréron, dont il ne

porte plus le nom, & transféré à sa belle-mere, sans autre arrangement pour l'ancien propriétaire qui reste ainsi à la merci de cette marâtre, à laquelle il a été seulement recommandé de lui donner les secours pécuniaires que sa bienfaisance & le débit proportionné de cet ouvrage périodique pourront lui permettre.

C'est par un Arrêt du Conseil qu'est opéré cet arrangement. On motive la translation du privilége sur l'abus que le Journaliste en faisoit: on qualifie ses feuilles de satyriques, calomnieuses contre les citoyens, même contre des personnes étrangeres à la littérature; &, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'arrêt est rendu *du propre mouvement du Roi*, tournure dont on se sert quand on veut couper court à toute opposition, à toute réclamation juridique. Cet arrêt a été signifié au Sieur Fréron par un Huissier du Conseil.

Il est enjoint en outre à la Dame Freron de ne point se servir, pour collaborateurs de son fils, des Sieurs *Salaun* & *Clement*, hommes de lettres qui composoient la plupart des extraits des feuilles précédentes; on veut encore qu'il y ait en général défenses à tous les Journaux qui se débitent en France de rien recevoir provenant de leur plume trop mordante.

On ne peut concevoir que le mot de *Ventriloque* ait provoqué une punition aussi cruelle; on ne doute pas que le parti philosophique n'ait beaucoup influé dans cette vengeance & n'ait

ſurpris la religion de M. le Garde des Sceaux, prévenu d'abord par le Maréchal de Duras.

Les défenſes qu'on aſſura qu'a reçu auſſi la Dame Fréron de rien laiſſer inſérer dans ſon journal contre l'Académie, ou contre aucun de ſes membres, ne peuvent que fortifier cette conjecture. On doit donc eſpérer que les Miniſtres mieux inſtruits, tôt ou tard, rendront leurs bonnes graces à M. Fréron.

24 *Octobre* 1781. On parle beaucoup d'une brochure nouvelle intitulée: *Le Cri du Peuple.* On la dit extrêmement violente contre M. le Comte de Maurepas & M. de Fleury, le Miniſtre des finances. On ne doute pas qu'elle ne parte d'une plume ſoudoyée par le parti de M. *Necker.*

25 *Octobre.* Les fêtes continuent en réjouiſſance de l'heureux accouchement de la Reine & de la naiſſance d'un Dauphin. Toutes les Cours font ſucceſſivement chanter le *Te Deum*, & il y en aura un ſolemnel Vendredi, où le Roi ſe trouvera. Les ſpectacles doivent avoir lieu *gratis* ſuivant l'uſage. Les Comédiens François ont commencé aujourd'hui. Ils ont donné *Adelaïde du Guesclin* & *la Partie de chaſſe de Henri quatre* qu'ils n'avoient oſé remettre depuis la grande ſenſation que cauſa cette piece à la diſgrace de M. Necker. Le Sieur Dugazon y a couſu un petit bout de ſcene analogue à la circonſtance, qui a augmenté la gaieté des ſpectateurs & les a mieux diſpoſés au feſtin que les Hiſtrions donnent enſuite aux chefs de la populace.

25 *Octobre* 1781. Extrait d'une lettre de Hesdin du 11 Octobre. Il y a trois ou quatre mois qu'un incendie considérable consuma une partie d'un bourg appelé Fruges, en Artois, à quatre lieues d'ici; le Vicaire du lieu, homme très-zélé, se chargea de quêter dans les environs pour ses malheureux Paroissiens; il trouva à St. Omer les secours les plus généreux chez MM. du Régiment de Béarn. On reçut Dimanche dernier, à Fruges, l'ordre de loger ce Régiment à son passage; aussi-tôt ce Pasteur l'annonce, &, de concert avec les gens de loi du lieu, on arrêta de lui témoigner la reconnoissance due à ses bienfaits; en effet, hier à son arrivée on arbora un drapeau blanc au clocher; les feux, les acclamations ne cesserent point; chaque habitant, suivant ses moyens, regala ses hôtes de son mieux, & les gens de loi avec les principaux habitans, résolurent d'offrir à dîner à MM. les Officiers; qui, ainsi que tout le Régiment, quitterent cet endroit, pénétrés des témoignages de reconnoissances que leur prodiguerent ces bonnes gens.

26 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Rouen le 24 Octobre.... Notre Parlement continue à veiller à ce qu'il n'y ait plus de cimetieres dans cette capitale & à les faire remplacer par cinq hors de la ville. C'est lui-même qui entre dans tous les détails nécessaires. Il taxe chaque Paroisse, tant pour frais d'acquisition, que frais de Clôture, suivant le nombre des morts qui

fortent de chaque Paroiffe année commune, le tout aux frais des fabriques.

26 *Octobre.* C'eft Madame la Princeffe de Lamballe qui, en qualité de Surintendante de la maifon de la Reine, donna ordre, au moment des douleurs de S. M. d'avertir les Princes & Princeffes de la maifon Royale qui fe rendirent dans le grand cabinet de la Reine où S. M. étoit fur fon lit de mifere. Le Garde des Sceaux de France s'y étoit rendu auffi & occupoit fa place aux pieds du lit à genoux. Le Roi & les Princes étoient en dedans du paravant qui entouroit le lit, le furplus des courtifans en dehors.

La Reine accouchée, on préfenta l'enfant à M. le Garde des Sceaux pour en conftater le fexe, & il fe releva. Un grand filence ayant cette fois régné dans l'appartement; la Reine craignoit de n'avoir mis au monde qu'une fille; mais quand elle fut en état d'en recevoir la nouvelle, le Roi s'approcha & lui dit: „ Madame, „ vous avez comblé mes vœux & ceux de toute „ la France; vous êtes mere d'un Dauphin. "

La Reine défira voir ce précieux enfant, qui lui fut apporté par la Princeffe de Guémenée, Gouvernante des Enfans de France. S. M. en le lui remettant lui dit; „ Madame, je n'ai pas „ befoin de vous recommander ce dépôt, qui „ intéreffe tout le Royaume; il ne fauroit être „ en meilleures mains; mais, pour que vous puif- „ fiez vaquer plus librement aux foins qu'il „ exige, je compte partager avec vous l'éduca- „ tion de ma fille. "

Les courtisans, toujours malins, toujours exacts observateurs des passions des Princes, ont cru remarquer sur le visage de *Monsieur*, à la premiere inspection du sexe, un mouvement d'humeur & de chagrin; mais son ame magnanime, surmontant bientôt cette foiblesse, s'est livrée ensuite à toute la joie que lui ont inspiré son attachement au Roi & à la Reine, & son zele pour la félicité de l'État.

Le Roi, depuis ce tems, est dans la plus grande joie; il ne s'occupe que du nouveau-né & répete vingt fois dans une heure: Mr. le *Dauphin*; en un mot, il jouit de son bonheur avec toute la sensibilité du meilleur des Peres.

27 *Octobre* 1781. Le Roi est venu hier à Notre-Dame, assister au *Te Deum*, chanté en réjouissance de l'heureux évenement qui comble de joie tout le Royaume. S. M. a pris à la porte de la Conférence ses carosses de cérémonie: Elle avoit dans le sien à sa gauche *Monsieur*, sur le devant M. le Comte d'Artois & M. le Duc d'Orléans, & aux portieres M. le Duc de Chartres & M. le Prince de Condé. La distribution d'argent a commencé depuis ce moment jusqu'à la cathédrale. La marche a eu lieu par le quai des Théatins, ce qui l'a rendue plus longue & a fourni plus de moyens au peuple de voir & d'applaudir son Roi.

Le Roi est entré sur les cinq heures à Notre-Dame. Il étoit placé dans le chœur, au milieu sous un dais, à la hauteur de celui de l'Arche-

vêque. Les Princes de la maison royale, les Princes du sang & toute leur suite les entouroient. Aux pieds de l'Archevêque étoit le Garde des Sceaux à la tête du Conseil; à côté le Parlement, la Cour des Aides & les Chanoines; du côté opposé, la Chambre des Comptes & la Ville. Depuis environ 80 ans la Cour des Monnoies n'assiste point à pareille cérémonie à l'occasion d'une dispute qu'elle eut avec un Grand-Maître des cérémonies, dont elle n'eut pas la satisfaction qu'elle désiroit.

Dans le sanctuaire, à la droite de l'autel, les Evêques, du côté opposé, les ministres étrangers, &c.

Le Roi en sortant est allé faire sa priere à la chapelle de la Vierge. Il a été reconduit à la porte de l'Église par le Chapitre, l'Archevêque à côté de S. M. à qui il donnoit la gauche seulement. Il avoit eu l'honneur de haranguer le Roi à son arrivée.

27 *Octobre*. Voici encore un homme de lettres traduit devant les tribunaux, donné en spectacle par sa femme. C'est ce qu'on voit dans un *Mémoire pour le Sieur le Brun, Sécrétaire des Commandemens de feu M. le Prince de Conti; contre Marie-anne de Surcourt, sa femme, demanderesse en séparation de corps.* Ce procès, commencé depuis plus de sept ans, & que le mari avoit tâché d'assoupir de son mieux, se réveille plus fort que jamais, & devient l'entretien du public.

La Dame de Surcourt dénonce à la justice & à la société, son mari, comme le persécuteur, le tyran & presque le bourreau de son épouse: celui-ci se plaint qu'après quatorze ans passés dans l'union & la paix, pour avoir exclu de chez lui un homme qui lui étoit suspect, il se voit tout-à-coup arraché de son cabinet & du commerce des Muses, entraîné dans l'arene du Bareau, tout à la fois dépouillé & diffamé par les personnes les plus cheres.

Le factum du Sieur le Brun est curieux par des détails très-amusans où figurent plusieurs Seigneurs de la Cour & gens de-lettres, par des épîtres de la Dame le Brun, citées en preuves de leur bonne intelligence, pleines de graces & d'esprit, par des vers, des odes, des chansons, ornemens qu'on ne trouve guere dans de pareils écrits.

Quant au fonds, ce sont les Magistrats qui prononceront. Le Sieur le Brun paroît assez bien défendu par Me. Hardouin de la Reynnerie, son Avocat; malheureusement il a contre lui sa mere & sa sœur; & il est cruel de trouver de pareils adversaires. D'un autre côté, les témoins administrés par la femme sont d'une espece assez vile; les siens sont des hommes de qualité, des femmes honnêtes, des auteurs, des hommes irréprochables.

Ce qu'on peut raisonnablement présumer de tout cela, c'est que la femme aimable & jolie étoit très-galante, & que le mari en revanche

n'étoit pas fort exact au devoir conjugal; qu'il se livroit souvent à son caractere violent, & qu'il n'est guere possible que ces deux êtres se rapprochent & vivent ensemble.

27 *Octobre* 1781. Comme l'on ne connoissoit point encore tout l'effet qui pouvoit résulter dans la nouvelle salle de l'Opéra de la foule immense qu'elle devoit contenir aujourd'hui pour la premiere fois, M. le Lieutenant général de police a voulu apporter les plus grandes précautions pour ne point risquer le plus légerement la vie de cette populace effrenée. Le jeudi 25, ce Magistrat vigilant a provoqué l'ordre d'une visite générale par cinq Architectes; il s'est trouvé présent lui-même a leur inspection, & il l'a surveillée dans ses divers détails.

28 *Octobre*. Dans un Chapitre qui a précédé la venue du Roi à Notre-Dame, les Chanoines ont délibéré sur la meilleure maniere de témoigner leur alégresse, & ont desiré faire quelque chose d'extraordinaire. M. l'Abbé de Montjoye, Grand-Maître des cérémonies, qui aime l'appareil & le spectacle, a proposé d'illuminer la façade de l'église & les tours, ce qui étoit sans exemple jusqu'à présent. Quelques membres s'y sont opposés, & parce que c'étoit une innovation, & parce que le feu en pouvoit résulter; enfin, parce que l'on ne manqueroit pas de prendre acte contre le Chapitre de ce fait, & qu'il contracteroit ainsi une charge de ville dont il étoit exempt.

Ces raisons produisoient peu d'effet, lorsqu'un membre s'est levé & a pris l'objet du côté de la religion. Il a dit que dans un jour où le Roi venoit rendre hommage au Roi des Rois & présentoit à son peuple ce spectacle édifiant, c'étoit en affoiblir la grandeur que d'y mêler une pareille puérilité, des feux follets propres à amuser seulement des femmes & des enfans. L'Orateur éxcitoit déjà une forte sensation, & peut-être auroit entraîné tous les sufrages, si l'Abbé de Champigny ne l'eût combattu. J'ai, Messieurs, dit-il, été à Rome, dans cette capitale du monde chrétien, & j'ose vous assurer qu'il n'est point de jour de fête & de réjouissance où la basilique de Saint Pierre ne soit illuminée, où son dôme ne soit décoré de feux & d'artifices.... oserons-nous craindre de faire ce qui se pratique sous les yeux du Saint Pere, dans le centre de la Catholicité. Il n'y a pas eu moyen de résister à cet exemple; & l'illumination a été décidée. Elle n'a malheureusement pas répondu à l'effet qu'on en attendoit. Elle étoit pauvre, mesquine, & ne faisoit nul honneur au décorateur.

On avoit retardé la venue du Roi, afin de donner à S. M. le plaisir de ce coup-d'œil.

Entre toutes celles qui ont eu lieu, il paroît que l'illumination des Comédiens Italiens l'a emporté par ses recherches & sa singularité, offrant encore du nouveau en ce genre si fort épuisé.

28 *Octobre* 1781. La salle de l'Opéra s'est ouverte hier dès 9 heures du matin, ce qui a

donné la facilité de la faire remplir avec le plus grand ordre. Le spectacle a commencé avant deux heures. Il a régné un profond silence pendant l'ouverture; mais au moment où la toile s'est levée, toute la salle a retenti d'un cri universel: *Vive le Roi*, *vive la Reine*, *vive Monseigneur le Dauphin*. A cette violente explosion de la joie générale a succedé l'attention la plus soutenue & telle que les Auteurs désireroient qu'elle fût pour tous leurs ouvrages, dans la nouveauté. La crainte de perdre un seul beau mouvement, faisoit modérer les témoignages de la satisfaction, ou plutôt cette populace étonnée de tout ce qu'elle voyoit & entendoit, en étoit comme suspendue dans ses facultés. Cependant, revenue à elle, elle a beaucoup applaudi certains morceaux; entre-autres ces deux vers de récitatif qui sont dans la bouche du Comte de Ponthieu, au moment où Adele sa fille remet à Raimond, son Chevalier, l'épée avec laquelle il doit combattre pour elle.

> C'est le glaive de la justice
> Remis aux mains de la valeur.

Le premier acte a été le plus applaudi; la richesse des habits suivant le costume de la chevalerie antique, la pompe du spectacle, l'appareil du combat, tout cela étoit bien propre à frapper la multitude & à produire un grand effet. Quant à la musique, il est impossible de rien conclure de cette représentation: cepen-

dant en général elle a ſemblé très-foible.

Quant à la ſalle, elle plaît de plus en plus. Sa forme differe beaucoup de l'ancienne; elle eſt, dans la partie qui contient le public, abſolument ronde: elle produit, par cela ſeul, deux avantages très-précieux, celui de mettre chacun à portée de voir parfaitement tout ce qui ſe paſſe ſur le théâtre, & celui de faire mieux entendre, parce que tous les ſpectateurs ſont mieux raſſemblés.

Le théâtre eſt moins profond, ainſi qu'on l'a dit; mais ſa plus grande largeur facilitera infiniment le jeu des machines, & l'exécution plus préciſe des entrées & ſorties. Un avantage nouveau & précieux pour l'humanité, c'eſt que le grand nombre de perſonnes employées aux repréſentations, ſeront dans une ſituation moins dangereuſe: des planchers qui regnent dans les diverſes parties qu'on appelle *Couliſſes*, les garantiſſent de tout ce qui peut tomber d'en haut:

Du reſte, l'Architecte a menagé ſon terrein de maniere à profiter des plus petites portions. La ſalle, au total, doit contenir plus de monde que l'ancienne; elle ne préſente aucune richeſſe dans ſes ornemens; elle ne peut plaire que par ſa forme & ſes proportions bien aſſorties.

La ſolidité en a été éprouvée hier de façon à raſſurer les plus timides; il y eſt entré plus de ſix mille perſonnes, & l'on en a compté juſqu'à vingt dans une loge.

Après le ſpectacle, il s'eſt fait ſur le théâtre

même une diſtribution de pain & de vin, & les Poiſſardes avec les Charbonniers ont formé des danſes & ont chanté des chanſons qu'on n'eſt pas accoutumé d'entendre en pareil lieu, mais qu'autoriſe la licence du jour.

29 *Octobre* 1781. Dans le Mémoire de M. le Brun entre les vers cités on trouve ceux-ci, compoſés par ſa femme, & qui donneront une idée de ſes talens poëtiques. Ils ſont tirés d'une fête exécutée en 1768 la veille de St. Denis, où elle avoit mis à contribution toutes les Divinités pour complimenter ſon mari. D'abord paroiſſoient l'Amour & les Graces; puis Flore, puis Diane, qui, chacun à ſon tour, chantoient des couplets analogues à leur caractere. Suivoit Apollon qui préſentant au Sieur le Brun ſa lyre, lui diſoit.

Tu captives tous les ſufrages,
Tes talens ſont chéris des Dieux;
Puiſſe ton nom dans tous les âges
S'immortaliſer avec eux;
D'Apollon reçois cette lyre
Pour chanter au ſacré valon;
Dans tes mains même, on pourra dire,
C'eſt toujours celle d'Apollon.

Son mari ſe plaint que ſa femme briſe enſuite dans ſes mains cette même lyre, & par les chagrins qu'elle lui cauſe, l'empêche de finir ſon *Poëme de la Nature*, commencé il y a plus de 15 ans, & dont quelques fragmens, déjà publiés, ont donné la plus grande idée.

Quoique cette annonce prise du Mémoire soit censée de Me. Hardouin, on est fâché de l'y trouver, elle semble trop suggérée par l'Auteur qui auroit du moins dû la rayer modestement.

29 *Octobre* 1781. Les différentes Cours ont été admises hier à haranguer le Roi. S. M. a répondu à chacune suivant la formule ordinaire....

„ Je suis très-content du compliment de ma
„ Cour..... Vous ne pourrez voir la Reine,
„ parce qu'elle est au lit; vous irez chez mon
„ fils, & vous l'appellerez Monseigneur.

29 *Octobre*. Dans ces jours d'alégresse générale où l'accès du trône doit s'ouvrir à toutes les Corporations, les Serruriers ont voulu se distinguer par un chef-d'œuvre d'industrie dans un genre où l'on sait que S. M. n'a pas dédaigné de s'exercer dans son loisir: connoissant son goût pour la mécanique; ils ont imaginé une serrure à secret dont on assure que l'essai a depuis été fait avec le plus grand succès; il est tel que lorsqu'on veut l'ouvrir on en voit sortir tout-à-coup un Dauphin extrêmement bien fait, qui doit singulierement flatter S. M.

30 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg du 15 Octobre.... C'est au 30 Septembre qu'à été arrêtée la fête séculaire dont vous avez entendu parler, parce que ce jour est l'époque même de la signature de la capitulation.

Le samedi 29, le Magistrat se rendit dans le grand auditoire de l'Université Lutherienne où le Panégyrique du Roi fut prononcé en latin.

La

La ſolemnité avoit commencé par l'exécution d'une Cantate latine, en forme de Poëme ſéculaire, imité de celui d'Horace.

Le portrait en pied du Roi, dont, par un arrangement préalable S. M. venoit de faire préſent à la ville, placé ſous un dais, faiſoit le principal ornement du lieu, & donnoit quelque choſe de plus impoſant, de plus auguſte à la fête.

Le ſoir il y a eu grand concert public, dans lequel on répéta le chant ſéculaire, exécuté le matin.

Les mariages ont eu lieu le 30. Le ſoir on exécuta un ſpectacle Allemand ſur le ſecond théâtre de la ville; tout le peuple y entra gratuitement. On ſe doute que la ſcene fut ouverte par une piece analogue aux circonſtances, avec des ballets & une décoration brillante.

Ce n'eſt que le lundi, premier Octobre, qu'on joua au théâtre François la petite piece de M. *Rochon de Chabannes*; mais cette repréſentation manqua ſon principal objet, n'étant pas gratuite. Elle fut honorée de la préſence de la Princeſſe Chriſtine de Saxe, de celle de pluſieurs Princes & Princeſſes étrangeres, & de toutes les perſonnes de diſtinction & notables de cette ville; il eût été à déſirer qu'on y eût pu introduire le peuple pour laquelle elle eſt principalement compoſée, à raiſon de la moralité qui tend à détruire l'antipathie; on a prétendu qu'il n'entendoit pas le François, ou du moins aſſez bien pour y comprendre rien.

30 *Octobre* 1781. L'Opéra devant avoir lieu aujourd'hui, il est décidé que les *Variétés Amusantes* se transporteront sur le champ à la foire du fauxbourg Saint-Germain.

31 *Octobre*. Le jour de la naissance de M. le Dauphin, Messieurs de Boissy, Trésoriers de la Compagnie de l'Assistance des Prisonniers, reçurent une lettre d'un inconnu qui leur faisoit part de son intention de consacrer 15000 livres à la délivrance des prisonniers pour dettes de mois de nourrice, dont il leur déféroit le choix. En effet, le lendemain 23, l'argent leur fut apporté & ils procurerent la liberté à 194 personnes.

On ignore quel est ce citoyen bienfaisant; mais cette anecdote se réunit a une autre moins louable, & beaucoup plus singuliere. Le Dimanche 21, la veille de l'accouchement de la Reine, une espece de Pélerin, grand, bien fait, vêtu de blanc, la tête couverte d'un voile; ayant les jambes entrelacées, au lieu de bas, de rubans de la même couleur &, au lieu de souliers, des sandales, après avoir été à Ste. Génevieve, entra dans Notre-Dame, pendant la messe; fut à la chapelle de la Vierge où il alluma un grand cierge qu'il tira du fond d'une croix énorme qu'il portoit à la main. Ce spectacle attira l'attention des Chanoines, dont quelques-uns, traitant la chose gravement, opinoient déjà pour le faire arrêter, comme un objet de scandale; car on se doute du brouhaha qu'avoit causé une pareille mascarade. Cependant l'avis

plus convenable fût de lui envoyer le Suiſſe pour lui demander qui il étoit; ce qu'il vouloit &c. Il ne donna pour toute réponſe qu'un paſſeport de M. le Lieutenant général de police, qui diſoit en ſubſtance: *Laiſſez paſſer le porteur du préſent billet.* Il remit en même tems quelque argent à ce Suiſſe, afin de le diſtribuer aux pauvres, & ajouta qu'il ſe tranſportoit de là au Calvaire, où l'on veut qu'après avoir fini ſa priere, il ait quitté ſon accoutrement bizarre & ſoit monté dans un caroſſe qui l'attendoit.

Bien des gens prétendent que ce pélerin eſt le même qui a donné les 15000 livres.

31 *Octobre.* Ce ſont tous les jours de nouveaux ſpectacles édifians ou amuſans relativement au nouveau-né. Lundi toutes les paroiſſes ont été en proceſſion à Notre-Dame pour remercie Dieu de l'évenement. On y a ſurtout remarqué les Invalides, ſortis dès l'aube du jour de leur hôtel, ayant à leur tête leur Etat-major & le Baron d'Eſpagnac leur Gouverneur, venus à pied & s'en retournant de même.

Le Curé de Saint-Nicolas s'eſt auſſi ſignalé par un cortege de 500 pauvres de l'un & de l'autre ſexe, auxquels, la cérémonie finie, il a donné un écu & un pain de quatre livres pour chacun.

C'eſt ce Paſteur humain & ingénieux dont on a vu dans nos feuilles une lettre très-plaiſante à M. Elie de Beaumont, relativement à une cha-

rité, où celui-ci avoit mis plus d'ostentation que de bienfaisance.

31 *Octobre* 1781. Lundi dernier, les Comédiens Italiens ont donné leur *Gratis*. On a été fâché qu'ils aient choisi pour amuser le peuple des pieces qu'ils ont crues plus analogues à lui; sçavoir : *Les deux Avares*, *le Silvain* & *les Vendangeurs* : on auroit mieux aimé qu'ils eussent exécuté quelque spectacle capable de le frapper par de belles décorations, par une grande pompe, par un coup-d'œil imposant, comme *Zemire & Azor*. En effet, se retrouvant au milieu de lui-même en quelque sorte, parmi ces cottes rouges, ces gens à sabots, ces villageois, il a été peu frappé & n'a éprouvé que de foibles sensations.

Cependant Mrs. Auguste de Piis & Barré s'étoient mis en frais & avoient composé un long *Dialogue* en couplets *entre un Charbonnier & une Poissarde*. De tous ces couplets, au nombre de vingt-deux, le plus adroit étoit celui relatif au compliment de l'Université à Versailles.

Tu s'ras p' t' êt' bien en pein' Nicole,
Du latin que l'y a récité
Le Recteux d' l'Univerfité;
Mais on m'a dit l' secret d' l'école.
Ça vouloit dir', c' n'est pas plus fin,
Viv' le Roi, la Reine & l' Dauphin.

Le refrein généralement répété a reveillé l'engourdissement de cette populace.

Le Sieur Carlin, l'Acteur le plus en possession de réjouir le peuple & le public par la nature de son rôle d'Arlequin, n'a pu paroître en scene dans ces deux pieces où il n'avoit pas de place; & il a gémi, depuis 41 ans qu'il est au théâtre, d'être ainsi muet pour la premiere fois aux *Gratis*.

Ce qui a déterminé les Auteurs des couplets à préférer de mettre en action pour interlocuteurs un *Charbonnier* & une *Poissarde*, c'est que ces deux Corporations sont censées les premieres de la populace. En vertu de cette prérogative, aux trois spectacles, les Charbonniers ont constamment occupé le balcon du Roi, & les Poissardes celui de la Reine. On leur garde ces places. En conséquence, ils ne se pressent pas & n'arrivent qu'au moment où le spectacle doit commencer. Le jour de l'Opéra, les Charbonniers parodiant les grands Seigneurs, les gens constitués en dignité sont venus en charette & en descendant ont dit au Charretier: *Ce soir à cinq heures*.

1 *Novembre*. La Compagnie des eaux de Paris, se proposant enfin de recueillir le fruit des frais énormes qu'elle a avancés pour la construction du château d'eau qu'elle a fait élever à la Grille de Chaillot, répand un nouveau *Prospectus* pour exciter les amateurs à fournir des fonds & à souscrire. Sa célérité devient d'autant plus intéressante pour ceux-ci, que la dépense sera plus considérable s'ils laissent passer leur rang, pour l'arrangement des canaux particuliers.

Ce Prospectus, un peu charlatan, très-verbeux, très-emphatique, est attribué en partie au Sieur de Beaumarchais, l'un des Entrepreneurs; car il se trouve partout, & a cent pieds & cent mains pour aller à la fortune.

1 *Novembre* 1781. Les partisans de M. le Noir, & il faut convenir qu'ils sont en grand nombre, ne cessent d'exalter son édifice depuis qu'il a été exposé aux regards & au jugement du public avec tout l'appareil requis, lors de la premiere représentation d'*Adele*, avant-hier. Il y a, suivant eux, déployé toutes les ressources de son art, pour le rendre commode, agréable, sonore, & surtout d'une solidité à toute épreuve. Les précautions contre le feu, les dégagemens pour la sortie, les communications des loges des Acteurs au théâtre, &, en général, toutes les dispositions relatives à la sureté du public & au service du spectacle sont très-bien entendues. La même intelligence regne dans la distribution des loges & de tout l'intérieur de la salle, qui, outre que la décoration en est très-élégante, ne contient presqu'aucune place d'où l'on ne puisse jouir à la fois, du coup-d'œil de la scene & de celui de l'assemblée. Enfin, un Enthousiaste a couronné tous ces éloges par le madrigal suivant.

Pour les Renauds, pour les Rolands,
Créer des demeures pareilles,
Trouver moyen, en aussi peu de tems,
Que tout y plaise aux yeux comme aux oreilles,
Du pays des enchantemens
C'est réaliser les merveilles.

1 *Novembre.* L'Opéra d'Adele avoit en 1772 été exécuté en trois actes: son peu de succès obligea Mr. le Marquis de Saint Marc de l'étendre en cinq, en 1775. Cette seconde métamorphose n'ayant pas mieux réussi, il l'a rétabli en trois, comme la mesure la plus analogue au génie des compositeurs Italiens, &, malgré tous ces efforts, malgré la beauté du sujet, c'est encore un Poëme médiocre. En accordant même aux défenseurs de l'Auteur, que le stile en soit correct, facile, élégant, que les vers n'en soient jamais vuides de sentimens ni de pensées, ils seront obligés de convenir de ce résultat général.

D'un autre côté, en accordant au Sieur Piccini qu'il ait, en beaucoup d'endroits, rendu la musique énergique & expressive, telle que l'exigent certaines scenes, où la passion éclate & tonne, on regrette, suivant ses apologistes mêmes, ces chants célestes & brillans, ces airs si délicieux & si flatteurs pour l'oreille, qui font le charme des autres productions de l'Auteur. En un mot, ils avouent qu'il a plus sacrifié à l'harmonie qu'à la musique.

Ils avouent que, malgré l'infériorité du talent de Mr. de la Borde, l'Auteur de l'ancienne musique, on trouve bien supérieure chez celui-ci la scene du défi entre Alphonse & Raimond, qu'il a traitée supérieurement, & qui, dans M. Piccini, manque de la vigueur nécessaire: on aime encore mieux dans le premier la marche du 3e. acte, parce qu'elle n'a pas dans son

rival la majeſté qu'exige la circonſtance.

Les ballets ſont deſſinés avec autant d'intelligence que de goût, & tout le monde s'accorde à dire que le Sieur Gardel l'aîné, empêche de regretter M. Noverre, du moins en cette occaſion.

2 *Novembre* 1781. Extrait d'une lettre de la Martinique du 15 Août.... Mr. le Marquis de Bouillé ne s'en trouve pas mieux d'avoir cabalé pour que M. de Montdenoix paſſât à la Guadeloupe & que le Préſident Peynier revînt ici. Celui-ci n'a aucune des reſſources de l'autre, & nous commençons à nous-en appercevoir par la rareté des denrées & leur cherté, précurſeurs de la diſette qui ne tardera pas à ſe faire ſentir; ce qui nous fait ſoupirer après l'arrivée du convoi promis. M. de Montdenoix, outre qu'il étoit infiniment plus travailleur, plus décidé, plus expéditif que ce vieillard qu'on nous a envoyé pour Intendant, avoit gagné la confiance des habitans au point d'avoir fouillé nos bourſes pour le compte du Roi dans des criſes difficiles juſqu'à 500,000 livres. M. Peynier n'obtiendroit pas un écu, & d'ailleurs ſon génie lent & ſans invention ne s'accorde pas avec le caractere bouillant & actif du Général. Il n'eſt pas à s'appercevoir de ſon tort. Il rend juſtice aux talens de l'Adminiſtrateur précédent. Il eſt fâcheux que le déchaînement de la Colonie dont il l'a cru l'inſtigateur, lui ait fait prendre le parti violent de demander le changement de M. de Montdenoix. Une lettre de cet Ordonnateur à M.

Pup-

Puppé, l'un de nos mécontens, où il s'explique peu favorablement sur le compte du Général, a achevé de tout gâter, & il s'est livré à son humeur; voilà comme le monde est gouverné.

Une anecdote fort singuliere, c'est que M. Olivaro, qui commande en second à la Guadeloupe, ayant rendu des honneurs militaires à M. de Montdenoix à son arrivée dans cette Colonie, on vouloit lui en faire un crime auprès de M. de Bouillé. Ses flatteurs ne manquerent pas de lui peindre cette conduite de M. Olivaro comme déplacée & basse. Soit politique, soit esprit de justice & de modération, il répondit que ce Militaire avoit bien fait, qu'il se fût conduit de même en pareille circonstance; qu'on ne sauroit trop faire respecter du peuple les personnes chargées de la confiance du Roi.

Nous apprenons avec douleur que M. de Montdenoix, très-mécontent de tous les passe-droits qu'il a essuyés, est parti au commencement de Juillet pour la France.

2 *Novembre.* L'Opéra étant rétabli sur un théâtre convenable, & le peu de succès de l'*Inconnue persécutée* sur celui des Menus, devant rendre le comité de ce spectacle peu jaloux de conserver la piece sur son répertoire, les Comédiens Italiens se remuent pour avoir la liberté d'exécuter cette même piece.

2 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Rouen du 27 Octobre.... Le Mercredi 24, on finissoit la *Veillée Villageoise*, & déjà le public se dispo-

foit à fortir, lorfque plufieurs coups de fouet fe firent entendre derriere le théâtre & retinrent la foule. Les Acteurs en parurent étonnés, & voyant entrer fur la fcene un courier en bottes fortes, ils l'entourerent avec empreffement. Il répondit par des couplets fur l'Air: *par la p'tit' Pofte de Paris*, analogues à la nouvelle du jour & dont le refrein étoit *Vive l' Dauphin*, *Vive l' Dauphin*. Le public le répeta dans une ivreffe de joie inconcevable. Le rôle de courier étoit fait par le Sieur *Patras*, Auteur des couplets & dont la piece du *Fou raifonnable* a déjà donné la meilleure idée. Il eft venu dans cette ville pour faire exécuter cette comédie & d'autres de fa façon.

2 *Novembre* 1781. On a exécuté hier au Concert fpirituel une Cantatille fur la naiffance du Dauphin. Le Directeur défirant, autant que ce fpectacle le comportoit, concourir à célébrer cet heureux évenement, avoit prié M. le Marquis de St. Marc de faire quelque chofe. Cet Auteur a compofé une Cantatille très-heureufe, courte, vive & prêtant beaucoup à l'harmonie. On s'attendoit que le Sieur Piccini, chargé de la mettre en mufique, y déployeroit tout font talent; mais le fujet eft raté abfolument. Il n'a reçu aucun battement de main. On a trouvé que la partie du récitatif avoit trop peu d'expreffion; le chant du chœur, point affez de nobleffe, & ne faifoit pas ronfler dignement les noms de *Louis* & d'*Antoinette*, qui en formoient le refrein.

3 *Novembre*. Les avantages qu'offre l'établif-

ſement formé par la Compagnie des eaux de Paris, ſont pour le particulier d'avoir à fort bon marché dans tous les tems de l'année & ſans interruption, de l'eau ſaine, en telle quantité qu'on voudra; de ſe procurer des bains chez ſoi ſans frais & ſans embarras; ſurtout d'avoir un ſecours toujours prêt pour arrêter un incendie naiſſant; pour le public, de pouvoir arroſer abondamment les rues pendant les ſécheresses de l'été, & d'entraîner pendant l'hiver, dans les égouts, les glaces & les neiges à demi-fondues qui ſéjournent dans les rues, les rendent impraticables & entretiennent ſouvent dans l'air un froid & une humidité nuiſibles; enfin, dans tous les tems de l'année Paris pourra être continuellement lavé & nétoyé à peu de frais de cette boue qui le rend ſi incommode pour les gens de pied & ſi malpropre pour tous les habitans. On ne ſentira plus cette horrible infection qui prend à la gorge, étouffe & ſuffoque dans les divers quartiers où les égouts, ſans eaux qui les détergent, accumulent & retiennent des amas d'immondices, dont le moindre inconvénient eſt d'affecter très-déſagréablement l'odorat.

Ce premier établiſſement, ſuivi d'un ſecond placé à l'autre extrêmité de la ville, eſt aſſez élevé pour la dominer toute entiere & fournir de l'eau partout. De ces deux châteaux d'eau, il réſultera une maſſe de 50,000 muids, quantité ſuffiſante pour fournir à tous les beſoins des habitans.

L'abonnement eſt de 50 livres par année pour un muid d'eau par jour. On le recevra juſqu'au premier Février 1782. La fourniture ne s'en fera que tous les deux jours, ſuivant l'uſage de Londres, afin que les Entrepreneurs aient le tems de vaquer aux réparations néceſſaires.

3 *Novembre* 1781. Entre la multitude des vers fades qu'a fait naître avec elle la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, il faut diſtinguer ceux-ci de M. de la Chabeauſſiere, l'Auteur des *Maris corrigés*.

Un Jardinier, connu par ſon diſcernement,
Qui ne laiſſoit jamais un bon terrein en friche;
Avoit un jour enté, dans un jardin charmant,
Sur un laurier de France un beau roſier d'Autriche.
Son travail fut ſuivi du plus heureux ſuccès;
L'arbuſte tout joyeux de ſa métamorphoſe,
Fit d'abord galamment les honneurs à la Roſe;
Mais le Propriétaire eut peu de tems après
La roſe Autrichienne, & le laurier François.

3 *Novembre*. C'eſt un M. Compan qui eſt auteur de la traduction de l'*Inconnue perſécutée* que déſirent jouer les Comédiens Italiens: il prétend que M. Duroſoi a tellement eſtropié le Poëme Italien, que la muſique s'en eſt reſſentie, & qu'il en a réſulté des contre-ſens frappans, qui l'ont rendue méconnoiſſable à ceux qui en faiſoient le plus de cas, & l'avoient ſi fort admirée dans le païs. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que l'ouvrage de M. Compan a été exécuté à Verſailles le huit Juin de cette année devant la Reine, & a

singulierement plu à S. M. & à ceux qui l'ont entendu. Mr. Compan reproche encore aux Directeurs de l'Opéra d'avoir choisi un Musicien aussi foible que le Sieur de Rochefort pour arranger la musique d'Ansossy, l'un des plus grands maîtres modernes, & en faire les sutures; ce qui n'a pu produire qu'une discordance barbare.

3 *Novembre.* Au concert du jour de la Toussaint, où la nouveauté de M. *Piccini* avoit attiré une affluence considérable de spectateurs, une autre de M. *Giroust* n'a pas mieux réussi; c'étoit un *Oratorio* intitulé: *les fureurs de Saül.* Dans celle-ci, contre l'ordinaire, c'est encore le Musicien qui a manqué au Poëte: on a jugé que M. Moline, Auteur des paroles, méritoit des éloges pour s'être appliqué a bien saisir le ton de ce genre de poësie, depuis le grand Rousseau, trop négligé par les modernes; mais que le compositeur n'avoit pas mis dans son chant toute l'énergie, dans sa partie instrumentale toute l'harmonie bruyante, que le sujet exigeoit.

4 *Novembre.* Entre les divers *Te Deum* chantés depuis la naissance du Dauphin, il faut distinguer celui que Madame *Médard*, Bouquetiere de S. M. & de la famille royale, doit faire chanter demain en l'église royale & paroissiale de St. Germain l'auxerois: il doit être précédé d'une messe solemnelle en musique.

4 *Novembre.* On voit à Paris quelques exemplaires d'une brochure ayant pour titre: *Au Peuple des Pays-bas.* La proscription qui en a été

faite par les Etats de Hollande qui ont arrêté le 20 Octobre de publier un placard contre l'impression de ce libelle séditieux, & promis 14,000 florins à celui qui en découvriroit l'Auteur, ne peut qu'exciter la curiosité des lecteurs, quand cet ouvrage n'auroit rien de saillant en lui-même. Il est peu connu encore ici : on le dit dirigé contre le Prince en particulier, & le Stathouderat en général ; on dit que c'est une Philippique furieuse, destinée à soulever la canaille contre l'autorité établie. Quoi qu'il en soit, on assure qu'on y trouve des notions assez exactes, & détaillées sur la nature du Gouvernement de la République.

5 *Novembre* 1781. C'est hier que toutes les Communautés d'arts & métiers ont été à Versailles pour témoigner leur joie de l'heureux événement qui cause celle de toute la France. Les Corporations, comme les six Corps, les Poissardes & autres qui ont la permission de paroître devant le Roi même & de le haranguer, doivent faire une répétition d'abord chez M. le Lieutenant général de police, ensuite chez le Ministre de Paris, & devoient aussi voir avant M. le Comte de Maurepas ; mais ce Ministre, étant très-mal de la goutte, n'a pu les admettre.

5 *Novembre*. Les Comédiens Italiens donnent, Jeudi 8, la premiere représentation de *Lucette & Lucas*, piece nouvelle en un acte, dont la musique est d'une personne de quinze ans.

6 *Novembre*. Les Dames de la Halle, c'est ainsi qu'on les qualifie dans les cérémonies de

repréſentation, ont eu l'honneur de complimenter hier le Roi ſur la naiſſance de M. le Dauphin. C'eſt M. le Duc de Coſſé qui, comme Gouverneur de Paris, les a introduites chez le Roi; les deux battans ſe ſont ouverts; S. M. s'eſt préſentée à la porte de ſon appartement, & l'une d'elles, ayant ſon compliment écrit ſur ſon éventail l'a lu, & ſuppléé ainſi adroitement à ſon défaut de mémoire. Il eſt ſans contredit le meilleur qu'on ait encore fait, & il ſeroit difficile d'en compoſer un autre auſſi bon dans ſa brieve ſimplicité. Il mérite d'être rapporté.

SIRE,

„ Si le Ciel devoit un fils à un Roi, qui re„ garde ſon peuple comme ſa famille, nos prie„ res & nos vœux le demandoient depuis long„ tems; ils ſont enfin exaucés. Nous voilà ſûrs „ que nos enfans ſeront auſſi heureux que nous; „ car cet enfant doit vous reſſembler. Vous lui „ apprendrez, Sire, à être bon & juſte comme „ vous. Nous nous chargerons d'apprendre „ aux nôtres comme il faut aimer & reſpecter „ ſon Roi."

Ces Poiſſardes, les repréſentantes du peuple, étoient habillées en noir. Elles ont été traitées par le Roi, qui, ſuivant l'étiquette, leur a fait ſervir à dîner.

Le compliment fini, S. M. n'a pu s'empêcher de rire d'une telle cérémonie, & celle qui haranguoit, ſans ſe décontenancer, a ri auſſi avec une grande franchiſe.

6 *Novembre* 1781. Depuis l'établissement fini de la machine à feu des freres Perrier, elle devient un objet de curiosité; on ne cesse de l'aller voir & de s'en entretenir. C'est Voltaire qui le premier, il y a plus de cinquante ans, a reproché aux François de négliger une imitation dont ils recevoient l'exemple à Londres. Après lui, d'autres voyageurs, en visitant cette capitale de nos rivaux, ont été surpris d'y en trouver onze de cette espece montées. Enfin, une Compagnie s'est évertuée, & ce qui auroit dû être le fruit d'un patriotisme actif & clairvoyant, est devenu l'effort d'une cupidité intrépide.

Cette Compagnie ayant trouvé dans les Sieurs Perrier freres, autant de lumieres & d'habileté pour les machines, que de qualités desirables dans une association, a pris assez de confiance en eux pour se constituer en des avances de près de deux millions, afin d'acquérir les terreins, les matériaux, les atteliers & instrumens nécessaires à la formation des deux établissemens; surtout à l'achat & à l'importation de tous les tuyaux & cilindres qu'elle a été forcée de tirer d'Angleterre.

Le plus singulier & le plus douloureux pour elle, ç'a été de se voir obligée à traiter avec un Anglois, établi à Birmingham, à cent vingt mille de Londres, & qui venoit d'obtenir, au mois d'Avril 1778, le privilége exclusif de construire des machines à feu dans toute la France. Elle lui a été substituée par un Arrêt du Conseil,

revêtu de Lettres patentes enregistrées au Parlement.

Enfin, depuis quatre ans elle a perdu tous les intérêts d'un capital aussi énorme.

Aujourd'hui que cette Compagnie a dévoré toutes les difficultés, éprouvé tous les dégoûts, bravé tous les obstacles; qu'elle a assuré ses succès par une patience à toute épreuve & par les superbes travaux des freres Perrier, il s'agit de savoir si elle trouvera assez de souscripteurs pour se remplir de ses avances & se mettre en état d'en faire de nouvelles à l'endroit où elle compte établir son second château d'eau.

6 *Novembre* 1781. On n'a appris que depuis peu la perte de M. le Prince, Peintre de réputation, parce qu'il est décédé à la campagne. Elle est arrivée le 30 Septembre dernier dans la 48eme. année de son âge. Agréé de l'Académie en 1764, il avoit été reçu l'année suivante & fait Conseiller en 1772. Il étoit en langueur depuis longtems; toutefois luttant contre la mort qui le poursuivoit, contre la noire mélancolie, plus cruelle que la mort, l'amour de son talent avoit ranimé ses forces pour terminer un tableau qu'il avoit commencé, & qui, sans avoir été annoncé sur le livret, a été exposé les derniers jours du sallon. Il représentoit des freres quêteurs distribuant des *Agnus Dei* à la porte d'un cabaret: il se faisoit, de son lit, porter au chevalet, travailloit quelques momens & se recouchoit. On voit par l'idée du sujet, qu'il cherchoit à égayer

ſon imagination, & que la peur du Diable ne le tourmentoit pas.

6 *Novembre* 1781. Le délire patriotique pour la naiſſance d'un Dauphin, loin de ſe ralentir, ne fait que s'accroître par la fermentation générale. Les femmes le manifeſtent juſque dans la frivolité de leurs modes. Elles portoient, il y a quelque tems, au lieu de diamans aux oreilles ou dans les cheveux, des médaillons au col: enſuite elles y ont ſubſtitué des *Jeannettes*, c'eſt-à-dire des croix d'or, comme en ont les femmes de la campagne, bientôt enrichies de diamans ſuperbes. Aujourd'hui c'eſt un Dauphin qui a pris la place de ce ſigne de notre religion.

Enfin, les broderies à la mode pour les ſouliers ſont un nœud à quatre roſettes, ſurmonté d'une couronne dont le centre eſt occupé par un Dauphin: au-deſſus eſt écrit en lettres d'or, *Vive le Roi*, au milieu *Vive la Reine*, & au-deſſous *Vive Monſeigneur le Dauphin.*

6 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Rouen du 1 Novembre..... Avant-hier Meſſieurs les Maire, Echevins & vingt-quatre du Conſeil de cette ville ſe ſont aſſemblés pour délibérer ſur le meilleur moyen de témoigner la joie de notre capitale de l'évenement qui vient de combler les vœux de la France; ils ont arrêté à l'unanimité de le célébrer plus particulierement par des actes de bienfaiſance. Ils ont en conſéquence autoriſé Meſſieurs du Bureau de la ville à verſer dans le ſein des familles indigentes de Rouen, & notam-

ment dans celles des matelots morts au service du Roi depuis le commencement de la guerre; telles sommes qu'ils croiront proportionnées & relatives aux facultés de la ville.

7 *Novembre.* Les Dames de la Halle, plus heureuses que les Cours Souveraines, ont eu la liberté de voir la Reine & de lui réciter leur compliment: il est moins excellent que celui adressé au Roi; mais a pourtant quelque chose de caractéristique, & ne ressemble en rien aux lieux communs de cette espece. Le voici:

MADAME,

„ Toute la France a déjà témoigné à Votre „ Majesté sa joie si vive & si vraie de la naissan-„ ce de Monseigneur le Dauphin. Nous avons „ fait éclater nos transports avec tout l'amour „ que nous avons pour vous: il nous est per-„ mis aujourd'hui de porter aux pieds de Votre „ Majesté les expressions de nos cœurs; ce „ droit-là nous est plus cher que la vie. Il y a „ si longtems, Madame, que nous vous aimons, „ sans oser vous le dire, que nous avons besoin „ de tout notre respect pour ne pas abuser de la „ permission de vous l'exprimer."

Celui à Monseigneur le Dauphin, le moindre de tous par la difficulté de dire quelque chose à un enfant qui n'a encore ni langue, ni oreilles, ni yeux, étoit conçu ainsi:

MONSEIGNEUR,

„ Nos cœurs vous attendoient depuis long-„ tems; ils étoient à vous avant votre naissance.

„ Vous ne pouvez entendre encore les vœux „ que nous faisons autour de votre berceau ; on „ vous les expliquera quelque-jour ; ils se ré„ duisent tous à voir en vous l'image de ceux „ de qui vous tenez la vie."

7 *Novembre* 1781. Voici quelques traits recueillis sur M. le Prince, dont le nom & les ouvrages passeront certainement à la postérité.

Il étoit né à Metz, & frere de Madame le *Prince de Beaumont*, connue par des ouvrages pour l'éducation des enfans. Son pere n'étant point en état de lui faire faire à Paris les études nécessaires pour se perfectionner dans le talent de la peinture dont ce jeune homme avoit déjà l'attrait; celui-ci se fit présenter chez le Maréchal Duc de Belle-Isle, Gouverneur de la Province, lui plût par la pétulance & la franchise de son âge & de son caractere, par sa physionomie intéressante & spirituelle, & en obtint une pension qui le mit en état de se soutenir dans la capitale, centre des beaux arts. Il devint éleve de Boucher ; ses desseins, qu'il gravoit lui-même à la pointe, lui firent dès ce tems-là une réputation, dans le genre du paysage, ensorte qu'il ne voulut plus être à charge à son bienfaiteur. Il se maria peu après avec une femme plus âgée que lui ; mais l'humeur économe & revêche de celle-ci lui déplaisant, il lui rendit son bien, & choisit le parti d'aller en Russie où il étoit appelé.

M. le Prince s'embarqua & fut pris par un corsaire Anglois ; il étoit à la veille de perdre

tout, lorsqu'il tira de sa malle un violon dont il jouoit, &, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, par son harmonie charma ces barbares qui ne lui enleverent rièn & danserent au son de cet instrument.

Arrivé enfin à Saint Petersbourg, il y peignit, pour le Palais impérial, plusieurs plafonds dans la maniere de son maître. Bientôt après, frappé du costume pittoresque du peuple Russe, il se livra tout entier à ce genre. Son premier essai fut une vue de Petersbourg, très-bien gravée depuis peu par M. le Bas. Non content de dessiner les objets sur nature, il fit encore exécuter en petit les modeles des maisons, chars, traîneaux, ustensilles & habillemens de tous les pays sujets & voisins de la domination Russe.

M. le Prince séjourna environ cinq ans dans ce pays; il y fut admis dans la familiarité des plus grands Seigneurs, entre autres du Comte *Poniatowski*, aujourd'hui Roi de Pologne. Mais, attaqué d'une maladie grave, il repartit au moment de la révolution qui mit la couronne sur la tête de *Catherine deux* & revint dans sa patrie où il se distingua par le nouveau genre qu'il s'étoit formé. On en a parlé dans le tems. Il se livra depuis au costume françois. Sa touche gagna de la légereté, sa couleur de la solidité, de l'harmonie, de la transparence; sa composition, de la grace, de la sagesse: on voit aujourd'hui ses tableaux se soutenir dans les cabinets entre les *Teniers* & les *Wouvermens*.

8 *Novembre* 1781. MM. de l'Eglife de Paris, fuivant le privilége qu'ils en ont, ont été Dimanche dernier en députation pour complimenter le Roi & la famille royale. Elle étoit compofée de douze Chanoines, le Doyen compris, tous en longue foutanne. L'ufage eft que M. l'Archevêque de Paris s'y joigne; mais, malgré fa préfence, c'eft toujours le Doyen qui porte la parole; cette fois M. de Beaumont n'a pas jugé à propos d'en être.

Ils ont été auffi chez M. le Dauphin, & Madame de *Marfan* les a invités d'approcher du berceau & de contempler de plus près cet augufte enfant, dont on a déjà pris toutes les dimenfions. Il pefe 13 livres & a vingt-deux pouces de long. Sa nourrice fe nomme Madame Poitrine; c'eft une payfanne qui s'eft évertuée d'elle-même, qui eft venue à Paris avec fon mari, & fe fentant les qualités requifes, s'eft tellement démenée & fait connoître, qu'elle a été acceptée. Elle a continuellement auprès d'elle une gardienne du ventre qui ne la quitte point, même lorfqu'elle va à la garderobe, & rend compte à la faculté de l'état de la fanté de la nourrice, afin que, s'il lui furvenoit quelque dérangement, elle pût être remplacée fur le champ par une autre de celles toujours en réferve pour ces cas éventuels. Cette payfanne, malgré fon affurance, a cependant l'air encore affez embarraffé de fe voir en pareil lieu, & du rôle qu'elle y joue. Elle venoit de quitter fes habits de village & de

ſe vêtir ſuivant le coſtume de ſa place.

Tels ſont les détails dans leſquels Madame de Marſan a bien voulu entrer avec Meſſieurs de l'Egliſe de Paris, comme très-précieux, concernant une tête auſſi chere.

Ces Députés ont auſſi été chez tous les Miniſtres & ont dîné chez M. le Grand-Aumônier qui les avoit fait inviter avec le plus grand cérémonial.

9 *Novembre.* Extrait d'une Lettre de Rouen du 2 Novembre..... L'Arrêt du Parlement de Rouen, en faveur des Exécuteurs de la haute juſtice, de pluſieurs villes de la Normandie, n'eſt pas une plaiſanterie; il a été rendu le ſept Juillet dernier, & imprimé ſous le titre d'*Arrêt notable du Parlement de Rouen.* En voici le ſujet:

Le 19 Mars, leurs enfans étoient au ſpectacle, au parterre, fort tranquilles; leur préſence déplut à pluſieurs perſonnes, au point qu'ils furent inſultés, battus, & même mis dehors par un des Grenadiers de la garde.

Oubliant ces injures particulieres, mais voulant déſormais les prévenir, ils préſenterent ſeulement requête pour demander à jouir paiſiblement de la liberté de fréquenter les lieux publics; ils prouverent qu'aucune loi, aucun jugement ne leur avoit interdit cette faculté. Ils réfuterent l'aſſertion erronée, que des hommes pourvus de l'office des expoſans, ſont eux & leur famille, gens infâmes; tandis que, pour y être reçu, il faut être reconnu & avéré bon Catholi-

que-Romain, & citoyen de mœurs irréprochables, ce qui impliqueroit contradiction.

Le 30 Mars, le Procureur général fit un réquisitoire en leur faveur, où il dit, entre autres choses remarquables, que la profession des exposans ne peut offenser que celui dont l'ame naturellement portée au vice, à l'oisiveté qui en est la mere, se révolte à l'idée seule des peines & des supplices dont la crainte le contient; que tout homme honnête les laisse sans les inquiéter partout où ils ne troublent point l'ordre public; que d'ailleurs, ils sont sous une protection plus particuliere des loix, en étant les suppôts nécessaires. Que, d'après les faits qu'il a rapportés, & les pieces justificatives qu'il a visitées, la Cour ne peut qu'appercevoir la confédération punissable que des têtes mal organisées imaginent pour altérer, intercepter la liberté & l'état des exposans; en conséquence le Ministere public concluoit, 1°. à ce que, conformément à l'Arrêt du 7 Novembre 1681, publié le 20 Février 1683, défenses soient itérativement faites à toutes personnes de traiter les exposans, leurs familles, ou ceux employés à leur service, de *Bourreau*. 2°. Que de pareilles défenses soient faites de gêner la liberté des exposans dans les lieux publics, tels que les églises, les promenades, les spectacles, &c. 3°. Que l'Arrêt soit lu, publié & affiché tant dans cette ville, Caën, Coutances, que dans tous les baillages & hautes justices du ressort de la Cour.

L'ar-

L'arrêt rendu en la Grand'Chambre conforme à leurs conclusions, prononce contre les contrevenans une amende de 100 livres.

9 *Novembre* 1781. La piece de *Lucette & Lucas*, exécutée hier aux Italiens, est une bagatelle, qui, malgré sa foiblesse, a été goûtée, parce qu'elle est pleine d'ingénuité & sans prétention. La musique a sans doute contribué beaucoup à la faire valoir. L'Auteur prétendu de celle-ci est la fille de M. *Dezaides*, & l'on a grand lieu de soupçonner que le pere l'a beaucoup retouchée. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas eu absolument besoin de l'Indulgence à laquelle tous les spectateurs étoient disposés en faveur de son sexe & de sa jeunesse. Plusieurs morceaux ont été justement applaudis. Le principal mérite du chant est d'avoir la simplicité convenable aux personnages: à quelque monotonie près, il est difficile de s'annoncer plus avantageusement que cette jeune Virtuose.

L'Auteur des paroles est M. Forgeat, fils d'un Procureur du Grand-Conseil, à qui l'on attribue aujourd'hui la piece des *deux Oncles*. Il prétend l'avoir composée à 21 ans, l'avoir oubliée pendant trois, & mise au jour sans amour propre.

9 *Novembre*. Les Comédiens Italiens donnent aujourd'hui une Comédie nouvelle, intitulée l'*Amant trop prévenu de lui-même*; elle est en deux actes & en vers. On l'attribue à un ancien Acteur qu'on croyoit mort.

10 *Novembre* 1781. Le fond de l'*Amant trop prévenu de lui-même* est tiré d'un conte de Marmontel. Il s'agit d'un superbe Militaire qui ose mettre sa maitresse à l'épreuve singuliere de se montrer à ses yeux avec un œil & une jambe de moins, qu'il suppose avoir perdus à la guerre. Celle-ci a peine à résister contre une pareille attaque; cependant, bientôt instruite d'ailleurs, que ce n'est qu'un jeu, elle se venge en feignant à son tour d'avoir changé & d'écouter les vœux d'un jeune cavalier, aimable autant que bienfait. Ce sujet ainsi présenté semble assez plaisant & prêter au comique; mais il est traité d'une maniere si aride, si froide & si maussade, qu'il n'y a pas le plus petit mot pour rire & qu'il ennuie mortellement.

L'Auteur, pour y jeter quelque gaieté, y a introduit un rôle de Docteur, qui fait le petit-maître, l'agréable, & singe assez bien nos jeunes Médecins à la mode. Malheureusement la scene est à Londres, c'est-à-dire dans un pays où le peuple est en général très-grave, & où les Médecins le sont encore plus; d'où il résulte un contre-sens dans les mœurs nationales, qui rend ce caractere ridicule & déplacé aux yeux des gens au fait.

La piece a été écoutée avec une tranquillité rare. On ne peut l'attribuer qu'à l'indulgence du parterre pour l'Auteur, applaudi autrefois comme Acteur. En effet, on prétend que la piece est du Sieur *Rochard*, retiré depuis long-

tems, & qui doit être au moins ſeptuagénaire. On ne ſait qui lui a procuré cette manie ſinguliere dont il ſemble avoir été tourmenté pour la premiere fois dans ſa vieilleſſe.

M. Rochard étoit aſſez bien né; il avoit été Subſtitut du Procureur-général des requêtes de l'hôtel, & entrainé par ſa paſſion pour le théâtre, avoit quitté cet état honnête pour celui de Comédien dans lequel il s'étoit diſtingué par un goût exquis & une grande propreté de chant.

10 *Novembre.* La Faculté de médecine a fait chanter ces jours-ci un *Te Deum* à l'exemple des corps auguſtes dont elle reçoit l'exemple. Son Décret à cette occaſion rendu en latin, ſous le décanat du Docteur Philips, eſt un des plus agréables morceaux qu'on puiſſe lire. Il eſt écrit avec des graces & une latinité pure qui embelliſſent l'éloquence aimable de l'Auteur, les idées riantes, naturelles; les images vives & brillantes; les tournures poëtiques & pittoreſques dont il eſt rempli. Dans ſa briéveté, c'eſt un petit chef-d'œuvre.

11 *Novembre.* M. Dufour de Villeneuve, Conſeiller d'Etat, vient de mourir. C'étoit, avec M. d'Argouges, la meilleure tête du Conſeil. Il s'étoit également diſtingué dans toutes les places inférieures qu'il a occupées. On le regrette encore au Châtelet où il a été Lieutenant civil avec la plus grande diſtinction. Son nom ſeroit paſſé ſans tache à la poſtérité, s'il n'avoit eu la foibleſſe de céder aux impulſions du Chancelier,

& d'abandonner son Corps, qui, malgré cette défection, l'auroit conservé à la rentrée, s'il ne s'étoit pressé de se punir lui-même, en donnant une démission prématurée.

11 *Novembre* 1781. Ce qui rendoit le Palais royal plus agréable que les autres promenades, c'est la foule de beautés nouvellement écloses qui venoient l'embellir chaque année, & s'offrir aux désirs des amateurs, jusqu'à ce que, pourvues, elles disparussent pour faire place à d'autres. Des meres même honnêtes se servoient de ce lieu pour y montrer leurs filles, lorsqu'elles avoient quelques charmes capables de leur procurer un hymen avantageux. C'est ainsi qu'y avoit paru une Demoiselle de Marignan, Demoiselle bien née, mais peu riche & qu'on auroit voulu pourvoir d'un époux convenable. Le Sieur Charlot, le fils du premier Commis, jeune Militaire, estropié & décoré de la croix de St. Louis, lui avoit porté ses hommages & avoit été accepté. Ce perfide, s'étant insinué auprès de la jeune personne, lui avoit fait un enfant, toujours en avancement d'hoirie, & avoit éludé de donner à cet avant-goût prématuré du mariage, la forme convenable, ensorte que Mlle Marignan avoit été obligée d'accoucher clandestinement. Depuis, la mere a sommé inutilement le Sieur Charlot de tenir sa parole; enfin, elle a été obligée d'en venir aux voies de rigueur & d'assigner le traitre. Celui-ci, pour se tirer de ce mauvais pas, a déclaré au Lieutenant civil qu'il étoit prêt à

payer la part qu'il pouvoit avoir à l'enfant; mais qu'il n'étoit pas le ſeul & qu'il prouveroit que M. l'Evêque d'Angers en avoit fait une oreille. Ce Prélat très-galant s'étoit en effet mis ſur les rangs, mais avec toute la réſerve due à ſa robe, & n'avoit encore rien obtenu. Cependant, inſtruit par la mere du projet du Sieur Charlot, & redoutant une pareille accuſation en juſtice, qui alloit faire le plus grand éclat, il a préféré de prendre le tout ſur lui, d'avoir ſoin de l'enfant, de la mere & de la grand'mere, & ſans doute enfin, n'aura-ce pas été infructueuſement.

11 *Novembre*. Les Comédiens François ſortent enfin encore une fois de leur léthargie & annoncent pour demain la premiere repréſentation d'un Drame en cinq actes, intitulé: la *Diſcipline militaire du Nord*. C'eſt la traduction d'une piece Allemande du Sieur *Moeller*, Directeur de la Comédie de ſon Alteſſe Royale le Margrave de Brandenbourg Schwedt. Les traducteurs ſont le Sieur Moline & le Sieur Friedel Profeſſeur en ſurvivance pour l'allemand, des Pages de la grande écurie du Roi.

11 *Novembre*. M. le Prince, malgré les tableaux qu'il peignoit, n'avoit jamais perdu l'habitude de faire des deſſins lavés à l'encre de la Chine & au biſtre. Il y conſacroit ſes ſoirées d'hiver. Le talent qu'il avoit cultivé dans ſa jeuneſſe de les graver à la pointe, lui ſuggéra l'idée de chercher le ſecret de les rendre ſur le cuivre de la même maniere que ſur le papier;

c'est-à-dire avec le pinceau. Il y parvint, & en 1769 il en montra des essais à l'Académie, qui en fut pleinement satisfaite. La manutention en est si facile & si prompte, que, dans ce tems, M. *Vieu*, pour se convaincre de la vérité, le pria de graver un de ses dessins : trois jours après M. le Prince lui en rapporta l'épreuve, que M. Vieu lui-même prit pour l'original. Cette découverte fut comme toutes, le principe de chagrins vifs pour l'Auteur, & lui excita beaucoup d'envieux. Il en a laissé le secret à sa niece.

12 *Novembre* 1781. M. Foulquier, le nouvel Intendant de la Guadeloupe, a été si content de l'expérience du 18 Octobre, concernant la confection du biscuit de mer avec la pomme de terre, qu'il se propose de la faire réitérer aux Isles sur la patate. Cette plante liane est infiniment plus propre que l'autre à cette métamorphose. Elle est plus farineuse, moins aqueuse, & surtout elle contient un principe sucré, qualités excellentes en pareil cas. M. *Dubadier*, Grand-Voyer de la Guadeloupe, qui accompagne M. Foulquier, doit le seconder, & il est déjà très-connu pour ses talens en ce genre.

On a appris, à cette occasion, que M. le Marquis de Bouillé, Gouverneur de la Martinique, conjointement avec M. de Montdenoix, l'Intendant, avoit approuvé les essais d'un Officier des Volontaires étrangers, qui avoit tenté la panification de la patate sous leurs yeux.

Le pain fait avec cette substance, s'est con-

ſervé, à ce qu'on aſſure, pendant un mois entier, ſans avoir aucunement ſouffert, quoiqu'expoſé à toutes les intempéries ; il a fini par ſe deſſécher, ſans rien perdre pour cela de ſa ſaveur agréable.

Quant au biſcuit, après huit mois de mer, il s'eſt trouvé parfaitement ſain, & on le juge exempt des inconvéniens qu'éprouve le biſcuit de froment.

12 *Novembre*. La piece qu'on a donnée hier, eſt d'une belle ſimplicité, qualité caractériſtique des dramatiques Allemands. Un brave Officier, pour avoir tiré l'épée contre ſon Colonel, lequel eſt en même tems ſon beau-frere, eſt condamné à la mort par ſes propres amis, tant la loi eſt préciſe & ſévere. En vain ceux-ci, ſa femme & ſon Colonel même tentent de lui obtenir ſa grace. L'exécution eſt arrêtée, l'appareil s'en fait ſur le théâtre ; elle va être conſommée. Mais, dans le moment, arrive un frere du Roi, qui prend ſur lui d'obtenir d'abord du Général la ſuſpenſion du ſupplice, & du Monarque un pardon abſolu.

Pour ſuppléer à la pauvreté du ſujet, l'Auteur a été obligé d'y coudre pluſieurs épiſodes, qui, ſans nourrir davantage l'action, ne ſervent qu'à en ralentir la marche, à la refroidir conſéquemment & à diminuer l'intérêt de pluſieurs belles ſituations. D'ailleurs, il en réſulte des répétitions fatiguantes & ennuyeuſes. Il faudroit reſſerrer ce Drame en trois actes, en ſupprimer des

détails minutieux sur la police intérieure des camps, & alors il y auroit plus de chaleur, & le pathétique ne manqueroit pas son effet; il faudroit changer aussi le dénouement trop postiche. Quant au style, il exigeroit plus de nerf & de pittoresque.

Au reste, cette morale vient très à propos, dans un tems où la discipline militaire est si relâchée en France & auroit grand besoin d'exemples séveres. Cette circonstance ne peut que la faire approuver par le Gouvernement. Reste à savoir si le public sera d'accord. La nouveauté du spectacle est un grand point, & peut contribuer beaucoup à son succès, avec de nombreux & longs élaguemens.

12 *Novembre* 1781. M. le Comte de Maurepas, malade depuis quelque tems, va mieux. Vendredi il étoit si mal que S. M. ayant voulu en savoir des nouvelles, avant d'aller à la chasse, & les apprenant très-mauvaises, contremanda ses équipages & s'abstint de ce plaisir. Ce trait du cœur excellent de S. M. avoit été précédé d'un autre moins connu & aussi digne de l'être.

On a parlé quelquefois d'un Sieur Grault, l'un de ses valets-de-chambre de garderobe, que S. M. aime beaucoup. Quoiqu'il ne soit pas de quartier, il est dans l'usage de paroître de tems en tems pour conserver la bienveillance de son maître. Le Roi, ayant été longtems sans l'appercevoir, s'en informe & demande pourquoi il ne le voit pas? On lui apprend qu'il a été gravement

ma-

malade depuis deux mois, qu'il a failli de mourir; mais qu'il eſt hors d'affaire. S. M. charge quelqu'un de ſa chambre d'aller le viſiter & de lui en rendre compte. On ne doute pas que S. M. ne lui donne une gratification ſur ſa caſſette pour le dédommager des frais de ſa maladie.

13 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Verſailles dix heures du ſoir le 12 Novembre.... M. le Comte de Maurepas a eu pluſieurs évacuations dans la journée qui lui ont fait beaucoup de bien; la tête eſt abſolument dégagée; il a très-peu de fievre; il a eu des momens de gaieté & a mangé même une eſpece de crême de ris.

Le Roi l'eſt venu voir à 6 heures & a voulu que Madame la Comteſſe de Maurepas reſtât en tiers aſſiſe. Il s'eſt en allé après un quart d'heure, crainte de trop fatiguer le malade.

Le Duc de Choiſeuil, qui étoit ici & intriguoit de toutes ſes forces, a un pied de nez, ainſi que beaucoup d'autres. Cependant il y a encore de l'agitation, & l'on doit tout craindre à un pareil âge, après une attaque auſſi violente. La goutte eſt toujours vague & n'eſt pas encore fixée aux parties extérieures.

13 *Novembre.* Quelqu'un indigné du déluge de madrigaux fades, occaſionnés par la naiſſance de M. le Dauphin, a enfanté à cette occaſion l'*impromptu* ſuivant. Il apoſtrophe le nouveau-né.

Prince dont dépendront un jour nos deſtinées,
Longtems Dauphin & longtems Roi,

Puiſſe-tu vivre autant d'années
Qu'on a fait & fera de mauvais vers pour toi !

13 *Novembre* 1781. M. l'Archevêque de Paris n'eſt pas bien : il avoit depuis longtems les jambes enflées ; l'enflure a gagné les cuiſſes & même le bas ventre : on l'a ramené de Conflans à Paris : d'ailleurs, la tête commence à ſe perdre.

14 *Novembre*. Le *Cri du Peuple* eſt encore fort rare ; ceux qui ont lu ce pamphlet, attribuent ſon défaut de circulation à l'extrême hardieſſe de l'Auteur, oſant fronder ſans ménagement toute l'adminiſtration de M. de Maurepas, depuis ſa premiere entrée au miniſtere juſqu'à nos jours. L'Ouvrage eſt diſtribué par chapitres. On y reprend ſucceſſivement les principales époques du regne ancien & du regne actuel, auxquelles a coopéré le Comte, & on lui fait de grands reproches.

M. de Fleuri n'eſt pas épargné, & l'Ecrivain ſatyrique étend ſes réflexions malignes juſque ſur toute la famille de ce Miniſtre. Il réſerve toutes ſes louanges pour MM. de Malesherbes, Turgot & Necker. Ce dernier eſt ſurtout ſon Héros & l'objet particulier du pamphlet. Telle eſt l'idée vague qu'on en donne. Du reſte, cet écrit, où perce trop l'eſprit de parti, paſſe pour avoir de la vigueur & du patriotiſme.

14 *Novembre*. Trois Médecins ont été appelés pour M. l'Archevêque, ſon Médecin ordinaire, le Docteur *Cochu* ; le Docteur *Bouvart*,

ſon Médecin extraordinaire, & le Docteur *Bacquer*, fort renommé pour le traitement de l'hydropiſie: ce dernier ne regardant pas ſans doute les accidens apparens comme les ſymptômes de cette maladie, a été d'avis de lui donner des délayans & de le faire boire beaucoup; le ſecond, abſolument oppoſé à ſon confrere, veut qu'on refuſe toute boiſſon au Prélat; & le premier, nageant entre deux eaux, ſuivant la réflexion des plaiſans, ne ſait quel parti prendre, dit qu'il y a du pour & du contre, qu'il y a beaucoup de choſes à dire; ce qui jette Monſeigneur, ſa famille, ſes amis & ceux qui s'intéreſſent à lui dans une affreuſe perplexité.

Cependant trois concurrens ſont déjà ſur les rangs pour le remplacer, du moins lui ſervir de Coadjuteur.

M. de Roquelaure, Evêque de Senlis, dont on parle depuis longtems, & fort aimé du Roi.

M. l'Archevêque de Toulouſe qui, auteur de la fortune de l'Abbé de Vermont en eſt prôné à ſon tour auprès de la Reine, & eſt favoriſé par S. M.

Enfin, M. l'Archevêque d'Aix, dont M. le Comte de Maurepas connoît les talens & l'eſprit doux & pacifique.

14 *Novembre*. Les ſavans gémiſſent du malheur que vient d'éprouver Dom Louis Arguedas, Lieutenant de vaiſſeau, Eſpagnol & Aſtronome. Chargé d'aller obſerver à Saint Domingue l'écliple du 23 Avril dernier, il étoit parti de Cadix du

28 Février, &, quoique muni d'un passe-port de la Cour de Londres pour sa sureté, attendu l'utilité générale de sa mission en faveur de tous les peuples policés, il a été visité, vexé, & arrêté par plusieurs corsaires. L'un d'eux a, entr'autres, pillé jusqu'aux instrumens & ustensiles nécessaires à ses travaux : ensorte qu'il est à craindre qu'il n'ait pu arriver à tems, ou que le défaut des choses nécessaires n'ait rendu ses observations inutiles ou peu exactes.

15 *Novembre* 1781. Extrait d'une lettre de Rochefort du 4 Novembre..... C'est le 7 Octobre que, d'après les ordres de M. le Marquis de Ségur, l'on a fait l'épreuve du Fort en bois, construit par les méthodes & sous la direction de M. le Marquis de Montalembert.

L'objet de cette épreuve étoit de s'assurer de la solidité de la construction dudit Fort, contre la commotion & l'explosion de son propre feu. Le motif en étoit l'idée qu'avoient pris ou donné plusieurs gens du métier, qu'une batterie de canons de 36 établie au premier étage sur un plancher, ayant sous elle une batterie du même calibre, & surmontée enfin d'une terrasse sur laquelle est assise une batterie de pieces de 12, ne pouvoit former un édifice assez solide pour résister à l'effort du feu considérable que fournissoit sa défense.

Pour apprécier cette opinion, on a fait d'abord un feu à volonté & tel qu'il s'exécute pendant un combat, de la totalité des bouches à feu,

au nombre de 68 pieces, dont 57 de 36 & 11 de 12. Ce feu a duré une demi-heure, pendant laquelle lesdites pieces, servies chacune par trois hommes seulement, ont tiré à raison d'un coup par cinq minutes.

On a fait faire ensuite, 1°. une salve de la totalité des batteries du rez de chaussée, de 16 pieces de 36, servies & tirées ensemble.

2°. Une semblable de la batterie du premier étage de 41 pieces, aussi de 36.

3°. Une idem de la batterie élevée en terrasse au-dessus du Fort, & armée de 11 pieces de 12.

4°. Enfin, une décharge générale des 68 pieces servies & tirées ensemble.

Les Commissaires nommés étoient, pour le Département de la Guerre, M. le Marquis de Voyer, Lieutenant général, Commandant en second dans la Province, M. le Marquis de Montalembert, Maréchal de Camp, M. Dajot, maréchal de Camp, Directeur du Génie: M. Divoleye, Colonel, Directeur d'Artillerie; & pour le Département de la Marine, M. de la Touche-Tréville, Commandant de Rochefort, remplacé, pour cause de maladie, par M. d'Auberton, Capitaine de Vaisseau, M. de Beaugard, idem, & M. le Chevalier de la Clocgeterie, Lieutenant de Vaisseau.

Tous ces Commissaires n'ont trouvé dans l'examen qu'ils ont fait dudit Fort, après cette épreuve, aucune dégradation d'aucun genre.

Il s'étoit rendu à l'Isle d'Aix une grande quan-

tité de Militaires de différens Corps & de tous les grades, qui ont rendu ce spectacle encore plus brillant & ont applaudi l'invention.

16 *Novembre* 1781. Pascal est un des hommes que l'école des Philosophes modernes regrette le plus de ne pouvoir compter au rang de ses coriphées, & à ce défaut ils cherchent à le couvrir de ridicule, à en atténuer le mérite en le faisant passer pour un esprit foible, tombé presque en démence à force de fanatisme & de superstition. On ne peut du moins se dissimuler que ce n'ait été le but de M. de Condorcet dans le commentaire & les accessoires qu'il a joints aux œuvres de ce grand homme, entreprise déjà commencée par Voltaire. On en a parlé amplement. Deux Philosophes se joignent à ceux-ci & avec non moins d'adresse semblent continuer la même conjuration. M. l'Abbé Bossut, dans un *Discours sur la Vie & les Ouvrages de Pascal* & M. d'Alembert dans les vers très-singuliers qu'il a placés au bas de son portrait, & qui par là-même méritent d'être conservés. Les voici:

Il joignit l'éloquence aux talens d'Uranie;
Mais bientôt à Dieu même immolant son Génie,
Il vengea de la foi l'auguste obscurité.
O toi religion, dont la sévérité
Enléva ce grand homme à la philosophie,
Permets du moins qu'il en soit regretté!

16 *Novembre*. Il a fallu une négociation pour déterminer les *Harangeres* ou Dames de la halle

à aller à Verſailles remplir leur miſſion d'uſage. Elles avoient été attrappées la derniere fois au dîner qu'on leur avoit donné, & de mauvais plaiſans avoient gliſſé dans des tourtes ou pâtés des choſes peu comeſtibles, ou des choſes malhonnêtes. On les a raſſurées à cet égard, & en effet on les a traitées magnifiquement. Elles étoient au nombre de 120. On aſſure que les Princes de la Maiſon royale ont voulu les voir à table & ſe ſont beaucoup amuſés de leur joie bruyante.

Le Roi s'eſt en effet fait porter la ferrure myſtérieuſe; à l'inſtigation de quelques courtiſans prévénus, il a eſſayé d'en découvrir lui-même le reſſort. On y conduiſit adroitement S. M. & elle fut ſi contente de cette galanterie, qu'elle donna 30 louis de ſa poche au Corps des Serruriers.

On parle encore des Ramoneurs, qui avoient porté pour chef-d'œuvre de leur art, ou marque caractériſtique de leurs occupations, une cheminée fort jolie & aſſez vaſte pour que l'un d'eux y ſoit entré & ait chanté une Chanſon analogue aux circonſtances & très-gaie.

C'eſt Madame la Princeſſe de Guemené qui, comme Gouvernante des Enfans de France, eſt chargée de diſtribuer l'argent à toutes les Corporations.

17 *Novembre.* M. Pierre Chriſtian, Baron de Wimpſſen, & du St. Empire, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, Inſpecteur général des troupes, & Directeur de la Nobleſſe

de la baſſe Alſace, vient de mourir. C'étoit le parent, l'ami & le bras droit de feu M. le Comte de Saint-Germain; & il en eſt fort queſtion dans les mémoires & lettres de ce Miniſtre.

18 *Novembre* 1781. Les conférences ſur le Commerce, établies depuis l'année derniere, par les vues patriotiques & bienfaiſantes des Magiſtrats du Commerce, Inſtituteurs de ces conférences, ont recommencé le 8 de ce mois.

Meſſieurs les Députés du Commerce de Paris & autres villes, MM. les Gardes des ſix Corps des Marchands, ainſi qu'un grand nombre de citoyens les plus diſtingués dans l'ordre du commerce, étoient préſens à cette ſéance.

Mr. Billard, le premier Juge-Conſul, l'a ouverte par un diſcours ſur l'utilité & la néceſſité de cet établiſſement.

Le Sieur Gorneau, agréé aux Conſuls, & qui eſt chargé des conférences, a prononcé un autre diſcours où il a ramené différens traits hiſtoriques glorieux au commerce. Celui de Guſtave, Roi de Suede, ordonnant à Stockholm, l'érection d'un monument public a la mémoire d'un fameux négociant; celui des Fuggers brûlant pour pluſieurs millions de reconnoiſſances de Charles-Quint; enfin, des négocians de St. Malo, à leur retour du Pérou en 1710, offrant à *Louis XIV* dans ſa détreſſe, 30 millions de préſent.

Ce diſcours, d'environ trois quarts d'heure de lecture, a donné lieu de juger de l'élocution facile & agréable que l'Orateur joint à ſon intel-

ligence profonde de la matière.

18 *Novembre*. On a parlé déjà du Décret de la Faculté de Médecine, rendu par l'organe du Doyen Philips, le cinq Novembre, pour faire chanter un *Te Deum*, le 10 du même mois, dans sa chapelle en actions de graces à Dieu de la naissance du Dauphin. Une phrase, glissée maladroitement dans cet élégant discours, a occasionné beaucoup de rumeur; on l'a trouvée repréhensible, & la Faculté non-seulement ne veut point donner de copies de ce décret que recherchent les amateurs de la belle latinité, mais a fait arracher le plus qu'elle a pu tous les placards imprimés qui en existoient. Voici cette phrase relative à la naissance du premier enfant du Roi; de Madame Royale.... *primum Miraculum Puellam dedit (Cælum) in cujus ortu, tam ardenter, quam diu expectato, gestire eo opportunius fuit, quod naturæ tarditas jam calumniis lacessita, injiciebat quamdam diffidentiam furtivo lapsu animis irrepentem.*

18 *Novembre*. M. Saurin, de l'Académie Françoise, Secrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans, vient de mourir. Cet Ecrivain estimable, qui a eu au théâtre des succès soutenus & mérités, a péri d'une façon cruelle. Il craignoit la pierre; il s'étoit fait sonder & la sonde s'étoit cassée dans la Vessie. Eprouvant des douleurs inexprimables, il demande un calmant &, par un quiproquo d'Apothicaire, on lui apporte une

potion émétifée qui lui fait faire les plus violens efforts &. augmente fes fouffrances, au point qu'il paffe dans une convulfion.

M. Couvers Deformeaux, Avocat, vient de mourir auffi. Il étoit célebre dans fon ordre par les perfécutions du Chancelier, & par un long féjour à la Báftille durant la révolution de la magiftrature, comme accufé d'avoir écrit quelques pamphlets du tems, ou au moins contribué aux diftributions de ces écrits furtifs.

18 *Novembre* 1781. M. le Duc de Nivernois n'eft pas entré au Confeil, fuivant le bruit général qui en couroit. Il fe défend même d'en avoir eu l'idée. Il prétend que c'eft un ridicule que lui donnent fes ennemis. Il dit que c'en feroit un en effet d'être refté éloigné des affaires jufqu'à l'âge qu'il a & de vouloir y entrer, lorfque fa foible fanté lui ôte même fouvent la faculté des occupations les plus légeres & les plus agréables, des travaux des Mufes qui charment fon ennui & diffipent fes vapeurs. C'eft ainfi du moins que fes partifans le font parler dans le monde.

19 *Novembre.* De Poligny en Franche-Comté le 10 Novembre 1781..... Mr. d'Aftory, Enfeigne des vaiffeaux du Roi, âgé de 21 ans, ayant fait remettre aux Officiers municipaux de cette ville, fa patrie, à l'occafion de l'heureufe naiffance du Dauphin, une fomme de 600 livres, pour être diftribuée aux pauvres, ces Officiers ont unanimement délibéré de rendre public cet

acte de bienfaisance & de générosité, en faisant imprimer dans les affiches de Besançon, la lettre suivante.

A Brest 28 Octobre 1781.

Très-cher Papa, je vous avois prié de trouver bon que je vous fisse passer une partie des fonds provenans de ma part de la prise du convoi de Saint Eustache, comme une foible preuve de ma reconnoissance de tous les sacrifices que vous avez faits pour moi; vous vous êtes refusé à ma priere, & m'avez laissé la disposition entiere de cette somme. Votre générosité m'est d'avance un sûr garant de l'approbation que vous donnerez à l'usage auquel j'en destine une portion. L'évenement heureux de la naissance, dont nous recevons aujourd'hui la nouvelle, m'inspire l'idée d'en faire partager la joie générale aux plus pauvres de nos compatriotes, en soulageant leur misere de mon superflu. Je vous prie donc, cher Papa, de vouloir bien leur faire compter la somme de 600 livres, que vous remettrez à Messieurs les Officiers municipaux, qu'ils emploiront à payer les impôts des plus indigens, dont ils peuvent plus aisément connoître les besoins. Vous m'avez si souvent persuadé, en le pratiquant, que le plus grand bienfait étoit de faire des heureux, que je serois bien coupable de l'oublier, lorsque la circonstance, due au hazard, me permet de vous imiter......

19 *Novembre*. M. de Maurepas est décidément très-mal; il a été administré; il a la gan-

grene, & l'on n'en espere plus rien.

Le Sieur Barthès, Médecin de Montpellier, venu ici pour obtenir des Lettres de Noblesse à son pere, s'étant impatronisé chez ce Ministre, avoit donné un moment l'espoir de le tirer d'affaire. M. de Maurepas, dans le mieux qu'il a eu, a demandé au Roi la grace que désiroit cet Esculape; il choisit le bon moment, a repris S. M., & en effet le Ministre semble n'être revenu à la vie que pour ce dernier bienfait.

19 *Novembre* 1781. Extrait d'un lettre de Castres en Languedoc le 4 Novembre..... L'Evêque de cette ville vient d'instituer des prix un peu plus intéressans que ceux de nos Académies, ou même de nos Rosieres. On comptoit dans ce Diocese 25 à 30 enfans & 40 à 50 femmes qui mouroient ordinairement tous les ans par la faute des matrônes qui, sans autre mission qu'une pratique vicieuse & meurtriere, s'ingerent dans l'art des accouchemens. Touché de cette perte effroyable d'individus, le Prélat a imaginé d'établir dans sa ville épiscopale des cours d'accouchement. Il a écrit une lettre circulaire à tous les Curés & Officiers municipaux de son Diocèse pour les inviter à choisir entre les femmes de leurs districts respectifs qui se destinent au métier de Sage-femme, celles qui, par leurs mœurs & leurs dispositions, paroîtront les plus propres à remplir ses vues. Il a offert de fournir à tous les frais de voyage, de retour & d'entretien pendant le tems que durera leur instruction,

& il a établi trois prix en argent qu'on diſtribuera à la fin du cours à celles qui auront fait le plus de progrès.

Le Sieur Icart, Profeſſeur & Démonſtrateur royal en Chirurgie, connu très-avantageuſement par des opérations hardies & ſavantes, & par pluſieurs ouvrages qui ont obtenu des prix à l'Académie royale de Chirurgie de Paris, & qui lui ont mérité depuis peu la place d'Aſſocié de cette Compagnie, s'eſt prêté aux intentions du Prélat avec un déſintereſſement très-louable, & s'eſt chargé de l'inſtruction gratuite des Sages-femmes.

Le cours a été ouvert le 14 Octobre dernier, par une ſéance publique tenue dans une des ſalles de l'hôtel de ville avec un concours de monde de tous les ordres de citoyens, & le Sieur Icart a lu un diſcours ſur l'utilité de l'établiſſement.

20 *Novembre*. M. de la Blancherie, cet infatiguable Agent de la Correſpondance univerſelle des Sciences & des Arts, a ouvert Jeudi dernier ſon aſſemblée ordinaire des Savans & des Artiſtes, ſuſpendue pendant les vacances, &, pour preuve qu'il n'eſt pas indigne de l'importante miſſion qu'il s'eſt donnée, a expoſé, en échantillon de ſon talent poëtique, le quatrain ſuivant.

O Monſeigneur! que votre ſort eſt doux,
Non d'être né pour gouverner la France;
Mais de ne pas avoir la moindre connoiſſance
De tous les mauvais vers que nous forgeons pour vous.

Malheureuſement on l'accuſe de plagiat & de

n'avoir fait que parodier d'anciens vers de Voltaire en pareille circonstance.

20 *Novembre* 1781. La rareté du Décret de la Faculté de Médecine mérite qu'on le conserve en entier.

De Mandato

M. Josephi Philips, Facultatis medicæ Parisiensis Decani; & MM. Doctorum Regentium ejusdem Facultatis, obsereniſſimi Delphini Natalia.

Solium Ludovicus XVI conscenderat, conjux felix, tam amans quam amore dignus, sed nondum pater; & dum à singulis civibus dulcissima appellatione meruit vocari Pater patriæ, deerat tamen qui ipsum proprio nomine patrem salutarèt. Flagrantibus votis, sollicità prece, vim cœlo intulit Gallia. Dictum est à divo Augustino: *ascendunt desideria, descendunt miracula*; primum miraculum, puellam dedit, in cujus ortu, tam ardenter, quam diu expectato, gestire eò opportunius fuit, quod naturæ tarditas jam calumniis lacessita, injiciebat quamdam diffidentiam furtivo lapsu animis irrepentem. Amor fecerat sollicitudinem, quæ semper magnæ expectationis comes est; & certè hanc excusabat. Ex isto puellari proventu felix augurium ducere, & ævo spes dulciores adhuc jaculari licuit: *Denuò ascendunt desideria, descendunt miracula*, nonnec & lilia. Terris ostensus est Delphinus. Salve ô nobilis liliorum surcule! Vive diu, vive lætus & incolumis. Tibi dormienti adspiret blanda

quies, vigilanti adſpirent riſus venuſti, luſus amabiles. Jacu-, riſu matrem adorandam cognoſce. Jam blandâ manu eburneum matris collum preme molliter. Jam roſeis labris caſta fige oſcula. Tot blanditiæ, tot materno pectori voluptatis fontes; & quando tibi erit ætas firmior, diſce ex amore noſtro, patrem, ex reverentiâ, regem colere. Votum patriæ ſacrum addimus: non minus amans, quam amabilis, ut primum amari te ſenſeris, redamare ſcias. Solio naſceris; ſed diù ignora quam grande ſit pondus, & ſceptrum & corona; iſtas regendi populos, & præſertim amandi artes combibe intimius, totis te proluens fontibus ex quibus ortus es. Dum gratulabundo cultu, cunas floribus conſpergunt varii civium ordines, cruore madens laurus non tenera offendat lumina; arrideat tibi tanquam molle pulvinar olea pacis, cujus prænuntium quaſi Numen in te amamus & veneramur.

Cum multa bona toti imperio afferat, cum multa & alia ſpondeat sereniſſimi Delphini ortus, nefas foret unicum inexhauſtumque bonorum omnium fontem non agnoſcere; quapropter hymnis & canticis exultantes quas Deo optimo maximo ſolemnes preces jam fudimus, unâ cum cæteris Academiæ noſtræ ordinibus peculiariter renovare decet, ut ſummo Numini pro fauſtiſſimo eventu gratiæ inceſſabili voce agantur immortales. Idcircò Facultas medica Pariſienſis, in ſcholarum ſuarum ſacello, ſolemne ſacrum celebrari decrevit, à quo hymnus eucharisticus Te

Deum cantabitur die Sabbatti 10ᵃ. mensis Novembris anno supra 1781, horâ ipsâ 10 matutinâ.

Datum Parisiis die Lunæ 5ᵃ. ejusdem mensis & anni.

Jacobus Philips Decanus.

20 *Novembre* 1781. Mr. le Baron de Wimpffen, qui vient de mourir, est aussi fort regretté de M. le Marquis de Ségur qui connoissoit son mérite militaire, sa tête excellente, & en faisoit autant de cas que le Comte de St. Germain; il le consultoit souvent; il étoit d'ailleurs du Comité de la guerre.

21 *Novembre*. M. Beauvais, Sculpteur de la nouvelle église de Sainte Genevieve, est mort le 31 Octobre dernier, à la fleur de l'âge; il n'étoit point encore de l'Académie, mais il travailloit à une figure de *Mars en repos*, qui vraisemblablement lui en auroit ouvert les portes. Il lui falloit à peine 15 jours de relâche pour la finir.

Le bas relief du portail de Ste. Génevieve, où cette sainte distribue du pain aux pauvres, est un morceau de sa composition qui suffit pour caractériser son talent: on y remarque incontestablement de la facilité, de la grace & une maniere large dans l'exécution.

Il auroit été de l'Académie plutôt, si, frappé de frayeur à la vue de la disgrace du meilleur de ses amis, refusé par cette Compagnie, il n'avoit brisé le morceau auquel il travailloit; l'exemple de ce candidat, plus heureux depuis, lui avoit fait reprendre courage.

In-

Indépendamment de ce qu'on a en France de cet artiste; n'étant qu'éleve à Rome, il avoit reçu ordre de l'Impératrice des Russies de lui faire une figure en marbre représentant l'*Immortalité*: à Genes il a exécuté toutes les sculptures du sallon du Marquis de Spinola.

En 1764 M. Beauvais avoit remporté avec beaucoup d'éclat le premier prix de sculpture; il eut l'unanimité totale des voix, phénomene très-rare, & l'annonce des grandes espérances qu'il donnoit, & qu'un séjour de 17 ans à Rome devoit augmenter.

Il étoit modeste & timide à l'excès, deux qualités compagnes souvent du plus grand mérite; mais qui ne contribuent pas à le faire sortir de l'obscurité.

21 *Novembre*. Mlle Buret l'aînée, qu'on avoit déjà entendue plusieurs fois au concert spirituel, a débuté hier au théâtre lyrique dans le rôle d'*Adele*: Elle a peu d'acquit au théâtre comme Actrice; mais on a applaudi vivement à la flexibilité de sa voix, à la sureté de son chant, & encore plus à la netteté & à l'agrément de sa prononciation, mérite infiniment rare à l'Opéra, & cependant le plus essentiel de tous.

21 *Novembre*. Outre les deux mandemens dont on a parlé contre la nouvelle Edition des œuvres de Voltaire; il y avoit une *Dénonciation au Parlement*, anonyme, avec cette épigraphe *Ululate & Clamate*. Ces hurlemens avoient été étouffés par les amis & défenseurs de Vol-

taire, & ce n'eſt que depuis peu, que ladite dénonciation ſe répand davantage. Elle eſt encore plus violente que les mandemens. On en jugera par cette phraſe remarquable entre beaucoup d'autres: l'Auteur y exhorte les Magiſtrats à déployer toute la rigueur des loix contre l'ouvrage...... „ dans un ſiecle ridiculement philo-
„ ſophe, où l'on ne connoît de vertu qu'une
„ cruelle tolérance, la ſévérité feroit regardée
„ comme barbare: mais, du moins, eſt-il per-
„ mis de la remettre ſous vos yeux. Des Auteurs
„ impies avoient compoſé des vers impies con-
„ tre l'honneur de Dieu: la Cour les condamna
„ au dernier ſupplice, comme criminels de lèſe-
„ Majeſté divine, & comme plus funeſtes à
„ l'ordre ſocial que les empoiſonneurs & les in-
„ cendiaires..... Puiſſe cet exemple vous con-
„ vaincre qu'il eſt des cas ou les Cours doivent
„ déployer toute la rigueur de la puiſſance que
„ le Prince leur a confiée......"

Malgré toutes ces réclamations, il paroît que l'Edition du Sieur de Beaumarchais ſe continue. On regarde comme avortée celle du Sieur Clément, qui vouloit châtrer Voltaire & le réduire de 20 volumes, malgré un commentaire de ſa façon pour rendre l'ouvrage claſſique, après l'avoir purgé de toutes ſes ordures.

Le Sieur Paliſſot avoit auſſi brigué auprès du public le rôle d'Editeur de Voltaire. Pour amorcer les ſouſcripteurs, il promettoit autant de matiere que le Sieur de Beaumarchais, & en

outre un commentaire aussi, & le tout à moitié moins. Il est certain que celui-ci auroit été excellent pour la derniere fonction; il écrit bien & a beaucoup de goût; cependant son entreprise semble aussi échouée.

22 *Novembre* 1781. M. le Comte de Maurepas est mort hier au soir sur les onze heures. Lorsqu'on en vint porter la nouvelle au Roi, S. M. se couchoit. M. le Duc d'Estissac, Grand-Maître de sa garderobe, intime ami du défunt, ne put s'empêcher de se livrer à une exclamation vive, dont il s'excusa auprès du Roi qui lui dit: Si vous faites une grande perte, j'en fais une bien plus grande.

Le Roi devoit aller aujourd'hui à Brunoy où *Monsieur* avoit fait préparer une fête pour recevoir son auguste Frere. S. M. lui a fait dire qu'elle n'iroit pas le voir ce jour-ci; elle n'a point chassé, & est dans une douleur profonde.

S. M. a ce matin envoyé complimenter Madame de Maurepas, qui lui a répondu qu'elle faisoit une perte irréparable, celle d'un mari avec qui elle avoit vécu cinquante-cinq ans sans s'être quittés d'un jour; qu'il lui laissoit une fortune considérable; mais que rien ne pouvoit adoucir sa douleur que les bontés de Sa Majesté.

Comme M. le Comte de Maurepas étoit logé au château d'où l'on expulse les morts dès le premier instant. Madame de Maurepas avoit prévenu le Roi & avoit demandé un répit de six heures qui lui avoit été accordé; en même

tems ne pouvant se dissimuler la fin prochaine de son mari, elle avoit donné ordre qu'on tînt à l'Hermitage un appartement bien chaud & un lit tout prêt à être bassiné & à recevoir le cadavre lors qu'il arriveroit: en effet, il a été transporté dans sa robe de chambre & en chaise à porteurs; &, tout ce cérémonial rempli, la Comtesse est partie vers les onze heures du matin aujourd'hui, pour se rendre à Paris.

L'*Hermitage* est un château de plaisance bâti dans le parc de Versailles pour Madame de Pompadour, & que Louis XVI a donné à vie au Comte & à la Comtesse de Maurepas.

Le corps doit être présenté demain à Notre-Dame de Versailles, sa paroisse, & transféré de là dans un corbillard à Saint-Germain l'Auxérois, où est la sépulture des Pontchartrains.

Comme tout le monde ne regrette pas la perte de ce Ministre, dès aujourd'hui il a couru dans Versailles & à Paris le distique suivant.

> O France! applaudis-toi, triomphe de ton sort:
> Un Dauphin vient de naître, & Maurepas est mort.

22 *Novembre* 1781. M. de la Harpe se dispose enfin à donner une tragédie nouvelle sous le titre de *Jeanne, Reine de Naples*. Les Comédiens en ont une très-haute idée. En conséquence, ils font beaucoup de dépense en spectacle & en habillemens. On assure que la mante seule de la Reine coûte 1500 livres.

L'Auteur a été retardé dans son triomphe par

quelques contrariétés qu'il a éprouvées à la Police. Il a fallu qu'il retouchât certains endroits ſur les Prêtres, capables de déplaire à M. l'Archevêque, & d'autres ſur l'autorité, qu'on a trouvés trop forts.

La premiere repréſentation doit avoir lieu inceſſamment, la *Diſcipline militaire du Nord* réduite en 4 actes, n'ayant pas mieux pris, & étant abſolument tombée.

23 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Liége du 4 Novembre.... Il a paru ici une petite piece de vers, intitulée *La Nymphe de Spa à l'Abbé Raynal.* Je ne puis vous en dire davantage: ce monſtre d'irréligion a été étouffé au berceau par un mandement du Prince-Evêque, qui a fait l'honneur au Poëte de lancer contre lui les foudres temporelles & ſpirituelles. Voici le commencement de cette piece originale.....

„ Ce n'eſt point ſans la plus vive douleur „ que nous venons de voir s'élever du ſein des „ brebis confiées à nos ſoins, un homme turbulent, aſſez audacieux pour oſer publier, „ par une témérité inouïe, une piece de vers „ inſultante pour tous les genres d'Autorités. „ Ne pouvant ni tolérer, ni diſſimuler une entrepriſe auſſi dangereuſe, nous jugeons devoir „ rendre publique l'indignation que nous avons „ reſſentie à la lecture de cette piece ſcandaleuſe.... dont nous entendons punir l'Auteur „ ſuivant la rigueur des loix.....

Le reſte eſt une exhortation à ſes Peuples &

ouailles de conferver le précieux tréfor de la foi...... d'avoir du mépris & de l'horreur pour les fophifmes & les attentats d'une philofophie infenfée......

23 *Novembre* 1781. M. Thomas n'eft pas encore rétabli de la grande maladie qu'il a éprouvée il y a plus de 18 mois, & qui depuis ce tems l'oblige de refter dans une inaction abfolue. Ses facultés ont beaucoup de peine à revenir; cependant on l'a trouvé affez bien pour pouvoir entreprendre le voyage de nos Provinces méridionales & y aller paffer l'hiver.

24 *Novembre.* Les Comédiens Italiens ne déceffent de jouer des pieces nouvelles. Ils en annoncent encore une pour Lundi, intitulée le *Baifer*, feérie en trois actes & en vers, mêlée d'ariettes; mufique de M. Champein.

24 *Novembre.* Mlle *Contat* de la Comédie Françoife, fe flattant qu'un grand Prince avoit des vues fur elle, enorgueillie de cette conquête, avoit quitté M. de Maupeou qui la combloit de bien. Cependant ne trouvant pas que ce Prince répondît aux vues de haute fortune auxquelles elle s'étoit portée, pour exciter fa générofité, elle fe permit une petite rufe. Elle fit fabriquer fur un papier timbré une affignation pour payer une fomme de 10,000 livres, & la laiffa, comme par oubli, fur la cheminée. S. A. R. arrive, voit ce papier & veut le lire; la Comédienne fait femblant de l'en empêcher & de ne céder qu'à regret à la curiofité de l'augufte amant. Le Prince lui dit

qu'elle a tort, qu'il ſe charge de la dette & emporte l'aſſignation.

Le lendemain il lui envoie un Arrêt de ſurſéance pour un an. On ne doute pas que cette plaiſanterie ingénieuſe, & digne punition de la ſupercherie, n'ait été ſuivie de quelque cadeau conſolateur; mais qui n'a pu la dédommager du regret de voir ſa cupidité démaſquée & fruſtrée. Elle a voulu retourner à M. de Maupeou qui lui a répondu qu'il étoit trop tard. Heureuſement ſa figure & ſon état lui feront trouver bientôt quelque autre dupe.

Vraiſemblablement c'eſt ce qui empêchera le Prince de reconnoître l'enfant qu'elle vient d'avoir, & dont elle eſt en couche.

24 *Novembre.* Dans la ſéance publique de rentrée du Bureau académique d'Ecriture, préſidé par M. le Noir, Lieutenant de police, & M. Moreau Procureur du Roi au Châtelet, M. Bernard, Ecrivain du cabinet du feu Roi Staniſlas, créateur d'un genre de deſſin en traits jetés parfaitement conformes à leurs vues, préſenta à l'Aſſemblée un ouvrage dont il avoit été chargé par ſes confreres: c'étoit le portrait de chacun des deux Magiſtrats ſous les auſpices deſquels elle eſt née. Ils devoient être analogues aux beaux ouvrages en écriture qui ornent la ſalle, & l'on admira ces deux chef-d'œuvres.

„ On a vu quelquefois, dit M. Harger, le „ Secrétaire, dans une petite digreſſion qu'il fit „ à ce ſujet, des portraits à la plume; mais ces

„ ouvrages étoient d'abord dessinés au crayon,
„ & ensuite recouverts à la plume, avec le plus
„ grand soin; ici, excepté le profil, dont la
„ ressemblance est le moindre ouvrage, l'Artiste
„ exécute librement, & à main volante, tous
„ les objets qu'il veut imiter. Ce qu'il y a de
„ merveilleux dans ce travail, c'est que l'Auteur
„ étant privé des moyens de réparer ses fautes,
„ ses ouvrages annoncent un goût & une sureté
„ de main dont il n'y a point d'exemple."

Un des spectateurs entre les mains duquel avoit passé le Portrait de M. le Noir, écrivit au bas avec un crayon l'impromptu suivant:

Sans doute il est aisé de rendre ce portrait,
Le pinceau, le crayon l'attrappent trait pour trait;
La plume encor y peut atteindre;
Oui, c'est le Noir lui-même, on ne sauroit mieux feindre;
L'œil en est enchanté.... mais, pour charmer nos cœurs,
Pour modele à ses successeurs,
C'est sa bonté qu'il faudroit peindre!

25 *Novembre* 1781. La vivacité françoise ne pouvant s'accorder avec la lenteur espagnole, lui a fait enfanter la plaisanterie suivante sur le siege de Gibraltar.

EPÎTRE *à Mrs du camp de St. Roch.*

Messieurs de Saint Roch entre nous
Ceci passe la raillerie;
En avez vous là pour la vie,
Ou quelque jour finirez-vous?
Ne pouvez-vous à la vaillance

Join-

Joindre le talent d'abréger?
Votre éternelle patience
Ne se lasse point d'assiéger;
Mais vous mettez à bout la nôtre;
Soyez donc battans ou battus,
Messieurs du camp & du blocus;
Terminez de façon ou d'autre;
Terminez, car on n'y tient plus.
Fréquentes sont vos canonades;
Mais, hélas! qu'ont-elles produit?
Le tranquile Anglois dort au bruit
De vos nocturnes pétarades,
Ou s'il répond de tems en tems
A votre prudente furie,
C'est par égard, je le parie,
Et pour dire: je vous entends.
Quatre ans ont dû vous rendre sages;
Laissez donc là vos vieux ouvrages;
Quittez vos vieux retranchemens;
Retirez-vous, vieux assiégeans:
Un jour, ce mémorable siege
Sera fini par vos enfans,
Si toutefois Dieu les protege.
Mes amis, vous le voyez bien,
Vos bombes ne bombardent rien;
Vos bélandres & vos corvettes,
Et vos travaux & vos mineurs
N'épouvantent que les lecteurs
De vos redoutables gazettes.
Votre blocus ne bloque point,
Et, grace à Votre heureuse adresse,
Ceux que vous affammez sans cesse
Ne périront que d'embonpoint.

25 *Novembre* 1781. Comme Chéf du Conseil des finances, M. le Comte de Maurepas avoit un porte-feuille; il étoit obligé de signer tous les Arrêts du Conseil en cette partie, surtout depuis qu'il n'y avoit plus de Contrôleur général. C'est à M. de Vergennes que S. M. a confié cette fonction.

Du reste, M. de Maurepas n'en avoit aucune, n'écrivoit, ni ne recevoit point de lettres, & se contentoit de donner ses conseils au Roi ou aux Ministres, suivant l'exigence des cas.

Il n'est conséquemment pas nécessaire que S. M. désigne personne à cet égard, si elle veut tout voir par elle-même, entendre chaque Secrétaire d'État & n'écouter que sa propre sagesse. Mais on est habitué de voir une espece de premier Ministre, & le public en désigne plusieurs, M. de Vergennes, M. d'Ossun, M. de Machault, M. le Cardinal de Bernis. C'est ce dernier sur lequel on s'arrête le plus aujourd'hui; on prétend que le Roi lui écrivoit déjà de sa propre main du vivant de M. de Maurepas, & qu'un jour celui-ci ayant surpris S. M. la plume à la main, elle lui fit la plaisanterie de cacher précipitamment son papier & d'exciter sa jalousie, qu'elle lui avoua ensuite ce qui en étoit & l'en plaisanta.

On ajoute que Madame Adelaïde, qui ne laisse pas que d'avoir du crédit auprès de S. M. porte puissamment cette Eminence.

26 *Novembre*. Les progrès de la philosophie

ſe ſont ſenſiblement remarqués à l'occaſion de M. le Dauphin, & la joie générale, au lieu de ſe manifeſter ſimplement comme autrefois par des fêtes frivoles & inutilement diſpendieuſes, a éclaté preſque partout par de bonnes actions : on en a déjà lu pluſieurs; en voici d'autres:

A Rennes, le Parlement a arrêté qu'il ſeroit pris ſur ſes fonds une ſomme de 6000 livres, qu'on diſtribueroit aux Bureaux des paroiſſes & aux Sœurs de charité; *pour ſubvenir aux beſoins les plus preſſans des pauvres, dont le nombre*, porte l'arrêté, *eſt effrayant dans cette ville.*

A Vienne en Dauphiné, M. l'Archevêque, de même que les Maire & Echevins, a doté pluſieurs filles, & diſtribué d'abondantes aumônes.

Enfin, à Villeneuve-le-Roi, Election de Sens, un particulier, au lieu d'illuminer ſa maiſon, a mieux aimé payer la taille des pauvres de ſa paroiſſe; ce qui a donné lieu à l'impromptu ſuivant:

> J'ai vu l'autre jour à ta porte
> Cent malheureux comblés de tes bienfaits.
> Des lampions de cette ſorte,
> Ami, ne s'éteindront jamais.

26 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Marſeille du 10 Novembre..... Mr. Malouët, Commiſſaire du Roi, envoyé ici pour la vente à la ville des terreins de l'Arſenal, dont je vous ai déjà entretenu à pluſieurs repriſes, a pris occaſion de la ceſſion faite par S. M. à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Marſeille, de

l'Obſervatoire royal de la Marine, pour donner de l'éclat à cette cérémonie en la tournant en une eſpece de fête littéraire, afin que les journaux s'entretinſſent de lui encore une fois. Il y a eu des diſcours qui ont été imprimés à la ſuite de ceux prononcés à ce ſujet, précédés d'un procès verbal de la notification des ordres du Roi à l'Académie. On ne ſait ſi ce Commiſſaire, occupé de beaucoup plus grandes affaires, s'eſt donné la peine de compoſer lui-même ſon diſcours; mais on y a remarqué le morceau ſuivant, précieux à conſerver: il apoſtrophe les membres de cette Compagnie.

„ Vous appartenez déſormais à l'Etat autant „ qu'aux Lettres & aux Sciences. Vous êtes „ appelés à concourir à la perfection de la navi- „ gation, à la gloire & à la ſureté du pavillon „ françois, illuſtré de nos jours par des traits „ de la plus brillante valeur. Si nous étions „ encore au tems où les ſavans même, où le „ célebre Caſſini ſubiſſoit le joug des ſuperſti- „ tions populaires, le premier uſage que vous „ feriez du don de S. M. feroit d'aller conſulter „ le ciel ſur la naiſſance de l'enfant précieux, „ dans lequel la France doit reconnoître un jour „ ſon Maître. Mais l'illuſtre Prélat (l'Evêque „ de Marſeille) dont la préſence honore cette „ Aſſemblée, vous appelle aux pieds des autels „ pour y préſenter au Maître de la nature, les „ vœux d'un peuple fidele.....”

27 *Novembre* 1781. La piece de M. de la

Harpe, qui devoit ſe jouer demain, eſt encore reculée par un accident arrivé au Sieur la Rive: il s'eſt bleſſé la main à une répétition d'aujourd'hui en s'eſcrimant au combat qui ſe paſſe ſur la ſcene dans cette tragédie.

Pour ſuſpendre l'impatience du public, les Comédiens annoncent une petite comédie nouvelle, en un acte & en vers, qu'ils eſperent jouer Samedi. Elle a pour titre, le *Rendez-vous du Mari.*

27 *Novembre.* On raconte que le Sieur de Beaumarchais, bouffon-né du Comte de Maurepas, au commencement de la maladie de ce Miniſtre, profita d'un mieux momentané, & voulut l'égayer par la lecture de ſa Comédie du *Mariage de Figaro.* Le Comte accepte, donne le jour & l'heure. L'Auteur ayant fini, le malade exalte cet ouvrage, le trouve excellent; mais, reprend-il, comment ſe fait il, Beaumarchais, qu'accablé d'affaires comme vous l'êtes, que vous immiſçant de tout, que chargé même de négociations graves & vous étant élevé juſqu'à la politique, vous vous amuſiez encore à ces frivolités, que vous ayiez le tems d'y travailler? *Monſeigneur*, répondit-il, *j'ai pris celui où vous étiez à la Redoute.* Le Comte, entendant la raillerie, lui réplique, Diable! le calembour n'eſt pas mauvais. En effet, tandis que vous en aurez toujours de pareils à votre diſpoſition, vous ne ferez point mal de rire & de plaiſanter, & je vous garantis le ſuccès.

28 *Novembre* 1781. Les ſujets de féerie en général ſont froids. On ne peut guere s'intéreſſer pour des perſonnes au-deſſus de la condition humaine. Des incidens qui ne naiſſent en rien du jeu des paſſions, mais ſont l'effet ſeulement d'un pouvoir ſuprême & irréſiſtible, n'occaſionnent point dans le cœur ce flux & reflux de mouvemens qu'y produiſent les aventures de nos ſemblables. La piece de ce genre, exécutée avant-hier aux Italiens, étoit moins propre qu'une autre à réuſſir, puiſque tout le nœud n'y conſiſte que dans un *Baiſer* interdit à deux amans nouvellement mariés, le premier jour de leurs noces & qu'ils ſe donnent malgré toutes les défenſes de la Fée qui les a élevés. La Belle tombe à l'inſtant au pouvoir d'un Enchanteur, d'un Génie malfaiſant, d'un Podagrambo, auſſi bête que celui d'Acajou, & qui ſe laiſſe ravir ſa proie par une ruſe peu naturelle & très-groſſiere même. Tel eſt le ſujet; telle en eſt l'intrigue; tels en ſont les pitoyables reſſorts. Dans de pareilles pieces, on s'attend qu'au moins un grand jeu de machines, une multiplicité de ſurpriſes, un ſpectacle pompeux remplaceront le vuide de l'action & frapperont les yeux, ſi le cœur n'eſt ému. Ces moyens du Décorateur n'ont été même que foiblement employés ici; en un mot, on eſt fâché que l'Auteur, M. le Chevalier de Florian, dont la piece des *deux Billets* avoit donné de juſtes eſpérances, ne les

rempliſſe pas dans cette nouveauté plus que dans les précédentes.

Quant à la muſique de M. Champein, elle a été applaudie ; on y a trouvé un enſemble & une vigueur auxquelles on ne s'attendoit pas, & qui le font juger digne de compoſer dans le grand genre & pour le théâtre de l'Opéra.

29 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Soiſſons du 26 Novembre..... M. le Pelletier, notre Intendant, vient d'honorer l'agriculture d'une maniere nouvelle en France, & digne des Romains ou des Chinois. Hier Dimanche 25, ayant préparé une fête pour la naiſſance du Dauphin, il y a fait inviter les principaux Laboureurs de ſa Généralité. Après le *Te Deum*, auquel ils ont aſſiſté, au milieu de toute la Nobleſſe, ils ont été placés avec les Dames les plus diſtinguées de la ville & des environs, à une table où étoient l'Evêque, l'Intendant & les gens les plus décorés.

En commémoration de l'évenement & dans cette fermentation générale de patriotiſme, ces Laboureurs ont demandé à ſe charger chacun d'un orphelin, auquel ils donneroient le ſurnom d'*Antoine*. Il eſt à remarquer que parmi les Agriculteurs, il en eſt qui ont déjà 12 13 & 14 enfans.

M. le Pelletier, voulant que la fête fût entierement populaire, avoit fait conſtruire dans ſa cour une ſalle très-vaſte pour contenir le peuple, & des buffets garnis de pain & de viandes auſſi délicates que celles de l'Intendance, qui ont été

diſtribuées avec du vin en abondance à plus de 3000 perſonnes.

Tout cela n'étonne point de la part de M. le Pelletier; c'eſt lui qui, l'an paſſé, eſt allé chercher, dans une chaumiere, deux filles de condition réduites à la miſere, & qui a obtenu pour elle des ſecours de la bonté du Roi.

C'eſt lui qui, le premier, a reſtauré à Salancy la *fête de la Roſiere*; c'eſt lui qui, depuis un an, a changé en maiſon de travail, l'horrible repaire des dépôts de mendicité; c'eſt lui qui, depuis environ ſix ans, a établi dans la Province des cours publics d'accouchemens, qui y ont le plus grand ſuccès, & procurent déjà des biens infinis.

Enfin, il vient de fonder une école gratuite d'inſtruction pour les enfans des pauvres artiſans.

29 *Novembre* 1781. M. Lavoiſier a lu à l'Académie des Sciences, le jour de la ſéance publique pour la rentrée de la Saint-Martin, un Mémoire ſur la meilleure maniere d'éclairer une ſalle de ſpectacle. Ses moyens ſont de ſe ſervir de réverberes. Il explique la diſpoſition qu'il veut donner à ces réverberes pour éclairer les décorations, le fond du théâtre, la ſcene & la ſalle. Ce dernier objet, le plus difficile de tous, ſeroit, ſuivant lui, rempli par des réverberes elliptiques, cachés dans la voûte & qui ſerviroient en même tems de ventilateurs.

MM. Peyre & de Wailly, auteurs de la nouvelle ſalle de Comédie Françoiſe, prétendent

avoir eu des idées ſemblables antérieurement & les avoir communiquées depuis pluſieurs années à M. le Roi de l'Académie des Sciences, à M. Cadet de Vaux & à diverſes autres perſonnes. En conſéquence, ils annoncent aux amateurs qu'ils en vont faire inceſſamment l'eſſai dans leur ſalle.

29 *Novembre.* M. le Baron de Tott, qui a réſidé longtems à Conſtantinople, depuis ſon retour a propoſé au Gouvernement la fabrication de certaines étoffes de laine à l'uſage des Turcs, dont l'exportation ſeroit aſſez conſidérable pour occuper à leur fabrication tous les pauvres du Royaume, & en extirper entierement la mendicité. Ces étoffes groſſieres fourniroient du travail pour toutes les claſſes d'ouvriers, de maniere à employer les vieillards, les infirmes, & juſqu'aux aveugles. Le projet a été adopté depuis plus d'un an: dix-huit ſouſcripteurs, parmi les perſonnages le plus illuſtres du Royaume, ſont à la tête de l'entrepriſe, &, malgré cela, elle éprouve des contradictions. M. Necker ſurtout y a mis beaucoup d'obſtacles pendant le tems qu'il a été en place.

30 *Novembre.* Aujourd'hui eſt mort M. Tronchin de Geneve, premier Médecin de M. le Duc d'Orléans, Aſſocié étranger de l'Académie Royale des Sciences. Il étoit dans ſa 73eme. année. Il eſt le premier qui nous ait apporté l'inoculation; &, quoique la vogue dont il avoit joui pendant longtems fût bien paſſée, il conſervoit encore une grande réputation.

30 *Novembre* 1781. Le Mémoire de M. de la Lande *sur l'année solaire* ne laisse pas que de faire du bruit dans le monde savant. Cet Astronome la fixe, d'après l'examen des observations d'Hipparque, de Techo, de la Caille, de Mayer & de M. Dagelet, à 365° 15 h. 48' 48". Il l'avoit précédé d'une note très-courte sur les deux cometes que ses confreres observent actuellement, ce qui le rend plus piquant à cause de l'à propos. On sait que l'une de ces cometes, découverte à Bath, au commencement de cette année, a un mouvement très-lent, & qu'il n'a pas encore été possible de juger si l'on ne doit pas la regarder comme une nouvelle planete.

30 *Novembre*. C'est M. de Caumartin, le Prévôt des marchands, qui doit avoir la place de Conseiller d'Etat vacante par la mort de M. de Villeneuve. M. Taboureau a eu ses bureaux & surtout la place du Comité des finances.

On assure que M. le Pelletier, l'Intendant de Soissons, vient d'être désigné Prévôt des Marchands pour succéder à M. de Caumartin. Jusqu'ici on ne l'auroit pas cru capable de cette place importante, & qui exige beaucoup de gravité, d'ordre & de circonspection; mais les beaux établissemens qu'il a faits dans sa Généralité, ont fait présumer que ce personnage frivole avoit acquis plus de maturité & le génie propre à une administration municipale. D'ailleurs, c'est une maniere de le dédommager des frais considérables que vient de lui coûter la

fête qu'il a donnée & dont on a rendu compte.

1 *Décembre*. La piece du *Rendez-vous du Mari*, jouée aujourd'hui, est tirée d'un conte de M. de Champfort. Quelques traits saillans qui y brillent, parmi un bien plus grand nombre de lieux communs & usés, n'ont pu empêcher que sa marche lente n'occasionnât de l'ennui, & que plusieurs plaisanteries de mauvais goût n'excitassent même des murmures. L'Auteur, s'il veut qu'elle reste au théâtre, sera obligé d'y faire de grands changemens, encore aura-t-il peine à conserver la meilleure scene, en ce qu'elle choque trop les bienséances théâtrales. C'est un homme qui veut séduire la femme de son ami, en lui prouvant qu'il est infidele.

Cette nouveauté est de M. André de Murville, débutant dans la carriere; il ne frappe pas mal un vers; mais il faut autre chose pour réussir au théâtre. Ce Poëte a épousé une fille de Mlle Arnoux, & l'on se doute que cette Actrice célebre, se mêlant de bel esprit, aura voulu mettre du sien dans la piece: comme elle a le genre de plaisanterie très-ordurier, il étoit difficile qu'elle ne se sentît pas du goût du terroir.

1 *Décembre*. La maniere d'éclairer la nouvelle salle de Comédie Françoise de MM. Peyre & de Wailly, semble en effet se rapprocher beaucoup des procédés de M. *Lavoisier*. L'expérience que font les premiers, consiste à procurer la clarté par une ouverture pratiquée au centre de la voûte; à dérober à l'œil du spectateur les masses

de lumiere & à la réunir dans un foyer commun, de façon à produire le plus grand effet & même à éclairer la ſcene en forçant la lumiere de ce foyer. Un grand avantage de la nouvelle méthode, eſt de remédier au reproche qu'on fait depuis longtems à nos ſpectacles, d'en préſenter les objets d'une maniere contraire à la nature, en les éclairant de bas en haut, lorſqu'ils devroient, dans l'ordre phyſique, l'être de haut en bas.

2 *Décembre* 1781. Le jour où le Roi eſt venu à Notre-Dame pour aſſiſter au *Te Deum* en action de grace de la naiſſance du Dauphin, les Chanoines étoient dans leur coſtume d'hiver, qui commence à la Touſſaint; c'eſt-à-dire en ſoutane noire & en camail. Ce camail eſt une eſpece de domino noir. S. M. qui ne les avoit pas encore vus dans cet accoutrement biſarre, & vraiſemblablement ne le connoiſſoit pas, en fut ſurpriſe, & demanda ſi l'on étoit en carnaval; elle trouva qu'ils avoient ainſi l'air de loups-garous. Les jeunes, plus ſenſibles à ce reproche, au Chapitre tenu à l'occaſion du *Te Deum* à chanter mardi dernier 27 pour remercier Dieu de la victoire du Comte de Rochambeau, ont agité s'il ne conviendroit pas, le jour où la Reine viendroit à l'Egliſe de Paris, pour ne point effrayer cette Princeſſe plus ſuſceptible, encore, de changer de décoration. Les vieux, attachés toujours aux anciens uſages, ne vouloient pas s'en départir. Heureuſement il s'eſt trouvé une

délibération du siecle précédent, autorisant de prendre l'habit d'été dans les grandes cérémonies, c'est-à-dire la robe violete & l'aumusse. En conséquence, il a été résolu de s'y conformer; ce qui a eu lieu Mardi pour la premiere fois.

En outre, les Chanoines petits-maîtres se plaignoient depuis longtems de cet habillement, en ce que le camail étant une invention du besoin & non un attribut de leur dignité, les Chantres, les Chapelains & tout le bas Chœur s'en servoient aussi; ce qui les confondoit absolument avec ceux-ci durant tout l'hiver. Ils ont remonté à une vieille délibération de 1616, qui a été remise en vigueur; & les dimanches & fêtes ils porteront encore l'habit d'été, c'est-à-dire le violet & l'aumusse, interdits absolument à leurs gagistes.

2 *Décembre*. Il se répand un *Prospectus* annonçant un nouvel établissement qui fait frémir M. de la Blancherie, cet Agent général pour la correspondance des sciences & des arts, en ce que l'Auteur semble devoir aller sur ses brisées & bientôt l'écraser par une rivalité infiniment plus avantageuse.

Il s'agit d'un *Musée*, autorisé par le Gouvernement, sous la protection de MONSIEUR & de MADAME. Ce *Musée*, particuliérement consacré à favoriser le progrès de plusieurs sciences relatives aux arts & au commerce, ne doit pas être confondu avec un autre établi il y a environ un an, sans consistance, sans protecteurs connus, & n'étant encore qu'une Assemblée de gens

de lettres ſe réuniſſant entre eux chaque Jeudi pour y lire des pieces de vers & de proſe, & quelquefois auſſi cependant des morceaux ſcientifiques, ſous la préſidence de M. *Court de Gebelin.*

L'inventeur du nouveau Muſée eſt M. Pilatre de Rôſier, premier Profeſſeur de chymie de la Société d'Emulation de Reims, attaché au ſervice de *Madame*, Inſpecteur des pharmacies de la Principauté de Limbourg. Ce dernier titre pourroit lui ôter la confiance, en ce que tout ce qui a rapport avec le Souverain de ce nom, doit être violemment ſuſpecté de manœuvres ténébreuſes & d'intrigues peu honnêtes, d'excroqueries mêmes, ſuivant qu'on en peut juger par les divers procès qu'on a déjà ſuſcités à Paris au ſuſdit Prince de Limbourg.

Quoi qu'il en ſoit, le *Muſée*, dont la ſouſcription eſt de trois louis par an, s'ouvrira le Mardi onze Décembre.

2 *Décembre* 1781. M. l'Archevêque ayant reçu défenſe de travailler, de la part de la Faculté, a été obligé de remettre toutes les affaires à ſes quatre Grands-Vicaires, l'Abbé de *Beaumont d'Autichamp*, ſon parent, & les Sieurs de l'*Ecluſe*, *Chevreuil* & *Aſſeline.*

3 *Décembre.* Le Muſée nouveau a deux objets; le premier eſt d'offrir aux ſavans & aux amateurs, des laboratoires, dans leſquels ils pourront étayer leurs découvertes par des expériences. Ceux qui cultivent les ſciences ne peu-

vent pas tous être à portée de se procurer des objets dispendieux, & cependant nécessaires; & ils y trouveront tous les instrumens de leur art.

Le second objet est d'enseigner aux commençans à faire usage des machines, & de leur démontrer les applications pour la fabrication de toutes les choses nécessaires à la vie. En conséquence, on y fera 1°. un cours *Physico-chimique*, servant d'introduction aux arts & métiers, dans lequel on fera connoître l'histoire naturelle des substances qu'on y employe; 2°. un cours *Physico-mathématique* expérimental, dans lequel on s'appliquera spécialement aux arts mécaniques; 3°. un cours sur la fabrication des étoffes, les teintures & les aprêts; 4°. un cours d'anatomie, dans lequel on démontrera son utilité dans la sculpture & la peinture, auquel on joindra les connoissances physiologiques nécessaires à un amateur; 5°. un cours de langue angloise; 6°. un cours de langue italienne.

3 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Marseille du 24 Novembre..... C'est par un Arrêt du Conseil du 5 Octobre dernier, que le Roi a donné à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de cette ville, l'Observatoire de la Marine, ci-devant attaché à l'Arsenal. M. Malouet a été chargé de lui remettre en conséquence, les bâtimens, meubles & instrumens dépendans de l'Observatoire. M. le Marquis de Castries adressa cet ordre audit Sieur Commissaire du Roi le 20 Octobre avec une lettre obligeante, où il le char-

geoit de témoigner à la Compagnie son estime & son empressement à faire valoir auprès du Roi le zele que ses Membres témoignent pour l'accroissement des sciences qu'ils cultivent, & particuliérement des connoissances astronomiques si intéressantes pour la Marine.

M. Malouet a rempli cette commission le 19 Octobre, & le 7 Novembre elle a arrêté dans une séance extraordinaire, qu'en témoignage de sa reconnoissance, elle célébreroit à l'avenir l'époque séculaire du 10 Décembre 1481, où Marseille & la Provence furent réunies à la Couronne, & qu'à cet effet, elle fera chanter un *Te Deum* solemnel, ce qui aura lieu le 3 Décembre prochain, après trois siecles écoulés.

Quand le procès verbal de cette séance & de la précédente, rendu public, me sera parvenu, je vous ferai un détail plus circonstancié des autres dispositions de cet arrêté, très-honorable pour le Ministre, & fort singulier à bien des égards.

4 *Décembre* 1781. Les amateurs de musique instrumentale & vocale se disposent à se rendre en foule au concert spirituel prochain de Samedi huit, qui doit être très-brillant en Virtuoses & en morceaux nouveaux.

On y doit entendre une Demoiselle le Bœuf, Cantatrice dans le goût italien, qui n'a pas encore paru, & dont on dit le plus grand bien.

M. Cousineau sur la harpe, M. Salentin sur la flûte, M. Fodor sur le violon, exécuteront

res-

refpectivement des concerts de leur compofition.

M. Moline a compofé une ode qui a été mife en mufique par M. Mereaux; enfin, M. Rochefort y produira le fpectacle pompeux de l'*Apothéofe en vers & en mufique* de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme. Ce dernier morceau, qui raproche ce fpectacle des anciennes cérémonies des Romains & des Grecs, eft furtout fait pour piquer la curiofité, & par fon intention, & par fon objet.

5 *Décembre.* Enfin, le Sieur Pankoucke, cet Atlas de la librairie, dont les vaftes épaules fupporteroient le poids des maffes les plus énormes, a trouvé le moyen d'obtenir du Gouvernement une permiffion ouverte de faire une nouvelle édition de l'Encyclopédie en 40 volumes de difcours & fept volumes de planches *in*-4°. & en 84 volumes de difcours & fept de planches in 8°. au même prix de 672 livres l'exemplaire de chaque édition.

Cet ouvrage aura pour titre *Encyclopedie Méthodique* ou par ordre de matieres, précédée d'un vocabulaire univerfel, fervant de table pour tout l'ouvrage.

Les premiers Editeurs, MM. Diderot & d'Alembert n'y figureront plus que par leur portrait qui fera à la tête.

L'objet principal de la refonte de l'ouvrage eft, en corrigeant les fautes, les omiffions & les erreurs fans nombre qu'on lui reproche, de le perfectionner, en le rendant tout-à-la-fois &

un Dictionnaire & un Traité. Du reste, on dit qu'il y aura plus de 30,000 nouveaux articles.

Les frais de ce grand monument sont un objet de dépense de près de deux millions, & l'on sent qu'il faut que le zele des souscripteurs s'évertue pour venir au secours du Sieur Pankoucke.

6 *Décembre* 1781. Extrait d'une lettre de Marseille du 29 Novembre.... Notre Académie, dans l'effusion de sa reconnoissance envers le Marquis de Castries, a arrêté que le nom de Castries seroit inscrit sur les registres à côté de celui de Villars; que, dans tous les discours publics, il seroit nommé comme le bienfaiteur, ainsi que les fondateurs & protecteurs de l'Académie; que ce Ministre seroit prié d'agréer le titre d'Académicien honoraire, & la demande que la Compagnie lui fait de son portrait.

L'Académie en outre ne pouvant oublier ce qu'elle doit à un ancien Ministre, qui, le premier, a bien voulu concourir à son établissement & lui procurer un traitement annuel, a arrêté que M. Necker, ci-devant Directeur général des finances, seroit inscrit dans la liste comme Académicien honoraire, & son nom associé à celui du Ministre bienfaisant auquel elle doit son établissement actuel.

Que copie collationnée de la présente délibération sera envoyée à M. le Marquis de Castries, & une seconde expédition à M. Malouet, Commissaire du Roi, par deux Députés de la Compagnie, chargés de lui renouveler ses remercîmens.

L'Académie a de plus arrêté que le procès verbal de cette séance & de la précédente sera rendu public.

6 *Décembre.* Il y a à Paris une petite Cotterie littéraire, qui n'est qu'une foible imitation de celle de Madame la Comtesse de Beauharnois, la premiere aujourd'hui, & de plusieurs autres; mais, comme elle est précédée les Mercredi d'un bon dîner, les Freres ne manquent pas de s'y trouver. C'est une Madame Pannelier, femme d'un ancien Receveur général des domaines & bois, qui en est la Présidente. Les corriphées principaux sont MM. de la *Lande*, *Sautereau*, le *Clerc de Montmercy*, *Guichard*, &c. Elle se nomme Catherine, & les Poëtes, ses commensaux, ne manquent pas de célébrer leur Divinité: M. Guichard s'étant trouvé absent, ou ayant oublié la fête, a réparé cette omission par les vers suivans.

Catherine en mon cœur est plus qu'en ma mémoire;
Mais faut-il, ne suivant que l'ordinaire cours,
Fêter, à jour nommé, ce qui plaît tous les jours?
Parmi vos enfans de la gloire,
Je me glisse, bâtard, en toute humilité.
Vous ne me verrez point jaloux de leur victoire,
Il me suffit d'être adopté.
Ma place, près de vous, vaut l'immortalité.

7 *Décembre.* Voici les noms & la tâche de chacun des Coopérateurs de l'*Encyclopédie Méthodique.*

Messieurs l'Abbé *Bossut* & de *la Lande*, tous deux Membres de l'Académie des Sciences, se chargent des Mathématiques, le second prendra soin de la partie astronomique principalement.

M. *Monge*, Professeur de Physique à Mezieres & de l'Académie Royale des Sciences, composera le Traité de Physique.

La Médecine sera mise en ordre par M. *Vicq d'Azir*, Docteur-Régent & Professeur de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, & Secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine; le même traitera de l'Anatomie, & de la Physiologie simple & comparée.

M. *Louis*, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, embrassera cette partie.

La Chymie, par M. de *Morveau*, Avocat général au Parlement de Bourgogne, Membre de plusieurs Académies; la Métallurgie, par M. Duhamel, Inspecteur général des mines; la Pharmacie par M. *Maret*, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon.

L'Agriculture proprement dite, ou la culture des terres, par M. l'Abbé *Tessier*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & de la Société Royale de Médecine; le Jardinage où la culture des jardins & vergers, par M. *Thouin*, Jardinier en chef du jardin du Roi; & la culture des bois & aménagement des forêts, par M. *Fougeroux de Bondoroy*, Membre de l'Académie Royale des Sciences,

MM. *Daubenton*, de l'Académie Royale des Sciences, Lecteur & Professeur d'Histoire naturelle au Collége royal de France, Garde & Démonstrateur du cabinet du jardin du Roi; *Mauduit*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris & Membre de la Société Royale de Médecine; *Guenau de Montbelliard*, Académicien honoraire de l'Académie de Dijon, se partageront entr'eux l'histoire naturelle des animaux.

La Botanique, par M. *le chevalier de la Marck*, de l'Académie Royale des Sciences.

Mr. *Daubenton* se charge de nouveau de l'Histoire naturelle des minéraux.

Mr. *Desmarest*, de l'Académie Royale des Sciences, & Inspecteur des manufactures de la Champagne, embrassera la Géographie physique, ou les phénomenes généraux de l'Histoire naturelle de la terre.

MM. *Robert*, Géographe du Roi, *Masson de Morvilliers*, Avocat au Parlement, & *Mentelle* Historiographe du Comte d'Artois, Pensionnaire du Roi, Professeur émérite d'histoire & de géographie à l'Ecole royale militaire, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, prendront soin de la partie concernant la Géographie ancienne & moderne. M. *Bourse*, Ingénieur hydographe de la Marine fera exécuter les cartes.

Les Antiquités, Inscriptions, Chronologies, Art de vérifier les dates, Numismatique ou science des médailles, explication des fables, causes

des mœurs, coutumes & usages des anciens, seront traités par M. *Court de Gebelin*.

L'Histoire, par M. *Gaillard*, de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions.

La Théologie, par M. l'Abbé *Bergier*, Confesseur de *Monsieur* & Chanoine de l'Eglise de Paris.

La Philosophie ancienne & moderne, par M. *Naigeon*.

La Métaphysique, la Logique & la Morale encore, par M. *Gueneau de Montbelliard*; la Grammaire & la Littérature par MM. *Marmontel* & *Beauzée* de l'Académie Françoise.

La Jurisprudence, par une Société de Jurisconsultes. Elle sera rédigée & mise en ordre par M. *Remy*, Avocat au Parlement.

Les Finances, par M. *Digeon*, Directeur des fermes, qui se flatte de rectifier beaucoup d'erreurs de *Passelier*, son prédécesseur dans ce travail.

L'Economie politique, par M. l'Abbé *Beaudeau*. M. l'Abbé de *Montlinot*, connu par un excellent discours sur la mendicité & par plusieurs mémoires fournis au Gouvernement sur ces objets, s'est chargé de toute cette partie dans ce Dictionnaire.

Le Commerce, encore par l'Abbé *Beaudeau* & par M. *Benoît*, Conseiller de *Monsieur* & ancien Professeur du cours gratuit de jurisprudence consulaire.

La Marine, par M. *Vial de Clairbois*, Ingénieur-constructeur de la Marine, de l'Académie

Royale du même nom; & par M. *Blondeau*, de l'Académie Royale de Marine & de plusieurs autres.

L'Art militaire mis en ordre & publié par M. de *Keralio*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

M. de *Pommereuil*, Capitaine au Corps royal d'Artillerie, en traitera la partie.

Les beaux Arts, par M. l'Abbé *Arnaud* & *Suard*, de l'Académie Françoise.

Enfin les Arts & métiers méchaniques, par MM. *Roland de la Platiere*, *Perrier* freres, &c.

8 *Décembre* 1781. L'Association des savans & autres littérateurs travaillant à élever le nouvel édifice de l'*Encyclopédie Méthodique* regrettent déjà un confrere, Me. *Boisson*, qu'une mort soudaine vient d'enlever au Barreau, & qui depuis longtems travailloit à rectifier les articles de l'ancienne. On fera du moins usage de ses matériaux.

8 *Décembre*. Les gens les plus prévenus commencent à regretter M. de Maurepas pour le crédit qu'il avoit sur l'esprit du Roi & des Princes de la maison royale; pour son esprit de conciliation à la Cour, lorsqu'il s'y élevoit quelque nuage. On se rappellera toujours la maniere noble & sublime dont il répondit à M. le Comte d'Artois qui, témoignant de l'éloignement pour quelques actes de sommission à S. M., lui demanda avec humeur: après tout, que le Roi peut-il me faire? *Monseigneur, il peut vous pardonner.*

8 Décembre 1781. Le concert ſpirituel, exécuté aujourd'hui avec une nombreuſe affluence d'auditeurs, a réuſſi en beaucoup de parties.

La ſymphonie del Signor *Roſetti*, jouée pour l'ouverture, a été fort goûtée. *L'Andante* ſurtout a paru d'un genre abſolument neuf. On regrette que ce Compoſiteur, attaché à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Prince d'*Orſting-Wallerſtein*, aille ſe fixer dans une Cour étrangere ; il annonce beaucoup de talent par les traits de chant agréables dont eſt rempli ſon ouvrage.

Mlle *le Bœuf* a reçu des applaudiſſemens bien capables de l'encourager à faire tous ſes efforts pour ajouter à la légereté de ſa voix, les autres qualités qui peuvent s'acquérir par le travail.

L'exécution rapide de M. *Couſineau* a fait plaiſir, principalement dans l'Allegro.

Pluſieurs morceaux de l'*Ode ſur la naiſſance de Mr. le Dauphin* ont été jugés dignes de la réputation de M. *Mereaux*, & les paroles dignes de ſon Auteur, M. *Moline*, chez lequel le *cœur tient lieu d'éloquence*, ſuivant ſes propres expreſſions.

La grace & le fini que M. *Fodor* a mis dans ſon concerto de violon lui ont mérité les plus grands applaudiſſemens.

Il n'en a pas été de même de l'*Oratorio* de M. *Rochefort* ſur l'Apothéoſe de l'Impératrice-Reine: ce n'eſt pas qu'en général la muſique n'en ſoit bien écrite; mais elle n'a pas paru aſſez va-

variée, & on y a trouvé, ainsi que dans les paroles, beaucoup de réminiscences: ces dernieres sont d'un M. le *Bœuf*; on ne sait si c'est le pere de la Cantatrice.

9 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Lille du 4 Décembre..... Parmi les fêtes & réjouissances de nos cantons, il faut distinguer celles très-singulieres qui ont eu lieu à St. Omer.

Les *Hauponnois* sont les habitans d'un fauxbourg de cette ville, ainsi que les *Liselarts* le sont d'un autre fauxbourg près du premier. On croit que ce sont des Saxons, autrefois transplantés par Charlemagne dans l'Artois. Ils parlent Flamand, & ont conservé leurs mœurs & leur franchise. Ils ne s'allient guere qu'entre eux, & il n'y a pas longtems qu'ils s'habilloient encore d'une maniere fort simple, ayant des chapeaux en pain de sucre, des habits noirs ou bruns fort courts, & un manteau. Leurs femmes n'ont pour coëffure qu'un morceau de toile serrée, & les jours ouvriers un chapeau rond de paille, sur lequel elles mettent des mannes pleines de légumes qu'elles vendent au marché. Ce sont des Marnichers qui cultivent des terres entrecoupées de beaucoup de canaux. Au milieu de ces canaux, il y a plusieurs isles flotantes. Ils en ont amené le 17 Novembre une sur laquelle s'éleve un arbre assez gros; ils l'ont fixée dans le canal de cette ville allant à Dunkerque & près de la porte du haut pont. Ils ont fait sur cette isle un feu de joie à l'occasion de l'heu-

reuſe naiſſance de M. le Dauphin, & ils ont illuminé toutes leurs maiſons. Le lendemain dix-huit, ils ont fait chanter un *Te Deum* dans l'égliſe de Sainte Marguerite, leur paroiſſe, & y ont aſſiſté avec une dévotion auſſi vraie que leur zele eſt ſincere. L'adulation n'a ſurement eu aucune part à cette fête unique dans ſon eſpece.

Entre les mauvais vers dont nous avons été inondés à la même occaſion, il faut conſerver auſſi le quatrain ſuivant fait dans cette ville & intitulé :

L'Impromptu d'un Gaſcon.

Sandis, vous l'entendez, Rochambeau, la Fayette,
Vous ſavez réunir les vaincus, les vainqueurs ;
La France à ſon Dauphin préſente tous les cœurs,
Et vous forcez l'Anglois à payer la layette !

10 *Décembre* 1781. M. l'Archevêque eſt fort mal ; l'enflure a gagné conſidérablement ; il eſt dans un aſſoupiſſement léthargique, & il y a eu une conſultation dont le réſultat a été qu'il n'en pourroit revenir ; mais que la ponction prolongeroit peut-être ſon exiſtence.

10 *Décembre*. Ce n'eſt que le 6 Novembre que M. de la Blancherie, Agent général de correſpondance pour les Sciences & les Arts, a jugé à propos de faire part à M. Deſerres de la Tour, Rédacteur du Courier de l'Europe, de l'Article ci-deſſous.

Extrait des feuilles de la Correſpondance pour les Sciences & les Arts, publiées ſous le titre de

Nouvelles de la République des Lettres & Arts, du Mercredi 15 Août 1781.

M. de la Blancherie ayant mis sous ses yeux, les feuilles du *Courier de l'Europe*, dans lesquelles il est fait mention de l'établissement de la Correspondance depuis le commencement de son institution, elle a arrêté:

Qu'il seroit écrit en son nom, au Rédacteur de cette feuille, une lettre de remercîment, & considérant qu'il n'a pu mettre tant de recommendations & d'éloges dans ses annonces réitérées, que dans l'intention de contrebalancer les effets de l'envie & de la méchanceté, toujours acharnées après les choses utiles, & d'éclairer le public souvent si aveuglé sur ses propres intérêts; a arrêté de plus:

Que la feuille de la Correspondance lui sera envoyée à titre d'*Associé honoraire*, que son nom sera inscrit avec sa qualité dans le tableau qui sera publié à la fin de chaque année, & qu'il aura de même une action à la division des objets achetés.

M. de la Blancherie a été chargé de remplir les intentions de l'Assemblée, & de prier le *Rédacteur du Courier de l'Europe*, de donner place à ce témoignage de reconnoissance dans un de ses premiers numero. Ces délibérations ont été prises avec l'applaudissement de toutes les classes & artistes, & de plusieurs étrangers distingués.

Cette notice, accompagnée d'une lettre fort plate de l'Agent, où il loue bassement le Ré-

dacteur, afin de faire paſſer les louanges qu'il ſe donne lui-même modeſtement, a étourdi M. de *la Tour* de façon qu'il convient, par ſa réponſe du 23 Novembre, avoir été obligé de réfléchir trois jours à ce qu'il feroit. *La crainte du Ridicule*, dit-il, *l'a retenu.* Enfin, il s'eſt ſenti plus capable de ſupporter la raillerie que le reproche d'ingratitude, & l'on ne peut qu'applaudir à ce choix d'une belle ame. Auſſi la raillerie ne tombera-t-elle que ſur le Charlatan, uſant de tous les moyens poſſibles de vanter ſa drogue.

Son établiſſement eſt ſi froid, ſi vague, ſi monotone, ſi dénué de mouvement, d'intérêt & d'inſtruction, qu'il ne peut ſe ſoutenir pendant quelque tems, qu'au moyen de louanges emphatiques capables d'en impoſer à ceux qui ne le connoiſſent pas encore. Les motifs de cupidité, les idées mercantiles dont on a mélangé ce projet doivent néceſſairement donner de la défiance aux gens expérimentés & connoiſſant les manœuvres de tous ces intriguans littéraires.

Le *Muſée* de M. Pilatre de Rozier, qui vient de s'élever, objet de vues utiles & ſe réaliſant par degrés, doit à la longue remplacer & abſorber l'établiſſement de M. de la Blancherie.

11 *Décembre* 1781. Mr. de Flandres de Branville, Conſeiller au Parlement, a acheté la charge de Procureur du Roi de M. Moreau. En conſéquence, il eſt entré en fonctions depuis les vacances. La veille du jour où il devoit être inſtallé, il fut diſtribué dans Paris 3000 Exem-

plaires d'un Mémoire d'un M. Garnier de la Setéraye, ancien Capitaine d'infanterie, qui l'accuse d'une excroquerie effroyable de plus de 100,000 livres de billets. Ce Mémoire produisit la plus grande sensation auprès de Messieurs du Châtelet, dont le grand nombre cependant opina de passer outre & de le recevoir.

Ce Mémoire n'est signé que de la partie & est adressé au Roi.

L'Auteur avoit écrit à chacun des Membres du Châtelet une lettre circulaire, où il témoignoit son peu de crainte, son désir même d'être décrété pour avoir lieu de prouver tous les faits qu'il avance, soit par titres, soit par témoins : il offre sa tête, il offre d'être puni comme calomniateur, s'il ne remplit son engagement.

On ne sait encore ce que deviendra cette affaire très-grave, très-affligeante pour M. de Branville & qui le fait regarder mal de quelques gens prévenus parmi les Officiers du Châtelet.

Ses partisans prétendent que l'accusateur est un mauvais sujet, excité sous main par l'ancien Procureur du Roi, qui se repent d'avoir vendu, & a même sollicité d'être continué par commission au préjudice de son successeur qui, de son côté, se plaint d'avoir été attrapé par M. Moreau.

On s'attend à de nouveaux *factum*. On veut qu'il y en ait eu déjà un ballot de saisi & arrêté ; mais qu'il en ait passé un dont on attend incessamment la distribution.

11 *Décembre*. Hier, où l'on devoit enfin jouer

la Tragédie de M. de la Harpe, il est venu un ordre du Roi aux Comédiens d'en suspendre la représentation. On ne sait quelle peut être la cause de ce nouvel obstacle; mais l'Auteur avoit eu la précaution de faire publier dans le Journal de Paris d'hier 10, une petite lettre, où il cherche à détruire la prévention qui pourroit naître dans les esprits de la confusion des deux jeunes Reines de Naples, dont l'une fut très-vicieuse; il déclare que son sujet est *Jeanne Premiere*, la femme la plus célebre de son tems par sa beauté, son esprit, ses talens, son goût pour les arts, & qui, sans avoir une ame perverse, fut entraînée dans de grandes fautes qui produisirent tous ses malheurs.

12 *Décembre* 1781. Le tribunal du Grand-Conseil qui, depuis son rétablissement, tient assez obscurément ses séances, vient d'acquérir un instant de vogue & de célébrité à l'occasion de la cause singuliere dont on a parlé, de la Demoiselle Bertin, contre la Demoiselle Picot. On a rapporté, il y a quelque tems, le jugement de la Prévoté de l'Hôtel, dont il y a eu appel au Grand-Conseil. Plaidoiries en conséquence, où les Avocats se sont égayés aux dépens de ces Demoiselles. L'Arrêt devoit intervenir Mercredi dernier, c'est-à-dire aujourd'hui; mais la Reine dont on connoît les bontés pour Mlle Bertin, sa marchande de modes, a fait écrire à M. de Nicolaï, le premier Président de cette Cour, de venir, avant de passer outre, lui rendre compte

de l'état où l'affaire en étoit. La cause, en conséquence, a été remise à la huitaine.

13 *Décembre.* Au moment où l'on s'y attendoit le moins, *Jeanne Premiere*, *Reine de Naples*, a eu lieu aujourd'hui, & l'Auteur n'a pas dû être satisfait de l'accueil du public, malgré les précautions qu'il avoit prises pour se concilier son suffrage.

L'exposition dans le premier acte a paru d'une longueur effroyable, & remplie de détails minutieux & superflus.

Le deuxieme acte, moins ennuyeux, a encore des choses très-inutiles, & entr'autres une scene entiere.

Le troisieme, qui en général doit être très-chaud, parce que c'est celui où se forme le plus étroitement le nœud de l'intrigue, n'a obtenu que peu d'applaudissemens.

Heureusement, quelques morceaux du quatrieme, des scenes mêmes entieres, ont réveillé le spectateur.

Dans le cinquieme, un grand spectacle, un denouement neuf & imprévu, quoique dénué de sens commun, ont empêché cette tragédie de cheoir platement. Cependant elle a fini sans applaudissemens, & sans qu'il se soit élevé dans le Parterre un seul cri en faveur du Poëte.

Le résultat est qu'il y a de belles choses de détail, mais que l'ensemble en est très-défectueux; qu'au total le style en est bon, & le fonds plein d'absurdités & contre toutes les regles de l'art.

13 *Décembre* 1781. Voici le moment où l'Académie Françoise ne tardera pas à s'occuper de nommer un successeur à M. Saurin. Il paroît que cette fois l'élection ne souffrira pas de grandes difficultés, & M. d'Alembert annonce assez hautement que la place sera donnée à M. le Marquis de Condorcet, Secrétaire de l'Académie Royale des Sciences.

13 *Décembre*. M. de Beaumont, Archevêque de Paris, est mort hier à 11 heures du soir; il est déjà dans son lit de parade, & le peuple s'empresse à l'aller voir. Il est regretté, surtout des pauvres, auxquels il faisoit beaucoup de bien.

14 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Cherbourg du cinq Décembre..... Il est tems de vous faire connoître notre Société académique, qui, formée dès 1755, n'a pas encore fait grand bruit. Elle ne fut d'abord composée que de quelques personnes, amies des Sciences & des Lettres. Ce petit établissement excita l'émulation. De nouveaux Académiciens se présenterent, & on compta bientôt parmi eux les personnages les plus respectables. Cela fournît aux autres des protections pour solliciter une existence moins précaire & moins obscure. On demanda l'approbation du feu Roi, & l'on obtint la liberté d'avoir deux séances publiques par an.

On proposa d'abord un prix chaque année pour les éleves d'hydographie; mais c'est principalement à l'étude de l'histoire naturelle du pays que les Membres de notre Académie

s'appliquent, sans négliger néanmoins ce qui concernera les progrès de la navigation & du commerce.

Elle se propose de former un cabinet d'histoire naturelle du pays, dans lequel elle rassemblera toutes les productions de la nature, qu'on trouve à Cherbourg & dans ses environs. Elle se flatte que cette collection ne tardera pas à être complette.

14 *Décembre*. Un M. *Chuppin*, Conseiller au Châtelet, gendre de M. le *Beau*, a traduit en vers françois le Décret latin de la Faculté de Médecine sur la naissance du Dauphin. Cette piece, très-agréablement rendue, fait honneur à la facilité, au goût, au talent, du Magistrat Poëte. On doute cependant qu'il obtienne la permission de la faire imprimer, à raison de la phrase latine si censurée & dont il n'a pu s'empêcher de rendre dans son Poëme le sens essentiel à la liaison & à l'intelligence du reste.

M. Chuppin est d'ailleurs distingué dans la Magistrature par son attachement aux principes, par son zele pour elle, & par la fermeté avec laquelle il s'est conduit dans le tems de la révolution.

Il étoit gendre de M. le Beau & avoit puisé à son école le goût du bon & du beau: il avoit eu le projet de continuer son Histoire du Bas-Empire; mais les fonctions de sa charge l'empêchant d'y vaquer, il ne fait que présider au travail de M. l'Abbé Ameilhon.

15 *Décembre*. Le grand défaut de la Tragédie

de M. de la Harpe, eſt celui de l'intérêt qui y manque abſolument. En effet, quoique ſa Jeanne ne traite dans le courant de ſon rôle que de foibleſſe, le conſentement qu'elle a donné à l'aſſaſſinat commis ſur la perſonne de ſon époux, on ne peut enviſager ce crime horrible de ſa même maniere; & d'ailleurs ſon retour à la vertu étant moins déterminé par ſes remords, que par l'ingratitude du Prince de Tarente ſon amant, ambitieux aſpirant au Trône, en faveur duquel elle a tout fait, ne peut même opérer envers elle le regard de commiſération que le Poëte réclame pour ſon Héroïne. Ce Prince de Tarente, du reſte, la cheville ouvriere de la piece, eſt un ſcélérat d'une baſſeſſe, d'une abjection révoltante au théâtre; il ne compenſe par aucune grande qualité la noirceur de ſon caractere; il ne frappe, ni n'étonne, comme il le faut au moins dans un pareil perſonnage, & n'inſpire que du mépris. Quant à Louis, Roi de Hongrie, accouru à Naples pour venger ſon ſang, pour découvrir & punir les régicides, ſi l'on applaudit d'abord à ſa juſtice & à ſa piété fraternelle, on eſt bientôt révolté des traits de férocité & de deſpotiſme qu'il y joint. Ce caractere eſt encore mieux gâté par un amour fade, par une galanterie françoiſe, trop oppoſés à celui d'un étranger qu'on appelle barbare & qui convient lui-même n'avoir rien de l'urbanité des mœurs de l'Italie. Enfin, le rôle d'Amélie, Princeſſe du ſang, dont Louis eſt épris, & qu'il

vient enlever, eſt purement oiſeux, & jette dans toute la piece une froideur que cauſe toujours l'amour dans la tragédie, lorſque cette paſſion n'y eſt pas exaltée au haut degré qu'on y exige, & n'eſt pas l'ame & le reſſort de toutes les révolutions de l'intrigue. Telle eſt l'eſquiſſe des principaux caracteres de la piece. Il ſeroit trop long d'entrer dans le détail des défauts de bon ſens qui fourmillent dans ſa contexture & qui font juger le Poëte incapable d'enfanter par lui-même un plan conçu raiſonnablement & exécuté avec tout le génie que demande l'art dramatique.

15 *Décembre* 1781. Depuis deux mois les travaux commencés dans le jardin du Palais royal continuent; les remuemens de terre, les excavations ſe font; les matériaux s'accumulent; enfin, M. le Duc de Chartres devenant agreſſeur contre les propriétaires, les a provoqués par un acte hoſtile en faiſant arracher de force & ſans aucune réclamation préalable les grilles qui entouroient leurs maiſons, & en faiſant vendre les matériaux à ſon profit. Juſqu'à préſent ces propriétaires ſont reſtés dans l'inaction.

D'autre part, M. le Duc d'Orléans a fait, à ce qu'on aſſure, aſſigner en ſon nom le Prévot des Marchands & Echevins de la ville de Paris, afin qu'ils aient à tenir leur traité avec lui, à rétablir l'Opéra où il étoit & à l'y laiſſer à perpétuité, quelque évenement qui arrive, aux termes, clauſes, & conditions convenus entr'eux.

15 *Décembre*. Depuis quelque tems on parle

de couplets abominables ſur la Cour, en forme de Noëls, où l'on n'épargne pas, dit-on, les perſonnages les plus reſpectables & les plus auguſtes. On eſt à la recherche du Poëte effrené qui s'eſt permis les horribles calomnies dont ces couplets ſont remplis.

16 Décembre 1781. Parmi les talons rouges qui diſſertent dans les foyers ſur les pieces nouvelles, M. le Marquis de Louvois eſt le plus redoutable aux Auteurs par ſes quolibets & ſes calembours. On en cite pluſieurs de lui ſur la derniere.

Soit défaut de place ailleurs, ſoit zele pour M. de la Harpe, le Comte de Lauraguais s'étant tapis le jour de la repréſentation dans la loge du ſouffleur, où celui-ci tient à peine, & où il faiſoit un tapage du Diable par les *bravo* & les *braviſſimo* qu'il répétoit ſans ceſſe, auxquels on reconnoiſſoit ſa voix, M. de Louvois dit que la ſituation la plus neuve de la Tragédie, celle qui l'avoit étonné & frappé le plus, étoit la ſituation de ce Seigneur.

Il dit encore que M. de la Harpe ne trouveroit pas grande monnoie ſur ſa piece, parce qu'elle ne portoit pas d'intérêt.

Enfin il a prétendu que la différence entre cette Jeanne & celle de M. de Voltaire étoit que que la derniere étoit bien f..... & que l'autre étoit ratée.

M. de Louvois eſt l'Auteur du quatrain cité il y a deux ans ſur le Prince de Henin pour lequel

M. le Marquis de Champcenets fut enfermé & perdit sa survivance de Gouverneur de Meudon. Ce jeune étourdi, auquel on l'attribuoit d'abord, n'étant pas fâché qu'on crût de lui cette facétie, ne s'en défendoit pas trop; M. de Louvois, qui voyoit où cela pouvoit aller, le laissa s'en glorifier & en recueillir le salaire.

Pour revenir à la Tragédie de M. de la Harpe, on a remarqué hier à la seconde représentation, qu'il avoit fait quelques coupures dans la premiere scene, & dans la fin du second acte qu'il avoit supprimé quelques vers. A la faveur de ces changemens légers, & surtout d'une nombreuse cohorte de battoirs, la piece est montée aux nues. On a demandé le Poëte, qui n'a point daigné se montrer; l'Acteur étant venu annoncer que M. de la Harpe avoit disparu, on a crié : *eh bien l'Auteur des petites affiches pour qu'il vienne faire amende honorable.....* l'*Abbé Aubert*, l'*Abbé Aubert!* Cet Abbé Aubert se cachoit à l'amphithéâtre, & décontenancé il a été découvert & obligé de se retirer promptement. Il a fait en effet une critique très-sévere de Jeanne de Naples; mais juste, & d'autant plus heureuse, qu'il a appliqué à cette tragédie, les mêmes réflexions, les propres paroles de M. de la Harpe, censurant durement la Tragédie d'*Orphanis* de M. Blin de Saint Maur.

16 *Décembre.* M. l'Archevêque de Paris est aujourd'hui la matiere des éloges de ceux qui le censuroient le plus. On exalte ses charités con-

ſidérables. Il paſſe pour conſtant que ſur 600,000 livres de rentes qu'il avoit, & au-delà, il ne mangeoit que 100,000 livres & donnoit le ſurplus aux pauvres de toute eſpece. On compte que la derniere année de ſa vie, ils ont eu de lui 1100,000 livres, au moyen des 600,000 livres de ſon procès gagné, qu'il avoit abandonnées pour ſes hôpitaux. On a fait ſur lui le quatrain ſuivant en forme d'épitaphe.

A la ſeule équité Beaumont ſavoit ſe rendre,
A l'indigence il ne refuſoit rien:
Une ame forte pour le bien,
Et pour le pauvre une ame tendre.

16 *Décembre* 1781. Mlle Raucoux eſt abymée de dettes plus que jamais. Le Prince de Henin, pour la ſouſtraire aux pourſuites de ſes créanciers, a pris pour ſon compte tous les meubles & effets de cette Actrice; mais il eſt aſſigné à venir déclarer par ſerment chez le Lieutenant civil ſi les actes de propriété dont il s'agit ne ſont pas ſimulés.

Au reſte, Mlle Raucoux ſe conſole avec les Muſes, des perſécutions de ſes créanciers. Elle vient de préſenter à ſes camarades une piece nouvelle, intitulée: *La Fille Déſerteur*, & l'ouvrage a été agréé.

17 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Limoges du 11 Décembre.... Pour élever un monument durable de notre joie à l'occaſion du Prince auguſte que toute la France célebre, nos Offi-

ciers municipaux ont résolu de construire au plutôt une fontaine publique sous le nom de *Fontaine-Dauphine.* Elle sera placée dans un quartier où elle étoit nécessaire ; elle sera ornée d'attributs convenables à la circonstance, avec l'inscription suivante :

Auspiciis
D. D. Marii Joan Bapt. Nic. d'Aine,
Provinciæ Præfecti ;
Curantibus
D. Lud. Nauvissard, Prætore urbano,
D. Lud. Estienne Proprætore ;
Ædilibus
D. D. Jos. jacq. Juge, Joann. Tauchon,
Mart. Barbou. Jos. Fournier ;
Hoc
Ob natum, ovantibus Gallis,
Delphinum
Publicæ felicitati,
Gratulabundè posuit monumentum
Urbs lemovicensis
Non. Novemb. Anno. M. DCC. LXXXI.

Cette inscription simple est dans le véritable style lapidaire ; elle est de M. l'Abbé *Vitrac.*

En outre, on a résolu d'inviter les propriétaires des maisons qui restent à bâtir sur une place d'embellissement, & de commodité, en rotonde, déjà commencée dans le même quartier, sur des façades régulieres, à les faire reconstruire au plutôt, conformément au plan

adopté par le Ministere, & qu'elle seroit nommée dès ce moment *Place-Dauphine.*

Au moyen de ces changemens, d'autres déjà faits, de nouveaux qu'on se propose de faire, Limoges, une des plus ancienne villes de France, mais une des plus laides & des plus mal-propres, aura changé de face sous notre Intendant, qui marche à cet égard sur les traces de M. Turgot & suit ses erremens.

Nos rues étoient étroites, sans forme réguliere & sans nomenclature, nous étions encore ceints de tours & de murailles à demi-ruinées; notre ville n'avoit ni assez de portes pour la commodité des habitans, ni assez d'issues pour faciliter la circulation de l'air, ni assez de places pour la décoration & l'utilité publique; elle n'étoit point éclairée la nuit; elle n'avoit point de garde, ce qui rendoit la police presque sans vigueur; le palais de la Justice & les prisons s'écrouloient.

M. d'Aine a obtenu un Arrêt du Conseil qui fixe l'alignement & le redressement de toutes les rues & places; déjà on a ouvert plusieurs entrées dans des cantons précédemment renfermés; toutes les maisons ont été numérotées, & à chaque coin de rue on a fixé leur nom. On a formé une nouvelle place réguliere de l'emplacement où les Romains avoient construit des arênes. On a continué un cours planté d'arbres autour de la ville; des reverberes ont été placés; une Compagnie de Guet a été établie. Un palais com-

commode & solide pour la Justice a été édifié, des prisons salubres ont été bâties.

Il est maintenant question de supprimer des étangs placés au centre de la ville, creusés pour arrêter les incendies, plus dangereux lorsque les maisons étoient bâties en bois; mais dont les eaux croupissantes exhaloient des vapeurs pestilentielles; de transporter les boucheries hors de l'enceinte des murs; de rendre plus aérés certains quartiers habités par le menu peuple, & d'y entretenir une propreté constante.

La Généralité entiere se ressent du zele de M. d'Aine à suivre son modele, M. Turgot. Il a établi des travaux pour la navigabilité de la Charente; il a continué les grands chemins ouverts, dont quelques parties taillées dans le roc étonnent les voyageurs; il a construit un pont; enfin, tout est en activité au dedans & au dehors. Tout cela s'exécute au moyen des modiques revenus de la capitale & des fonds destinés par le Gouvernement aux atteliers de charité; ce qui prouve combien l'économie, les lumieres & la vigilance peuvent, réunis ensemble, opérer de grandes choses.

17 *Décembre*. La foule de pieces de toute espece présentées aux Comédiens Italiens, qui absorberoient tout leur tems, s'ils étoient obligés d'en entendre la lecture, a déterminé les Gentilshommes de la Chambre de faire un Réglement suivant lequel l'Auteur doit d'abord soumettre son ouvrage à un Comité, qui décide s'il est

digne d'être lu à la troupe. En conſéquence, MM. *Auguſte de Piis & Barré* ayant demandé jour pour la lecture d'un nouvel Opéra comique de leur façon, intitulé le *Gâteau des Rois*, on leur a fait part de l'arrangement. M. Piis s'en eſt ſcandaliſé & a répondu que c'étoit déjà trop pour eux de lire une fois, & qu'après les ſuccès multipliés qu'ils avoient, leurs ouvrages devroient être reçus d'emblée. Les Comédiens ont demandé du tems pour ſe conſulter & prendre les ordres de leurs Supérieurs, & ont fini par écrire à ces Meſſieurs une lettre fort honnête, où ils leur diſoient qu'ils ne pouvoient ſe départir en leur faveur d'un Réglement général, établi pour tous les Auteurs ſans exception, & auquel venoit de ſe ſoumettre tout récemment M. Marmontel, au ſujet de ſon *Dormeur éveillé*.

M. de Piis a répondu en ſon nom & en celui de ſon confrere une lettre fort impudente, dont la ſubſtance eſt qu'ils devoient être dans une claſſe à part, comme les reſtaurateurs du vaudeville, comme les peres nourriciers de leur théâtre, qui ſeroit tombé ſans eux; qu'on leur avoit reproché mal-à-propos d'avoir tué les pieces à ariettes, puiſqu'on ne peut pas tuer ceux qui ſont morts: que l'exemple de M. Marmontel ne pouvoit être une regle à leur égard; qu'ils n'en faiſoient pas aſſez de cas pour ſe modeler ſur lui.

Cette querelle auroit pu empêcher la piece de paroître, lorſque ces Meſſieurs, pour ne pas compromettre leur amour-propre, ont fait inter-

venir la Cour qui, désirant voir jouer le *Gâteau des Rois* à Verſailles, a exigé des Comédiens qu'ils la reçuſſent & l'appriſſent.

18 *Décembre* 1781. M. de Beaumont ayant été enterré hier, on croyoit que ſon ſucceſſeur ſeroit nommé & connu aujourd'hui, & le bruit général étoit qu'entre une foule de concurrens M. l'Archevêque de Toulouſe l'avoit emporté. On aſſure qu'il a été en effet déſigné une inſtant pour cette place; mais que de violentes clameurs ſe ſont élevées qui ont arrêté le choix de S. M., que des Pamphlets imprimés tout prêts ont été répandus à la Cour, où l'on dévoile le danger de mettre ſur le ſiege de la capitale un Prélat non ſeulement ſuſpecté dans ſa foi pour ſes liaiſons avec les Philoſophes du jour, mais vivant d'une façon peu réguliere, abſolument mondaine, ſe livrant à tous les plaiſirs profanes & jouant des Comédies à la campagne.

18 *Décembre*. Ce n'eſt que depuis peu qu'on apprend que M. le Chevalier de Kerguelin, commandant le *Liber Navigator*, navire deſtiné à faire un voyage de long cours, pour vaquer à la découverte de choſes utiles, avantageuſes, & néceſſaires à la navigation; conſtruit, nommé & déſigné par le concours & l'autorité des deux Puiſſances en guerre, a été arrêté dès le commencement de ſa marche, par un corſaire anglois, quoiqu'il eût des paſſeports de cette même nation, ſuivant leſquels le navire étoit ſous ſa protection & ſous celle de toutes les Puiſſances.

Il a été conduit à Kinfale fur la fin de juillet dernier. C'eſt la même aventure que celle de la bélandre Eſpagnole *la Trocha.*

M. de Kerguelin, n'ayant pu encore obtenir juſtice de l'Amirauté de Londres, a publié un Mémoire vigoureux, où il réclame ſa liberté, celle de ſon équipage & ſon navire. Il en appelle aux Puiſſances de l'Europe, intéreſſées à maintenir le droit des nations. Ce Mémoire fait grand bruit, & a été envoyé dans toutes les Cours, ſurtout à celles de la confédération armée.

19 *Décembre* 1781. Mlle Lonjeau, qui avoit été goûtée anciennement à l'Opéra dans des emplois inférieurs, qui depuis a fait les délices de Bordeaux, & a paru aux Italiens avec un ſuccès troublé par l'envie ſeulement, a débuté hier ſur le théâtre lyrique, dans le rôle de Clytemneſtre d'Iphigénie en Aulide du Chevalier Gluck. Elle paroît avoir les moyens néceſſaires pour remplir en effet de grands rôles; mais l'habitude de jouer ceux d'Amoureuſes, a pu lui nuire dans celui-ci. On ne peut encore la juger définitivement ſur ce ſimple coup d'eſſai. Elle a la figure théâtrale, l'organe agréable, de l'abandon & de la facilité dans le jeu; mais elle ne varie pas aſſez ſes traits & elle prodigue trop les geſtes, défaut qu'il lui ſera aiſé de corriger, & que l'étude pourra même faire totalement diſparoître.

19 *Décembre.* On parle beaucoup d'un duel entre le Vicomte de Vaudreuil & M. de la Meth; il paroît que l'Agreſſeur n'a pas été puni comme

il le méritoit; car le premier qui a maltraité de propos injurieux le second, a blessé griévement celui-ci, & les Chirurgiens ne peuvent prononcer sur son sort, qu'après que l'on aura levé le premier appareil.

19 *Décembre.* On est toujours dans l'attente du choix que S. M. fera pour remplacer M. de Beaumont; le siege qu'il laisse vacant, outre l'importance dont il est, comme honorifique, est devenu d'un revenu immense: il ne valoit que 400,000 livres lorsque M. de Beaumont y est monté & il rapporte aujourd'hui plus de 700,000 livres, suivant les détails qu'en font ses gens d'affaires. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit nombrer tous les concurrens, surtout depuis que les mémoires répandus contre M. de Brienne font espérer à ses rivaux qu'il est exclu.

On raconte que dernierement il y avoit à Versailles jusqu'à trente-sept Evêques & que le Roi dit: *Voilà bien des Prélats; mais je n'y vois pas l'Archevêque de Paris.*

20 *Décembre.* Suivant le Mémoire du Chevalier de Kerguelin, Commandant le *Liber Navigator*, les motifs qui ont déterminé l'Amirauté de Londres à déclarer prisonniers de guerre cet Officier, & ses compagnons de voyage, malgré leurs passe-ports & les conventions des deux Cours; c'est 1°. que le bâtiment étant plus petit qu'il n'avoit été permis de le faire, le corsaire étoit justifié de l'avoir arrêté; 2°. que, par les papiers trouvés dans le bâtiment, le projet du

voyage paroissant différent de celui annoncé, les armateurs du corsaire étoient autorisés à commencer un procès légal contre le bâtiment.

Les intéressés à l'armement dudit navire, réclament contre la décision provisoire de l'Amirauté de Londres, décision qui ne pouvoit être rendue que dans le cas d'un délit prouvé. C'est en leur nom que le Mémoire est publié; eu égard aux circonstances de la guerre, qui interrompt toute Communication entre la France & l'Angleterre; & leur naturel, unique défenseur, commandant de leur navire, étant, contre le droit des gens, en captivité, ils n'ont d'autres ressources, que d'avoir recours aux papiers publics pour faire connoître l'injustice dont ils se plaignent.

Ces propriétaires discutent ensuite les deux griefs qu'on leur oppose, par des raisons, il est vrai, plus spécieuses que solides, & concluent à ce que leurs adversaires soient condamnés à tous les dommages & intérêts résultans du retardement du voyage &c. Ils finissent par supplier toutes les Puissances intéressées à maintenir le droit des nations, d'interposer leur autorité pour faire rendre justice à nombre de particuliers qui ont sacrifié une partie de leur fortune pour le bien de la navigation & le progrès des sciences.

20 *Décembre* 1781. Les abominables Noëls annoncés, sont devenus à la fois l'entretien & l'exécration de tout Paris; indépendamment des calomnies sacrileges qu'ils contiennent, on ajoute

que le faire même en est déteſtable, & qu'ils ſont à-la-fois mauſſades, orduriers, dégoûtans.

21 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Strasbourg du 8 Décembre..... M. Rochon de Chabannes n'étant point dans le cas, ni dans l'intention de recevoir aucune récompenſe pécuniaire, on a cru devoir lui donner une des médailles d'or deſtinées pour la Cour repréſentant d'une part le portrait du Roi, & au revers portant cette légende *Argentoratum felix votis ſæcularibus, Anno* 1781. Depuis que nous avons apris ici la mort de M. Saurin, quelqu'un avoit imaginé de propoſer à la ville, de faire une délibération pour autoriſer M. Gerard, notre Préteur, à l'effet d'interpoſer ſes bons offices auprès de l'Académie Françoiſe, afin de lui faire accorder la place vacante pour laquelle il a d'ailleurs des titres plus que ſuffiſans. La crainte de compromettre la dignité de la ville, ſi ſes ſollicitations ne réuſſiſſoient pas, a empêché que la délibération n'ait eu lieu. Il me ſemble cependant, qu'il y auroit eu une maniere d'arranger tout cela pour ne pas violer les ſuffrages libres de l'Académie, & cependant aſſurer le ſuccès de la négociation; mais il auroit fallu trouver plus de zele & de chaleur en faveur du Candidat qu'il n'y en a parmi nous. Je vois qu'en général, c'eſt une grande duperie aux Auteurs de travailler par complaiſance pour les grands Seigneurs & pour les Corps; je ſuis indigné de notre puſillanimité envers M. Rochon de Chabannes.

21 *Décembre* 1781. On commence à parler beaucoup des fêtes que la ville doit donner au Roi & à la Reine. Depuis plus d'un mois on a commencé les travaux nécessaires pour disposer son hôtel à recevoir Leurs Majestés, & indépendamment des embellissemens, augmentations & décorations de ce bâtiment, on en construit un en bois dans la Greve, en face de la riviere, dont l'extérieur doit réprésenter celui d'un nouvel hôtel de-ville, conformément au plan donné il y a longtems au Bureau par son Architecte.

22 *Décembre* 1781. Outre les couplets abominables dont on a parlé, on assure qu'il existe un libelle plus sacrilege encore, s'il est possible. On l'attribue à M. Jacquet & voici une anecdote fort extraordinaire à cet égard : le Mercredi 12 de ce mois, au Caffé du Caveau, un quidam dit publiquement : Messieurs, une grande nouvelle dont je suis certain, c'est qu'hier le Sieur *Jacquet* a été exécuté à la Bastille, comme coupable du crime de lèse-Majesté au second chef, & auteur du libelle qui court contre la Reine. Ce propos, tenu devant beaucoup de monde, causa une consternation générale & n'eut aucune suite. On ne dit point que l'Auteur en ait été arrêté, comme on le craignoit pour lui.

Cette anecdote s'est répandue depuis, & voici comme on en rapporte les détails. Le Sieur Jacquet a été Lieutenant particulier du Bailliage de Long-Saunier en Franche-Comté. Il a été obligé de se défaire de sa charge ; il est venu à Paris

où

où il passoit pour un mauvais sujet. Il s'est trouvé impliqué d'une maniere peu honnête dans l'affaire du Marquis de Saint Pierre. En outre, il se mêloit de la librairie étrangere; il vendoit des livres prohibés, & prétendoit à cet égard avoir une mission particuliere du Gouvernement. Il faisoit fréquemment des voyages en pays étrangers, & l'on sait qu'en Hollande il passoit pour un espion. Il y a quelques mois qu'il instruisit M. le Comte de Maurepas qu'on imprimoit en Angleterre le libelle en question, & il s'offrit d'aller en retirer tous les exemplaires. Il reçut en conséquence cette mission & revint avec sa découverte. Peu après il prétendit qu'il n'avoit pas tout eu & qu'il en restoit, il toucha encore de l'argent & eut ordre de ne rien épargner pour qu'il n'en restât pas vestige. Il revint; mais dans les exemplaires qu'il rapporta & qu'il n'avoit pas examinés, il se trouva le manuscrit de l'ouvrage écrit de sa propre main; d'où l'on eut lieu de l'en croire l'auteur. On veut que son forfait ait été constaté juridiquement par une commission sourde, & qu'il ne soit resté aucun doute qu'il l'avoit composé & envoyé au Sieur Morande avec lequel il s'entendoit. Voilà tout ce qu'on a pu récueillir de plus vraisemblable sur cette aventure obscure & difficile à bien démêler; mais qu'on ne peut guere regarder comme tout-à-fait dénuée de fondement.

22 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Valenciennes du 15 Décembre. . . . . J'ai été bien sur-

pris en venant ici de trouver, dans ma marche de Paris à cette ville, une pyramide nouvellement élevée sur la gauche de la chaussée & précisément au point d'embranchement de la route qui conduit à l'Abbaye de Denain. Je suis approché pour contempler ce monument; sa forme est triangulaire; elle est de trente pieds de hauteur. On lit dans la partie supérieure ces mots: Denain, 24 Juillet 1712; au-dessous sont ces deux vers tirés de la Henriade.

Regardez dans Denain l'audacieux Villars,
Disputant le tonnerre à l'Aigle des Césars.

Et sur la base de la pyramide est écrit: *Ce monument a été élevé en* 1781, *par les soins de M. Senac de Meilhan, Intendant de la Province du Hainault.*

Vous voyez donc qu'il est question de rappeler aux voyageurs la mémoire de la bataille de Denain, époque si critique & si glorieuse pour la France. C'est d'autant mieux imaginé que ce trophée se trouve placé sur une grande route extrêmement fréquentée par les troupes. Au moment où je suis descendu de voiture, il y avoit en effet beaucoup de Soldats arrêtés qui l'admiroient & copioient les vers; quantité de paysans en faisoient autant.

22 *Décembre* 1781. Des courtisans racontent que M. le Comte d'Artois ayant envoyé son fils, M. le Duc d'Angoulême, rendre ses devoirs à M. le Dauphin, il lui avoit demandé au retour

comment il l'avoit trouvé ? ce Prince lui ayant répondu avec l'ingénuité d'un enfant, bien petit; mon fils, vous le trouverez bien grand dans quelque tems, lui répliqu'a-t il.

23 *Décembre.* L'insolence de Mr. de Piis devenant intolérable, ainsi qu'on l'a vu dans ses réponses à la Comédie Italienne, & qu'on le juge par différentes diatribes qu'il a répandues dans le Journal de Paris contre ses critiques, donne lieu de rechercher quel il est. Ceux qui l'ont suivi, l'ont connu éleve de M. Vasse, qui tenoit une petite Société littéraire, où il formoit les jeunes Poëtes sans asile & sans fortune. M. de Piis portant alors le nom d'*Auguste*, y venoït, dans un accoutrement misérable, lire ses productions & recevoir les conseils de ce Mécene. Il passoit pour un enfant de l'amour, déposé, dès sa naissance, chez un M. le Bel, fauxbourg Saint-Marceau; & voici ce qu'on raconte.

Avec l'enfant s'étoit trouvé un rouleau de 50 louis, joint à une lettre où l'on prioit M. le Bel d'en prendre soin & de lui donner le nom d'Auguste. On lui promettoit de lui envoyer chaque année pareille somme. Quoique cet Instituteur n'eût reçu depuis aucun argent, il l'avoit gardé chez lui & élevé. Ce n'a été que longtems après qu'on lui a tenu compte de ses déboursés & qu'on lui a appris que cet enfant étoit fils d'un M. de Piis clandestinement marié; ensorte qu'on ne peut assurer s'il sera habile à succéder. Quoi qu'il en soit, c'est alors que M. Auguste a pris le

nom de son pere & a fait connoissance avec son grand Pere, le Baron de Piis, encore existant à Bordeaux. Il se trouve en effet d'une famille distinguée en Provence; il en a été reconnu à un certain point, a arboré le plumet, & a porté ses prétentions très-haut; on cite dans une de ses pieces des vers qui ont fort intrigué ceux qui n'étoient pas instruits de la métamorphose; en s'apostrophant lui-même il s'écrie:

> Attends tout des Dieux de la terre,
> Ils finiront par t'honorer
> D'un titre auquel ton cœur aspire....

On ne savoit ce que signifioit cette nouvelle prétention de M. de Piis. On se demandoit s'il vouloit être Comte ou Marquis. On a su enfin qu'il aspiroit seulement à être Commissaire des guerres par commission, comme une récompense de la Cour pour l'avoir amusée & fait rire; ce qui n'est pas en effet un petit mérite.

23 *Décembre* 1781. Après la mort de M. l'Archevêque, Messieurs les Grands-Vicaires, nommés par le Chapitre pour l'administration du Diocèse pendant la vacance du siege, se sont assemblés à l'effet de rendre un premier Mandement sur cet événement. L'un d'eux, M. l'Abbé de Boisbasset, en a présenté un tout prêt; il en a sur le champ été fait lecture. Quel étonnement! il s'est trouvé que c'étoit un vrai persiflage de de toute la conduite du défunt.

M. l'Abbé le Corgne de Launay, l'un des

Grands-Vicaires, s'eſt élevé avec force contre ce pamphlet, & il a été rejeté unanimement. Cet Orateur s'eſt chargé d'en dreſſer un autre dans le même jour parce que le cas preſſoit. Effectivement, au bout de quatre heures il a réuni ſes confreres. On a jugé que celui-ci contenoit un éloge trop affecté de la fermeté du Prélat & de ſon inflexibilité à ſoutenir les droits de l'Epiſcopat contre les entrepriſes de la Magiſtrature; les tolérans l'ont modifié, & il a paru tel qu'on l'a vu le 13 Décembre. Bien des gens voudroient qu'il eût été encore plus modéré. Quoi qu'il en ſoit, la conduite de l'Abbé de Boisbaſſet a paru d'autant plus malhonnête, qu'il eſt neveu de ce fameux Bouettin, ſi renommé durant le ſchiſme, qui avoit mérité à un ſi haut dégré l'eſtime de M. de Beaumont, & ſon affection qui avoit rejailli de l'oncle juſque ſur celui-ci.

On prétend que c'eſt l'Abbé Maury qui avoit préparé ce Mandement inſidieux, & engagé l'Abbé de Boisbaſſet à le préſenter.

23 *Décembre.* Le Combat du Vicomte de Vaudreuil contre M. de la Meth s'eſt paſſé avec le plus grand éclat: il a eu lieu en plein jour au Bois de Boulogne, en préſence de pluſieurs témoins choiſis de part & d'autre, d'une grande quantité de Valets & de beaucoup de paſſans. Ce Seigneur, mécontent de M. de Chabot, l'un des témoins, eſt allé ſe battre contre lui ſur la frontiere. La publicité donnée à ce duel & à pluſieurs autres arrivés avant, révolte les Philo-

ſophes, voyant avec douleur qu'ils n'ont pas encore déraciné tous les préjugés.

24 *Décembre* 1781. M. Tronchin étoit trop célebre pour ne pas mériter une notice plus particuliere & plus détaillée. Né à Geneve en 1709 d'une famille noble, originaire d'Avignon, recommandable par ſon ancienneté & par les emplois qu'elle occupa dans la République ; il auroit dû être riche ; mais ſon pere ayant tout perdu, le fils fut obligé de chercher des reſſources. Il avoit la plus belle figure, beaucoup d'eſprit ; il avoit fait de très-bonnes études & étoit en état d'occuper quelque place que ce fût. Un livre de Boerhaave lui tombe entre les mains, & détermine ſa vocation pour la médecine. Il paſſe en Hollande pour étudier ſous ce ſavant Profeſſeur de Leyde, ſi fameux qu'on lui écrivoit de la Chine *à Boerhaave en Europe.* Il diſtingua bientôt cet éleve nouveau, & au bout de quatre mois ſe repoſa ſur lui d'une partie de ſes ſoins.

M. Tronchin pratiquoit déjà à 23 ans ce traitement de la petite vérole, qui lui a toujours réuſſi & qui a paru pendant longtems ſi extraordinaire ici. On doit à ſon courage & à ſon génie les progrès qu'a fait parmi nous, malgré tous les obſtacles, la pratique de l'inoculation. Cet *art qui*, comme on l'a dit, *nous milleſime, au lieu que la Nature nous décimoit.* On lui doit auſſi les changemens ſalutaires que la médecine a éprouvés en France. Sa deviſe étoit : *ſimplex ſigillum veri. Il n'y a qu'une Médecine*, diſoit-il

ſouvent, *c'eſt la médecine obſervatrice & expectante.* Il n'a jamais traité de la même maniere deux perſonnes attaquées de la même maladie. Perſuadé de l'influence néceſſaire du moral ſur le phyſique, il avoit rendu ſa médecine plus douce en quittant Amſterdam pour Geneve, & il l'adoucit encore en quittant Geneve pour Paris ; il prétendoit que dans cette ville on ne pouvoit pas trop l'adoucir, vu les affections de l'ame des individus. Auſſi ſoulageoit-il, guériſſoit-il même plus de malades par ſes conſolations que par ſes remedes, & tous ſes malades devenoient ſes amis.

En 1755, il vint à Paris pour inoculer M. le Duc de Chartres & Mademoiſelle d'Orléans, ce qui lui valut peu après la qualité de premier Médecin du Prince. En 1778, l'Académie des Sciences le reçut au nombre de ſes huit Aſſociés étrangers. Il a peu écrit ; mais le recueil de ſes conſultations ſeroit un beau livre en phyſique, en médecine, & même en morale. Il employoit preſque tout ſon tems à la pratique de la médecine & de la bienfaiſance ; tous les ſoirs il recevoit chez lui les pauvres malades ; c'eſt ce qu'il appeloit ſon *Bureau d'humanité* ; en ſorte que ſa perte eſt un deuil général.

24 *Décembre.* On doit jouer inceſſamment à l'Opéra la premiere repréſentation d'un Opéra nouveau en trois actes, intitulé *La double Epreuve ou Colinette à la Cour.* Les paroles ſont d'un Maître des Comptes qui ne ſe nomme pas ; mais

que tout le monde sait être M. *Lourdet de Santerre*. On dit que c'est le sujet de Ninette à la Cour qu'il a étendu. La Musique est de M. Gretry.

24 *Décembre* 1781. Le bruit court ce Soir, que c'est M. de Juigné, Evêque de Châlons, qui est nommé Archevêque de Paris.

25 *Décembre*. Le Chapitre de Paris a été fort agité ces jours-ci à l'occasion d'une grande affaire: le Curé de Saint André des Arcs, lorsqu'on est venu lui apporter le Mandement ordonnant les prieres de 40 heures pour la conservation de M. l'Archevêque alors agonisant, non-seulement ne s'est pas mis en état d'y satisfaire, mais s'est écrié : *Comment peut-on prier Dieu pour un pareil homme?* On avoit instrumenté contre lui & l'on alloit le sommer de satisfaire au Mandement, lorsque le Vicaire l'a tiré de ce mauvais pas en prenant sur lui de faire exposer le Saint sacrement. Mais il n'en a pas été moins question de constater son délit & de lui infliger une peine canonique. Les plus modérés du Chapitre ont été d'avis de ne pas augmenter le scandale en le rendant plus public, & de laisser la procédure en suspens, pour y être statué par le nouvel Archevêque, suivant que sa sagesse le lui prescrira.

25 *Décembre*. On se rappelle ce Philosophe qui vouloit casser sa tasse en observant un enfant s'abreuver à un ruisseau & y puiser l'eau avec le creux de sa main. Telle a été la surprise de M. de Bernieres, un de nos plus grands mécaniciens, à la vue d'une machine inventée par le

Sieur Vera, Commis de la poſte, ſans érudition, ſans principes, ſans aucune connoiſſance des arts. Sa conſtruction eſt fondée ſur une idée neuve & ingénieuſe, & pouvant être appliquée avec avantage dans des occaſions fréquentes. Elle eſt extrêmement ſimple, peu diſpendieuſe. Son objet eſt d'élever l'eau à des hauteurs conſidérables. Elle n'exige, pour ainſi dire, d'autre entretien & d'autre réparation que de changer de tems en tems la corde de ſparterie, que l'auteur emploie de préférence à toute autre, parce qu'elle a la propriété de ſe conſerver dans ce fluide où les autres ne tardent pas à ſe pourrir.

Cette corde, réunie par les deux bouts, de maniere qu'elle forme ce qu'on connoît ſous le nom d'une corde ſans fin, paſſe en bas ſous une poulie qu'elle embraſſe à moitié, laquelle eſt arrêtée vers le fond d'un tonneau rempli d'eau. Elle embraſſe auſſi une autre poulie ſemblable à la premiere, placée à 60 pieds au moins de hauteur. On fait tourner ſur elle-même cette ſeconde poulie par le moyen d'une grande roue à gorge & à manivelle, pareille à celle des Tourneurs.

Dès qu'on tourne cette grande roue, la corde de ſparterie prend une marche ſucceſſive & continue, & l'on voit l'eau monter en dehors de cette corde & tout autour d'elle juſqu'au-deſſous de la poulie ſupérieure, où une eſpece de Chapiteau la force de tomber dans une goutiere qui la verſe où l'on veut.

C'eſt par une lettre du 18 Octobre dernier, que

M. de Bernieres a écrite au journal de Paris, que les Amateurs & Artiſtes ont eu connoiſſance de la découverte du Sieur Vera. Ils ſe ſont empreſſés d'aller la vérifier & ſont ſortis émerveillés de ſa ſimplicité & de ſa juſteſſe. Elle a été ſoumiſe à l'examen de l'Académie Royale des Sciences, & l'on ne tardera pas à en avoir la déciſion.

26 *Décembre* 1781. Il paroît conſtant qu'en effet M. l'Archevêque de Toulouſe, appuyé par l'Abbé de Vermont auprès de la Reine, a été nommé 24 heures Archevêque de Paris; mais que le pamphlet dont on a parlé a produit ſon effet. Tout le parti des dévots a été tellement alarmé du danger que la religion courroit, ſuivant eux, ſi ce Prélat athée eût été élevé ſur le premier ſiege pontifical de la France, qu'ils ont cru devoir ſe permettre d'uſer de la voie peu honnête d'écrits anonymes. Ceux qui ont lu celui-ci diſent qu'il n'eſt pas nouveau, que c'eſt un libelle répandu il y a quelques années à Toulouſe, lorſque ce Prélat fit ſéculariſer une Communauté de filles religieuſes; il étoit tombé dans l'oubli, & on l'a rajeuni.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt en effet M. de Châlons qui eſt nommé par le Roi, Archevêque de Paris. Ce Prélat de fort bonnes mœurs, fort religieux, eſt en outre un très-zélé Moliniſte. Ses principes ſont les mêmes abſolument que ceux de M. de Beaumont, & il y a grande apparence que ce ſera la même adminiſtration. M. de Juigné eſt auſſi fort charitable, & d'ailleurs d'une maiſon

riche, ce qui ne le mettra pas dans le cas de faire part à ses parens des gros revenus dont il va jouir.

26 *Décembre.* L'Académie des Sciences, en effet, ayant nommé des Commissaires pour examiner la machine du Sieur Vera, leur rapport a eu lieu le 15 Décembre, & cette Compagnie a confirmé les éloges qu'ils lui ont donnés.

MM. le Roi & l'Abbé Bossut étoient ces Commissaires. Suivant les expériences qu'ils ont faites, le résultat moyen d'une corde de sparterie ayant 21 lignes de circonférence a été de 250 pintes en 7 minutes & 45 secondes. L'eau, dans les expériences, a été élevée à 63 pieds. Une corde double environ de circonférence, n'a pas donné tout-à-fait autant d'eau dans le même espace de tems; il a fallu onze minutes 45 secondes pour obtenir le même volume de liquide par une corde de chanvre de 15 lignes de circonférence.

D'après cet examen & l'approbation des savans, on ne doute pas que cette machine ne soit adoptée dans les manufactures, dans les maisons particulieres, & surtout dans les marais & dans les jardins, au produit & à l'embellissement desquels l'arrosement contribue d'une maniere aussi essentielle.

26 *Décembre.* On répand encore contre M. le Duc de Chartres un Quatrain enfanté sans doute par le désespoir de propriétaires ruinés & cherchant à exhaler leur rage: ils oublient en ce moment le Prince du sang, pour n'envisager qu'un

ennemi cruel dont ils cherchent à se venger de toutes les manieres; & ils osent se porter jusqu'aux imputations les plus calomnieuses pour peu qu'elles soient fondées sur des apparences.

A la gloire préférer l'or,
Fuir l'ennemi sans le combattre,
Ce n'est pas sortir d'henri quatre;
C'est être bâtard de Melfort.

27 *Décembre* 1781. On ne s'en est pas tenu à des louanges fades de M. de Beaumont. On l'a apprécié plus véritablement dans ce quatrain, où l'on exalte ses bonnes qualités sans dissimuler ses défauts.

Dieu lui donna la bienfaisance;
Le Diable en fit un entêté:
Il couvrit par sa charité
Les maux de son intolérance.

27 *Décembre*. Il devoit y avoir aujourd'hui appartement & banquet à Versailles en réjouissance de la naissance du Dauphin; Madame la Comtesse d'Artois n'étant pas encore bien rétablie de la fievre qu'elle a eue il y a près de deux mois, s'est trouvée pendant la nuit dans un état si critique & si dangereux qu'elle a désiré être administrée. Elle a en effet reçu tous les sacremens à deux heures du matin, &, au lieu des fêtes auxquelles on se préparoit, on a ordonné les prieres de 40 heures. Cette nouvelle a répandu une consternation générale dans la capitale.

27 *Décembre*. Les amateurs continuent à suivre avec empressement les concerts spirituels, surtout depuis que leur concert par excellence n'a plus lieu. Il y en a eu deux la veille & le jour de Noel.

Le motet de M. *Chardini*, chanté le vingt-quatre, annonce un Compositeur qui, quoique jeune, connoît parfaitement les regles de l'art; mais auquel il manque de la consommation. D'ailleurs, l'exécution lui a fait grand tort & l'on ne peut dissimuler que les chœurs manquoient d'ensemble. Il y a à parier qu'une seconde fois, ce morceau produira plus d'effet.

M. *Querat*, éleve de M. *Capron*, a fait plaisir par la maniere agréable dont il a joué son concerto de violon. On n'en peut dire autant de la voix de Madame *Ferandini* qui a chanté pour la premiere fois un air de M. Missiwecek. Cette musique a paru aussi barbare que le nom de son auteur.

M. *Salentin* qui remplace à l'Opéra M. Rault pour la flûte, & qu'on croit déjà très goûté dans d'autres concerts, a prouvé dans celui-ci du vingt-cinq, par l'exécution finie de son concerto de hautbois, qu'il savoit profiter des applaudissemens, pour en mériter de nouveaux.

MM. *Fodor*, *Michel* & *Duport* sont assurés de réussir toutes les fois qu'ils se font entendre.

L'Oratorio de M. Gossec sur la *Nativité* a terminé d'une maniere brillante les deux concerts. Le public n'a pu y voir sans intérêt la fille de M. le Gros, chargée à l'âge de 7 à 8 ans

au plus, d'un petit morceau de récitatif, qu'elle a rendu avec toutes les graces de son enfance. Elle annonce les plus heureuses dispositions pour marcher sur les traces de son pere.

28 *Décembre* 1781. M. Moline vient de faire imprimer sa Comédie en trois actes & en vers de l'*Inconnue persécutée*, mêlée d'ariettes, représentée devant Leurs Majestés par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi le 12 Novembre 1776. Il conclut de cette époque que l'antériorité de son Poëme est bien constatée sur celle de M. du Rosoi; il ajoute peu modestement, il est vrai, mais du moins avec vérité, que la supériorité ne le sera pas moins pour quiconque voudra en faire la comparaison. Il reproche enfin à son rival d'avoir copié une infinité de morceaux de la premiere &, en avouant ces larcins, de ne les avoir pas désignés avec des guillemets de façon qu'on pût distinguer clairement la part de chacun & qu'on ne confondît point le travail de M. Moline avec les *idées sublimes* dont lui, du Rosoi, a enrichi cette Comédie-Opéra.

28 *Décembre*. MM. les Gardes du Corps, à la naissance du Dauphin, ont le privilege qu'ils ne veulent pas laisser perdre, de donner à la Reine un bal que l'un d'eux ouvre en dansant avec S. M. Ce bal devoit avoir lieu demain 29, & M. de Pressy, l'un des Majors de Cour, étoit choisi pour cette honorable fonction. La Maladie de Madame la Comtesse d'Artois empêche que le bal n'ait lieu; c'est d'autant plus fâcheux

que la plus grande partie de la dépense étoit faite. Chaque garde du Corps s'étoit cottisé, avoit donné un louis, les autres Officiers à proportion. Il y avoit 3800 bougies de commandées; on peut juger par cet article du reste de sa magnificence.

Ce qu'il y a de plus fâcheux encore, c'est que cette fête a déjà coûté la vie à plusieurs Gardes du Corps. MM. les Chevaux-légers, & les Gendarmes ont trouvé mauvais de n'avoir pas été invités en corps; il en a résulté des propos dont se sont suivies des rixes, & l'on assure qu'il y a déjà trois Gardes du Roi de tués.

29 *Décembre* 1781. Les Comédiens François depuis que M. Rochon de Chabannes a répandu sa brochure au sujet des deux troupes qu'il désireroit, boudoient cet Auteur, & ne vouloient pas reproduire sa piece des *Amans généreux.* Envain Mlle Doligny, qui aime le Poëte & cette Comédie, sollicitoit ses Camarades de la jouer. Enfin, le Sieur Préville est venu à son appui, & les Amans généreux ont reparu hier jeudi avec le succès ordinaire, & ce qui confond les détracteurs du Poëte dans la troupe, qui prétextoient, pour exclure sa piece, le peu de bénéfice qu'elle rendoit, c'est qu'on a fait à la porte 1800 livres malgré le mauvais jour.

29 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Strasbourg du 10 Décembre 1781..... La nation juive d'Alsace a cru devoir célébrer avec éclat la naissance du Dauphin; en conséquence, les préposés

généraux ont écrit aux Rabins de la Province pour les inviter à composer un cantique en actions de graces, & à indiquer les pseaumes & prieres analogues à la circonstance.

Sur leur réponse, ils ont été, ainsi que les Préposés particuliers & autres Députés des Communautés juives de la Province, invités à se rendre à Bischheim au Saum près Strasbourg pour le Mardi 20 Novembre.

Je passe sur les préliminaires de cette fête, sur ce qu'elle eut de commun avec toutes les autres, sur les charités qu'elle occasionna en faveur des étrangers & même de nos Moines catholiques, contre les mœurs & les pratiques religieuses de cette nation, & j'en viens aux cérémonies particulieres qui la caractérisent.

Les Rabins, Préposés généraux, accompagnés des Préposés particuliers & Députés des Communautés juives de la Province, précédés des jeunes gens & enfans juifs de la Communauté de Bischheim, rangés sur deux lignes avec deux drapeaux, accompagnés de musique & au bruit d'une décharge de douze petits canons & de nombre de boëtes, partirent de la maison où ils étoient assemblés, & se rendirent en corps à celle du Sieur Cerfbert, l'un des Préposés généraux, où est la Synagogue, laquelle se trouva décorée des plus riches ornemens, illuminée d'un grand nombre de bougies, & remplie de monde que la curiosité avoit attiré. Le Tabernacle fut ouvert, &, ce qui ne se pratique que dans

dans les circonstances les plus extraordinaires, les tables de Moïse furent exposées à la vue, au bruit d'une nouvelle décharge de canons & de boëtes. On commença les prieres ordinaires, suivies de celles usitées tous les Samedis pour le Roi & la Famille Royale, puis on chanta le cantique en actions de graces, composé pour la circonstance.

Ensuite, repas, bal, illumination. Entre les devises on distinguoit celle-ci en latin, au-dessous du portrait du Roi en médaillon.

Si mora longa fuit, nimios nunc desine quæstus
Gallia, Borbonides parturiendus erat.

29 *Décembre*. Le Docteur Barthès, quoique M. le Comte de Maurepas soit mort, n'a pas moins acquis par son audace & ses intrigues assez de consistance pour se faire nommer, à la mort de Tronchin, premier Médecin de M. le Duc d'Orléans, à l'exclusion de dix ou douze praticiens de Paris qui aspiroient à cette place, & y avoient des prétentions plus ou moins fondées. Ce triomphe a excité l'envie, & l'on recherche quel est ce Barthès.

On convient assez généralement que c'est un homme de beaucoup d'esprit, parlant très-bien, ayant une mémoire prodigieuse & conséquemment des connoissances infinies; il a été pendant plusieurs années Chancelier de l'Université de Montpellier & à la tête de la Faculté de cette ville, très-renommée en médecine. Il a fait quel-

ques ouvrages, dont le principal eſt une eſpece de traité de métaphyſique, intitulé *Nouveaux Elémens de la Science de l'Homme*, qui n'eſt autre choſe que la *Médecine de l'Eſprit* de le Camus retournée ; c'eſt-à-dire la doctrine pure du matérialisme. Quant à ſon état, on le regarde comme profond en théorie; mais on lui refuſe ce tact ſi néceſſaire pour exercer ſa profeſſion utilement envers l'humanité.

Ses rivaux jaloux diſent que c'eſt un cinique, un homme ſans mœurs, un roué. Il vient d'être tout récemment reçu Membre de la Société Royale de Médecine.

30 *Décembre* 1781. Quoi qu'en diſent les détracteurs des ſciences, leur application eſt ſouvent très-utile dans la ſociété, & ſans doute M. le Noir, Lieutenant-général de Police de cette capitale en a jugé ainſi en établiſſant une *école de boulangerie*, dont il eſt le Préſident, & un Comité de Membres experts dans la théorie ou dans la pratique, pour le diriger dans les réglemens à faire ou à réformer concernant cette partie importante de ſon adminiſtration. L'objet qu'il a ſoumis le premier à l'examen du Comité, a été la vente du pain au poids, afin d'en diſcuter par des expériences multipliées les avantages & les inconvéniens.

30 *Décembre*. M. de Maurepas n'a pas été mort que tous les aſpirans à le remplacer dans la confiance du Roi ſe ſont rendus à Verſailles. On y a remarqué entre autres le même jour M. le

Duc de Choiseuil & M. Necker; ce qui fit dire à un rieur: que c'étoit le comte rendu, la recette & la dépense. On a versifié ce bon mot de la maniere suivante.

A la Cour en diligence,
Dès qu'eut passé Maurepas,
Vint choiseuil plein d'assurance,
Et Necker suivant ses pas.
Pourquoi de cette alliance
S'étonner ou se fâcher?
Ensemble doivent marcher
La recette & la dépense.

30 *Décembre.* L'affaire de M. de Flandres de Branville devient de plus en plus fâcheuse pour lui; envain les Présidens du Châtelet ont-ils cru qu'il ne falloit point faire attention à un mémoire venu d'Ostende, sans signature d'Avocat & portant les caracteres du libelle; Messieurs les Conseillers ont trouvé mauvais qu'ils eussent pris une pareille décision sans les appeler. En conséquence, il est plus question que jamais de dénoncer le Mémoire comme libelle, de décréter l'Auteur, M. *Garnier*, & de mettre M. de Branville dans le cas de se justifier si les imputations de son accusateur semblent exiger d'être réfutées.

30 *Décembre.* Le Sieur Duval, Confiseur du Roi, au grand Monarque rue des Lombards, continue à offrir au public un cours d'histoire en sucrerie. Il annonce qu'on verra chez lui le mois prochain dans son magazin d'étrennes la

flotte françoise bloquant la baye de Chesapeac, l'investissement d'York & Glocester par les armées Françoises & Américaines, la *reddition de Lord Cornwalis*, le *défilé des troupes Angloises rendant les armes*: il a en outre représenté le *superbe obélisque, élevé sur la place du port de Vendre en Roussillon, en l'honneur de la bienfaisance de Louis XVI.* Enfin, il a figuré en sucre les *cérémonies qui se sont observées à la naissance du Dauphin où tous les Princes & Princesses sont représentés.* Il a en outre des bonbons *Anti-Anglois*, ou *Pierre de touche à la Fayette*, des bonbons *au Général Washington &c.*

Ce zele patriotique a valu au Sieur Duval la faveur insigne d'un Brevet de *Confiseur du Roi.*

30 *Décembre*, 1781. Madame la Comtesse d'Artois va mieux, & l'on espere que les plaisirs de Versailles différés n'en seront que plus vifs. La Cour & la ville se sont également intéressés pour cette Princesse. Le compte qu'on lui a rendu de cet attachement a dû la soulager dans ses maux; mais ce qui y a surtout contribué, c'est l'affection vraiment conjugale de son Auguste époux; l'excellence de son cœur s'est manifestée en cette occasion, & il a rendu à la malade les soins les plus tendres, les plus constans & les plus recherchés. Elle s'est écriée dans sa joie, qu'elle étoit bien sûre jusque-là d'en être aimée; mais non à ce point & jusque dans cet état triste & repoussant.

31 *Décembre*. Les Boulangers assujettis à don-

ner exactement le poids proportionné au pain du peuple, présenterent il y a quelque tems un Mémoire à M. le Lieutenant-général de Police pour ne plus vendre le pain au poids. Ils s'y plaignoient qu'en employant la quantité autorisée par l'usage de quatre livres dix onces de pâte pour un pain de quatre livres, ils obtenoient rarement ce poids & se trouvoient souvent dans le cas de l'amande.

MM. Parmentiers & Cadet de Vaux avoient traité cette matiere dans le *Parfait Boulanger* & inclinoient pour le vœu de ces marchands.

C'est à l'occasion de ce Mémoire & de la question élevée, que M. le Noir a désiré qu'on éclairât sa sagesse. Des Commissaires ont été nommés, à la tête desquels s'est trouvé M. Tillet de l'Académie Royale des Sciences qui, dans une assemblée du Comité de Boulangerie tenu le 5 Novembre, a lu les *expériences & observations sur le poids du pain au sortir du four & sur le réglement par lequel les Boulangers* sont assujettis à donner au pain qu'ils exposent en vente un poids fixe & déterminé.

Suivant son rapport, par ces expériences faites en présence non-seulement de tous les Membres du Comité, mais de plusieurs Magistrats recommandables par leur zele & leurs lumieres, il résulte que 50 pains mis dans le même four, faits de la même pâte, au poids de quatre livres dix onces, trois seulement sont sortis pesant quatre livres, trois ont excédé ce poids, & les

44 autres ont varié au point que la différence entre les deux extrêmes s'eſt trouvée de quatre onces & démie.

D'après cette conſidération & pluſieurs autres ſuperflues à détailler, il paroît que la Police ſeroit portée à ſe rendre aux repréſentations des Boulangers. Cependant, pour mieux éclaircir la matiere avant de prononcer, M. le Noir a déſiré que tous ceux qui auroient des objections à faire, vouluſſent bien les communiquer. On doit y répondre, & tout ce travail ſera réſumé dans un Comité extraordinaire & public, où l'on ſtatuera définitivement.

31 *Décembre* 1781. Mlle Contat qui, malgré tout ce qu'on a dit, a captivé aſſez M. le Comte d'Artois pour en concevoir un fruit, après être accouchée d'un garçon, a reparu à la Comédie, & joué il y a quelques jours. On aſſure cependant que le Prince n'a pas voulu le reconnoître.

31 *Décembre*. Suivant ce qu'on écrit de Bordeaux, le Parlement de cette ville a renouvelé depuis la rentrée ſes arrêtés en faveur du premier Préſident & plus fortement que jamais; il a en outre pris une tournure très-adroite vis-à-vis de M. Dupaty: c'eſt que, comme un Membre d'une Compagnie ne peut reſter à une délibération le concernant, toutes les fois que les Magiſtrats veulent en tenir une, ils commencent par l'avertir qu'il ſera queſtion de lui, & l'obligent par là à ſe retirer.

Malgré ces nouveaux actes de ſchiſme, on

assure que M. le Berthon va retourner à Bordeaux ; on dit même qu'il a déjà quitté Châlons.

31 *Décembre.* A en juger par les deux grandes répétitions préliminaires d'une premiere représentation d'Opéra. Celui de M. de Santerre est déjà regardé comme très-médiocre quant au Poëme, comme de beaucoup inférieur à *Ninette à la Cour*, qu'on reconnoît parfaitement ici, quoiqu'il en ait changé le nom. On commence à dire qu'il est très-imprudent à lui de reproduire la sienne pour la troisieme fois, lorsque nous en avions déjà deux charmantes, l'une en comédie, l'autre en ballet ; que c'est s'exposer à des comparaisons désavantageuses qui ne feront que mieux ressortir les défauts sensibles & multipliés de l'ouvrage.

Quant à la musique, on l'a trouvée délicieuse, mais décousue comme le fonds, & d'ailleurs pleine de disparates par la même raison. Quoique ses partisans assurent que c'est l'ouvrage le plus parfait de M. Gretry, les vrais connoisseurs prétendent, au contraire, que de vingt-deux œuvres de sa composition, celle-ci n'est peut-être pas la vingtieme. Au surplus, on jugera demain plus pertinemment, & le Poëte & le Musicien.

31 *Décembre.* Les femmes de Cour, infiniment au-dessus des scrupules d'une bourgeoise, craignent moins d'annoncer leurs foiblesses : c'est sans doute ce qui a autorisé M. le Chevalier de Bouflers à divulguer la chanson suivante. Elle est

adressée au fils naturel qu'il a eu de Madame la Princesse Cr ***, née San *** Do *****.

Sur l'Air: *D'Albaneże, champêtre asile.*

O toi qui n'eus jamais dû naître
Gage trop cher d'un fol amour,
Puisses-tu ne jamais connoître
L'erreur qui te donna le jour!
Que ton enfance
Goûte en silence
Le bonheur qui pour elle est fait,
Et que l'envie
Ignore, ou taise ton secret. (Bis)

La nature, au nom de ta mere,
T'offrira ses premiers bienfaits,
Un lait pur, un air salutaire
De doux fruits, un ombrage frais.
Que ton enfance
Goûte en silence &c.

Renonce au rang, à l'opulence,
C'est l'honneur qui t'en fait la loi;
Ne crains pourtant pas l'indigence,
L'Amour l'écartera de toi.
Que ton enfance
Goûte en silence &c.

Souvent une main inconnue
T'offrira quelque don nouveau,
En secret une mere émue
Viendra pleurer sur ton berceau.
Connois ta mere,
L'honneur sévere

Lui

Lui défend de ſe découvrir ;
Mais par tendreſſe,
Mais par foibleſſe
Une mere aime à ſe trahir.

D'un air plus touchant & plus tendre,
Peut-être un jour tu la verras
Tour à tour dans ſes bras te prendre,
Et te remettre entre mes bras,
Connois ta mere :
L'honneur ſévere. &c.

ADDITIONS

AUX PREMIER'S VOLUMES DE CETTE COLLECTION.

A la page 284 du 2e Volume de la premiere Edition de Londres 1777. 19 Octobre 1765.

Epitaphe de Bébé.

D. O. M.
Hic jacet
Non corpusculum, ſed Exta
Nicolai Ferri Lotharingi,
E Vico de Plane
In ſalmenſi Principatu,
Nati die 14 Novembri, anni 1741,
Et denati die 9 Maii anni 1764.
Sceleton verò ſervatur in bibliothecâ
Regiâ Nanceianâ.
Præter naturam portentum
Corporis non inelegantis.

Brevitate & gracilitate
Spectabilis homullus
Ut pote longus sex & viginti françicos
Septenarum autem pondo librarum francicarum
Et unciarum trium.
Benefico Stanislao 1o. Polonorum Regi,
Duci Lotharingiæ & Barri
Carus:
Cuique, quæ cæteris juvenilis ætas est
Senium fuit,
Et lustra quinque sæculum.

Tome 3. A la page 57. Le 3 *Juillet* 1766. Le célebre proscrit, Jean Jacques Rousseau, n'a pas fait en Angleterre la sensation que sa réputation sembloit lui promettre; il paroît même par les écrits publics anglois, qu'on n'y a pour lui qu'une très-médiocre estime, & qu'on y a cherché plus à le ridiculiser qu'à l'admirer. Soit dégoût ou dédain, il s'est éloigné de la capitale peu de tems après son arrivée, & il s'est retiré à la campagne, où il vit presque ignoré. Malgré la singularité de son être, on ne peut s'empêcher de le plaindre & lui refuser beaucoup d'esprit.

A la page 59. Le 10 *Juillet* 1776. Trois jeunes gens de 16, 17, 18 ans, qui se prétendent impliqués injustement dans l'affaire de la mutilation d'un crucifix, arrivée à Abbeville le 9 Août 1765, viennent de répandre un Mémoire à consulter & Consultation, signés de huit Avocats, tendans à improuver la sentence & arrêt qui condamnent au feu & à la mort, comme on a

vu, deux autres jeunes gens; ordonne qu'à l'égard de ceux-ci il sera sursis à leur jugement jusqu'après l'exécution. Ils prétendent que, dans les procédures & dans les jugemens intervenus dans ce procès, il y a des vices qui ne peuvent être réformés que par des tribunaux supérieurs; en conséquence, ils concluent à une requête civile, ou en celle de revision; mais il ne paroît pas que leur demande soit admise.

A la page 63. Le 18 *Juillet* 1766. Le Chevalier le Febvre de la Barre a été exécuté à Abbeville, & y a subi son Arrêt dans toute son étendue. Il a témoigné beaucoup de fermeté à la vue de son supplice, n'a chargé aucun de ceux qui ont paru participer aux sacrileges commis, a rapporté à lui seul tous les délits dont on a parlé, & s'est attiré, par ce dernier acte de sa vie, la pitié de tous les spectateurs.

A la page 64. le 21 *Juillet* 1766. Extrait d'une lettre de Ferney du 15 Juillet..... M. de Voltaire, toujours occupé de la nouvelle affaire des Sirvins, n'a pas négligé la circonstance du voyage de Madame Géoffrin à Varsovie, & a profité du crédit de cette Dame sur l'esprit du Roi de Pologne, pour l'engager à solliciter ce Monarque en faveur des accusés; il lui a en même tems adressé un Mémoire avec une lettre très-adroite, telle qu'il en fait écrire en pareille circonstance. Je vous l'enverrai; mais il ne veut pas qu'elle soit publique avant la réponse.

A la page 64. Le 22 *Juillet* 1766. Il feroit difficile de rendre compte fuccinctement de ce qui s'eft paffé dans l'ordre des Bénedictins, des divifions inteftines qui ont partagé les membres qui le compofent, & ont forcé le Gouvernement à en connoître. Il a été rendu à leur fujet plufieurs Arrêts du Confeil du Roi pour parvenir à concilier les efprits. Un nouveau du fix de ce mois confirme les Bulles & Lettres-patentes d'érection de la Congrégation de St. Maur, ordonne l'exécution provifoire des déclarations fur la regle, & des conftitutions de la dite Congrégation. Cet Arrêt contient 42 articles. La fermentation n'eft point éteinte & doit avoir des fuites, à en juger par les écrits que répand chaque parti.

A la page 64. Le 23 *Juillet* 1766. Extrait d'une lettre de Grenoble du 10 Juillet..... Ce n'eft que depuis peu que l'Arrêté de notre Parlement fur la réponfe du Roi faite aux Députés mandés à Verfailles, fe répand clandeftinement dans cette ville. Il eft daté du 21 Juin dernier & a fept articles.

Meffieurs conviennent, dans cette piece finguliere, que le *Roi n'eft comptable qu'à Dieu de l'autorité fouveraine qu'il exerce dans fon Royaume, qu'à lui feul appartient l'inftitution de la loi fans dépendance & fans partage*, &, par une inconféquence très-palpable, prétendent cependant ôter à S. M. la liberté de juger ou faire juger fes fujets, ainfi qu'il l'eftime néceffaire,

& se réservent la faculté d'examiner, de combattre, de rejeter ses loix nouvelles..... Du reste, beaucoup de *Pathos*. Il n'y a pas d'apparence qu'ils osent faire imprimer cet Arrêté, comme les précédens.

A la page 66. Le 27 *Juillet* 1766. Un procès criminel très-singulier entre M. de la Maugerie, Gentilhomme de Normandie, & M. de Briqueville de la Luzerne d'un nom plus connu dans la noblesse, occupe le public & le partage. Le fond est un cheval de 150 livres; mais l'accessoire est un assassinat en sa personne, dont le premier accuse le second. Le procès étoit à la Connétablie, & il étoit intervenu sentence qui avoit ordonné un plus amplement informé d'un an, pendant lequel le Sieur de la Maugerie seroit élargi, & le Sieur de la Luzerne tenu de garder prison. C'est dans ce point favorable pour lui, que l'accusateur, voulant une victoire plus complette, s'est pourvu au Parlement, & demande la cassation de la Sentence. On annonce de sa part un Mémoire curieux.

A la page 78. Le 18 *Août* 1766. Le Mémoire de M. de la Maugerie paroît depuis quelque tems. C'est un supplément aux autres. Il y a joint une carte fort détaillée du lieu du délit; il y a même fait graver toutes les positions où il prétend s'être trouvé le 18 Février 1764 à Saint Lo, jour & lieu de la scene du délit, & il en fait résulter des preuves physiques devant parler au défaut de témoins.

M. de la Luzerne, de ſon côté, répand un *Précis* pour infirmer les nouveaux raiſonnemens de ſon adverſaire; mais on eſt obligé de convenir qu'il n'a ni la logique ni la force du *Factum* de celui-ci.

A la page 80. Le 21 *Août* 1766. Voici des détails plus exacts ſur la rixe dont on a parlé.

La courſe d'un cheval de M. de Lauragais, monté d'un poſtillon, avoit occaſionné pluſieurs paris. Par un mal-entendu entre M. le Marquis de Villette, & M. le Comte de Lauraguais, ce dernier a prétendu avoir gagné un tableau de prix au nouveau Marquis, qui s'en eſt défendu. M. de Lauraguais, piqué de la négative, a écrit une lettre à M. de Villette qui n'étoit pas faite pour flatter ſon amour-propre. Bleſſé de l'épître, il y a répondu par des épigrammes, & s'eſt rendu chez Mlle Arnoux pour y rejoindre ſoi-diſant M. de Lauraguais. Mais, comme cette hiſtoire avoit déjà fait bruit, à peine y étoit-il, que, ſuivant de près, des gardes des Maréchaux de France ſe ſont attachés à leurs perſonnes. Comme l'un & l'autre ont réellement beaucoup d'eſprit, ils en ont fait uſage pour s'expliquer plus de ſang froid, & ſe ſont conciliés de façon qu'ils ſont devenus les meilleurs amis, ne ſe quittant preſque plus, à la promenade, aux ſpectacles &c. M. de Villette a acquitté le paris; en revanche M. de Lauraguais lui a fait préſent d'une jolie voiture. Tout cela alloit le mieux du monde; malheureuſement il a fallu compa-

roître au tribunal de MM. les Maréchaux de France, & s'y expliquer sur le fonds de l'affaire. Ce respectable Aréopage, après les avoir ouïs, & pris connoissance de beaucoup de détails dans lesquels il n'est pas possible d'entrer, a cru devoir prononcer un jugement; mais il doit être confirmé par le Roi avant qu'il s'exécute. Cette aventure a fait ici beaucoup de bruit & n'a point surpris, de la part des auteurs. M. le Comte de Lauraguais n'est pas un homme ordinaire, & M. de Villette a fait ses preuves. Il est fils de l'ancien Trésorier général de l'extraordinaire des guerres, & est aujourd'hui Chevalier de St. Louis; il étoit dans la derniere guerre Aide-Major général des logis de l'armée.

A la page 80. Le 24 *Août* 1766. L'Académie Royale de Musique se dispose à remplacer les fragmens, & doit y substituer trois actes nouveaux sous le titre de *Fêtes lyriques*. Le premier ballet est d'un jeune Musicien de l'Opéra, qui se nomme *Francœur*, neveu du Surintendant de la musique du Roi: *Lindor* & *Ismene*; ce Poëme est attribué à plusieurs personnes qui gardent l'anonime; on le croit cependant communément de M. de Bonneval. La seconde entrée est un ouvrage posthume de deux Auteurs morts, *Rameau* & *Cahuzac*, & a pour titre *Anacréon*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Poëme du même nom, aussi de Rameau. Le troisieme ballet enfin, est *Erosine*, Pastorale héroïque, représentée à Fontainebleau le 9 Novembre der-

nier; Drame de M. de Moncrif, Lecteur de la Reine, & musique de Berton, Me. de musique de l'Opéra, & connu par plusieurs chacones de la premiere distinction, ainsi que par différens morceaux détachés &c.

A la page 84. Le 31 *Août* 1766. On a fait hier l'ouverture de la foire Saint-Ovide. Depuis son nouvel établissement à la place de Vendôme, elle a acquis chaque année de la célébrité par la fureur du public à s'y rendre le soir & à minuit. Des marionettes, des batteleurs, à la honte du bon goût & de l'honnêteté publique, y attirent tout Paris, & l'on voit à ces spectacles plus d'affluence qu'aux meilleures pieces des François.

A la page 84. Le 2 *Septembre* 1766. On a donné aujourd'hui pour la 1ere. fois sur le théâtre de l'Opéra *Les fêtes lyriques* annoncées. 1°. *Lindor & Ismene*, dont les paroles & la musique ont paru médiocres, pour ne rien dire de plus; 2°. *Anacréon*; il a été reçu avec plaisir, & le Poëme, sans être merveilleux, est passablement coupé, & il y a de jolies choses. Quant à *Erosine*, il faut abandonner le Drame pour n'écouter que la musique qui a plu beaucoup, ainsi que les ballets; on regrette que le Musicien ait travaillé sur d'aussi plates rimes. L'accueil que son ouvrage a reçu du public, doit l'encourager à courir cette carriere.

A la page 86. Le 7 *Septembre* 1766. D'Après le jugement de Messieurs les Maréchaux de France, M. le Comte de Lauraguais a été obligé de

rendre le tableau en question à M. de Villette. Nos Seigneurs ont sans doute regardé le pari qui en avoit été fait comme nul, ou devant être tel après ce qui s'est passé ensuite.

A la page 89. Le 12 *Septembre* 1766. On va délivrer incessamment la seconde souscription de l'estampe de la famille des Calas qui a fait la plus grande fortune. L'empressement du public à l'avoir n'ayant pu être satisfait par la premiere planche, on en a fait graver une autre qui sera copiée fidelement sur la précédente.

A la page 90. Le 14 *Septembre* 1766. Depuis qu'il est question de l'illumination meilleure de cette capitale, on ne s'est pas encore déterminé pour l'espece de lanternes qui doivent l'éclairer, & l'on a laissé subsister les anciennes. On a seulement tenté un nouvel essai d'une centaine du nommé *Bailly*, l'un de ceux qui ont concouru pour le prix. A en juger par l'effet de ses lanternes, comme il n'est que momentané, il est bien loin de remplir les objets du programme. La plupart de ses lampes s'éteignent & ne produisent pas constamment la clarté qu'on a droit d'en attendre. D'ailleurs, elles sont sujettes à des inconvénients qu'il seroit trop long de détailler & qui font croire qu'elles seront proscrites. Il y a toute apparence qu'on reviendra à celles qui ont été exposées l'année derniere sur le Pont neuf, & qui approchent le plus de ce qu'on désire; elles ont subi toutes les épreuves de l'intempérie de l'air pendant un an environ,

& conſtamment éclairé plus de douze heures de ſuite ſans diminution de lumiere. Elles ſont du Sieur *Bourgeois de Château-blanc*, qui a partagé le prix propoſé, & dont les inventions ont été imitées en partie par tous ceux qui ont concouru.

A la page 91. le 16 *Septembre* 1766. Mlle de la *Chalotais*, ſous le nom de ſon pere & de ſon frere comme fondée de leurs pouvoirs & ſe faiſant fort pour MM. de Montreuil, de la Gacherie, & de Keſalaut, a fait préſenter au Roi deux Requêtes tendantes à ſupplier S. M. de retirer les Lettres patentes du 5 Juillet dernier, comme étant un obſtacle au renvoi qu'ils ont demandé par la Cédule évocatoire. La premiere de ces Requêtes eſt du 11 Août & la 2e. du 26. Elles ſont ſouſcriptes par huit des principaux Avocats du Parlement qui eſtiment que la procédure faite à Rennes depuis les Lettres patentes du 5 Juillet dernier, ainſi qu'elle eſt expoſée dans cette Requête, eſt nulle, par les moyens qui y ſont établis, & que cette nullité ne peut que fortifier ceux ſur leſquels on a fondé la Requête par laquelle le Roi a été très-humblement ſupplié de retirer ces Lettres. Ces deux Requêtes ont près de 80 pages d'impreſſion *in*-4o.

A la page 91. Le 16 *Septembre* 1766. Il paroît encore un nouveau *Mémoire à conſulter & Conſultation*, ſous le nom de la famille de M. de la Chalotais, qui demande ſi la preuve par comparaiſon d'écriture, ſur laquelle on ne pourroit pas prononcer une condamnation à peine capi-

tale, suffiroit pour donner lieu à une peine légere, pour faire ordonner un plus amplement informé ou pour mettre hors de cour sur l'accusation. Le Conseil qui a examiné la question & l'ouvrage de le *Vayer* sur le même sujet, persiste dans sa Consultation du 26 Juillet dernier, & recueille de nouveau une multitude de faits qui prouvent les erreurs & les contradictions continuelles des Experts, d'où il conclut que s'il n'y a contre M. de la Chalotais que la seule déposition des Experts, en quelque nombre qu'ils puissent être, on ne peut ni mettre hors de cour, ni prononcer un plus amplement informé, & qu'on doit le décharger de l'accusation. La Consultation ajoute de plus que, par l'examen des pieces imputées, tout dépose en faveur de M. de la Chalotais; que jamais délit ne fut moins vraisemblable; que la qualité du crime, celle de l'accusé, sa conduite, ses sentimens les plus connus, que tout concourt à établir qu'il n'est pas auteur des billets anonimes, & qu'on blesseroit également les loix naturelles & positives, en ne le déchargeant pas de l'accusation. Cette Consultation est signée des mêmes Avocats que ceux qui ont souscrit celle des Requêtes, & est aussi du 26 Août dernier; elle contient 36 pages *in*-4°.

A la page 98. Le 4 *Octobre* 1766. Vers le commencement de ce mois on a répandu dans Paris & à la Cour avec la plus grande profusion, un Mémoire (prétendu signifié) contre M. Beu-

det, Secrétaire général de la Marine, & ne tendant pas moins qu'à lui faire perdre l'estime publique; mais l'auteur s'y livre à une déclamation qui décele son caractere; il a manqué son coup, & l'attaque est si grossiere, qu'avec un peu d'attention, on dévoile l'iniquité des prétentions de sa partie; toutefois, comme ce Mémoire est plutôt un libelle & une diffamation qu'une légitime défense, M. Beudet se propose de prendre à partie l'Avocat & de le mettre sous le glaive de la Justice; il se nomme *la Ville*, & passe pour être un homme très-suspect, pour ne rien dire de plus. MM. les Avocats en sont si persuadés, qu'ils l'ont fait rayer de dessus le tableau où il avoit trouvé le moyen de se faire inscrire.

A la page 102. Le 11 *Octobre* 1766. La Disette des sujets à la Comédie Françoise, tant pour les rôles de Petit-Maître que pour ceux à manteau, a déterminé M. le Duc de Duras, Gentilhomme de la Chambre du Roi, à envoyer un Acteur consommé dans les Provinces, pour tâcher de trouver dans les troupes qui y sont répandues des gens en état de faire ces rôles: c'est le Sieur Préville qui est chargé de cette commission.

A la page 102. Le 12 *Octobre* 1766. Les ordres sont donnés pour la construction d'un pont en face du cours sur la riviere de Seine, qui tiendra lieu de celui de Neuilly; on abattra l'espece de monticule qui se trouve à l'Etoile, de sorte que la vue portera sur ce pont de la place de Louis XV

& de la terrasse des Thuilleries. Ce monument superbe sera plusieurs années à édifier, ainsi que le chemin pour y conduire; on croit qu'on y enverra des troupes pour l'enlevement des terres, ce qui en accélérera beaucoup l'exécution. Il y a longtems que l'on fait des vœux pour qu'on emploie ces bras inutiles en tems de paix, aux travaux publics; l'utilité générale s'y trouve avec leur avantage particulier; étant juste de leur augmenter leur paye dans ces occasions.

A la page 102. Le 14 *Octobre* 1766. On a arrêté, il y a quinze jours environ, & mis à la Bastille l'Abbé Desplaces, pour avoir écrit des lettres injurieuses contre une novice de Remiremont.

A la page 103. Le 16 *Octobre* 1766. L'essai du Sieur Bailly pour éclairer quelques rues de Paris ne produisant pas l'effet qu'on en attendoit, on vient de recourir au Sieur Bourgeois de Châteaublanc pour entrer en lice nouvelle, & il paroît que nul compétiteur ne peut lui disputer la préférence. L'on ne doute pas qu'il ne soit choisi pour l'illumination complette de tout Paris; mais comme cet objet de dépense est considérable, il sera exécuté en plusieurs années.

A la page... Le 25 *Octobre* 1766. Le fameux Pere la Tour, ci-devant soi-disant Jésuite, qui a été longtems Principal du college de Louis le Grand, est mort à Bezançon, il y a quelque tems. Ce n'étoit pas un littérateur, mais un des intriguans de la Société, & il y avoit une grande prépondérance; ayant eu l'honneur d'avoir été Préfet

du Prince de Conty, auprès duquel il avoit beaucoup de crédit, S. A. l'avoit d'abord retiré au Temple.

A la page 101. Le 30 *Octobre* 1766. On mande de Rochefort qu'on y a fait une souscription de cinquante actions, de mille livres chacune, pour y bâtir une salle de spectacle; qu'elle a été aussitôt remplie, & qu'on y posa la premiere pierre le 22 du mois dernier.

A la page 101. Le 31 *Octobre* 1766. La nouvelle d'Espagne au sujet des Jésuites n'est pas telle qu'on l'a débitée depuis quelques jours, mais il paroît qu'il y a eu des soupçons contre eux assez fondés pour mériter l'attention du Gouvernement, & l'on apprend de Madrid, que M. d'Aranda a fait investir leur college, appelé le College Impérial. On croit que cette expédition est relative à l'affaire de Bayonne dont on a parlé.

A la page 101. Le 31 *Octobre* 1766. Le début de Mlle Durancy continue avec succès; elle vient de jouer *Electre* dans l'*Oreste* de M. de Voltaire. Il paroît qu'elle a très-bien saisi ce rôle; le public en a été fort satisfait, & espere beaucoup de son talent. On dit que Mlle *Clairon* voit avec douleur ce jeune sujet donner l'espoir de ne plus la regretter bientôt. Mais c'est surtout Mlle Dubois qui, étant en activité, est furieuse de voir une aussi laide créature l'emporter au Théâtre sur sa figure superbe.

A la page 111. le 3 *Novembre* 1766. M. Poivre

de Lyon, homme intelligent, qui a voyagé beaucoup dans l'Inde & qui y a fait un commerce aſſez conſidérable, mais ſans naiſſance, ſans grade, & tout neuf dans l'adminiſtration, a été choiſi par la Cour pour Commiſſaire général à l'Iſle de France, faiſant fonction d'Intendant. Il a été Lazariſte & eſt manchot. Il eſt de la ſecte des économiſtes, & ces Philoſophes triomphent de voir un de leurs coriphées immiſcé dans les affaires publiques.

A la page 111. le 5 *Novembre* 1766. Toute l'Europe a retenti du projet de l'exécution des moyens d'extraire des Pyrenées des mâtures pour notre Marine; après des travaux auſſi immenſes qu'effrayans, ſurmontés par une conſtance de près de vingt années de peine & de ſoins, au moment de jouir de l'avantage flatteur d'avoir mis à heureuſe fin une auſſi belle entrepriſe, ſon véritable auteur s'eſt vu en butte à l'envie & à la jalouſie de gens intéreſſés à lui ravir l'honneur & l'avantage de ſes veilles; par des menées auſſi ſourdes que lâchement ourdies, ils ont eu le crédit de s'approprier la manutention de cette grande affaire & d'en éloigner le Chef principal & ſes aſſociés, ſous des prétextes auſſi faux que vains, & de conſommer leur iniquité en ſurprenant au Conſeil du Roi, le 28 Mai 1764, un Arrêt qui réſilie & déclare nul & comme non avenu le traité fait avec le Miniſtre de la Marine, pour l'exploitation & le tranſport de ces bois. Par cette conduite inouïe, le Sieur de Forcade

s'eſt vu moleſté dans ſon entrepriſe, dérangé dans ſa fortune, attaqué dans ſon honneur, & au moment de tout perdre; mais, confiant dans la juſtice du Roi & de ſes Miniſtres, il s'eſt rendu ici aux pieds du trône, y a porté ſa réclamation dans une Requête au Roi, où il a expoſé les faits détaillés de cette odieuſe manœuvre, les déprédations qui en ont ſuivi, &c. Le Gouvernement, convaincu de ſon atrocité, par les pieces qui ont été miſes ſous ſes yeux, en a donné des preuves non équivoques en faiſant droit ſur la Requête du Sieur Forcade & en lui rendant ſa confiance pour la geſtion de cette importante exploitation, qui eſt aujourd'hui régie pour le compte du Roi par des Commiſſaires établis par S. M. & à la tête deſquels il a eu l'honneur d'être nommé.

A la page 111. Le 7 *Novembre* 1766. Une Demoiſelle Saint-Val, ci-devant Actrice à Lyon, & qui a déjà paru, il y a près de ſix mois, ſur le théâtre François, vient de reprendre ſon début dans *Tancrede*; elle y avoit déjà rempli le rôle d'*Aménaïde* avec ſuccès; mais, à cette repriſe, elle a ſurpaſſé l'attente du public hier, ce qui n'avoit pas été la ſurveille; on a imputé à timidité ſi elle n'a pas joué Lundi comme on l'eſpéroit; remiſe de ſes craintes, elle a rendu ſon rôle avec une chaleur & un ſentiment ſupérieur aux plus beaux momens de Mlle *Clairon*. On ne peut pas dire qu'elle n'ait pas à travailler encore; mais on peut juger, par ſes talens actuels, juſqu'à

qu'à quel point elle est capable de les porter. Le Théâtre François a lieu de se féliciter de cette acquisition: jointe avec celle de Mlle Durancy, elle doit relever la scene qui étoit à la veille de manquer de sujets tragiques femelles, & qui auroit grand besoin de secours en hommes.

A la page 112. Le 9 *Novembre* 1766. Un disciple de M. Tronchin, nommé *Normandie*, de Geneve, qui étoit ici depuis peu de tems pour suivre les instructions de son maître; dans une vapeur des plus fortes, pour ne rien dire de plus, s'est jeté dans le Palais royal du second étage d'une des maisons qui sont dans la rue des Bons-Enfans; il est tombé sur le treillage qu'il a brisé sans se tuer: avec de la docilité on auroit pu le guérir, mais persistant dans sa manie de vouloir périr, le Ciel a comblé ses vœux, & il est mort.

A la page 112. Le 10 *Novembre* 1766. L'Académie Royale de Musique se dispose a donner un Opéra nouveau, intitulé *Silvie*, ballet en trois actes, précédé d'un prologue. Les paroles de ce Poëme sont de M. Laujeon, qui a déjà donné des Poëmes lyriques qui ont été bien reçus du public; le Sieur la Garde, Musicien, avoit fait la musique de cet ouvrage, qui a été joué chez le Roi aux petits appartemens; mais depuis, M. *Laujeon* ayant retouché les paroles, elles ont été remises en Musique par les Sieurs le *Breton* & *Trial*, & le tout exécuté l'année derniere à Fontainebleau avec assez de succès. Les

trois Auteurs ont encore fait de nouveaux changemens pour être mis ici fur le théâtre de l'Opéra.

A la page 117. Le 18 *Novembre* 1766. On a donné aujourd'hui pour la premiere fois le Ballet de *Silvie* en trois actes, précédé d'un prologue repréfentant les forges de Vulcain. Cet Opéra, annoncé avec diftinction dans le public, n'a pas répondu à fon attente; il y a quelques morceaux qui ont été applaudis; mais, en général, il n'a pas été bien reçu; on ne peut pas imputer ce peu de fuccès aux Directeurs; ils y ont prodigué la dépenfe dans tous les genres, & elle eft très-confidérable.

A la page 117. Le 19 *Novembre* 1766. Rien n'eft plus commun que les maladies de poitrine, & jufqu'à préfent l'art des Médecins femble y avoir échoué. On affure que le hazard vient d'indiquer un remede très-efficace, & plufieurs perfonnes attaquées de cette maniere en font ufage. C'eft de fe renfermer dans une étable à vaches & d'y paffer plufieurs mois, de compagnie avec ces animaux; on prétend que leur haleine, les efprits qui s'en exhalent, améliorent l'air, qui porte ainfi dans les poumons un baume falutaire & leur rend l'élafticité. Quoi qu'il en foit, comme tout eft mode ici, nos petites-maitreffes, principalement fujettes au mal en queftion, font prefque toutes conftruire de ces efpeces d'infirmeries dans leurs nouvelles maifons.

A la page 117. Le 20 *Novembre* 1766. On affure que l'Impératrice de toutes les Ruffies,

ayant requis plusieurs fois le Roi de Pologne d'introduire dans ses Etats le rite grec, S. M. Polonoise lui a fait remettre en dernier lieu la réponse suivante.

„ Je ne méconnois pas les obligations que j'ai à l'Impératrice des Russies dans les moyens dont Dieu s'est servi pour m'élever au trône; mais en y montant j'ai promis l'exacte observation de ma religion dans toute l'étendue de mon Royaume. Si j'étois assez foible pour l'abandonner, ma vie & mon trône seroient exposés au juste ressentiment de ma nation. Vous me menacez d'employer la force pour établir vos projets; c'est une extrémité qui me deviendroit également funeste. Je n'entrevois que du danger dans les résolutions que j'ai à prendre; mais j'aime mieux m'exposer à celui que l'honneur & le devoir m'engagent à choisir, & dès à présent je m'unis à ma nation pour la défense de notre sainte religion.

A la page 128. Le 6 *Décembre* 1766. On vient de publier un Arrêt du Conseil concernant les *Actes du Clergé*. Il est du 25 Novembre dernier, & rappelle ceux du 15 Septembre 1765 & 24 Mai 1766. Le Roi casse & annulle les Arrêts du Parlement de Provence du 30 Décembre 1765, des Parlemens de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen & de Paris du 14, du 15, du 23 Novembre 1765 & du 8 Juillet 1766, comme ne pouvant se concilier avec les dispositions de son Conseil & avec les raisons qui ont

déterminé S. M. à casser les Arrêts de son Parlement de Paris des 4 & 5 Septembre 1765. N'entend néanmoins S. M. autoriser l'effet qui pourroit être donné auxdits actes de l'Assemblée, en exigeant des adhésions ou signatures qu'elle n'a pas cru devoir exiger, & qui pourroient être également préjudiciables aux loix de l'Eglise & à la tranquillité du Royaume. Défend S. M. d'en exiger de nouvelles à l'avenir, se réservant, au surplus, à elle seule, comme elle a déjà fait par son Arrêt du 24 Mai, la connoissance de toutes les disputes & contestations qui pourroient s'élever au sujet desdits actes.

A la page 140. Le 25 *Décembre* 1766. On vient de publier un Arrêt du Conseil d'Etat, daté du 6 de ce mois, qui suprime, comme *Libelles*, plusieurs écrits imprimés sans permission. Ils ont pour titre *Commissions extraordinaires*; *Journal des événemens qui ont suivi les actes de démission du Parlement de Bretagne du 22 Mai* 1766; *Suite du même Journal*, *Chronologie des Lettres de Cachet*. Il y est dit que dans la vue de prévenir & d'émouvoir les esprits, les Auteurs obscurs de ces ouvrages clandestins, ont avancé les principes les plus captieux & les plus faux; qu'ils ont essayé de les accréditer par les citations les plus infideles; que, par un artifice aussi condamnable & pour satisfaire leur malignité, ils ont altéré ou déguisé plusieurs faits importans; qu'ils ont enfin porté leur témérité jusqu'à rendre public ce qui par sa nature

devoit demeurer secret, & jusqu'à y joindre tout ce qui pouvoit le plus aigrir & animer les esprits contre des évenemens que les circonstances ont rendus nécessaires.

A la page 140. Le 26 *Décembre* 1766. *La Chronologie des Lettres de Cachet*, que l'on a vu supprimée par l'Arrêt du Conseil du 6 de ce mois, est une feuille d'impression de huit pages seulement, qui a pour titre le *Tableau Chronologique* des Lettres de Cachet distribuées, & des actes violens du pouvoir absolu, exécutés en Bretagne depuis la signature de l'acte des démissions des Officiers du Parlement du 22 Mai 1665. L'Auteur de ce pamphlet prétend que, depuis cette époque, 158 personnes ont été enlevées, enfermées, exilées, vexées, & décrétées; il en donne la liste par noms & qualités. On voit par l'énoncé seul de cet Ecrit, combien il est dans le cas de la proscription, d'autant qu'il est accompagné de notes analogues au titre. Il est cruel pour le Gouvernement que son active vigilance ne puisse pas prévenir la publicité de ces sortes de libelles, & qu'il soit obligé d'employer la sévérité pour en arrêter le cours.

A la page 149. Le 4 *Janvier* 1767. On a fait plusieurs éditions très-clandestines des Mémoires de M. de la Chalotais & de ses Lettres au Roi & à M. de St. Florentin. On ne peut imputer ces impressions furtives qu'à l'appas du gain. La plupart des vendeurs ont déjà subi la peine de leur témérité & sont arrêtés.

A la page 149. Le 5 *Janvier* 1767. Après l'éclat de l'avanture de Madame de Boisgiron, convaincue d'avoir abusé de la confiance de Madame la Dauphine & de l'avoir volée, il semble que le juste châtiment qu'elle a éprouvé auroit dû être un frein pour quiconque auroit l'honneur d'approcher de près nos Princesses : contre cette attente, ce funeste exemple n'a point effrayé la nommée *Gruelles*, Femme de Chambre de Madame *Victoire*. Elle a été arrêtée par ordre du Roi sur la preuve & son aveu d'avoir volé Madame Victoire. Elle est fille du Concierge de Choisi (Filleul) qui a la meilleure réputation du monde, & la plus justifiée; dans le désespoir de cet évenement, il est venu se jeter aux pieds du Roi & demander à se retirer. S. M., touchée de son état, a bien voulu lui ordonner de rester, & lui dire que les fautes étoient personnelles.

A la page 151. Le 10 *Janvier* 1767. L'Académie Royale de Musique se dispose à reproduire sur son théâtre, le Poëme de Thésée de Quinault, remis en musique par Mondonville, le même qui fut joué il y a deux ans à Fontainebleau. Le public est bien impatient de juger de la témérité du moderne Musicien. La musique de Lully ayant été en possession de lui plaire jusqu'à présent. Paris n'a pu faire comparaison des deux Auteurs, cet Opéra n'ayant été représenté qu'une fois à la Cour, suivant l'usage.

A la page 142. Le 12 *Janvier* 1767. Le nommé *Després Bouquerel*, frere d'un négociant de

Rennes, impliqué dans l'affaire de Bretagne, convaincu d'avoir écrit des Lettres anonimes à M. le Comte de Saint Florentin, où, sans respect pour le Ministere, il s'est livré à une déclamation indécente & très-criminelle, a été conduit à Bicêtre.

A la page 152. Le 14 *Janvier* 1767. On a donné hier sur le théâtre de l'Opéra, *Thésée*, rajeuni par M. de Mondonville. Le Public a paru regretter *Lully*, & les belles scenes de cet ancien n'ont point été effacées par la musique nouvelle. On doit cependant rendre au Sieur de Mondonville la justice d'avoir fait des morceaux qui ont paru de toute beauté, & qui, ajoutés aux autres de Lully, rendront cet Opéra admirable.

A la page 152. Le 15 *Janvier* 1767. Extrait d'une lettre de Saintes du 4 Janvier 1767..... Mr. de la *Chalotais*, ses deux fils & sa bru sont arrivés dans cette ville le 31 du mois dernier; ils ont été très-bien accueillis. La célébrité de M. de la Chalotais, ses malheurs, ont contribué a exciter ce sentiment d'intérêt que les honnêtes gens ne peuvent refuser à ceux qui sont dans la peine. D'ailleurs, son éloquent Mémoire nous étoit parvenu, & c'est à qui le lira.

A la page 153. Le 17 *Janvier* 1767. On a enregistré la semaine derniere à la Grand'Chambre des Lettres patentes du Roi au sujet de M. de Laverdy, aujourd'hui Ministre & Contrôleur général des finances; elles ont été présentées par M. l'Abbé Terray: leur objet est de rappeler

une généalogie qui avoit été ignorée jusqu'à ce jour, concernant ce Ministre moderne. Son pere avoit été maintenu dans la Noblesse, il y a plus de vingt ans; mais de nouvelles recherches ont mis M. de Laverdy en état de justifier une très-longue possession de Noblesse de race très-ancienne, constatée par ces Lettres patentes & leur enregistrement. La médiocrité de la fortune de ses Peres les avoient réduits au talent; & le Barreau se glorifie d'avoir vu de nos jours M. de la Verdy pere de M. le Contrôleur général y figurer avec distinction.

A la page 156. Le 21 *Janvier* 1767. La mere de M. *Duclos* Secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, vient de mourir à Dinan à 104 ans. Un ami lui a adressé les vers suivans.

De ta mere à cent ans & plus
A la fin te prive la Parque.
Sans te répandre hélas! en pleurs trop superflus
Rejouis-toi plutôt de cette heureuse marque;
De longtems ne crains rien de ses coups menaçans.
Mais quand aujourd'hui la cruelle
Trancheroit le fil de tes ans,
N'aurois-tu pas vécu plus qu'elle?

A la page 156. Le 23 *Janvier* 1767. Le peu de succès de l'Opéra de Thesée remis en musique par le Sieur de Mondonville, a déterminé cet Auteur à le retirer du théâtre; & les Directeurs de l'Académie Royale de Musique, en gens intelligens, vont y remettre le même Opéra de Lully, tel qu'il a été joué l'année derniere. Les mé-

mêmes dépenses tant en habits qu'en décorations peuvent servir; en conséquence on le répete, & en attendant on a repris *Silvie.* Le *Thésée* moderne n'a été joué que quatre fois.

A la page 157. Le 24 *Janvier* 1767. On écrit de Rochefort que les ordres de la Cour y sont arrivés pour y faire l'expérience d'une pâte alimentaire sur six forçats des plus forts & des plus robustes. Il seront mis chacun dans une chambre séparée, gardés par des factionnaires & y seront visités par les Médecins tous les jours. On leur distribuera trois onces seulement de cette pâte avec de l'eau bouillante, du beurre, du poivre & du sel, & l'auteur de ce secret prétend qu'ils seront suffisamment nourris pendant vingt quatre heures avec cette dose; l'épreuve durera un mois. Si cette pâte réussit, il est constant qu'on én pourroit faire usage en mer dans des circonstances critiques. Elle est très-compacte & paroît être faite de la fine fleur de froment.

A la page 159. Le 28 *Janvier* 1767. Un Avocat, nommé la Ville, rayé du tableau & ne subsistant que des Mémoires ou plutôt des libelles clandestins qu'il distribue, est à la veille de se voir prendre à parti pour une affaire grave dans laquelle il s'est immiscé d'écrire, & où l'on l'accuse comme calomniateur. C'est toujours la suite du procès de M. Beudet, & cela cause une grande fermentation dans le Bareau, qui abandonneroit volontiers ce confrere expulsé, mais n'aime pas un tel exemple.

A la page 159. Le 30 *Janvier 1767*. Au mois de Septembre dernier, on diſtribua avec profuſion dans Paris un Mémoire ſous le nom d'une veuve *Herige* contre M. Beudet, Conſeiller honoraire au Conſeil ſupérieur de Leogane, Secrétaire de la Marine. Son objet paroiſſoit un projet médité & réfléchi pour ſon rédacteur, de perdre M. Beudet & de porter à ſa réputation le coup le plus funeſte. Mais à peine parvint-il dans le public, que les faits les plus graves, avancés contre M. Beudet, furent démentis par des actes authentiques, & que le Sieur de la Ville, auteur de ces Mémoires, chercha à ſe rétracter dans des journaux. M. Beudet vient de publier aujourd'hui un Mémoire à conſulter & Conſultations tant ſur le fonds dans l'affaire qui eſt une diſcuſſion de prétentions de la veuve *Herige* ſur un bien acquis par le beau-pere de M. Beudet, que ſur l'atrocité de la diffamation que le Sieur de la Ville s'eſt permiſe ſous ce prétexte. Le Conſeil qui a ſigné cette Conſultation, eſt d'avis que M. Beudet eſt en droit de pourſuivre par la voie extraordinaire, les auteurs, complices, & adhérans de cette diffamation, qui ne paroît pas être ſeulement l'ouvrage du Sieur de la Ville, mais de gens ennemis du Sieur Beudet, qui ſe ſont ſervis du miniſtere de cet Avocat pour publier ce libelle. Le Sieur de la Ville y eſt également pris à partie, comme étant ſans caractere pour ſouſcrire un Mémoire, & ayant uſurpé un titre que lui refuſe l'ordre des Avocats. Les

plus célébres Jurisconsultes de Paris ont souscrit ce Mémoire à consulter & une Consultation qui le suit.

Le 31 *Janvier* 1767. Extrait d'une lettre de Rennes du 25 Janvier..... L'Evêque de Saint Brieux (Bareau de Girac) très-lubrique, qui en prendroit sur l'autel & en conteroit à la Vierge pour se délasser de ses occupations pendant la tenue des Etats, a entrepris la conquête d'une Dame jeune & jolie, & de plus niece d'un de ses confreres. Dans sa poursuite amoureuse, dont il ne se cachoit aux yeux de personne, se trouvant un jour tête à tête avec cette Dame, emporté par sa passion, il la presse vivement & oublie la précaution de mettre le verrouil: le mari survient, entre, précisement à l'instant du dénouement; la Dame ne perd point la tête; elle feint que le Prélat lui fait violence; elle saute sur l'épée du mari & la plonge dans la cuisse du téméraire. Il y avoit bien de quoi ralentir son ardeur; il se retire confus, humilié, l'oreille basse, & est obligé de garder la chambre. Cette histoire est aujourd'hui publique: on ne parle que de l'adresse de Madame de la M..... qui a donné à l'Evêque de St. Brieux un coup d'épée dans la cuisse sans endommager sa culotte. Cette nouvelle est allée jusqu'à la Cour. On dit que M. le Prince de Conti en a réjoui le feu Roi: M. l'Evêque d'Orléans, très-scrupuleux pour l'honneur de l'épiscopat, a cru devoir en écrire au Clergé assemblé aux Etats, qui, entrant dans

le même esprit, a répondu que c'étoit une histoire calomnieuse, inventée à plaisir. Malheureusement, on prétend que MONSEIGNEUR en portera toute sa vie la cicatrice imprimée sur sa cuisse.

A la page 162. Le 4 *Février* 1767. Le Mémoire de M. de la Chalotais, dont on a parlé, a pour titre: *Troisieme Mémoire de M. de la Chalotais, Procureur général au Parlement de Bretagne*, & tient 71 pages d'impression *in*-12. On y voit régner le même ton d'assurance que dans les précédens. Il y impute à la calomnie la plus atroce les accusations intentées contre lui; il y réclame l'équité & la justice du Roi, & il y inculpe des personnes en place des faits qu'il prétend réfuter. Il termine par son testament, où il affirme de nouveau son innocence & en prend le Ciel à témoin; &, par un *Postcriptum*, annonce qu'il apprend qu'il y a un Mémoire contre lui de M. de Calonne. Il n'ignore pas les moyens qu'on apporte pour qu'il reste dans le silence; mais il assure que cet adversaire ne perdra rien pour attendre, & qu'il répondra à quelques faits relatifs à M. de Flesselle, Intendant de Bretagne.

A la page 162. Le 5 *Février* 1767. On mande de Rochefort que l'essai de la pâte alimentaire n'a pas eu le succès qu'on attendoit, & que les six forçats n'ont pu en soutenir l'épreuve plusieurs jours; on a été obligé de les mettre à l'hôpital pour leur faire prendre une nourriture plus solide.

A la page 80. Le 9 *Février* 1767. Le froid accueil du public pour *Eugenie* n'en a point imposé à son Auteur ; il a prétendu le subjuguer, & il y est presque parvenu. Il a élagué, retranché & ajouté. En 24 heures son Drame, moins défectueux, a reparu sur la scene, purgé des expressions basses & triviales qui avoient déplu. L'intérêt plus resserré, l'action moins traînante, le pathétique plus développé, les Acteurs mieux ensemble, le tout enfin a fait plaisir en général. On a demandé l'Auteur qui n'a pas daigné se montrer ; on a forcé l'Acteur à le nommer. Des billets répandus dans la Salle n'ont pas peu contribué à ce succès, qui pourra se soutenir si, à chaque intervalle des représentations, on corrige une partie des défauts qui rendoient la piece misérable. Du reste, elle sera toujours médiocre.

A la page 168. Le 17 *Février* 1767. Il y a longtems que les Ambassadeurs ont formé la prétention d'aller au bal de l'Opéra, l'épée au côté comme les Princes du Sang. Le Roi a bien voulu décider en leur faveur, & en conséquence plusieurs Ambassadeurs y ont été ainsi ce carnaval, pour prendre acte & possession de cette prérogative.

A la page 169. Le 24 *Février* 1767. Un Officier fort épris d'une femme & au moment de l'épouser, s'étant apperçu qu'elle différoit de lui donner la main sur les notions qu'on lui avoit fait parvenir de son caractere violent, de désespoir s'est brûlé la cervelle avant-hier dans l'anti-

chambre de sa maitresse. Elle se nomme Mlle Gouilli. Elle a été successivement la maîtresse de MM. de *Trudaine*, *Clairault*, *Duséjour* & autres Académiciens & Savans.

A la page 169. Le 25 *Février* 1767. Le Poëme de Pandore avoit été mis en musique par feu M. Royer, & devoit être joué sur le théâtre de l'Académie Royale de Musique huit jours après la mort de cet Auteur, mais son décès subit en fit suspendre la représentation en 1775.

A la page 179. Le 10 *Mars* 1767. On mande de Rochefort que la récidive de l'expérience de la pâte alimentaire sur dix nouveaux forçats n'a pas eu plus de succès que la premiere, & qu'on a été obligé de l'abandonner entierement.

A la page 184. Le 18 *Mars* 1767. On parle beaucoup d'une cassette précieuse pour les papiers qu'elle contient, laissée par M. le Dauphin à Madame la Dauphine, & dont cette Princesse a fait gardien M. l'Evêque de Verdun, son premier Aumônier. On prétend que dans cette cassette sont différens Mémoires, Ouvrages & Instructions du Prince défunt, à remettre au Duc de Berri, le Dauphin actuel, lorsqu'il sera en état d'en profiter.

A la page 187. Le 21 *Mars* 1767. On vient d'imprimer les Remontrances du Parlement au Roi du 30 Août dernier, au sujet des Actes de l'Assemblée du Clergé de 1765 &c. Elles ne sont point susceptibles d'analyse par la discussion où elles entrent sur les matieres qui en font l'objet,

fort féches, & ne devant intéresser que les Théologiens ou les dévots. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que l'ouvrage est excellent dans son genre & infiniment plus fort de raisonnemens & de preuves que celui des Prélats.

A la page 188. Le 24 *Mars* 1767. L'Académie Royale de Musique a remis aujourd'hui sur son théâtre *Hypolite & Aricie*, Opéra de Rameau, qui a commencé la réputation de ce célebre Musicien; il a été bien reçu du public, mais cependant pas avec cet enthousiasme que l'on a porté à *Castor & Pollux*, & l'on est forcé d'avouer que, malgré la bonne volonté des Directeurs, ils n'ont pu en distribuer les rôles aussi avantageusement qu'ils l'auroient desiré si tous leurs employés avoient été en état de jouer.

A la page 198. Le 7 *Avril* 1767. Les bâtimens du Palais royal sont conduits avec plus de célérité que de goût. L'Escalier est fini & ne répond point à la dépense & à ce qu'on attendoit, ainsi que le reste. Il feroit trop long de rendre compte des défauts monstrueux qui se trouvent dans l'ensemble qu'on ajoute à ce palais. Il sera bien au-dessous de l'argent immense qu'on y sacrifie. La premiere cour, par le nouveau plan, est assez belle, &, pour la rendre plus vaste, au lieu d'une colonnade qui devoit régner sur la rue Saint Honoré, on y met une grille. Il paroît que la Salle de l'Opéra n'est pas mieux traitée & qu'elle essuîra de fortes critiques.

A la page 205. Le 21 *Avril* 1767. On vient

d'imprimer la *Sanction Pragmatique* du Roi d'Espagne ayant force de loi, qui enjoint à tous les Religieux de la Compagnie de Jesus, de sortir de ses Royaumes; leur fait défense de jamais s'y rétablir, & ordonne la confiscation de tous leurs biens. Cette piece curieuse, datée du deux de ce mois, est traduite en françois & se vend à tous les coins de rue avec une profusion peu commune. En général, la nouvelle a été accueillie ici avec la plus grande joie, & le public est tellement indisposé contre cette trop célebre Société, qu'il ne cesse de faire des vœux pour son extinction totale. On ne doute pas qu'à l'élection du nouveau Pape, une des conditions ne soit d'abolir les Jésuites dans toute la Chrétienté.

A la page 206. Le 24 *Avril* 1767. Les spectacles des feux d'artifices, suspendus à cause de la saison, ont repris hier. Le goût du public pour ces amusemens, les a multipliés beaucoup, & ont encouragé les artistes à les perfectionner.

A la page 206. Le 24 *Avril* 1767. On a fait imprimer un Tableau prétendu des *Assemblées secretes & fréquentes des Jésuites & leurs affiliés à Rennes.* On impute à leurs complots la disgrace & les malheurs de MM. de Caradeu & de la Chalotais &c. On y lit les noms prétendus de ceux qui forment ordinairement ces assemblées, les lieux où elles se tiennent; on y trouve tous gens affiliés, soi-disant, aux ci-devant Jésuites &c. On doit se rappeler que le Parlement de Bretagne n'a pas donné à son Arrêt contre les

Jésuites toute l'extension de celui de Paris, & que Rennes est dévenu, pour ainsi dire, l'asile de tous ceux qui n'ont pu en trouver ailleurs.

A la page 217. Le 13 *Mai* 1767. Les nouveaux Directeurs ont remis à la rentrée *Thésée*; ils ont fait des changemens assez considérables dans les sujets tant des ballets, du chant, que de l'orchestre qu'ils ont augmenté de plusieurs instrumens; mais le vice radical de ce théâtre est aujourd'hui dans sa musique soporative, depuis qu'on s'est un peu familiarisé avec l'Italienne.

A la page 217. Le 14 *Mai* 1767. M. le Marquis de Courtanvaux, ayant dessein de connoître les côtes de la Manche, de Flandre & de la Hollande, pour les visiter à son aise & satisfaire sa curiosité, a fait construire au havre une frégate qu'il arme & équippe à ses frais, & dans laquelle il s'embarquera avec plusieurs de ses amis, & surtout avec des savans qui l'accompagnent dans ce voyage. Il se propose de mettre à la voile dans le courant de ce mois. L'Académie compte sur beaucoup d'expériences de cet illustre confrere & des autres.

A la page 217. Le 15 *Mai* 1767. On parle beaucoup d'une lettre du Pape au Roi d'Espagne au sujet de l'expulsion des Jésuites. S. S. témoigne sa douleur de la façon dont il a plu à S. M. Catholique de proscrire cette célebre Société de ses Royaumes. Il impute à la calomnie tous les délits dont on les accuse, & demande qu'elle soit reçue à se justifier.

A la page 219. Le 19 *Mai* 1767. Le Roi étant à Choisy il y a quelques jours, & prenant le divertissement de la chasse du cerf dans la forêt de Sennar, s'égara à la poursuite de l'animal qui fut couru plus de trente lieues. Suivie d'un très-petit nombre de Seigneurs, de M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes, S. M. fut surprise par la nuit dans les bois: incertains de leur route, ils marcherent à l'avanture & gagnerent enfin un village près Rambouillet, ils y trouverent heureusement un maître de poste qui avoit une chaise dans laquelle le Roi monta, M. le Prince de Beauveau derriere. M. de Polignac & quelques autres Seigneurs firent atteler des chevaux de poste sur une charette & accompagnerent S. M. qui arriva après minuit à Versailles, d'où l'on expédia en diligence un courier à Choisy pour rassurer les Seigneurs qui y étoient. L'absence du Roi les avoit plongés dans la plus cruelle incertitude, d'autant qu'il y avoit un Conseil indiqué pour sept heures. Cette avanture a beaucoup réjoui S. M.

A la page 220. Le 23 *Mai* 1767. A l'occasion des nouveaux Directeurs de l'Académie Royale de Musique, un Anonime a composé des statuts de réglemens sur l'Opéra. Ils sont en vingt-quatre articles & en vers libres. C'est une satyre plaisante & piquante, tant de la nouvelle Direction, que des Acteurs & Actrices qui prêtent aux sarcasmes & à l'épigramme. On l'a croit d'une Société où M. Barthe n'a pas été des derniers à

s'égayer ſur ces Meſſieurs & Dames.

A la page 220. Le 24 *Mai* 1767. Le Roi d'Eſpagne a chargé M. de Campo-Manèz de l'examen des papiers trouvés dans les différentes maiſons des Jéſuites. Ce M. de Campo-Manèz, qui eſt actuellement Conſeiller dans un des Conſeils établis à Madrid, étoit ci-devant un des plus célebres Juriſconſultes d'Eſpagne. Il a compoſé, il y a quatre ou cinq ans, un ouvrage qui a été imprimé, dans lequel il a prétendu donner les preuves de très-grandes uſurpations faites ſur les domaines de la couronne depuis le regne de Ferdinand & d'Iſabelle par différens ordres religieux, & notamment par la Société des Jéſuites, & s'eſt acquis par ſon mérite l'eſtime & la confiance de M. d'Aranda.

A la page 220. Le 26 *Mai* 1767. Il y a eu au Parlement, il y a quelque tems, une dénonciation par l'Abbé Chauvelin, l'adverſaire infatigable de la Société, concernant ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne. Elle a été ſuivie de pluſieurs délibérations, qui, après de longues diſcuſſions, ſe ſont enfin terminées par un Arrêt rendu le 9 Mai, toutes les Chambres aſſemblées, qui ordonne que, dans quinzaine de la publication, tous les ci-devant ſoi-diſant Jéſuites ſeront tenus de ſortir du Royaume.

Les affiliés tenus de faire leurs déclarations & de rapporter leurs lettres.

Défenſes aux Archevêques & Evêques d'employer ceux qui avoient quitté dès avant 1767.

Le Roi eſt ſupplié d'obtenir du Saint Pere

l'extinction de cette Société, & de rendre communes à tout le Royaume, par une loi générale, les dispositions de l'Arrêt qui est très-long & sera imprimé incessamment.

A la page 221. Le 28 *Mai* 1767. On vient d'imprimer, publier & afficher l'Arrêt du Parlement contre les Jésuites ; il est précédé d'un Réquisitoire des gens du Roi. On ne peut s'imaginer avec quelle avidité cet Arrêt a été acheté par le public. L'imprimeur n'a pu fournir à l'affluence des demandeurs. On y voit en détail ce qui a déterminé la Cour à le rendre, & l'on n'a pas été peu surpris d'y lire que le Roi sera très-humblement supplié d'écarter de sa personne & de celle des Princes de la famille royale tous ceux qui auroient encore aucune fraternité ou affiliation publique ou secrete avec ladite Société, & d'interposer ses bons offices auprès du Pape à l'effet d'obtenir l'extinction totale d'une Société pernicieuse à la Chrétienté toute entiere, & particulierement redoutable aux Souverains & à la tranquillité des Etats.

A la page 221. Le 29 *Mai* 1767. Le Parlement a rendu un nouvel Arrêt qui ordonne que les Lieutenants généraux des Bailliages & Sénéchaussées dresseront un état des ci-devant soi-disant Jésuites, que des infirmités graves & habituelles mettroient dans l'impossibilité absolue d'exécuter l'arrêt de la Cour, & indiqueront aux mêmes Religieux les hôpitaux où ils pourront se retirer.

Le même jour, Arrêt qui ordonne qu'il sera

informé contre les soi-disant ci-devant Jésuites qui ont rétracté le serment qu'ils avoient prêté.

A la page 222. Le 3 *Juin* 1767. A l'occasion de l'extinction des Jésuites, de la domination Espagnole, on vient d'imprimer le détail de toutes leurs maisons connues dans les quatre parties du monde, & le nombre des Religieux qu'elles contenoient chacune en particulier; ce qui forme un corps de plus de 20,000 hommes & une Milice beaucoup plus considérable en comptant les Membres divers qui y tiennent, par les Affiliations, les Congrégations, &c.

A la page 224. Le 9 *Juin* 1767. M. l'Abbé Guyot, Aumônier de M. le Duc d'Orléans, qui s'étoit destiné à la chaire où il a parlé avec succès dans cette capitale, devant le Roi & ailleurs, devoit prêcher à St. Nicolas du Chardonnet; les Marguilliers, informés qu'il avoit été Jésuite, n'ont pas voulu qu'il prêchât sans avoir fait le serment.

A la page 225. Le 12 *Juin* 1767. Il paroît très-clandestinement une lettre contre M. Tronchin, dans laquelle ce moderne Esculape est extrêmement maltraité; on prétend y démontrer des méprises de premiere ignorance; on y discute sa conduite à l'égard de Madame la Dauphine; on le met en contradiction avec lui-même & avec les principes de l'art. Cette épître, écrite avec beaucoup de passion, manque son but par là-même; on y découvre un ennemi caché qui ne peut lui seul balancer l'opinion publique.

A la page 225. Le 14 *Juin* 1767. La *Lettre d'un actionnaire de la Compagnie des Indes* à MM. les Commiſſaires nommés à l'Aſſemblée du 4 Avril dernier faiſant beaucoup de bruit, exige quelque détail. Cet écrit, où il entre de l'humeur contre l'adminiſtration actuelle, préſente cependant un tableau aſſez vrai des juſtes inquiétudes des actionnaires; mais l'Auteur exagere les vices qui peuvent s'y trouver & s'éleve avec trop d'aigreur ſur les ſtatuts & réglements propoſés par elle. Il prétend qu'avant de pouvoir aſſigner de juſtes réglements, il faudroit mettre les actionnaires en état de ſavoir quelle eſt la ſituation préſente de la Compagnie; quelles ſont ſes charges; quelles ſont ſes reſſources; le tout au vrai, & ſans chercher à s'abuſer ou en abuſer d'autres, comme il prétend qu'on l'a fait dans les divers comptes rendus aux Aſſemblées publiques depuis 1765; & il finit par mettre en queſtion ſi la Compagnie peut, dans les cas prévus & à prévoir, ſe ſoutenir, régie & adminiſtrée comme elle l'eſt aujourd'hui. En général, cette lettre ne peut que déplaire à ceux qui ſont à la tête de la Compagnie, qui doivent voir avec douleur qu'on leur prête de chercher à ſe perpétuer dans leur adminiſtration & à y établir un deſpotiſme dont le public ne les croit pas capables, & qui par là-même ne ſe conſolideroit que mieux, ſi l'on ne deſſilloit les yeux des intéreſſés.

A la page 105. Le 18 *Juin* 1767. Le Parlement de Normandie a rendu, au ſujet des ci-

devant soi-disant Jésuites, un Arrêt presque conforme à celui de Paris. Celui de Provence, en conformité de l'esprit qui se ranime contre cette funeste Société, & sur la dénonciation qui lui a été faite de ce qui s'est passé en Espagne, d'après les conclusions motivées du Procureur général du Roi sur cet évenement & le refus du Pape de recevoir en ses états les Jésuites Espagnols, a ordonné, par un Arrêt du 1er. de ce mois, que les Membres de cette Société, à l'époque du 5 Juin 1762, seront tenus de se retirer hors du Royaume dans quinzaine, à l'exception de ceux qui auront prêté les serments ordonnés, & de ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de 33 ans le 28 Janvier 1763, & qui prêteront le serment ordonné par l'Arrêt dudit jour.

Le Procureur général, dans son Réquisitoire, ne laisse pas ignorer les droits du Roi sur le Comtat d'Avignon, droits inaliénables & imprescriptibles, dit ce Magistrat; ce qui autorise S. M. à user de son pouvoir pour exiger dans cette petite contrée la destruction des établissemens des Jésuites qui y sont.

A la page 228. Le 20 *Juin* 1767. Un certain Abbé Desbrosses, grand intrigant, qui prétend posséder des secrets rares dans la médecine, surtout pour les maladies de peau, & avoit guéri Madame la Duchesse d'Orléans d'une dartre, dont il avoit obtenu la protection ainsi que celle de plusieurs grands Seigneurs; n'en a pas été moins condamné depuis à Dijon à être marqué & aux galeres. Il y a trois ans de ce jugement

dont il a ſubi la premiere peine; il s'eſt pourvu en caſſation & a évité de la ſorte la chaîne où il devoit être envoyé. Il a obtenu la caſſation de l'Arrêt, ce qui fait grand bruit.

A la page 229. Le 25 *Juin* 1767. Rien de plus plaiſant que la lettre du Roi d'Eſpagne au Pape en date du 31 Mars 1767. On la prendroit pour un perſiflage, ſi elle avoit été écrite en France. En voici la traduction exacte: „ Votre Sainteté ſait que le premier devoir d'un Souverain eſt de veiller à la tranquillité de ſon Etat & au repos de ſes ſujets.

C'eſt pour remplir ce devoir que je me trouve dans la néceſſité abſolue de chaſſer de mes Etats tous les Jéſuites qui y ſont établis & de les tranſporter dans les Etats du Saint Siege ſous la ſageſſe & la ſainte direction de votre Béatitude, qui eſt le Pere commun & le Chef de tous les fideles.

Je tomberois dans le cas de l'indiſcrétion envers la Chambre apoſtolique, en l'obligeant de pourvoir à l'entretien de ces Peres Jéſuites qui ſont nés mes ſujets, ſi je n'avois pourvu moi-même à leur ſubſiſtance en leur donnant à chacun une penſion alimentaire ſuffiſante.

Dans ces circonſtances, je prie Votre Sainteté de regarder ma préſente réſolution comme un arrangement économique qui étoit indiſpenſable, & qui n'a été pris qu'après un mûr examen & une profonde méditation.

Cette juſtice m'étant rendue par Votre Sainteté,

tété, je la prie de m'envoyer sa sainte bénédiction apostolique sur cette conduite particuliere, ainsi que sur toutes mes autres démarches qui se trouveront dirigées, comme celle-ci, vers l'honneur & la gloire de Dieu.

A la page 229. Le 26 *Juin* 1767. La Réponse du Pape au Roi d'Espagne porte en substance que si S. M. Catholique n'a pas des raisons très-graves pour en user comme elle le fait envers les Jésuites, il y auroit de l'injustice & de l'inhumanité de les maltraiter de la sorte, mais que, si c'étoit pour des crimes, il approuveroit cette résolution; que, dans ces cas-là, il ne vouloit pas donner asile dans ses Etats à des assassins & à des malfaiteurs. Malgré cela, le Roi d'Espagne garde dans son cœur royal les délits des accusés. Ce sont les propres expressions de S. M. Catholique, ce qui soutient très-bien le persiflage de la lettre à sa Sainteté.

A la page 231. Le 29 *Juin* 1767. Carlin, l'Arléquin de la Comédie Italienne, qu'on croyoit perdu pour jamais, va beaucoup mieux, il est à se refaire à la campagne; il sera bientôt en état de jouer, à ce qu'on espere. Les partisans de ce rôle ne peuvent se faire au jeu de celui d'aujourd'hui qui tient trop au goût italien. Cet Acteur chez nous doit être naïf & non sot, gentil & non balourd. D'ailleurs, comme le successeur de Carlin écorche le françois, il ne peut mettre dans ses lazis la finesse d'un homme au fait de la langue.

A la page 236. Le 10 *Juillet* 1767. Le petit succès des Réglemens & Statuts de l'Opéra a fait naître à un anonime l'idée d'en faire sur la Comédie Françoise. L'Auteur n'en a pas ménagé la plupart des Membres & releve avec amertume les disgraces de leurs talens; peu y sont traités plus favorablement, & en général il y regne beaucoup d'aigreur; il n'y a point cette gaîté & cette plaisanterie qui peuvent seules faire le mérite de ces sortes d'ouvrages, & qui se trouvent assez dans les Réglemens de l'Opéra, attribués à M. Barthe, connu dans le monde littéraire par quelques petits vers & par une piece qui a pour titre l'*Amateur*, joué aux François, il y a quelques années.

A la page 239. Le 14 *Juillet* 1767. Les Comédiens Italiens ont donné, aujourd'hui Mardi 14 de ce mois, la premiere représentation du *Turban enchanté*, piece italienne en deux actes avec spectacle & divertissement. Elle est du Sieur *Colatto*, Pantalon; elle a eu le plus grand succès. Carlin (l'Arlequin) y a reparu avec des applaudissemens infinis.

A sa reprise, cet Acteur a fait un compliment de remercîment au public, où il lui dit entre autres choses qu'il y a vingt ans qu'on a de l'indulgence & des bontés pour lui, qu'il veut recommencer un nouveau bail, & qu'il compte sur les mêmes faveurs. Cet épisode n'a pas essuyé les mêmes critiques que celui du Sieur Molé. On permet à un Arlequin des familiari-

tés que n'admet point la majesté de la Scene Françoise.

A la page 239. Le 15 *Juillet* 1767. Les Italiens, toujours féconds en nouveautés, ont remis, aujourd'hui Mercredi 15, un ancien Opéra comique de *Vadé*, intitulé *Nicaise*. On l'a enrichi d'ariettes avec une musique toute fraîche du Sieur Bambini. M. Frameri a retouché les vieilles paroles, & composé les nouvelles. Cet ouvrage, mélange de la simplicité du Vaudeville avec les broderies sçavantes de la musique moderne, n'a point répugné aux oreilles des spectateurs, & l'on court avidement à ce monstre harmonique.

A la page 240. Le 18 *Juillet* 1767. *Hyrza*, après avoir essuyé différentes métamorphoses, est arrivée, aujourd'hui Samedi 18, à sa treizieme & derniere représentation. On l'avoit annoncée, il y a quelques jours, sur les affiches *avec de nouveaux changemens*; on se flattoit de ramener par là le public rassuré. Cette petite charlatanerie n'a pas eu le succès qu'en attendoit l'Auteur. Toutes les variations n'ont roulé essentiellement que sur le dénouement. La premiere fois, *Hirza* tuoit son amant voulant tuer le pere, & ne se tuoit point. Dans la suite, elle a tué son amant & elle-même; elle a fini par se tuer seule. L'absurdité & la complication de la fable n'étant point corrigées, il en résulte toujours un travail pénible pour le spectateur, qui ne peut que l'indisposer contre l'Auteur. C'est sans

doute à quoi faifoit illufion M. le Miere par le bon mot rapporté.

A la page 240. Le 20 *Juillet* 1767. M. *Jourdain* de Rocheplatte, amateur du théâtre, ayant écrit fucceffivement à Mlle *Clairon* trois lettres où il l'engage à profiter de la circonftance de la maladie de Mlle Dubois pour reparoître généreufement dans les *Illinois*, fans contracter aucun engagement nouveau, a reçu deux réponfes de cette Actrice que les curieux recherchent & dont on prend des copies. L'augufte Melpomene y configne fes dernieres réfolutions de la façon la plus irrévocable.

A la page 240. Le 20 *Juillet* 1767. Des Dames de la Cour, entr'autres Madame la Ducheffe de Villeroy, & Madame la Marquife de Senneclerre étant allé voir les divers camps de Compiegne, vifiterent d'abord les quartiers François: elles pafferent enfuite chez les Suiffes. L'Officier qui les recevoit, leur dit: Mesdames vous venez de voir les troupes de *Darius*; vous allez voir celles d'*Alexandre*. Ce propos fingulier fit une telle fenfation, que les Dames le releverent elles-mêmes & en firent fentir l'indécence à celui qui le tenoit. Il a occafionné une rumeur fi confidérable, que M. le Comte de Ségur, qui commande, a fait défenfe à qui que ce foit, fous peine de la vie, de le répéter & de le critiquer en rien. On croit que l'Officier fera puni févérement.

A la page 256. Le 31 *Juillet* 1767. Un par-

ticulier a fait remettre entre les mains de M. d'Auvergne, Surintendant de la musique du Roi, & Directeur du concert spirituel, une médaille d'or de la valeur de 300 livres, pour être adjugée à celui qui, au jugement de ce Musicien, ainsi que de MM. *Blanchard* & *Gauzargues*, Maîtres de musique de la chapelle du Roi, aura composé le meilleur motet sur le pseaume cent trente, *Super flumina Babylonis*. Il doit entrer dans ce morceau deux récits, un duo, & deux chœurs, dont un en fugue; il ne doit pas durer plus de trente minutes. Les pieces doivent être remises avant le 1 Février, & le concours s'en fera au concert spirituel dans la quinzaine de Pâques; c'est-à-dire que ces Messieurs commenceront par faire un triage des pieces susceptibles d'être exécutées.

A la page 346. Le 1 *Août* 1767. Il a paru, il y a quelque tems, une petite brochure dont on a parlé; elle contenoit une lettre de M. Tronchin à M. le Contrôleur général; des réflexions sur cette lettre; la Déclaration de M. Tronchin lors de l'ouverture du corps de Madame la Dauphine; enfin, de nouvelles réflexions sur tout cela. Cet ouvrage, où l'on relevoit les erreurs, les bévues & même l'ignorance de cet Esculape Génevois, l'a affecté vivement; il a obtenu de l'autorité les recherches les plus séveres, & le pamphlet est devenu fort rare. Il est attribué à M. de Vernage. Le Lieutenant de Police voulant ménager ce Docteur, respectable par son âge,

par son savoir & par d'illustres & puissans amis, a mandé depuis peu M. Malouet, jeune Médecin, l'éleve & le suppôt du premier. Il a comparu devant ce Magistrat; il a éclairé sa religion surprise; il a déclaré n'avoir point rédigé la brochure, mais qu'il ne seroit pas fâché, à quelques expressions près, d'en être l'auteur; que, du reste, il étoit surpris qu'on lui fît perdre pour une accusation aussi mal fondée, des instans précieux où il pourroit être utile au public, sur quoi il a tiré sa révérence.

A la page 250. Le 4 *Août* 1767. Les Comédiens François doivent donner bientôt une tragédie nouvelle, intitulée *Cosroës*; elle est d'un M. le Fevre, jeune débutant dans la carriere dramatique. *Rotrou* a traité le même sujet en 1648. La piece eut du succès; & M. Dussé de Valentiné reproduisit ce drame antique en 1704 avec des corrections de sa façon qui l'avoient rendu meilleur.

A la page 250. Le 8 *Août* 1767. Vers à M. le Chevalier d'Arcy à l'occasion de la fête donnée le trois Août à Madame la Marquise de Langeac.

J'ai vu le Goût, l'Esprit, les Graces
Fêter à l'envi la Beauté,
Leurs soins sont toujours efficaces.
Jadis la sage antiquité
Pour une aimable Déité
Prodigua les jours de féerie.
Que j'aime sa mythologie!
Que je préfere sa folie

A notre auguſte gravité!
Vous en égayez la triſteſſe,
Et votre exemple eſt d'un grand poids;
Mais chacun n'a point à ſon choix
D'encenſer pareille Déeſſe.
Moi, qui ſuis-je? un foible prôneur;
Je n'ai garde d'entrer en lice,
Et tiendrois à fort grand honneur
De porter chape à votre office. (*)

A la page 250. Le 9 *Août* 1767. Extrait d'une lettre de M. L. C. (La Combe d'Avignon) datée de Rome le 20 Juillet 1767........ J'ai eu l'honneur d'être admis ces jours-ci à l'audience de ſa Sainteté & de l'entretenir vingt minutes; elle m'a fait celui d'accepter un exemplaire de mes œuvres,.... Il n'eſt queſtion que de Jéſuites dans ce pays-ci, où tout le monde n'eſt pas leur partiſan, il s'en faut. Le grand nombre des Cardinaux leur eſt même oppoſé; ils ne ceſſent de ſolliciter le Saint Pere pour la deſtruction d'un Ordre ſi dangereux à la chrétienté. Il s'eſt paſſé ces jours-ci chez ces Peres une ſcene tragi-comique. Le Général *Ricci* a eu une priſe avec le Procureur général des Jéſuites des Royaumes Eſpagnols. Le premier s'étant répandu en termes inſultans contre le Roi Catholique; l'autre, ſoit morgue nationale, ſoit reſpect naturel pour ſon Souverain, ſoit politique pour ſe le rendre favorable, a relevé avec hauteur les termes in-

(*) Ces vers ſont de M. de la Dixmerie, auteur de l'Avant-coureur.

jurieux de Ricci. Ce fougueux despote a trouvé la réprimande très-mauvaise; grande altercation qui a dégénéré en un combat entre ces deux Religieux. Leurs confreres sont survenus heureusement, qui ont mis les holas, en leur représentant l'indécence de cette querelle. On vouloit l'envelopper dans le silence; mais tout transpire. On dit le général très-contusionné &c.

A la page 250. Le 10 *Août* 1767. Un M. Deforges a présenté à l'Académie des Sciences un Mémoire pour arrêter l'eau de la riviere au-dessus de l'hôpital, la contenir, l'élever & la distribuer avec plus de propreté, de salubrité & d'abondance dans tous les quartiers de Paris; il y a joint ses plans, ses modeles de machines, ses calculs &c. en un mot, tout ce qui peut mettre la Compagnie à même de juger de la vérité, de la bonté, & de l'économie de son projet &c. il est infiniment moins dispendieux que celui de M. de Parcieux; mais est-il possible de fournir par machine 1200 pouces d'eau continuelle, comme il en faudroit à paris. M. de Parcieux propose d'y faire passer une seconde riviere entiere, celle d'Yvette, de fournir 1000 pouces d'eau, mais il calcule ses dépenses à 12,000,000 livres. Celui-ci voudroit charger de son exécution une Compagnie, & prétend que son projet ne seroit en rien à charge au public. Si l'Académie le munit de son approbation, il sera présenté au Conseil.

A la page 250. Le 11 *Août* 1767. Il a débuté

aux

aux Italiens, le 24 Janvier dernier, une Demoiselle Dangui, fille du joueur de viele & sœur de Madame Content, femme du premier Architecte de M. le Duc d'Orléans. On applaudit beaucoup alors aux graces naturelles de sa personne, à l'intelligence de son jeu & au goût avec lequel elle conduisoit une voix peu forte, mais agréable & légere. Des raisons de fortune l'ont obligé de prendre le parti du Théâtre : abandonnée d'un mari qu'elle avoit, & manquant des ressources qu'elle étoit en droit d'attendre de sa sœur, elle a fait valoir les talens dont elle étoit douée. Sa famille a trouvé cela très-mauvais; Madame Content a interposé pour lors l'autorité de M. le Comte de Saint Florentin, qui voulut bien s'en mêler. La jeune personne offrit de renoncer au théâtre si sa sœur vouloit lui faire 1200 livres de pension; celle-ci n'ayant pas acquiescé aux conditions, le Ministre s'est désisté, & la jeune personne a suivi sa destinée. Depuis ce tems Madame Content n'a cessé de mettre en œuvre tous les moyens possibles de susciter des dégoûts & des tracasseries à sa sœur. Enfin, Mlle Dangui, excédée, a pris le parti d'écrire à sa sœur une lettre dont il a transpiré des copies, & qui couvre celle-ci de ridicule.

A la page 250. Le 12 *Août* 1767. On continue à parler beaucoup du Manifeste du Roi d'Espagne, sans qu'on trouve personne qui assure positivement l'avoir lu. On dit que c'est un volume in-folio de près de 1000 pages; que S. M.

Catholique, bien loin aujourd'hui de vouloir garder dans son cœur royal les profonds secrets de la destruction des Jésuites dans ses Royaumes, veut, au contraire, que son Manifeste soit traduit dans toutes les langues, & que tout l'univers soit en état de juger sa conduite. C'est ce concert unanime de publicité, à pareil tems dans toute la Chrétienté, qui empêche qu'il ne paroisse encore ici.

A la page 250. Le 13 *Août* 1767. M. de Vaujour, Médecin du Roi à la Guadeloupe, arrivé depuis quelques jours à Paris, a ramené avec lui un quadrupede nommé le *Coincre*. Il vient du continent de l'Amérique méridionale; il est de la grosseur d'un fort marcassin, & est remarquable par un trou ovale qu'il a sur le dos par lequel il respire. Quoique cet animal soit décrit dans l'histoire naturelle de M. de Buffon, M. de Vaujour prétend qu'on n'en a point encore à Marseille, & ce Docteur compte en faire présent au Roi, si S. M. l'agrée.

A la page 251. Le 16 *Août* 1767. L'Académie Royale de Musique doit donner le Mardi 18 de ce mois des fragmens composés de l'acte d'*Apollon & Coronis* & de ceux *du feu* & de *la terre*. Le premier est tiré des amours des Dieux, paroles de Fuzelier, musique de Mouret. Les deux autres sont partie du Poëme des Elémens du Poëte Roi, musique de Destouches & de la Lande. On sent bien que tout cela est totalement refondu, & fortifié d'une harmonie moderne.

A la page 253. Le 18 *Août* 1767. Lettre de Mlle Dangui à Madame Content sa sœur.

Paris le 25 *Juillet* 1767.

„Cessez, ma chere sœur, vos poursuites auprès de mes supérieurs pour m'arracher au théâtre. Je n'ai embrassé cet état qu'avec réflexion & sur votre refus persévérant de me fournir les secours dont j'avois besoin pour en prendre un autre. Si vous vous étiez souvenue alors que vous étiez ma sœur, vous ne rougiriez pas de l'être aujourd'hui; si votre amour-propre souffre, c'est à la dureté de votre cœur qu'il faut vous en prendre. Je suis pourtant encore assez bonne pour venir à votre secours & consoler votre orgueil humilié. Sachez qu'il n'y a pas une si grande différence de vous à moi. Nous sommes toutes deux filles d'un homme à talent; vous avez enfoui les vôtres, je fais valoir les miens. Vous vous reposez sur ceux de votre mari; vous ignorez que c'est un Architecte médiocre qui gagnera plus d'argent que de réputation; moi je crée la mienne & cherche à perpétuer un nom connu dans la musique.

Le public a daigné applaudir à mes premiers essais; il me soutient; il m'encourage, & peut-être mériterai-je un jour les éloges qu'il m'accorde aujourd'hui par indulgence. Vous ne serez jamais qu'une bourgeoise bien cossue, bien étoffée, bien ennuyée dans le cercle étroit de vos coteries obscures: une Actrice célebre roule dans

une ſphere brillante qui s'étend à meſure que ſes talens ſe développent. Mon nom ſera imprimé dans les nouvelles publiques, dans les gazettes, dans le Mercure; le vôtre ne le ſera pour la premiere & derniere fois que dans votre billet d'enterrement. Et ne me parlez pas de mœurs; vous autres honnêtes femmes, faites ſouvent ſonner bien haut un état qui les ſuppoſe, pour en pouvoir manquer plus à votre aiſe; vous nous les décidez dépravées au contraire, afin d'autoriſer une différence plus extérieure que réelle. Au reſte, Mlle Doligny, à la Comédie Françoiſe, nous venge bien: trouvez, ſi vous pouvez, dans toute votre bourgeoiſie une vertu plus éprouvée, plus nette, plus reconnue. Reſte ce malheureux préjugé d'infamie; qui dit préjugé a déjà répondu. Bien plus, il eſt détruit chez les Grands & chez les Philoſophes. Il eſt encore enraciné dans le peuple; peu nous importe, nous ne frayons point avec lui. En un mot, trouvons-nous toutes deux à Villers-Cotteret ou au Palais Royal, vous reconnoîtrez la différence qu'un Prince fait de la femme de ſon Architecte, à une Actrice dont les talens ont le bonheur de lui plaire & de l'amuſer. Je vous laiſſe ſur ce paralelle, & me retranche derriere le mur de ſéparation que vous avez prétendu élever entre nous. Adieu, ma chere ſœur, n'ayant plus rien de commun, puiſque vous le voulez; mais, malgré vos mauvais procédés, vous ne ſortirez point de mon cœur, & c'eſt peut-être le pre-

mier moment où je m'apperçoive qu'il soit trop tendre. Adieu.

A la page 254. Le 20 *Août* 1767. L'Acte d'*Apollon* & de *Coronis* par où l'Opéra s'est ouvert aujourd'hui, quoique toujours en possession de plaire, n'a pas eu le succès qu'on s'en promettoit. Le Sieur Pillot, qui faisoit le Dieu du chant, & qui ne l'est pas à beaucoup près, a jeté dans toute cette entrée un dégoût dont on ne s'est sauvé que par des éclats de rire & des applaudissemens ironiques qui ont fait dégénérer en farce une action noble & tragique. Coronis étoit représentée par Madame *Larrivée*, aussi médiocre Actrice que Cantatrice excellente. Le Sieur Larrivée a soutenu presque seul cet acte, il faisoit le rôle d'iphis; & son bel organe, son jeu franc & aisé ont rendu intéressantes les scenes où il paroît. Les danses, quoique gracieuses & bien dessinées, n'ont rien d'expressif. Les Dlles Dervieux, Duperei, Audinot, jeunes sujets qui donnent de grandes espérances, en ont fait l'ornement. La musique, sauf le fameux chœur de l'enterrement de Coronis, n'a pas produit beaucoup de sensation.

L'acte du feu a été mieux exécuté. Mlle Dubois faisoit le rôle de la Prêtresse, & Larrivée celui de l'amant. La premiere, quoique peu agréable au public, à force de talent & d'art a su subjuguer les sufrages; elle développe ici un très-bel organe, & toute l'expression du sentiment; l'Acteur, de son côté, répond à mer-

veille, & joue avec autant d'ame que d'intelligence. Les Directeurs ont voulu mettre du leur; ils ont ajouté des ariettes d'une musique supérieure à celle qu'ils ont retranchée, & très-plattes quant aux paroles. Les ballets ont mieux réussi. Mlle Guimard y brille avec toutes les graces. La volupté qu'elle caracterise, seroit mieux exprimée dans sa pantomime, si elle y mettoit plus de naturel & moins d'afféterie. On reprochoit à Mlle Lany qu'elle remplace un jeu trop sévere; celle-ci est aussi correcte, mais minaude beaucoup. Le Sieur Gardel a exécuté une chaconne de sa composition, &, par une sorte de fatalité, c'est peut-être le jour où il ait le plus mal réussi; il est vrai que l'air est misérable.

On seroit sorti fort mécontent du spectacle sans la troisieme entrée. Rien de plus agréable, de mieux joué & de plus fini que l'acte de la Terre. Mlle Arnoux, presque oubliée à force d'être désirée, a daigné reparoître dans l'acte de *Pomone*. Elle a semblé avoir acquis dans sa retraite encore plus de noblesse & de sentiment. Le Gros, faisant *Vertumne*, ne s'est pas moins distingué. La scene de la reconnoissance a été filée supérieurement; ce dernier a chanté le morceau *Voyez dans ces vergers la source qui serpente &c.* avec un moelleux, avec une onction qui ont pénétré tous les cœurs. Les Ballets ont complетté l'enthousiasme. Mlle Allard a plu par ses attitudes molles & son enjouement lubrique. Mlle Peslin a étalé sa grosse gaieté, la vigueur

de son jarret, une danse robuste comme ses appas. On a ri de la souplesse, des dislocations du Sieur Lany; le Sieur Slingsbi, Danseur Anglois, a fait admirer sa légereté & son aplomb. Les divertissemens étoient entremêlés de chants, & le Sieur le Gros a fini par une ariette simple, mais d'un naturel exquis; il a laissé le spectateur animé d'une joie douce comme sa voix mélodieuse.

A la page 255. Le 20 *Août* 1767. Il s'éleve un grand schisme dans la troupe des Comédiens François. Mlle Dubois, lasse de galanteries, paroît vouloir se livrer toute entiere à son métier; elle a repris tous les rôles dont s'étoit chargée Mlle Duranci, & a déclaré qu'elle vouloit jouir de son droit comme premiere Actrice, que l'autre la doubleroit, & ne joueroit qu'à son refus. Le Kain, qui protege cette derniere & lui sert de maître de déclamation, a pris le parti de son éleve; il a protesté de son côté qu'il ne pouvoit figurer vis-à-vis Mlle Dubois; que c'étoit une trop mauvaise Actrice, que sa seule présence le glaçoit &c. Molé est intervenu, &, pour faire sa Cour à Mlle Dubois à laquelle il commence à s'attacher, comme on a vu, il a dit que le refus de M. le Kain ne devoit point inquiéter, qu'il se chargeoit de ses rôles. Celui-ci voyant cela, ne veut pas les céder; il faudra une autorité supérieure pour arranger cette querelle.

M. l'Archevêque n'a jamais voulu consentir à la publication des bancs de Mlle d'Epinay avec

le Sieur Molé ſur leur ſeule renonciation au théâtre; il exigeoit une ratification des Gentilshommes de la Chambre, & leur congé abſolu en bonne & due forme. Ceux-ci n'ont pas cru devoir ſe prêter à cette fourberie, ſur laquelle les Hiſtrions n'auroient pas été délicats. Dans cet intervalle le Sieur Molé s'eſt refroidi, & porte actuellement ſes hommages à Mlle Dubois.

A la page 255. Le 21 *Août* 1767. Les ſix Corps des Marchands & Négocians de Paris viennent de préſenter une Requête au Roi & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil contre l'admiſſion des Juifs aux brevets nouvellement créés dans les arts & métiers par l'Edit de création enregiſtré le 19 Juin au Parlement. Ces Juifs, ſous le titre d'étrangers, veulent aujourd'hui abuſer du terme pour s'immiſcer dans le commerce & dans les arts, ce qui tendroit à leur acquérir en France un droit de bourgeoiſie qui leur a été refuſé de tous les tems & partout. On repréſente dans cette requête que l'admiſſion des Juifs ſeroit directement contraire aux vues bienfaiſantes de S. M. de rendre le commerce de plus en plus floriſſant; que non-ſeulement ils ſont incapables de lui procurer le moindre avantage, mais qu'ils ne peuvent & ne doivent même dans leurs principes que le déſoler & le ruiner. Ces aſſertions ſont ſoutenues de traits hiſtoriques puiſés dans nos annales, & cités comme des autorités ſans reproche. On peut dire que cette requête eſt une collection des plus injurieuſes contre cette nation,

chérie autrefois de Dieu, & aujourd'hui l'opprobre de tous les pays.

A la page 255. Le 24 *Août* 1767. M. Duclos, le Secrétaire de l'Académie, doit être demain à l'Assemblée; il est de retour depuis quelques jours de son voyage de Rome. Le motif de ce voyage excitoit la curiosité de bien des gens; on le sait aujourd'hui. Cet Académicien est fort lié avec MM. de la Chalotais; il s'expliquoit très-ouvertement sur cette affaire dans la chaleur du procès. M. le Duc de Nivernois, craignant que l'indiscrétion de M. Duclos ne lui attirât quelque disgrace de la Cour, lui a conseillé amicalement de profiter de ce tems-là pour aller en Italie comme il en avoit désir depuis longtems, & l'autre s'est rendu à ce sage avis.

A la page 258. Le 29 *Août* 1767. Il paroît une *Lettre sur les Panégyriques*, qu'on attribue à M. de Voltaire; & en effet elle semble être de lui, à en juger par le style, & son art de présenter les choses les moins intéressantes d'une façon piquante. Elle est courte & n'a que quinze pages. L'Auteur, comme il lui arrive souvent, tombe dans le défaut qu'il veut corriger, & a tant mérité le reproche qu'il fait aux autres, qu'il a mauvaise grace de le relever. Au reste, cet écrit est si peu de chose qu'on n'en parleroit pas s'il ne sortoit de la plume de cet homme célebre.

A la page 258. Le 30 *Août* 1767. *Cosroës* est la tragédie d'un écolier qui a été vingt-quatre

heures à digérer son plan, & un an à marteler ses vers; c'est-à-dire que la fable est vicieuse d'un bout à l'autre, pleine d'invraisemblances, d'absurdités mêmes, & que les vers, quoique corrects & assez bien faits, sont durs & boursouflés. Après ce jugement, il seroit inutile d'en dire davantage, si la jeunesse du candidat ne lui avoit mérité l'indulgence du public, & si la piece ne paroissoit devoir avoir quelques représentations. D'ailleurs, l'Auteur a le mérite rare, surtout à son âge, d'avoir fait un drame sans amour, d'avoir tiré tout son dialogue du cru, pour ainsi dire, de ses personnages & de n'avoir point eu recours à ces tirades postiches que nos modernes ont toujours prêtes dans leurs portefeuilles; à ces vers brillantés dont ils émaillent par intervalle leurs tragédies. Ainsi nous reviendrons sur cet ouvrage.

A la page 258. Le 30 *Août* 1767. On parle beaucoup d'un Roman nouveau qui a pour titre l'*Ingénu*. Il a plus de 200 pages d'impression; il pique d'autant plus la curiosité, qu'il est encore fort raro & d'une plume accoutumée à se faire désirer; on assimile cet ouvrage à *Candide*; il est du même Auteur.

A la page 259. Le 2 *Septembre* 1767. *Cosroës* est un Roi de Perse, sous l'empire duquel le christianisme commence à s'étendre & à exciter des troubles. Ce Monarque a pour Ministre un certain Phaueslar qui professe hautement sa Religion, & n'en est pas moins l'ami & le conseil de

son Prince. Il cache sous une modération apparente le zele aveugle & fanatique dont il est intérieurement dévoré. Il a profité de l'absence du Monarque, de son crédit & de sa puissance dans la capitale, pour soustraire un enfant au berceau, le seul rejeton de *Cosroës*; il répand le bruit de sa mort, & le reproduit ensuite dans sa maison comme un enfant inconnu qu'il adopte & qu'il éleve dans le Christianisme; son projet est de ménager en ce jeune Prince un protecteur à sa religion, & de le faire reconnoître & monter sur le trône à la mort de Cosroës son pere. L'événement ne répond que trop bien aux vues de *Phanessar*. Manassès, c'est ainsi qu'on nomme l'inconnu, suce le fanatisme avec le lait; il est d'ailleurs d'un caractere bouillant & impétueux; il ne respire que la guerre & les combats; il a une soif de gloire inextinguible, & cherche tous les moyens de couvrir par ses actions l'obscurité de sa naissance; il se mêle dans toutes les factions; il est à la tête de tous les partis, Par une sympathie de la nature, sans doute, la Reine Amestris l'aime, le protege, le soutient contre toutes les cabales & les intrigues de cour; il se rend bientôt redoutable au Monarque même: celui-ci, pour le punir par l'endroit sensible, ne le conduit point à une guerre qu'il entreprend, & le laisse languir dans l'oisiveté de la capitale; c'est là où la piece commence.

Un certain Memnon, Satrape, proche parent de l'Empereur, & son seul héritier par la mort

du fils unique de Cosroës, voudroit profiter du mécontentement de Manassès pour le porter à conspirer, & se frayer par son moyen un chemin plus prompt au trône, que dévore ce Prince ambitieux. Le fanatisme souleve les Chrétiens; *Manassès* se met à leur-tête, *Memnon* se joint à eux & se ménage des Abyssins captifs pour s'en servir au besoin en leur donnant la liberté. *Cosroës* revient dans ce moment après avoir vaincu ses ennemis; il a sçu les nouveaux troubles qui s'élevoient dans ses Etats; il veut y mettre ordre définitivement, & il indique un Conseil où l'on prendra les résolutions les plus promptes & les plus sûres pour arrêter les séditions qu'excitent les Chrétiens. Le Conseil se tient. Cosroës le premier jure de ne pardonner à personne des coupables; les Satrapes en font autant; un entr'autres déclare qu'il immolera même son fils, s'il est criminel....., à l'instant on apporte un billet à Cosroës; il est d'un esclave qui lui dévoile la conjuration; il indique les principaux factieux, & il laisse tomber des soupçons sur Manassés..... Il annonce qu'on peut d'autant mieux le croire qu'il vient de se tuer. Cosroës rompt le Conseil; il dit à Phanessar qu'il laisse sous sa garde Manassés jusqu'à ce qu'il se soit décidé à son égard. Le premier cherche à ramener l'autre par tout ce que la raison, l'honneur, la religion, la reconnoissance peuvent lui dicter de motifs les plus pressants & les plus forts. Le jeune Prince étant inébranlable, le Ministre se

détermine à lui déclarer sa naissance pour lui épargner un parricide; au moment où il va dévoiler ce secret, on vient arrêter Manassès de la part du Roi. Il ne reste d'autre ressource à Phanessar que d'aller révéler son crime au Roi. Il le fait, il se déclare l'auteur de l'enlevement du Prince; Cosroës lui pardonne sous la condition qu'il laissera ignorer ce secret à tout l'empire & à son fils même; il lui ordonne d'aller le chercher & de l'amener à ses yeux. Le Roi dans cet interrogatoire veut remuer les entrailles du coupable, mais envain; l'amour paternel est sur le point d'éclater, & Cosroës rompt l'entretien pour ne pas laisser percer sa tendresse. La Reine survient; elle a appris tout ce qui s'est passé; elle vient demander grace pour son protégé. Dans ce moment on annonce au Roi qu'un parti de mécontens a éclaté, qu'ils ont délivré Manassès de sa prison; qu'il est à leur tête &c. Cosroës sort pour aller mettre ordre à la sédition; Phanessar le suit, & par des mots entrecoupés laisse entrevoir à la Reine que l'inconnu est fils du Roi & le sien. Les rebelles triomphent; Manassès a tué de sa main un guerrier; il craint que ce ne soit le Roi. En ce moment Cosroës arrive, il se trouve seul, sans armes, dans son palais; il se présente dans cet état à Manassès & à ses complices; il les invite à lui percer le sein. La Majesté royale, une force secrete & inconnue arrête la main du parricide; la nature semble lui parler en ce moment, il tombe aux genoux

du Roi avec les conſpirateurs; & la Reine qui ſurvient, lui apprend ſa naiſſance. Le tout eſt confirmé par Phaneſſar qu'on amene mourant ſur le théâtre & qui ſe trouve être la victime du jeune Prince. Cependant le Roi perſiſte dans ſa réſolution de ſacrifier ſon propre fils à la ſureté de ſes Etats & à la religion de ſon ſerment. *Ameſtris* ne peut rien gagner par ſes larmes; elle lui ſuggere un moyen qui paroît cependant l'ébranler; c'eſt de faire grace à tout le monde; mais le Satrape qui a juré d'immoler ſon fils même s'il étoit coupable, arrive pour exécuter ſa parole, & n'ayant pas le courage de la remplir, il l'élude en ſe tuant lui-même; il ôte par ſa mort la reſſource qui reſtoit à Cosroës; il envoie le Prince au ſupplice; après avoir rempli les devoirs du Roi, il ſe livre à la nature, & le pere ſuccombe ſous le poids de ſa douleur; dans le moment on lui apprend que Memnon à la tête de ſes Abyſſins, étant venu ranimer la révolte, le fils de Cosroës a raſſemblé quelques troupes, s'eſt mis à leur tête, a tué Memnon, diſſipé les factieux, s'eſt couvert de gloire, & que les peuples en foule le regardent comme leur libérateur. Il arrive précédé & ſuivi des acclamations publiques, une joie univerſelle ſuccede au deuil général de l'Empire.

On voit par cette eſquiſſe combien la charpente de ce drame eſt bizarre & monſtrueuſe, ſans compter nombre d'abſurdités de détail qu'on a ſupprimées.

L'expofition eft affez bien faite; elle eft claire, & fait connoître tous les perfonnages principaux. Le 2e. acte eft le meilleur; la fcene du Miniftre & de fon fils adopté eft fupérieurement traitée entre *Brifard* & *Molé*, furtout par le dernier; il eft fâcheux que la reconnoiffance foit fufpendue par un reffort de commande & ufé que l'Auteur fait jouer précifément au moment néceffaire. Un inftant plus tard, la piece étoit finie.

Dans le 3e. acte, l'aveu que fait Phaneffar au Roi de fa fupercherie, & la découverte d'un fils, l'efpoir du trône, traître à fon Roi & confpirant contre lui, n'a produit prefque aucun effet; 1o. parce que le fpectateur eft dans la confidence dès le premier acte; 2o. parce que l'intérêt eft atténué par la foibleffe des caracteres mal frappés; car le Miniftre n'eft ni fanatique, ni vertueux tout-à-fait. Le Monarque n'a point encore développé ces entrailles paternelles qui auroient préparé tout le pathétique de cette fituation; & le jeune Prince n'eft pas d'une ambition affez décidée, affez effrenée pour ne pas rentrer dans fon devoir dès qu'il faura fon état; 3o. parce que l'embarras de la pofition de Cosroës n'eft réellement que dans la tête de l'Auteur. On voit combien il lui feroit facile de pardonner & d'appaifer les troubles en manifeftant à Manaffès fa naiffance & le crime qu'il alloit commettre. De là toute la langueur qu'on éprouve dans le 4e. & dans le 5e. actes, toujours prêts à finir quand il plaira au Poëte.

Le rôle de la Reine affoiblit encore l'intérêt, elle ne fait que pleurer & n'agit en rien; elle dégrade de plus en plus Cosroës dont elle met l'inflexibilité dans un jour plus marqué & peut-être odieux.

En un mot, par la discussion on ne trouve dans cette tragédie, ni caractere, ni nœud, ni péripétie véritables.

A la page 260. Le 5 *Septembre* 1767. On a donné depuis deux jours la deuxieme représentation de Cosroës, suspendue pour que l'Auteur eût le tems de faire ses corrections. Il a raccourci le 4e. acte & changé absolument le 5e. La scene s'ouvre par la résignation du jeune Prince; mais il déclare à Cosroës combien l'appareil du supplice l'épouvante, qu'il ne craint point la mort, mais l'infamie de périr sous les coups d'un bourreau; il se décide pourtant en apparence; il demande à son pere de recevoir ses derniers embrassemens; il profite de cette approche pour escamoter le cimeterre de Cosroës; il veut en se tuant lui-même échapper à l'indignité du supplice. Le Roi retient les bras de son fils dans l'instant où l'on annonce que Memnon à la tête des rebelles triomphe par tout, qu'il s'avance vers le Palais. Le Roi veut reprendre son épée, son fils dit que c'est un coup du Ciel, qu'il va s'en servir pour réparer son crime. En ce moment Memnon fonce sur le Théâtre, le jeune Prince se met à la tête des gardes de Cosroës; il se livre un combat qui va se terminer dans la coulisse.

Le

Le Roi rentre ſur la ſcene, il a laiſſé ſon fils diſſiper le reſte des factieux; on annonce qu'il a tout calmé, que le peuple va ſe rendre pour demander la grace du vainqueur & le reconnoître comme héritier du trône.

Toute cette cataſtrophe eſt fondée ſur le double contre-ſens d'un Chrétien qui veut ſe tuer, & d'un Monarque Payen aſſez inflexible, pour vouloir que ſon fils périſſe, & qui le retient dans un moment où ce dernier cherche à ſe ſouſtraire, non à la mort, mais à l'infamie &c. mais il s'enſuit du fracas ſur le théâtre, un grand mouvement, plus de chaleur; & ce denouement abſurde eſt de beaucoup ſupérieur à l'autre, plus dans les mœurs, mais plus froid. On a demandé l'Auteur; il a paru.

A la page 260. Le 6 *Septembre* 1767. Les fêtes de St. Cloud durent encore; elles ſont d'une magnificence & d'une variété dont il y a peu d'exemples. On ne mange jamais deux fois dans le même endroit. Les ſpectacles conſiſtent principalement en anciens Opéra comiques qu'on a rajuſtés au théâtre & dont on a refait la muſique. Comme ils ſont en partie exécutés par la troupe des petits enfans de l'Opéra, auxquels préſide d'Auberval, ils ne ſont pas ſupérieurement bien joués. Il y a auſſi des parades de la compoſition de M. Poinſinet, qui s'eſt déjà exercé dans ce genre pour la fête de M. le Chevalier d'Arc.

A la page 264. Le 10 *Septembre* 1767. Il y a

depuis longtems un canal commencé en Picardie à la tête duquel étoit le fameux Crozat, grand-pere de Madame la Ducheſſe de Choiſeuil. S. M. ſe charge de le continuer ſuivant un arrangement propoſé au Conſeil. Elle ſe ſubſtitue aux droits & place des héritiers de M. Crozat; elle les rembourſe en conſéquence d'une avance de 3,000,000 livres qu'ils ont faite. M. le Duc de Choiſeuil doit avoir pour ſa part un million cinq cens mille livres; pour le Maréchal de Broglio 500,000 livres & le ſurplus paſſé en d'autres mains. Le rembourſement doit être fait en contrats à 4 pour cent. C'eſt le fameux *Laurent* qui ſera, dit-on, chargé de la continuation des travaux. On connoît ſes talens pour l'hydrauſtatique, par la caſcade de Brunoy, par celle de Chanteloup.

A la page 265. Le 12 *Septembre* 1767. Vers préſentés à M. Beudet, Secrétaire général de la Marine & Secrétaire de M. le Duc de Praſlin, par M. Jacquet, jeune homme de 14 ans, en lui préſentant de ſon écriture pour lui demander de l'emploi.

D'un Miniſtre éclairé confident néceſſaire
Dont le génie actif l'aide ſi bien en tout,
Puiſſe mon talent foible être de votre goût,
Et m'attirer du moins un coup d'œil tutélaire!
Du Ciel la prudente bonté
Ne donne à tous la même choſe,
Chacun de mérite à ſa doſe,
L'un peut moins, l'autre plus, mais on eſt limité;

Vous avez une tête à gouverner un monde,
Moi, pour exécuter, je n'ai qu'un double bras:
Il se présente à vous, ne le dédaignez pas,
Commandez & je vous seconde.

A la page 263. Le 13 *Septembre* 1767. L'*Ingenu* vient d'être arrêté ces jours-ci, après s'être vendu publiquement pendant plus de huit jours. Il ne valoit que 3 livres & coûte à présent un louis.

A la page 266. Le 15 *Septembre* 1767. Le Sieur Vendeuil continue à la Comédie Italienne son début dans les rôles d'*Amoureux*, commencé le deux de ce mois dans le *Cadi dupé*. Quoiqu'il ait de la voix, il manque de goût & n'est point agréable au public. Cependant une haute protection le porte à ce spectacle, & M. le Duc de Noailles surtout s'y intéresse fortement, ce qui fait sensation dans ce tripot & occasionne beaucoup de rumeur. On prétend que Clairval ne peut rester depuis son aventure & qu'il faut nécessairement le remplacer.

A la page 266. Le 16 *Septembre* 1767. M. le Prince de Conti étant à sa terre de l'Isle-Adam a vu passer sur la riviere quelques bateaux de bled qui descendoient. Il a demandé ce que c'étoit, & sur les informations qu'on lui a donné que c'étoient des grains qu'on exportoit pour l'étranger, il a fait heller les bateaux & les a obligés de débarquer chez lui; il a acheté ces bleds & les a fait distribuer à ses vassaux qui commençoient à le payer cher.

A la page 266. Le 17 *Septembre* 1767. M. de Choiſeuil eſt parti Lundi dernier pour ſa délicieuſe terre de *Chanteloup*; il y doit reſter juſqu'au 22 ; quoiqu'il y ait 34 poſtes, il fait ce chemin en 13 heures. Il s'y eſt rendu des environs une troupe de Comédiens pour amuſer les loiſirs de ce Miniſtre, toujours actif même dans ſes plaiſirs. A ſon retour il doit en paſſant par Paris faire lui-même la revue du Régiment de Chamborand d'Houſſards; c'eſt un nouveau ſpectacle qu'il veut donner aux badauds de ce pays-ci.

A la page 266. Le 18 *Septembre* 1767. Madame la Comteſſe de Stainville, dont il a tant été fait mention pour ſes amours avec Clairval de la Comédie Italienne, & ſurtout par l'eſclandre faite par ſon mari, eſt tombée malade dangereuſement dans le couvent où elle eſt. Les Médecins du pays l'ont mal traitée, & il eſt néceſſaire qu'elle revienne à Paris. On prétend que c'eſt pour cette raiſon qu'on veut éloigner l'Hiſtrion qui lui avoit tourné la tête. Du reſte, l'Abbeſſe rend les meilleurs témoignages de cette jeune Dame qui paroît s'être jetée dans la haute dévotion.

A la page 266. Le 18 *Septembre* 1767. On parle de deux nouveaux ouvrages de M. de Voltaire: La *Théologie portative*, & l'*Impoſture ſacerdotale*. On ne connoît que les titres de ces deux brochures infernales, comme on s'en doute bien.

A la page 266. Le 19 *Septembre* 1767. *Coſrcës*

eſt aujourd'hui à ſa 9e. & derniere repréſentation. Ce qui eſt une eſpece de ſuccès pour un pareil Drame, & dans une ſaiſon ſemblable. Sans doute cette indulgence eſt due à la jeuneſſe du débutant que tous les journaux annoncent pour n'avoir pas encore 23 ans. Cet Auteur eſt fils d'un marchand Mercier de Paris. Le pere, contre l'uſage des vieillards ſéveres, ne paroît point s'oppoſer à l'eſſor des talens de ſon fils; il étoit à la premiere repréſentation, & ſembloit agité des mêmes mouvemens du véritable Auteur.

A la page 266. Le 20 *Septembre* 1767. Il eſt queſtion d'établir à Paris un journal Eſpagnol, c'eſt-à-dire un ouvrage périodique qui rendra compte de la littérature de ce Royaume. Cette entrepriſe paroît d'autant plus difficile à exécuter, que le journal étranger dont ce travail ne faiſoit qu'une branche, n'a pu ſe ſoutenir. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt un M. d'Hermilly qui doit faire les traductions, & M. le Chevalier de la Morliere qui tiendra la plume.

A la page 267. Le 22 *Septembre* 1767. Il a débuté ces jours-ci à la Comédie Italienne deux jeunes Danſeuſes, ou pour mieux dire deux enfans. Elles ſont Pruſſiennes; elles attirent tout Paris par la vigueur de leur jarret à un pareil âge; elles paroiſſent plutôt deſtinées aux cabrioles qu'à la danſe noble & gracieuſe.

A la page 269. Le 26 *Septembre* 1767. M. le Prince de Lamballe, qui a épouſé l'hiver dernier une Princeſſe aimable & jolie, s'étant laiſſé aller

a la facilité de fon caractere, un autre Prince (M. le Duc de Chartres) a abufé de fon amour du plaifir pour lui donner des goûts fort contraires à celui qu'il devoit avoir; du moins on l'en accufe. L'ardeur de fon tempérament l'ayant emporté fort loin, la Princeffe s'eft trouvée atteinte d'un genre de maladie qui n'auroit pas dû l'approcher. Le Duc fon pere a écrit au Roi de France. On a févi contre différentes créatures que ce Prince avoit honorées de fes bonnes graces; mais la plus coupable & la plus adroite eft une nommée *la Forêt*, courtifanne recommandable par l'excès de fon luxe, & le rafinement de fon art dans les voluptés. N'ayant pu déterminer fon illuftre amant à la quitter, & craignant les fuites de cet attachement, elle a pris le parti de s'éclipfer. Elle eft partie, fans qu'on fache où elle eft, & le Prince de Lamballe eft dans la défolation.

A la page 269. Le 27 *Septembre* 1767. On ne parle aujourd'hui que des fêtes de Chanteloup, qui ont répondu à la magnificence du maître. La veille du départ, le Duc de Choifeuil donna à Madame la Ducheffe de Villeroi & à une cour très-nombreufe, une fête où Préville, mandé exprès de Paris, joua dans une Comédie de fa façon, intitulée la *Difpute des Comédiens*; après le Drame on chanta plufieurs Vaudevilles relatifs au camp de Compiegne, & l'on exécuta enfin un Opéra comique nouveau.

A la page 269. Le 28 *Septembre* 1767. Il court

une lettre manuſcrite, d'une Demoiſelle le Clerc, une des impures de Paris très-renommée, & qui par là fait ſenſation & ſe copie.

Paris le 29 *Août* 1767.

Lettre de Mlle. le Clerc à M. Poinſinet.

Vous avez raiſon, mon cher Maître: malheur aux jolies femmes qui établiſſent leur réputation ſur leurs charmes; elle eſt fragile comme eux. Heureuſes celles que la nature a douées de quelques talens; je ſuis bien réſolue à faire valoir les miens, & à mériter une gloire que je ne dois juſqu'à préſent qu'à des attraits paſſables. J'ai plaiſir à croire qu'une grande Actrice doit aller à l'immortalité, & que la ſublime Clairon fera l'entretien des races futures comme le prodigieux Voltaire. Je compte donc travailler ſérieuſement à entrer au ſpectacle cet hiver; je me ſuis dégroſſie l'hiver dernier chez Madame la Ducheſſe de Villeroi; je me ſuis exercée depuis, & je profiterai de mes protections pour débuter aux François, le plutôt poſſible. C'eſt à vous, mon cher maître, à me guider, & à me dire de quels rôles vous me croyez plus ſuſceptible; car on ne peut pas être univerſel. J'ai, ſans me flatter, les graces des Amoureuſes, l'ingénuité des Agnès; je puis prendre à mon gré l'air malin des Soubrettes, & je n'aurai pas de peine à en développer toute la malice. Je ſais jouer la ſévérité des Duegnes & des Meres; je monterois s'il le falloit à la dignité des Coquettes; j'en aurois

les manieres folâtres; en un mot, je suis assez Prothée pour prendre toutes sortes de formes; il s'agit de savoir celle qui me convient le mieux, & c'est à vous, cher maître, que j'ai recours. Vous avez des lumieres; vous me connoissez depuis longtems: décidez-moi, afin que je me fixe; arrachez-vous un peu aux grandeurs qui vous environnent. (*) Hélas! il fut un tems où vous m'auriez sacrifié tout cela! mais ne rappelons point des jours trop heureux...... Vos conseils, cher maître, ne me les refusez pas.

Je suis, &c.

A la page 269. Le 29 *Septembre* 1767. Qui croiroit qu'après plus de deux ans d'un jugement rendu dans une affaire qui a attiré les regards de toute l'Europe, un anonime viendroit, sous le nom du *Sentiment Politique*, exposer dans cinq lettres la justice des deux Arrêts du Parlement de Toulouse contre *Calas* pere & ses coaccusés? l'Auteur prétend convaincre ses lecteurs sans préventions & sans préjugés, que l'enthousiasme a plutôt opéré dans la capitale que le prétendu fanatisme n'a agi dans la ville de Toulouse.

A la page 269. Le 1 *Octobre* 1767. Les Comédiens Italiens ont donné, lundi 28 Septembre, la premiere représentation du *Double Dégui-*

(*) M. Poinsinet étoit alors à Chantilly pour diriger les spectacles du Prince de Condé.

guisement, Opéra comique bouffon & très-bouffon: quoique les premieres représentations aujourd'hui ne soient qu'une répétition, il paroît que celle-ci n'en aura pas deux. La musique est de M. Gossec; il y a de jolies choses, mais nul génie, pas plus que dans les paroles, dont l'Auteur garde l'anonime & fait bien.

A la page 273. Le 7 *Octobre* 1767. M. Poinsinet n'est pas resté en arriere, & l'on distribue aussi sa Réponse à Mlle le Clerc. Elle est curieuse par un examen assez juste des talens de nos principales Actrices de la Comédie Françoise.

Réponse de M. Poinsinet à Mlle le Clerc.

Je vous loue, ma belle voisine (*) de votre façon de penser philosophique. Certainement après un grand Poëte, une Actrice illustre est ce qui fait le plus d'honneur à l'humanité. J'aime à voir fermenter chez vous l'amour de la gloire. Vous êtes faite pour l'acquérir. Puissent nos noms entrelacés passer à la postérité comme ceux de Voltaire & de Clairon! Vous prenez bien votre modele. Cette femme illustre n'a percé qu'à force de travail & d'assiduité. Vous avez, comme elle, des graces extérieures, votre esprit peut vous être d'un grand secours; quant aux rôles auxquels vous devez vous appliquer, il y a bien des choses à examiner, & cela mérite quelque détails. Il faut peser vos talens, & ceux des concurrentes que vous aurez. Dans les rôles

(*) M. Poinsinet demeure dans la maison de Mlle le Clerc.

d'Amoureuſes, je vois Mlles Hus & Doligny. La premiere eſt peu redoutable; elle a pourtant quelques ſituations où elle eſt très-bien. Le public eſt ſi engoué de la ſeconde. Qu'il me paroît difficile d'éclipſer cette rivale! Mlles Dumeſnil, Gauthier & Préville brillent dans le genre plus grave, mais votre jeuneſſe vous pourroit faire eſpérer de voir bientôt les deux premieres vous céder la place. La derniere a une froideur que ſurmonteroit aiſément votre vivacité. Quatre Soubrettes courent la même carriere, & chacune a des talens différens. Madame Bellecour joue les Nourrices à merveille; cette énorme retoniere a la bonhommie franche d'une Appareilleuſe qui aime bien a rendre ſervice pour de l'argent. On trouve dans Madame le Kain toute l'aigreur, tout le revêche d'une Boudeuſe dont il faut ſaiſir le moment. Mlle Fannier a le nez retrouſſé d'une Suivante fine, exercée, & faite pour tromper à la fois trois ou quatre amans. On admire dans Mlle Luzi la tournure d'une Confidente d'une femme du grand monde; c'eſt une malice rafinée, aprofondie, réfléchie comme celle de ſa maitreſſe; & il faut un art bien ſupérieur pour atteindre à cette méchanceté ſublime. Malgré tout cela, je crois que vous êtes née pour un pareil genre: je ne vois pour vous à craindre que cette derniere; & vous pouvez, vous devez même éviter la concurrence. Du reſte, vous êtes taillée en Soubrette; vous en avez la figure, le propos, le jeu, les geſtes. Tenez-vous là,

& ne ſongez point à vous élever davantage. Je vous dis mon avis avec toute l'ingénuité que vous exigez. Vous réuſſirez ſurement, ſi vous voulez-vous concentrer dans de pareils rôles, & ſurtout étudier beaucoup.

Du reſte, je ſuis à vos ordres; vous n'avez qu'à parler, ma belle voiſine; je ſuis trop reconnoiſſant pour ne pas vous rendre tous les ſervices qui dépendront de moi. Eſt-ce à vous à regretter le tems paſſé? Ce ſeroit à moi; mais il faut ſuivre ſes deſſins. La fidélité en amour n'eſt pas ma vertu. J'en ſuis à ma 485e. maitreſſe, & Mlle Arnoux, toute Arnoux qu'elle eſt, n'a pu me fixer. Avec ce caractere de légereté dont mon tempérament a beſoin, je n'en ſuis pas moins le très-humble ſerviteur de toutes celles qui le méritent, & pour leſquelles j'ai conſervé de l'eſtime au lieu d'amour; vous êtes du nombre, ma belle voiſine, & je vous prouverai dans tous les tems l'attachement reſpectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

à Chantilly ce 3 *Septembre* 1767.

A la page 274. Le 8 *Octobre* 1767. L'Origine de la diviſion entre M. de Marigny & M. Gabriel pour ceux qui ne ſe la rappelleroient pas eſt un mur aux Champs-Eliſées dont M. Gabriel avoit fait enclore un jardin. M. le Marquis de Marigny a prétendu que ce premier Architecte avoit uſurpé une partie des potagers de Madame la Marquiſe de Pompadour, dont le terrein avoit été rendu à la ville; en conſéquence M. le Di-

recteur général des bâtimens fit abattre ce mur par une belle nuit. *Inde iræ.*

A la page 276. Le 12 *Octobre* 1767. Extrait d'une lettre de Berlin du 25 Septembre 1767... On n'est point à la mode ici, si l'on n'est *Bourdelois.* Voici ce qui a donné lieu à cette plaisanterie. Le S. Bourdeaux, natif de Hollande, & Libraire du Roi, à inventé à l'occasion du nouveau mariage une très-belle médaille pendue à un ruban couleur d'orange lizeré de verd avec ces mots: *Vive la Princesse Guillaume de Prusse, Vive le Prince d'Orange.* La médaille peinte & émaillée représente deux cœurs sur l'autel de l'hymen, entrelacés d'une guirlande de fleurs, l'amour les enflamme de son brandon & les couronne de lauriers. Au-dessous sont les armes de Prusse, & celles des Provinces-Unies. En outre, il a dédié au Stadhouder une collection de devises gravées sur des colifichets, ou des breloques propres à pendre à une montre. Il a eu l'honneur de présenter ces inventions au Roi & à la Reine & à toute la Cour &c. Cela a eu beaucoup de succès. S. M. a attaché elle-même de sa main à la boutonniere de M. Verclot, un ruban & une médaille; il en a distribué à toute la cour, ainsi que des breloques, & elle sont devenues si en vogue, qu'on ne peut se dispenser de porter ces ornemens, au moins à sa montre.....

A la page 279. Le 17 *Octobre* 1767. Le Coin-tre dont on a parlé est arrivé à Fontainebleau,

& a été préſenté au Miniſtre de la Marine. Cette bête reſſemble par la couleur de la peau à un petit ſanglier qui a le poil plus gros que du crin: ſon muzeau eſt comme celui d'un poiſſon de mer, ſes pattes imitent celles du cerf; elle a une ouverture ſur le dos, comme on a dit, par où elle reſpire; elle eſt très-familiere.

A la page 279. Le 17 *Octobre 1767*. On avoit arrêté au Conſeil que l'hôtel des monnoies ſeroit établi à la place de Louis XV; en conſéquence, des plans en ont été dreſſés; on en avoit déjà jeté les premiers fondemens & fait une dépenſe de plus de cinquante mille écus, lorſque, ſur des repréſentations qui ont été écoutées, on a ſuſpendu l'ouvrage, & après un mur examen, il a été décidé qu'il ne pouvoit avoir lieu dans cet emplacement. On vient de choiſir celui de Conti près le Pont-neuf, & on doit y travailler au commencement de l'année prochaine. Le public s'étoit flatté qu'on auroit ſaiſi cette occaſion pour achever une partie du Louvre, où il ſembloit qu'on pût placer la Monnoie: le deſir qu'on a de voir à ſa perfection cet immortel monument, fait faire des vœux à tous les bons citoyens pour qu'on prenne enfin les moyens d'y parvenir; ce qui s'exécuteroit facilement en peu de tems en y mettant ſucceſſivement des objets utiles que l'on place journellement ailleurs, avec beaucoup de dépenſe & ſans rien ajouter à la beauté & à la magnificence de la ville, comme l'*hôtel des menus plaiſirs du Roi*, le *Garde-meu-*

ble de la Couronne &c. & d'autres qu'on se propose de faire.

A la page 284. Le 24 *Octobre* 1767. Le Sieur de la Garde, ancien Bibliothécaire de Madame la Marquise de Pompadour, & acolythe du Sieur de la Place pour la fabrication du Mercure, vient de mourir. Il étoit chargé de la partie des spectacles, & c'étoit un des articles de ce Journal les plus ridicules par le stile néologique de ce rédacteur, & plus encore par le fade encens dont il parfumoit indistinctement les Auteurs, les Acteurs & jusqu'aux valets de théâtre. Sa place est fort briguée.

A la page 248. Le 24 *Octobre* 1767. Les Pensionnaires du Mercure ont présenté un Mémoire à M. le Comte de St. Florentin à l'occasion de la mort du Sieur la Garde, où ils font voir que les fonds ne suffisent pas pour les remplir, en conséquence ils le supplient de ne point nommer à cette place vacante. Le Ministre a eu égard à ces Représentations. La Garde avoit mille écus.

A la page 284. Le 24 *Octobre* 1767. Les nouveaux fragmens n'ont point repris; il n'est pas même possible qu'ils se soutiennent, surtout l'acte d'*Amphion* se trouvant destitué de le *Gros* & de Mlle *Arnoux* qui n'y jouent plus.

A la page 284. Le 25 *Octobre* 1767. M. de la Borde, ci-devant banquier de la Cour, fameux par l'excès & la rapidité de sa fortune, vient de conclure un marché avec M. Vernet, ce Peintre célebre de marines. Il lui demande huit tableaux

pour orner une magnifique galerie, & il donne quarante mille écus à l'artiste. Ce dernier a abandonné sa collection des différentes vues des ports de France qu'il devoit porter au nombre de quarante; on croit qu'il ne s'est pas estimé assez bien payé.

A la page 278. Le 27 *Octobre* 1767. On a remis il y a quelques jours à l'Opéra l'Acte de *Vertumne & Pomone*, à la place du Prologue des *Amours des Dieux* qu'on a retiré.

Mlle Durancy a joué dans l'acte d'*Amphion*. Son retour auroit été plus fêté, s'il se fût annoncé dans quelque chose de meilleur. Cet acte est si barbare, d'un goût si monstrueux, qu'il révolte le public; on le trouve fort de pensées à la lecture; il est dans le costume sauvage; mais de pareilles mœurs révoltent sur le théâtre de l'amour & des graces. Il faudra le retirer incessamment.

Quant à *Théonis* ou le Toucher, le fonds est une idée très-obscene que M. Poinsinet a enveloppée dans des images communes. Il passeroit si la musique le soutenoit. Ce Poëte dit modestement que cet Acte est une esquisse, en attendant son magnifique tableau, c'est-à-dire son grand Opéra. Il a débuté aussi un jeune homme de 15 à 16 ans qui a une très-belle voix & une hardiesse singuliere, quoiqu'il ait chanté quelque chose de fort difficile. D'ailleurs, son âge fait craindre que son organe ne reste pas le même.

A la page 291. Le 29 *Octobre* 1767. Les

Comédiens François ont l'entreprise des trois Comédies de Versailles, de Fontainebleau & de Compiegne; ils comptent y faire des especes de magasins où ils formeront des Sujets pour les spectacles de Paris.

A la page 295. Le 4 *Novembre 1767*. On a parlé de l'évasion de Mlle la Forest au grand regret d'un jeune Prince nouvellement marié qui avoit conçu pour elle une passion dangereuse. On sait actuellement le motif de cette fuite précipitée. L'Amant lui a fait présent d'une partie assez considérable des diamans de la Princesse. Sur les recherches que la Courtisanne a eu vent qu'on faisoit, elle a cru devoir s'éclipser. Mieux conseillée, elle s'est représentée depuis peu au Duc de Penthievre, pere du jeune Prince, a rapporté les diamans, & s'est jetée à ses genoux en implorant ses bontés. Le Duc a paru satisfait de cette démarche; il lui a dit qu'on feroit estimer les diamans, & qu'on lui en payeroit la valeur, qu'elle n'eût aucune inquiétude; que son fils étoit le seul coupable; qu'on auroit soin de son enfant; si elle étoit grosse, comme elle disoit le soupçonner, que dans tous les cas on pourvoiroit à ses besoins; mais qu'il exigeoit qu'elle ne vît plus le jeune Prince, son amant.

A la page 295. Le 4 *Novembre 1767*. Il se confirme que M. Doigny quitte la ferme générale & qu'il épouse Mlle. Liancourt, née d'une Actrice, fille célebre, appelée la *Constitution*. Il compte passer deux ans dans sa terre, laisser

épuiser les propos & les sarcasmes de la capitale, & reparoître ensuite avec sa femme, purifiée par une semblable retraite.

A la page 295. Le 4 *Novembre* 1767. Le mémoire des Pensionnaires du Mercure n'est pas resté sans réplique. M. de la Dixmerie, qui alimente de contes ce Journal depuis six ans presque gratuitement, a demandé la place & le traitement de M. de la Garde; il accuse ces MM. d'infidélités, & M. le Comte de St. Florentin fait compulser les registres. La chose doit se décider le Lundi, 9 de ce mois.

A la page 295. Le 5 *Novembre* 1767. Une jeune Princesse, vive, aimable, mariée l'hiver dernier à un époux fort jeune aussi, n'a pu supporter tranquillement les infidélités réitérées de son mari; quelques funestes qu'elles aient été à son amour même pour ce moderne Thésée, elle n'a pu voir sans un excès de jalousie marquée, son éloignement & ses écarts; elle a conçu de l'envie contre les objets les plus méprisables, que le Prince honoroit de ses regards; elle en a contracté une mélancholie profonde, & des vapeurs convulsives. Les Médecins à la mode n'ayant pu calmer ce mal plus moral que physique; elle s'est mise entre les mains d'un nommé *Pittarra*, Charlatan en vogue par des emplâtres qu'il applique sur le nombril. Plusieurs femmes de la Cour en ont essayé, & Madame la Duchesse de Mazarin en ayant parlé à la Princesse, celle-ci vient depuis peu de le faire appeler auprès d'elle.

A la page 295. Le 6 *Novembre* 1767. M. de la Dixmerie ayant lieu de ſe plaindre de l'ingratitude des Penſionnaires du Mercure, qui pour la plupart n'y contribuent en rien, & veulent cependant le fruſtrer d'une penſion qu'il a droit d'eſpérer par ſix années de coopération preſque gratuite à ce journal, vient d'exhaler ſes plaintes dans une fable allégoriquo & ingénieuſe. La voici.

Le Laboureur & les Oiſeaux.

Pour féconder un champ de ſtérile nature,
Guillot employoit tout, ſoins, travaux & culture;
Ah! dit-il, ſi les Dieux ſecondent mes efforts,
Si de Cerés le regard m'eſt propice,
Elle doit m'ouvrir ſes tréſors,
Le travail aſſidu vaut bien un ſacriſice.
Attendons: il attend; mais un eſſain d'oiſeaux
Sur les épis dorés vient fondre à tire d'aile,
Et dévore à l'inſtant le fruit de ſes travaux.
Il ſeme encore, incurſion nouvelle;
Six fois le pere des ſaiſons
De ſes douze palais a parcouru la ſuite,
Et ſix fois de Guillot l'eſpérance eſt détruite.
Un de ces oiſeaux meurt (*). Çà, dit-il, compoſons:
Je veux bien, mes amis, travailler pour vous plaire;
Mais le ſage, dit-on, fuit les biens ſuperflus,
Prenez donc votre néceſſaire,
Et laiſſez-moi la part de l'oiſeau qui n'eſt plus.
A ces mots Dieu ſçait quel ramage;

(*) La Garde.

On tient Conſeil, c'étoit pour mieux faillir.
Voici l'Arrêt de cet Aréopage;
Seme Guillot; ſemer eſt ton partage,
Le nôtre eſt de tout recueillir.

A la page 295. Le 7 *Novembre* 1767. On a parlé du *Cas de Conſcience &c.* Ouvrage attribué à Dom Clémencé des Blancs-manteaux, où l'on attaque la Commiſſion nommée pour l'examen des conſtitutions des Moines, dans ſon eſſence & dans ſa forme; on en démontre les irrégularités & le vice. Ce Mémoire n'eſt pas ſorti de la pouſſiere des cloitres, ou eſt retombé dans celle des cabinets des ſavans. Un plaiſant a porté à ce tribunal un coup plus mortel: c'eſt une eſtampe allégorique, ſatyrique & d'autant plus offenſante pour la prélature, qu'elle eſt très-vraie. D'un côté on y voit les cinq Archevêques chargés de cette beſogne. Celui de Rheims (Mr. de la Roche-Aymon) eſt en face de l'Egliſe Romaine, figurée ſous une figure de femme qui lui fait la moue. Une main paroît préſenter un cordon bleu à l'Archevêque d'Arles (M. de Jumillac) elle l'attire, l'occupe, l'amuſe, & ſe joue de lui. Un équipage de chaſſe offert à l'Archevêque de ..... (M. Dillon) captive ſes regards, & paroît mériter toute ſon attention. Celui de Toulouſe (M. de Brienne) eſt à ſon bureau, deux Volumes de l'Encyclopédie ouverts devant lui, l'un à l'article *Célibat*, l'autre à l'article *Moines*. Enfin, M. l'Archevêque de Bourges (Philippeaux) préſente un bou-

quet à une Demoiselle qui l'agace & porte tous les caracteres d'une fille de joie.

De l'autre côté, sont trois Moines de différens ordres avec les attributs de la pénitence, les haires, les cilices, les crucifix &c. & dans les diverses attitudes qui leur conviennent. Au bas sont écrits ces mots: *Ce sont ceux-là qui réforment ceux-ci.*

Cette pasquinade très-bien faite est de la plus grande rareté, tout le clergé s'est remué pour en arrêter le débit, malheureusement quelques curieux en ont eu des exemplaires.

A la page 295. Le 9 *Novembre* 1767. Une Virtuose, recommandable par les graces de sa figure & par celles de son esprit, a écrit les vers suivants à une veuve de ses amies qui l'invitoit à venir passer quelques jours à la campagne.

A Ste. Assise le 4 *Novembre* 1767.

Je ne crains point la solitude,
Que votre esprit daigne embellir;
Loin du fracas chez vous j'irai me recueillir,
Dans une douce quiétude.
Il faut pouvoir vivre avec soi,
Mon cœur sera rempli; lui seul me détermine.
Couple charmant de sœurs! en tiers recevez-moi.
Dans notre comité par fois à la sourdine
Si l'ennui cherche à se glisser,
L'Amitié viendra le chasser.

Réponse.

Ne tardez pas, ma chere belle,
Venez vous reposer au sein de l'Amitié.

L'Amour va vous traiter ſans doute d'infidele,
Il voudroit du voyage être auſſi de moitié;
Mais tout eſt ſexe ici, nous lui fermons la porte;
Nous craignons que ce Dieu ne veuille nous tenter,
Les Graces ſeulement vous ſerviront d'eſcorte,
Celles-là, je le ſçais, ne peuvent vous quitter.
Par une autre que vous je me ferois maudire;
Elle redouteroit l'ennui d'un tel ſéjour;
A tous les ſentimens votre cœur peut ſuffire,
Vous ſavez paſſer tour à tour
Des bras de l'Amitié, dans les bras de l'Amour.

A la page 295. Le 10 *Novembre* 1767. On regarde d'un œil très-favorable un Arrêt du Conſeil du 30 Octobre dernier ſur les *Privileges*, *Prérogatives & Exemptions* dont le Roi entend que jouiſſent les Négocians en gros; S. M. ne ſe borne pas à y annoncer ſon auguſte protection, il flatte le commerce d'accorder par chacun an deux lettres particulieres d'anobliſſement à ceux d'entre les Commerçans qui ſe feront diſtingués dans leur état.

A la page 295. Le 11 *Novembre* 1767. *Amphion* n'a pu tenir plus longtems, & les Directeurs ont été obligés de le réformer; ils y ont ſubſtitué le *Devin de Village*.

A la page 300. Le 15 *Novembre* 1767. Il paroît une brochure de 55 pages *in*-8°., intitulée *Eſſai hiſtorique & critique ſur la diſſenſion des Egliſes de Pologne*.

L'Auteur prouve d'abord que l'Egliſe Latine eſt la fille de l'Egliſe Greque. Il fait voir enſui-

te comment le Pape & les Evêques ont acquis leur puiſſance temporelle; & il expoſe en troiſieme lieu, comment & ſur quels motifs ſe ſont formées les ſectes Luthérienne & Calviniſte dans l'Europe.

Après ce préambule, l'Auteur fait voir comment le chriſtianiſme s'eſt établi en Pologne, vers l'an 1000, & en Lithuanie vers l'an 1387, & que, quoique l'Egliſe-Catholique-Romaine y fût la dominante, la Luthérienne & la Calveniſte ſous le nom de *Diſſidents*, & les Grecs connus ſous le nom de *Déſunis*, y ont conſervé leurs cultes, & leur participation aux adminiſtrations civiles, & charges de la République.

On eſtime que les *Déſunis*, qui forment cinq Diocèſes en Lithuánie, & les Diſſidents, font le ſixieme de la Nation Polonoiſe.

Sigismond Auguſte, le dernier Roi de la race des *Jajellons*, anéantit dans la Diete de Vilna de l'an 1565, *toute différence qui pourroit jamais naître entre les citoyens pour cas de religion, & décida que nul ne ſera exclu des charges pourvu qu'il ſoit Chrétien.*

La Diete de *Grodno* de l'an 1568 admet aux fonctions publiques tous les citoyens, de quelque *communion & confeſſion qu'ils ſoient.*

Après la mort de *Sigismond Auguſte*, *Henri trois de Valois*, qui lui ſuccéda, jura de maintenir les droits des Diſſidents. Tous leurs ſucceſſeurs ont fait le même ſerment à leur couronnement, juſqu'au Roi *Auguſte* de la Maiſon

de *Saxe*, & le Roi *Poniatouski* régnant.

Le zele trop ardent des Catholiques commença vers l'an 1600, sous *Sigismond second*, à persécuter les Dissidents & les Désunis. Cette persécution est parvenue à réduire les cinq Diocèses Grecs à un seul; à leur ôter ainsi qu'aux Luthériens & Calvinistes la liberté du culte, & la participation aux administrations publiques, jusque-là que, l'an 1717, dans une Diete toute composée de Nonces catholiques, il ne leur fut pas permis de pratiquer leur culte que dans les églises alors existantes, sous peine de prison & de bannissement s'ils osoient le pratiquer ailleurs.

Depuis cette époque, quoiqu'ils paroissent garantis de cete persécution par les sermens réitérés des Rois, on n'a cessé de les molester de toutes parts, même par des peines capitales, & de les dépouiller de toutes les prérogatives de citoyen.

En 1724 on fit à *Thorn*, sous un léger prétexte, périr du dernier supplice un grand nombre de Dissidents, Magistrats, Bourgeois notables & Artisans, en haine de leur religion.

C'est pour être à l'abri de ces vexations & pour être rétablis dans leur culte & leurs droits civils qu'ils se sont confédérés sous la protection des Rois de Prusse, de Dannemarc & de Suede; & principalement sous celle de *Catherine II*, Princesse de toutes les Russies.

Cette Princesse & les autres médiateurs posent

pour principe de leur protection la tolérance de toutes les religions, la liberté naturelle & les droits de l'humanité.

C'eſt ce fameux Mémoire qui eſt attribué à M. de *Voltaire*, où, ſous prétexte de tolérance, il ſappe toutes les Religions de la maniere la plus intolérante.

A la page 300. Le 16 *Novembre* 1767. On parle d'un *Muſæum*, ou ſorte de ſéminaire profane, que les trois ſpectacles réunis ſe propoſent d'établir, où des Néophites des deux ſexes iront ſe former dans le grand art de la prédication dramatique. On ignore encore quel ſera le Bacha ou l'Eunuque de ce moderne ſerrail. On trouve ſingulier que la Comédie Italienne & l'Opéra ſurtout ſe ſoient réunis aux François pour cette école. Mais la déclamation eſt la baſe des trois ſpectacles, & quand les ſujets y joindront de la voix, ceux-ci les prendront pour eux.

A la page 300. Le 17 *Novembre* 1767. On conte une hiſtoriette qu'on prétend être arrivée récemment à M. *Marmontel* & qu'il nie comme de raiſon. Cet Auteur s'étoit rendu le premier dans une maiſon de campagne chez une Dame qui venoit de retirer ſa fille du couvent. C'étoit une veuve ſeule & qui n'avoit pas un gros ménage. A l'arrivée de cet homme célebre, non attendu, & plus encore ſur l'annonce qu'il lui donne de Madame Gaulard & ſa compagnie qui vont arriver, elle le quitte pour donner des ordres; elle lui demande la permiſſion de s'abſenter

quel-

quelques minutes, elle recommande à sa fille d'entretenir Monsieur, & de faire les frais de la conversation; elle sort. La Demoiselle étoit jolie, & agnés plus qu'on ne l'est sans doute en sortant de beaucoup de couvents. Quoi qu'il en soit, le Sieur Marmontel s'évertue, s'oublie, profite de l'innocence de la jeune personne, & devient fort entreprenant. Sur ces entrefaites la mere revient, fait ses excuses à notre Académicien, lui témoigne ses regrets de l'avoir laissé, dit qu'elle craint qu'il ne se soit ennuyé; il répond, proteste, jure que point du tout, que Mlle sa fille a de l'esprit comme un Ange; qu'il s'est fort amusé, la mere se retourne vers elle, témoigne à sa fille combien elle souhaiteroit que cette effusion ne fut pas une affaire de politesse..... M. Marmontel riposte de nouveau qu'il n'y a rien de plus vrai, qu'il a eu beaucoup de plaisir. La petite, impatiente, répond vivement: il ment, Maman, il ment; le beau plaisir de manier le cul des gens avec des mains froides comme glace..... On ne peut entreprendre de peindre l'état de la mere & du Sieur Marmontel; il n'attendit pas le compliment qu'il méritoit, & remonta brusquement en voiture.

A la page 300. Le 20 *Novembre* 1767. Les Membres de l'Académie Royale d'Architecture ayant écrit, comme on l'a dit ci-devant, à M. le Marquis de Marigny, au sujet de ce qui s'est passé, M. Gabriel en a reçu la réponse suivante.

A Menars le 2 Novembre 1767..... „ J'ai

„ reçu avec bien de la ſatisfaction, Monſieur, „ la lettre que vient de m'écrire l'Académie „ d'Architecture, pour m'annoncer ſa ſoumiſ- „ ſion aux ordres de S. M. & me marquer ſes „ ſentimens pour moi relativement à tout ce „ qui s'eſt paſſé depuis quelque tems, & que „ je veux oublier abſolument. Je conſerverai „ volontiers à l'Académie l'eſtime & la bienveil- „ lance qu'elle m'a demandées, & je profiterai, „ comme je l'ai toujours fait depuis qu'elle eſt „ ſous mon adminiſtration, des occaſions de „ lui marquer combien je m'intéreſſe à ſa gloire „ & à l'utilité de ſes travaux. Je ſuis, Mon- „ ſieur, &c. "

En même tems Mr. le Comte de Saint Florentin a écrit à Mr. Gabriel une Lettre pour être communiquée à l'Académie d'Architecture, où il diſoit qu'il avoit rendu compte au Roi de tout ce qui s'étoit paſſé & que S. M. étoit ſatisfaite de la prompte obéiſſance de l'Académie à ſes derniers ordres. Que le Roi a vu auſſi avec plaiſir les démarches de l'Académie à l'égard de M. le Marquis de Marigny, & les ſentimens qu'elle a exprimés dans la Lettre qu'elle lui a écrite, cette conduite ne pouvant qu'attirer à l'Académie de nouvelles preuves de bienveillance de S. M. & le maintien de ſes Réglemens & Statuts, dans leſquels ſon intention eſt de ne faire aucun changement...... Qu'il faſſe inſérer à la rentrée de l'Académie, ſur les regiſtres des

délibérations, ce qu'il lui écrit par ordre du Roi &c......

A la page 300. Le 21 *Novembre* 1767. On est fort occupé des moyens de corriger les défauts sans nombre, qui se rencontrent dans l'édifice de la halle aux bleds, construit à l'emplacement de l'hôtel de Soissons. On ne peut assez s'étonner de l'ineptie de ceux qui en ont dirigé les plans, & comment ils ont pu surprendre la confiance des Magistrats qui présidoient alors aux bâtimens publics. Quoi qu'il en soit, on prend des mesures pour tirer le meilleur parti possible de ce qui est fait, & suppléer à ce qui y manque. On voit avec douleur que les monumens élevés, ou qui se construisent depuis quelque tems, n'offrent que des sujets de critique les mieux fondés, & que ce siecle des beaux arts soit le plus pauvre en fait d'architecture. Le Palais Royal, le Palais Bourbon éternisent à jamais la honte de ceux qui en sont chargés. Des masses énormes de pierres, sans goût, sans proportion, sans accord avec l'ancien bâtiment, déposeront à la postérité cette vérité triste. D'après les soins que le Gouvernement se donne pour encourager le talent, il est fâcheux de voir qu'on ne puisse citer aucun édifice public depuis Louis XIV, qui puisse faire honneur à un artiste & à la nation.

A la page 301. Le 22 *Novembre* 1767. On a donné Vendredi dernier sur le théâtre de la Comédie Françoise *Les deux Sœurs*. Elles n'ont pas été trouvées jolies apparemment, puisqu'el-

les n'ont pas reparu. Cependant une ſcene paſſablement dialoguée & ſupérieurement jouée a paru plaire au public qui a jugé le reſte avec peu d'indulgence. L'Auteur a gardé l'anonime. Ce Drame eſt en deux actes & en proſe.

On donne le 24 à l'Opéra, *les trois Couronnes*, Tragédie en trois actes de M. Poincinet, qui en a changé le titre. C'eſt aujourd'hui *Ernélinde*.

A la page 305. Le 30 *Novembre* 1767. Le Dictionnaire de muſique de Jean Jacques Rouſſeau paroît; il mérite une diſcuſſion très-ample; & l'on ne peut en rendre compte qu'après une lecture réfléchie.

A la page 306. Le 2 *Décembre* 1767. Chef-d'œuvre de deux Auteurs nouveaux.

Air: *Du cantique de St. Roch.*

Or écoutez, s'il vous plaît de m'entendre,
Tous les beaux traits de l'Opéra nouveau.
Vous y verrez du terrible & du tendre,
Vous jugerez comme il eſt bon, & beau;
Sa Poëſie
Son harmonie,
Du goût françois
Aſſurent le progrès.

Un bon papa par un duo ſublime
A ſon enfant annonce des combats;
Pendant longtems ce couple magnanime
Parle au public qui ne le connoît pas:
L'enfant s'allarme,
Le pere s'arme,
Et l'ennemi
Attend qu'il ait fini.

En un instant un grand siege commence,
En un instant les murs sont renversés:
Près d'un autel tombant en défaillance,
Le pauvre enfant voit les siens repoussés;
Monsieur son pere,
Dans sa colere,
Las du duo,
Se bat incognito.

Mais le vainqueur entre & voit son amante
Evanoüie au pied de cet autel:
Il fait un signe à sa troupe sanglante,
Et le héros chante plus doux que miel.
Vient un troisieme,
Amant de même,
Et le papa
Pour pleurer s'en vient là.

Mais le Tyran veut essuyer ses larmes,
Déjà l'on danse un petit rigaudon,
L'instant d'après les rivaux parlent d'armes,
Le chien d'amour leur trouble la raison.
Avant de faire,
Si grande guerre,
Pauvres jaloux,
Que ne vous parliez-vous.

Or le plus vieux veut que son rival parte,
Et dans l'instant le théâtre est un port:
Au tendre objet dont enfin il s'écarte,
Le matelot s'arrache avec effort:
Tableau tragique,
Et poëtique!
Là chacun fait,
Et porte son paquet.

Mais en dépit de fon fier pédagogue,
Le jeune amant fe réfoud à refter:
Le bon papa, dans un beau dialogue,
Au trône encor refufe de monter.
Le Tyran brave
Fait fon efclave
De cet ami
Qui lui fervoit d'appui.

Dans la prifon ayant perdu la tête,
Le tendre amant fe croit enfin trahi:
Il y maudit fon pere & fa conquête;
Son pauvre efprit eft bientôt abruti.
On le détrompe;
Moment de pompe!
Que je vois d'art
Dans un double poignard!

Les deux amans veulent s'ôter la vie,
Comme Idamé, comme fon cher Zanti;
L'auteur alors fait preuve de génie,
En déguifant ce larçin travefti.
Le fer fe leve;
Mais eft-ce un rêve,
Nos deux amans
Sont déjà triomphants!

Le bon papa s'étoit vu par fa fille,
Sauver au prix des jours d'un tendre époux,
Mais il revient, déjà fon glaive brille,
Et le Tyran va tomber fous fes coups.
En flanc, en tête,
Chacun l'arrête,
Trait peu commun,
Ils marchent cent contre un.

Mais à la fin tout cela s'accommode ;
Chacun d'accord retourne en son pays.
A ce beau Drame, écrit suivant la mode,
Le cromatique ajoute encor un prix.
Cette musique,
Très-pathétique,
Est tout esprit,
Et fait beaucoup de bruit.

C'est un essai qu'un grand génie hazarde,
Comme Sancho Rainaud doit s'exprimer.
C'est, pour tout dire, une jeune bâtarde,
Qu'on voudroit bien faire légitimer.
Mais le comique
La révendique ;
Car Arlequin
Veut être son parrain

Voilà quelle est cette œuvre merveilleuse,
Chef-d'œuvre hardi du génie & du goût !
Pour l'appuyer le Miere ingénieuse
A remplacé la mal-adroite Arnoux.
Rendons justice :
C'est une Actrice
Qui de tout point
L'est comme on ne l'est point.

A la page 307. Le 4 *Décembre* 1767. On ne tarit sur les épigrammes, sarcasmes, quolibets, que s'attire le Sieur Poinsinet par sa fatuité & son impudence, malgré la chute générale de son Poëme. Il essuya l'autre jour à la Comédie Italienne une mortification bien propre à l'humilier, s'il étoit susceptible d'humiliation. M. le

Marquis de *Sennectere*, l'aveugle, étoit au foyer de ce ſpectacle où la converſation étant tombée ſur le nouvel opéra, il dit à ſon laquais qui le conduit, quand l'Auteur paroîtra ici, faites-le venir à moi, que je lui faſſe un compliment. Poinſinet ſe préſente; le Domeſtique l'arrête, le mene au Marquis qui l'embraſſe tendrement, & s'écrie: mon cher Maître, recevez mon remerciment du plaiſir que vous m'avez fait; votre Opéra eſt plein de beautés, la muſique en eſt délicieuſe; il eſt fâcheux que vous ayiez eu à travailler ſur des paroles auſſi ingrates. . . . . Et tout le monde de rire.

A la page 181. Le 5 *Décembre* 1767. Il a paru ces jours-ci aux Italiens un Arlequin nommé *Marignan*, il avoit déjà joué il y a pluſieurs années. Il a la taille propre à ce rôle, la ſoupleſſe, la légereté; il a de la ſaillie; mais pas aſſez de naturel. Il a été fort bien accueilli; il continue ſon début avec ſuccès.

A la page 308. Le 6 *Décembre* 1767. L'on ne ſauroit aſſez s'étonner du ſuccès de Mlle d'Ervieux qui joue le rôle de *Colette* dans le Devin de village. Cette jeune perſonne qui n'a pas quatorze ans, & très-diſtinguée dans le genre de la danſe, mais qui n'avoit encore paru comme Chanteuſe qu'à Chantilly chez M. le Prince de Condé, attire les amateurs en foule. Elle n'a qu'un filet de voix; mais elle le ménage avec tout le goût & tout l'art poſſible; elle eſt d'ailleurs Actrice, & quoiqu'elle paroiſſe avoir beau-

coup

coup emprunté du jeu de Mlle Durancy, elle se l'est aproprié au point de se le rendre naturel.

A la page 309. Le 8 *Décembre* 1767. On donne chez *Nicolet* une piece de M. *Quetant* en trois actes, intitulée l'*Ecolier devenu Maître*. Cette farce, supérieure à celles qui s'exécutent ordinairement sur un pareil théâtre, est dans le goût des *Fourberies de Scapin* & des Comédies de Moliere du même genre; on y a remarqué du talent, de la gaieté, & tout Paris en rafolle.

A la page 314. Le 10 *Décembre* 1767. Mlle de Florigny, qui avoit débuté il y a quelques années aux Italiens sans succès, y a reparu hier. Elle a joué dans *Rose & Colas* & dans le *Maître en droit*. Elle fait les personnages de meres, de vieilles; elle est pour les rôles de charge. Son jeu est hardi, pour ne pas dire impudent; sa voix est médiocre, & son âge ne permet pas d'en attendre rien de merveilleux. Elle n'a pour elle que la protection du Prince de Conti.

A la page 314. Le 19 *Décembre* 1767. On prétend que la lettre anonime à Madame Bomptems, dont on a parlé, est de son oncle; qu'étant brouillé avec elle par ses travers & ses ridicules, il avoit espéré la guérir par cette leçon; qu'il est désesperé de la tournure qu'a pris cette histoire, & surtout de la publicité qu'elle a reçue par la voie de l'impression; car on l'a dit insérée dans une gazette de Bruxelles.

A la page 314. Le 11 *Décembre* 1767. Vers

pour mettre au bas du portrait d'un Roi conquérant & philoſophe.

Ce mortel profana tous les talens divers,
Il charma les humains qui furent ſes victimes.
Barbare en actions & Philoſophe en vers,
Il chanta les vertus & commit tous les crimes.
Haï du Dieu d'amour, cher au Dieu des combats,
Il baigna dans le ſang l'Europe & ſa Patrie.
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas,
Aucun n'en a reçu la vie.

A la page 187. Le 12 *Décembre* 1767. Le nouvel Opéra va toujours, malgré les critiques, & a rapporté 30,000 livres en huit repréſentations. On ne ſauroit rendre le degré d'aviliſſement où eſt tombé M. Poinſinet par ſa préſomption intolérable. On en peut juger par les deux vers qu'on va rapporter, très-dignes du perſonnage, s'ils ne le ſont pas trop d'être préſentés au public.

Pégaze conſtipé s'efforçoit un matin,
Le petit Poinſinet fut ſon premier crotin.

A la page 317. Le 16 *Décembre* 1767. Madame Favart eſt accouchée aujourd'hui tout à coup d'un enfant qui n'a pas vécu, ſans qu'on ſçût qu'elle étoit groſſe, & ſans s'en douter elle-même. Ce phénomene a d'autant plus ſurpris qu'on la croyoit hors d'âge d'en faire; ſes partiſans auſſi font ſonner bien haut cette nouvelle, qui fait grand bruit dans un certain monde. La

Muſe de M. l'Abbé de Voiſenon a fait, dit-on, un impromptu de ſon côté, & ce n'eſt point un enfant mort, mais on ne le produit pas au grand jour; il reſte renfermé dans la cotterie, il faut attendre qu'il prenne l'eſſor pour en parler.

A la page 318. Le 18 *Décembre* 1767. Outre la réponſe déjà faite au *Cas de Conſcience*, eſpece de libelle critique des opérations de la Commiſſion établie pour la réforme des Corps religieux; on vient de le faire encore dans une lettre adreſſée à l'Auteur qui ſe cache, mais que l'on ſoupçonne connoître. Ces écrits polémiques n'intéreſſent guere que ceux qu'ils regardent.

A la page 318. Le 19 *Décembre* 1767. M. de Clermont (Tonnerre) Chevalier de Malthe & déſigné Ambaſſadeur en Portugal, eſt un grand amateur de muſique, & eſt Muſicien lui-même, mais défenſeur de la muſique Françoiſe, à l'excluſion de toute autre. A l'occaſion du nouvel Opéra, il a rompu des lances en différentes occaſions, entr'autres contre M. le Chevalier de Chaſtellux, partiſan décidé de la muſique Italienne. M. Poinſinet, qui voudroit s'identifier mal à propos avec Philidor, quoique le public en faiſſe une grande différence, a trouvé mauvais que M. le Chevalier de Clermont ſe déchaînât partout contre Ernelinde; ſa bile s'eſt exaltée, & il a fait une tirade de vers injurieux contre ce Seigneur; il a eu la hardieſſe de les avouer, & d'en donner des copies. Le détracteur de la muſique Italienne n'a fait que rire de cette

espece de satyre ; il l'a fait copier lui-même ; & l'a envoyée à tous ses amis. Cette querelle musicale a fait une sorte de bruit. Le Magistrat de la police en a été instruit, & l'on étoit sur le point de sévir contre M. Poinsinet & de le mettre au Fort-l'Evêque, lorsque M. le Chevalier de Clermont est allé demander grace pour ce Poëte. Il a fait entendre à M. de Sartines qu'un pareil éclat feroit plus de tort à un Ambassadeur de Portugal, qu'à un malheureux satyrique ; que Mr. Poinsinet étoit à l'abri de tout ridicule ; mais que c'en seroit un pour lui (Chevalier de Clermont), qu'il souhaitoit qu'on lui épargnât. En conséquence M. de Sartines s'est contenté de mander le Sieur Poinsinet, & de le réprimander en pleine audience.

A la page 319. Le 21 *Décembre* 1767. On parle d'une scene comique, arrivée ces jours derniers dans l'appartement de la Reine entre Madame la Princesse de *Talmont* & M. le Contrôleur général. La premiere ne connoissant pas M. de Laverdy, ou faisant semblant de le méconnoître, l'a entrepris dans une conversation où, par un persiflage allégorique & soutenu, elle a continuellement comparé ses opérations à des drogues, mauvaises, altérées, falsifiées, rajustées, &c. Quand on en est venu à l'éclaircissement, elle a prétendu l'avoir pris pour l'Apothicaire de Sa Majesté. Ceux qui connoissent Madame la Princesse de Talmont, assurent qu'elle est d'une gaieté à se permettre pareille malice.

A la page 319. Le 22 *Décembre* 1767. Un anonime vient de s'attacher à faire la critique particuliere du quinzieme Chapitre de Bélizaire sous le titre de *Lettre à Mr. Marmontel par un Déiste converti.* L'Auteur, qui entre en lice, discute dialectiquement toutes les propositions qu'il regarde comme repréhensibles, & finit par dire qu'il faut que M. Marmontel ait bien du tems à perdre pour s'être amusé à faire un écrit plein de contradictions, de sophismes & d'impiétés. Cette brochure peut se mettre encore au rang des honnêtetés théologiques.

A la page 319. Le 23 *Décembre* 1767. Il court de tems en tems ici de petites historiettes, dont les oisifs s'emparent avec avidité; elles servent d'aliment aux conversations; chacun se les transmet avec plus ou moins de graces, mais à force d'être répétées & ressassées, elles acquierent un air de vérité, & se perpétuent jusqu'à ce qu'il succede quelque chose de nouveau. L'aventure du Capucin de Meudon peut être mise au rang de ces contes frivoles, quoique bien des gens l'attestent.

Ce Capucin étoit un Frere quêteur qui revenoit dans son couvent avec ce qu'il avoit de poisson pris; un voleur l'arrête, & lui demande le pistolet sur la gorge, la bourse ou la vie. Le Moine fait ses représentations, lui déclare que c'est tirer la poudre aux moineaux, qu'un homme de sa robe n'a pas grand chose à donner; l'autre insiste, lui fait vuider ses poches, ses

goussets, ses aisselles, sa tirelire, forme une capture de 36 livres & s'en va. Le Moine le rappelle, lui dit: Monsieur, vous me paroissez mettre bien de l'humanité dans votre procédé; rendez-moi un service: je vais rentrer dans mon couvent; j'aurois besoin de justifier que j'ai été volé, ou je cours risque d'essuyer un châtiment plus cruel que la mort; tuez-moi, ou fournissez-moi quelque excuse. Pere, que faut-il faire? Tirez-moi votre pistolet dans quelqu'endroit de ma robe, que je puisse prouver avoir fait quelque défense. — Volontiers, étendez votre manteau. Le voleur tire. Le Capucin regarde — mais il n'y paroît presque pas..... C'est que mon pistolet n'étoit chargé qu'à poudre.... Je voulois vous faire plus de peur que de mal..... Mais vous n'avez point d'autre arme sur vous..... Non:.... à ces mots le Capucin lui saute au colet.... Coquin! nous sommes donc à armes égales?..... Ce moine étoit grand, gros & vigoureux; il terrasse le voleur, le roue de coups, le laisse pour mort sur la place, reprend ses 36 livres & un louis en outre, & revient triomphant à son couvent.

A la page 319. Le 24 *Décembre* 1767. Il est grandement question d'exécuter un projet que Mlle Arnoux roule depuis longtems dans sa tête: depuis qu'elle a échoué à faire le rôle de Colette du Devin de village, elle a toujours été tentée de faire celui de Colin; elle avoit pour exemple Madame de Pompadour qui a exécuté autrefois

ce rôle d'homme à Bellevue avec le succès le plus décidé : aujourd'hui elle réussiroit d'autant mieux que le Sieur Narbonne, quoique Musicien très-foncé, & hardi dans son chant, est destitué de tout le jeu nécessaire dans un pareil rôle; son air gauche & niais contraste on ne peut plus désagréablement vis-à-vis les graces naïves & enfantines de Mlle d'Ervieux. Le désir extrême qu'auroit Mlle Arnoux d'accélérer plus promptement la chute d'Ernelinde, est un nouvel encouragement. Bien des gens la dissuadent pourtant, & craignent qu'elle ne commette sa réputation. Cela sera décidé bientôt; on assure même qu'elle joue après-demain.

A la page 319. Le 26 *Décembre* 1767. Le Président Roland & autres Membres du Parlement ont mandé le Recteur & les principaux Officiers & Suppôts de l'Université pour les engager à donner un désaveu du *Mémoire d'un Universitaire*, en leur insinuant que le refus sur cet objet feroit croire qu'ils y auroient eu quelque part. Ceux-ci ont refusé; ils ont prétendu, au contraire, que le nier formellement seroit l'avouer; qu'au surplus, ils n'y voyoient que des faits vrais & des conséquences tirées de principes reconnus & authentiques; que tout ce qu'ils y trouvoient à redire, c'étoit qu'il fût anonime; mais qu'il étoit, au contraire, du devoir des interressés de réfuter & de renverser ce mémoire. Ce colloque n'a point satisfait M. le Président qui les a renvoyés de fort mauvaise humeur.

A la page 321. Le 31 *Décembre* 1767. Mlle Beaumesnil a remplacé Mlle Arnoux dans le rôle de Pomone; elle l'a fait regretter; on a trouvé son jeu sec & sans la moindre onction, grand défaut dans un rôle si susceptible de sentiment.

A la page 322. Le 1 *Janvier* 1768. Mlle Arnoux a eu un peu plus de succès hier dans le rôle de Colin; mais elle n'est point encore au degré d'applaudissement qu'elle se promettoit. Il est rare que le public revienne de sa premiere impression. Le Prince de Conti qui a la bonté de se mêler de l'Opéra relativement au Directeur Trial, qui s'est élevé & formé dans sa maison, est entré dans divers conseils de détails à l'égard de Mlle Arnoux; cette Actrice espere en profiter la troisieme fois.

A la page 225. Le 5 *Janvier* 1768. Les Météorologistes ont observé que ce matin à sept heures le Thermometre étoit à 14 degrés, c'est-à-dire à un degré seulement du froid de 1709.

A la page 225. Le 6 *Janvier* 1768. On cite, on répete partout le bon mot de M. Seguier, premier Avocat général, qui, au retour du voyage du Parlement en corps à Versailles, mandé relativement à M. Chardon, & son Arrêt contre un Membre du Conseil, dit que Messieurs n'étoient jamais revenus si vîte, que les chevaux même alloient comme s'ils eussent eu tous le *Chardon* au cul.

A la page 225. Le 5 *Janvier* 1768. On prétend que M. le Prince de Lamballe s'étant ab-

ſenté ſans qu'on ſçût où il étoit, le Duc de Penthievre la fait chercher partout; qu'enfin on a trouvé ce Prince dans un hôtel garni où il ſe faiſoit traiter de la cruelle maladie, ſuite funeſte d'une galanterie trop haſardée. On le dit dans l'état le plus déplorable, & l'on ajoute que peut-être ſera-t-il étrangement mutilé.

A la page 327. Le 7 *Avril* 1768. M. le Prince de Lamballe eſt à la Chauſſée d'Antin chez M. de Vargemont; il eſt dans l'état le plus déplorable, aggravé parce qu'il s'eſt bleſſé à cheval; l'opération eſt indiſpenſable, encore ignore-t-on s'il en réchappera. Malgré cette rude leçon, il ne peut vaincre ſa paſſion pour le ſexe; il a, dit on, encore auprès de lui, une certaine Dlle *la Cour*, ſurnommée *Palais d'or*; parce qu'en effet elle a perdu le palais à la ſuite d'une maladie vénérienne, & qu'il a fallu lui en faire un artificiel d'or.

A la page 329. Le 10 *Janvier* 1768. On aſſure que le Duc de Penthievre étant allé ces jours-ci faire ſa Cour au Roi, S. M. s'étoit écriée, comme il s'en alloit: voilà le plus honnête homme de mon Royaume, & le plus malheureux des peres.

A la page 339. Le 27 *Janvier* 1768. Madame la Maréchale de Luxembourg ayant été il y a quelques jours chez Madame la Comteſſe de la Marche, a trouvé qu'on y jouoit aux proverbes. Après les premiers complimens, elle a débité des nouvelles très-abſurdes & très-inju-

rieuses au Roi, & surtout à Mesdames de France; la Princesse indignée a témoigné combien elle trouvoit mauvais qu'on osât en sa présence & chez elle répandre de pareilles horreurs; Madame la Maréchale s'en est-tirée en répondant, *Madame a beau mentir qui vient de loin.* Ce jeu, tout indécent qu'il étoit, n'auroit peut-être pas eu de suite, si Madame de Luxembourg n'avoit été faire des gorges chaudes de sa hardiesse, ou plutôt de son impudence, dans une maison où elle soupoit. Cette aventure est parvenue à la Cour; on dit même que Madame la Comtesse de la Marche a cru devoir en instruire le Roi. Les Dames de France, & surtout Madame Adélaïde, en sont outrées; Madame de Luxembourg a reçu ordre de ne point paroître à la Cour, de rester chez elle; on espere pourtant que les Princesses, revenues à leur caractere de bonté, solliciteront elles-mêmes la grace de la Maréchale.

A la page 256. Le 12 *Février* 1768. La piece de M. Rochon, intitulée les *Valets Maîtres de la maison*, ou le retour *de Carnaval*, a été jouée aujourd'hui. Ce n'est qu'une farce établie sur un fond trivial. Rien de piquant dans l'intrigue, ni dans le style. Le seul caractere assez plaisant est celui de Préville qui a quelquefois des saillies heureuses, une critique fine, très-disparate avec le gros sel dont est saupoudré le reste du Drame. Il est en prose, & ne peut faire tort à celui de M. Barthe. On doute que cela passe le carnaval. On raconte à propos de cette

Comédie un tour d'escroc arrivé récemment, & qui seroit beaucoup plus amusant si c'étoit ajusté au théâtre.

Quatre grivois, voulant faire franche-lippée, vont chez Aubry & se font donner une chere en gras qu'ils n'avoient point envie de payer. Après le repas on demande la carte. Le garçon vient; on commence par lui donner un écu pour boire; ensuite grande contestation à qui sera l'Amphitrion de la fête. Chacun veut défrayer ses camarades. Enfin, l'un d'eux s'écrie: „ Messieurs, „ nous ne finirions pas, donnons le choix au „ hazard, habillons ce garçon en Colin-mail- „ lard; tenons nous chacun à un coin de la „ chambre, & celui qu'il touchera de son plein „ gré, sera le payant. " Le garçon admire leur générosité & leur gaieté. On lui bande les yeux, puis chacun s'éclipse l'un après l'autre & emporte ce qu'il trouve d'argenterie. Cependant le garçon se démenoit comme un *Andabate*; il se lasse enfin; il crie, il appelle; le maître monte; le premier le saisit par le bras comme celui qui devoit payer; le maître ne sait ce que cela veut dire; il croit son garçon fol; bref, le tour s'éclaircit, & le traiteur en est pour son repas, ses couverts &c.

A la page 356. Le 13 *Février* 1768. M. le Prince de Lamballe est à l'hôtel de Toulouse actuellement. On ne croit pas qu'il soit en état de paroître en public avant Pâques. Des gens de l'art pensent même que son accident peut

avoir encore des suites dangereuses, & que le ménagement qu'on a voulu avoir pour sa virilité, lui pourroit être funeste. Il est séparé de Mlle. *la Cour*. Il paroît qu'on a fait un pont d'or à cette courtisanne pour la faire s'éclipser d'elle-même.

A la page 366. Le 29 *Février* 1768. M. *Suard de Roberti* vient de donner un recueil de pieces fugitives. Il s'intitule modestement *Eleve du Génie*, âgé de 17 ans. Il n'a malheureusement pas même l'invention de cette fatuité. M. Durosoi l'a devancé & a donné autrefois *Ouvrage de mes 17 ans*. On doit juger par un pareil début ce que peut être un semblable personnage.

A la page 370. Le 7 *Mars* 1768. On a parlé de diverses lettres d'un actionnaire. L'Auteur est à sa cinquieme, conservant toujours la même animosité contre l'administration actuelle, & la même clandestinité. Cet ouvrage n'a aucun mérite littéraire. Il roule sur des détails instructifs pour le commerce.

A la page 373. Le 13 *Mars* 1768. On voit dans le Journal encyclopédique du premier de ce mois une seconde lettre de l'Abbé Comte de Guasco, où il désavoue avec plus de force encore l'édition des Lettres familieres de M. de Montesquieu. Elle est datée de Rome du 7 Janvier 1768.

Les Journalistes, à ce propos, parlent dans une note d'un Mémoire anonime en forme de lettre qui leur a été adressée, où l'on réclame

cette édition en déclarant qu'elle n'est point de l'Abbé de Guasco auquel on l'impute.

Dans ce siecle de fourberie & de charlatanerie, cette réclamation prouve d'autant moins qu'elle est sans signature. L'Auteur auroit dû avoir le courage de se nommer pour mériter quelque croyance. Il est des gens qui regardent ce Mémoire comme une supercherie de l'Italien.

A la page 376. Le 18 *Mars* 1768. Les amateurs du théâtre françois sont dans de grandes alarmes à l'occasion d'une dispute qu'a eu le Sieur Molé, Acteur très-aimé du public, avec le Sieur Velaine, autre Acteur à pension. On prétend que le premier, mécontent de n'avoir pas eu justice par ses camarades & par le Gentilhomme de la Chambre, veut quitter, & qu'il doit aller à Vienne. On ajoute que Mlle d'Epinay, sa maitresse, & très médiocre Actrice du même théâtre, doit le suivre; on espere que tout cela se pacifiera. Querelles de vilains ne durent pas longtems d'ordinaire. Celle-ci n'aquiert d'importance que par l'intérêt qu'y prend le public.

A la page 376. Le 18 *Mars* 1768. On voit dans le Journal encyclopédique du 1 Mars *la Source & la Prairie*, fable d'un M. D..... Capitaine de Dragons, qui décele les plus grands talens pour ce genre de composition. Les Jourlalistes annoncent qu'il en a plusieurs dont il promet de les enrichir. On trouve dans celle-ci la naïveté, l'enjouement & les graces de la Fontaine.

A la page 378. Le 22 *Mars* 1708. Il passe

pour constant que M. de Voltaire est toujours à son Château de Ferney, & que l'arrivée de Madame Denis dans ce Pays-ci n'est qu'une suite d'une discussion qu'il y a eu là-bas entre l'oncle & la niece.

A la page 379. Le 24 *Mars* 1768. Un particulier a déposé, il y a quelques mois, suivant ce que nous avons annoncé, un prix pour le meilleur motet sur le Pseaume *super flumina Babylonis*. Les pieces devoient être remises aux Directeurs du Concert spirituel, & le concours devoit s'ouvrir dans la quinzaine de Pâques. Il commencera demain. Vingt-deux motets ont concouru. Les trois juges, M. d'Auvergne, Surintendant de la musique du Roi, & MM. Blanchard & Gauzargues, Maîtres de musique de la chapelle du Roi, après avoir examiné avec soin les partitions, ont trouvé trois de ces motets dignes d'être exécutés au concert spirituel, & d'être comparés entr'eux. Chacun doit être exécuté deux fois.

A la page 379. Le 25 *Mars* 1768. M. Boyer, Chevalier de l'ordre du Roi & Médecin ordinaire de la faculté de Paris, se meurt pour avoir voulu faire le jeune homme. A 68 ans il est devenu éperdument amoureux de Madame la Comtesse d'Est****. Les affaires de cette Dame étoient fort délabrées, & le Sieur Boyer lui paroissant dans l'opulence, elle n'a pas cru devoir le rebuter; elle s'est même portée à des agaceries qui lui ont fait soutirer en différens tems cinquante

mille écus de ce vieillard. Celui-ci, de ſon côté, n'a pas voulu être dupe, & a prétendu avoir au moins du plaiſir pour ſon argent; mais la nature ne ſecondant par ſes intentions, il a bu du ſang de bouquetin & mangé des cantharides. Ces effets extraordinaires, ſoutenus de la force de ſon tempérament & d'une nourriture ſucculente, ont duré quelques années; mais il ſuccombe enfin; il eſt dans le plus grand épuiſement & toutes les parties pechereſſes ſont dans un état déplorable; il a d'ailleurs 74 ans.

A la page 379. Le 25 *Mars* 1768. M. de Fays, payeur des rentes & un des héros de la ſecte janſéniſte, préſente un ſpectacle bien rare dans ce ſiecle-ci. Victime de ſa virginité, il avoit eſſuyé, il y a trois ans, un accident qui lui annonçoit le danger d'une trop grande continence. Malgré cet avis de la nature, il a perſiſté dans une chaſteté funeſte, & les vaiſſeaux ſpermatiques s'étant gonflés & durcis dans une des aines, il lui eſt venu une tumeur bien différente de celles qu'éprouvent quelquefois les gens d'un genre de vie contraire. Il a fallu appliquer le fer, & il eſt entre les mains de M. Moreau, premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu. M. Miſſa, Médecin fort accrédité, qui préſide à cette cure, déclare n'avoir jamais connu que deux martyrs de cette eſpece, un Chanoine & un Feuillant.

A la page 383. Le 29 *Mars* 1768. Le concours des différens motets eſt fini d'aujourd'hui.

A l'iſſue du dernier concert les Juges ont accordé le prix d'une voix unanime au No. 15 dont l'Auteur eſt M. l'Abbé Girouſt, Maître de muſique de la cathédrale d'Orléans. Cependant, comme il leur a paru que le motet No. 16 avoit auſſi beaucoup de mérite, ils ont déclaré que leur deſſein étoit de donner à l'Auteur un ſecond prix conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de 200 livres. M. d'Alembert & toute ſa ſéquele cabaloient pour celui-ci, & l'avoient voulu faire couronner, s'imaginant qu'il étoit de Philidor. Quelle ſurpriſe lors qu'à l'ouverture du billet, il s'eſt trouvé être encore de M. l'Abbé Girouſt. On ne peut qu'admirer le génie ſouple de cet Artiſte qui ſait varier ſes productions au point d'être ſi différent de lui-même avec preſque une égale ſupériorité.

A la page 383. Le 29 *Mars* 1768. La querelle du Sieur Molé avec le Sieur Velaine n'a pas eu les ſuites funeſtes qu'on craignoit. On a déterminé le premier à reſter en France, & le dernier lui ayant propoſé un cartel, il n'a pas cru devoir ſe compromettre au point de ſe battre contre un pareil poliçon. Il paroît que le théâtre François ne perdra à cette rentrée de Pâques que le Sieur Grandval, dont la Mémoire infidele ne permet plus qu'il paroiſſe ſur la ſcene. Cet Acteur, qui avoit autrefois eu du ſuccès, & s'étoit retiré avec de la réputation, l'a perdue entierement depuis ſa rentrée.

A la page 384. Le 31 *Mars* 1768. La *Reli-*

gion chrétienne analysée eſt un ouvrage fort rare encore ; quoiqu'imprimé l'année derniere. On l'attribue au ſavant Freret. C'eſt une diſcuſſion profonde & érudite de cette matiere importante. Le ſang-froid de l'Auteur, ſon ſtyle ſimple & ſans chaleur, ſes raiſonnemens méthodiques & pleins de franchiſe, tout rend cet ouvrage très-dangereux pour un lecteur impartial. On y a joint des notes qui ſont elles-mêmes un Traité plein de recherches & de citations formidables aux défenſeurs du parti qu'on attaque. Le Philoſophe s'y déride quelquefois & ſe permet de rire ſur un ſujet ſans doute trop grave pour être ſuſceptible de plaiſanteries. Cependant, dans les objets qui fourniſſent à ſa gaieté, il ſeroit difficile de ne point remarquer le ridicule qui s'y joint, & de ne pas s'y arrêter un inſtant.

A la page 384. Le 31 *Mars* 1768. Le zele de M. l'Archevêque ne ſe ralentit point, malgré le peu de ſuccès dont il eſt ſuivi. Madame la Ducheſſe de Villars a pour uſage de faire jouer la comédie chez elle dans la quinzaine de Pâques. Ce Prélat lui a écrit pour lui repréſenter l'indécence de ces repréſentations. Il la conjure au moins de ne point faire jouer l'*Honnête Criminel*.

A la page 3. Du tome quatrieme. Le 1 *Avril* 1768. Il court une lettre de M. de la Harpe, juſtificative de ſa conduite envers M. de Voltaire ; on dit qu'elle doit être inſérée dans les journaux. La voici :

„ Monſieur, je n'ai eu connoiſſance qu'au-

„ jourd'hui d'un article inféré dans la gazette „ d'Utrecht, au fujet de mon départ de Fernay, „ article qui n'eft compofé que d'injures & de „ fauffetés. Le correfpondant du Gazetier, „ Auteur de ce morceau, commence par dire „ *que je n'ai jamais fçu me concilier l'amitié de* „ *perfonne.* Il paroît du moins, que je n'ai pas „ la fienne. Il prétend que j'ai été *recueilli* & „ *congédié* par M. de Voltaire : quand cela fe- „ roit vrai, je ne vois pas trop pourquoi on en „ feroit un article de gazette ; mais l'un & l'au- „ tre eft faux. Il ajoute que je *perds* 6000 *livres* „ *de rentes, que M. de Voltaire m'avoit affurées* „ *après fa mort.* Cet homme apparemment a lu „ le teftament de M. de Voltaire. Comme je „ n'en fais pas autant que lui, je n'ai rien à „ répondre là-deffus. Il finit par infinuer, fans „ rien affirmer pourtant, que c'eft moi qui ai „ répandu dans le public *le Cathécumene,* „ *l'Homme aux* 40 *écus , le Sermon prêché à* „ *Bâle,* & la *Lettre de M. l'Archevêque de* „ *Cantorbery.* Je doute que M. de Voltaire „ trouve bon qu'on lui attribue ainfi publique- „ ment le *Cathecumene*, qui n'eft point de lui, „ & d'autres ouvrages anonimes, qu'il n'eft per- „ mis d'attribuer à perfonne, à moins d'avoir „ des preuves. Quant à ce qui me regarde, „ tout ce qui a le moindre commerce avec la „ littérature fait à quel point l'imputation du „ Gazetier au fujet des ouvrages ci-deffus, eft „ fauffe & calomnieufe. Ce feroit lui donner „ plus d'importance qu'elle n'en mérite, que

„ d'y répondre par des témoignages authenti-
„ ques qui surement ne me manqueroient pas.
„ Je satisfais suffisamment à ce que je me dois
„ moi-même, en opposant la vérité au mensonge.

„ Je dois ajouter aussi, quoi qu'il en doive
„ coûter au bonheur de certaines gens, que je
„ ne suis point brouillé avec M. de Voltaire,
„ & que ce grand homme n'a rien diminué de
„ son amitié pour moi, qui m'est aussi chere
„ qu'honorable.

„ Je vous supplie, Monsieur, de rendre cette
„ lettre publique. J'ai l'honneur d'être &c. ce
„ 26 mars 1768."

A la page 3. Le 2 *Avril* 1768. Différens grands-maîtres d'Italie ont débuté au concert spirituel. Le Sieur Manfredi, fameux Violon, n'a point eu le succès qu'il espéroit. On a trouvé sa musique plate, son exécution large & moëlleuse, mais son jeu fol & désordonné. Le Sieur Boccarini a joué du *violoncelle* avec aussi peu d'applaudissement; ses sons ont paru aigres aux oreilles & ses accords très-peu harmonieux. Le Sieur Frantzy, Violon de l'Electeur Palatin, a réuni tous les suffrages par une musique savante & ingénieuse, une main brillante & facile, en un mot, par toutes les graces de son art, jointes à l'érudition musicale la plus profonde. Il s'est montré plusieurs fois avec un plaisir toujours nouveau de la part des spectateurs. Le Sieur Sallentin, jeune homme de 11 à 12 ans, a fait admirer sa belle embouchure sur la flûte, & la

gentillesse de ses points d'orgue.

A la page 4. Le 4 *Avril* 1768. M. Boyer est mort il y a trois jours. Ses différentes places ont été données, sçavoir celle de Médecin du Parlement, à M. *Thierri*; celle de Médecin des armées, à M. *Petit*, surnommé l'*Anatomiste*; celle de Médecin de la Généralité de Paris pour les maladies épidémiques, à M. *Malouet*; celle de Médecin de la Bastille, à un Médecin étranger, favorisé de Madame la Marquise de Langeac, ci-devant Madame Sabbatin; celle de Médecin de la ville, à celui de M. le Prévot des Marchands; enfin, la place de Secrétaire de l'Ordre de St. Michel, à M. Morand, Chirurgien-major des Invalides. Toutes ces places valoient environ 50,000 livres de rentes à M. Boyer.

A la page 4. Le 6 *Avril* 1768. Ce sont les Directeurs du Concert spirituel qui ont fait faire à leurs dépens la médaille d'or de 200 livres qu'ils ont donnée à l'Abbé Giroust pour prix de son second motet. On ne se lasse pas d'admirer avec quel art ce jeune Musicien a varié ses deux œuvres, au point de surprendre tous les connoisseurs qui ne s'attendoient pas à voir le même homme couronné sous deux faces aussi différentes. Les d'Alembert, les Duclos & toute la séquele de ce parti cabaloient beaucoup pour le motet de l'*Accessit*, s'imaginant qu'il étoit de Philidor.

A la page 14. Le 18 *Avril* 1768. Quoique M. de la Harpe ait répandu une lettre justifica-

tive où il prétend répondre à l'article du Gazetier d'Utrecht qui attribue son retour de Geneve au mécontentement de M. de Voltaire, on trouve que ce jeune homme se défend très-mal des griefs qu'on lui impute.

1°. Quant à l'article où son cœur se trouve si fortement attaqué par le reproche de n'avoir jamais sçu *se concilier l'amitié de personne*, il ne montre point la vivacité de toute ame honnète sur une pareille imputation; il glisse légerement à la faveur d'une épigramme, & c'est mettre de l'esprit où il faudroit du sentiment.

2°. Il peche contre la gratitude & la vérité, en assurant qu'il n'a point été recueilli chez M. de Voltaire. Il se seroit fait plus d'honneur en ne protestant pas avec tant de délicatesse contre un mot peut-être offensant pour l'amour-propre, mais jamais pour la reconnoissance. Il ne peut nier que lui & sa femme n'aient été au moins *accueillis*, s'ils n'ont pas été *recueillis*, par ce grand homme, pendant un an ou dix-huit mois.

3°. On voit qu'il élude le vrai larcin dont il est coupable, en affectant de donner le catalogue de ceux dont on ne l'accuse pas aussi formellement. C'est le second chant de la guerre de Geneve, de la publicité duquel M. de Voltaire se plaint, & c'est de cette réclamation dont M. de la Harpe ne parle point.

Enfin, il assure qu'il a toujours l'amitié de M. de Voltaire; mais il ne dit pas si c'est par suite d'un sentiment non interrompu, ou à titre

de générosité, de compassion, de pardon.....
Une lettre du Philosophe de Ferney à son ami, M. Damilaville, va nous apprendre jusqu'où il faut apprécier celle de M. de la Harpe, & l'ostentation fastueuse avec laquelle il fait valoir la continuité des bontés d'un ami de cette trempe. Dans cette lettre, que plusieurs personnes ont lue, M. de Voltaire en convenant du larcin de M. de la Harpe, & du chagrin qu'il lui donne, termine par dire: que le public met à la chose plus d'importance qu'elle n'en mérite, & qu'il lui pardonne de tout son cœur. Cette phrase, jointe à ce que Madame Denis débite là-dessus, prouve que M. de la Harpe est réellement coupable, & que malheureusement ce qui ne seroit qu'une légere infidélité, ou une gentillesse dans tout autre cas, devient une faute grave, un vice du cœur vis-à-vis d'un bienfaiteur aussi généreux; & M. de la Harpe, bien loin d'avoir pour lui la même indulgence que M. de Voltaire, devroit pleurer amerement une pareille offense.

A la page 14. Le 19 *Avril* 1768. On assure que M. le Duc d'Aumont, à qui Madame l'Evêque a présenté son contrat de mariage à signer, comme au Gentilhomme de la Chambre d'année, son supérieur; lui a répondu; „ rappelez-„ vous, Madame, le sort de la premiere; je „ crains bien de signer en même tems votre „ billet d'enterrement. "

A la page 15. Le 20 *Avril* 1778. On voit dans

l'Avant-coureur du 18, la déclaration ſuivante de M. de Voltaire.

„ J'ai appris dans ma retraite qu'on avoit in-
„ ſéré dans la gazette d'Utrecht du 11 Mars
„ 1768, des calomnies contre M. de la Harpe,
„ jeune homme plein de mérite, déjà célebre
„ par la Tragédie de Warwick & par pluſieurs
„ prix remportés à l'Académie Françoiſe avec
„ l'approbation du public. C'eſt ſans doute ce
„ mérite-là même qui attire les imputations en-
„ voyées de Paris contre lui à l'Auteur de la
„ gazette d'Utrecht.

„ On articule dans cette gazette des procédés
„ avec moi dans le ſéjour qu'il a fait à Ferney.
„ La vérité m'oblige de déclarer que ces bruits
„ ſont ſans aucun fondement, & que tout cet
„ article eſt calomnieux d'un bout à l'autre. Il
„ eſt triſte qu'on cherche à transformer les nou-
„ velles publiques & d'autres écrits plus ſérieux
„ en libelles diffamatoires. Chaque citoyen eſt
„ intéreſſé à prévenir les ſuites d'un abus ſi fu-
„ neſte à la ſociété. Fait au Château de Fer-
„ ney, Pays de Gex en Bourgogne, ce 31 Mars
„ 1768. Signé Voltaire."

A la page 16. Le 21 *Avril* 1768. On vient d'imprimer une lettre, ſous le nom d'un *Gentilhomme des Etats de Languedoc, à un Magiſtrat du Parlement de Rouen ſur le Commerce des bleds, des farines & du pain.* L'Auteur, pour remédier à leur cherté, qu'il prétend ne pas provenir des cauſes auxquelles on l'attribue,

propose un nouveau moyen de moudre & de boulanger. Il veut que des moulins économiques qu'il indique, produisent par mesure de bled soixante livres de pain plus que l'usage ordinaire; ce qui en diminueroit le prix pour le consommateur considérablement. Ces moulins sont de l'invention d'un nommé *Lambert*.

A la page 18. Le 25 *Avril* 1768. M. d'Auvergne réclame contre un bruit répandu, que les Directeurs de l'Opéra lui avoient procuré d'office une pension de 1000 livres. C'est lui D'auvergne qui, sur l'instance qui lui a été faite de la part de ces Messieurs pour avoir la *Vénitienne*, Opéra dont ce Musicien a refait la musique, n'a voulu le donner qu'à cette condition qu'ils ont acceptée. Il ajoute que celle accordée à M. de Mondonville ne l'a été que par réflexion, & d'après la proposition de M. d'Auverge.

A la page 24. Le 30 *Avril* 1768. L'affaire du Mercure, agitée depuis longtems devant M. le Comte de St. Florentin, est sur le point de se terminer. Par la compulsation des registres, le Sieur *Lutton*, Commis & Caissier de ce journal, bien loin d'être créancier de 18000 livres, comme il le prétendoit, est en debet de 12000 livres. On croit qu'on fera une pension au Sieur la Place, & que la Combe, cet Avocat-Libraire, aura la direction de l'ouvrage avec des arrangemens proposés.

A la page 27. Le 4 *Mars* 1768. Les personnages illustres & éclairés auxquels la Cour a don-

donné l'inspection de nos plaisirs ; s'occupent sans cesse des moyens de les étendre, de les multiplier, de les perfectionner. Il y avoit un Opéra comique distinct & séparé, mais qui ne jouoit qu'aux foires. Le public avoit pris pour ce genre un goût qui alloit à la fureur. On a cru qu'il falloit le satisfaire en perpétuant ce spectacle; &, après différens conseils tenus à cet effet, la réunion a été décidée avec les Italiens. Aujourd'hui ceux-ci surchargés ne jouent plus ou jouent mal quantité d'excellentes Comédies qu'on ne veut pas laisser tomber dans l'oubli. Il est question en conséquence de renvoyer tout ce fonds-là aux François. Ces derniers, dans un délabrement pitoyable, pourront rapeler les Amateurs en donnant sur leur théâtre des pieces qui y prendront un caractere de nouveauté tant par le changement du local & des accessoires, que par celui des Acteurs, auquel on ne perdra pas à coup sûr.

A la page 28. Le 6 *Mai* 1768. M. le Prince de Lamballe est absolument sans espérance & ne subsiste plus que par la fievre. Les Princesses n'entrent plus dans son appartement. Il est constant qu'il succombe sous les remedes dont on l'a accablé. Il est de fait, par les mémoires de l'Apothicaire, qu'on lui a administré sept livres de mercure, sans compter les dragées de Keyser & autres ingrédiens de Charlatans, auxquels son Altesse s'étoit livrée d'abord. Madame la Princesse de Conti & Madame la Comtesse de la

Marche ſont à Lucienne, & tiennent compagnie à toute la famille déſolée.

Du reſte, le Prince fait une très-belle fin; c'eſt le Pere Imbert, Théatin, qui l'a confeſſé.

M. le Prince de Lamballe vient de mourir.

A la page 33. Le 10 *Mai 1768. La Vénitienne* a été traînée ſur la claie dimanche & aujourd'hui. La recette a été ſi miſérable, que MM. les Directeurs prennent le parti d'abandonner cet Opéra à ſon malheureux ſort; ils vont remettre Sylvie juſqu'à ce qu'ils aient quelque choſe de prêt.

A la page 33. Le 12 *Mai* 1768. On a parlé d'une déclaration de M. de Voltaire en date du château de Ferney, Païs de Gex en Bourgogne, le 31 Mars 1768. Elle diſculpe vaguement M. de la Harpe & porte ſur les mêmes procédés articulés dans la gazette d'Utrecht, qui ſont en effet étrangers au vrai grief de ce jeune homme. On voit facilement que l'humanité a dicté cet écrit à celui qui l'a tant célébré.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît que M. Boutin, Intendant des finances, n'a pas eu plus de foi à ce certificat. M. de la Harpe étoit entré chez lui comme Secrétaire intime; il l'a congédié ſous prétexte qu'ayant une femme, cela entraîneroit une ſuite de procédés trop gênants. Il eſt plus vraiſemblable que ce Protecteur ne ſachant à quoi s'en tenir, d'après les bruits injurieux à l'ame de M. de la Harpe, a craint d'élever un ſerpent dans ſon ſein. D'ailleurs, M. de la

Harpe, en ſe conſacrant au ſervice de M. Boutin, annonçoit bien la perte de tout eſpoir de rentrer en grace auprès de M. de Voltaire.

A la page 40. Le 18 *Mai* 1768. Tout le public a vu avec étonnement reſſuſciter ſur l'affiche de l'Académie Royale de Muſique *la Vénitienne*, ce ballet proſcrit ſi généralement & qu'on avoit déſerté dès la ſeconde repréſentation. M. le Comte de St. Florentin, excité ſans doute par les amis du Muſicien, a réprimandé les Directeurs d'avoir retiré ſi promptement cet Opéra, & leur a enjoint de le reproduire. Malheureuſement pour le Sieur d'Auvergne, il n'y aura point de Lettres de cachet qui puiſſent obliger le public d'y aller.

A la page 41. Le 20 *Mai* 1768. La brochure qui a pour titre de l'*Affaire générale de Bretagnè*, perce inſenſiblement. C'eſt un Mémoire des plus ſanglans contre le Commandant de la Province; & l'on ne peut mieux caractériſer ce libelle, qu'en diſant que l'Auteur s'y permet tout ce que l'honnêteté interdiroit à un Ecrivain moins effrené. La prétendue trame jéſuitique y eſt développée d'une manière très-étendue & découvre le fiel le plus noir.

A la page 42. Le 21 *Mai* 1768. La *Vénitienne* a été jouée hier avec plus d'affluence qu'on n'auroit cru. On a fait trop peu de changement pour qu'elle ait pu paroître meilleure aux connoiſſeurs. Elle eſt reſtée dans toute ſa médiocrité, pour ne rien dire de plus. Il ne faut pas

être la dupe des applaudiſſemens qui lui ont été prodigués. On n'ignore pas combien il y avoit de billets donnés, & quelle ſorte de manœuvres emploient les Auteurs pour ſe ſoutenir. Malheureuſement ces ſecours ne peuvent ſe réitérer ſouvent, & la chute n'en eſt enſuite que mieux marquée.

A la page 44. Le 24 *Mai* 1768. Un jeune Auteur ayant compoſé une Héroïde ſur les reproches d'une mere à ſon époux qui ayant voulu faire inoculer ſon fils, eſt ſuppoſé l'avoir perdu, la Police n'a point voulu paſſer cette fable, dans la crainte qu'elle ne fît impreſſion ſur quelques ames foibles. On voit par ce trait, combien le Gouvernement protege une méthode qu'il regarde ſans doute comme ſalutaire à la nation.

A la page 46. Le 26 *Mai* 1768. M. Linguet, Auteur eſtimé de divers livres hiſtoriques, ſe trouvant maltraité dans les Notes du *Tacite* de M. l'Abbé de la Bletterie, n'a pu tenir à ſon reſſentiment; du moins on lui impute l'épigramme ſuivante, qui a en effet aſſez l'air d'une perſonalité.

Apoſtat (*) comme ton Héros (†),
Janſéniſte ſignant la bulle,
Tu tiens de fort mauvais propos,
Que de bon cœur je diſſimule;
Je t'excuſe & ne me plains pas;
Mais que t'a fait Tacite, hélas!
Pour le traduire en ridicule?

(*) M. l'Abbé de la Bletterie a été Pere de l'Oratoire.
(†) Il a fait la vie de Julien l'Apoſtat.

A la page 46. Le 29 *Mai* 1768. La Marquise de Clainville parie avec son mari qu'il ne nommera pas les diverses parties d'une serrure; celui-ci les écrit dans le plus grand détail: il croit avoir gagné; alors sa femme lui raconte qu'elle s'est ennuyée toute seule pendant qu'il étoit à la chasse, qu'elle a fait arrêter un Cavalier qui passoit, qu'elle l'a invité à dîner, qu'ils étoient à causer ensemble, lors qu'on a annoncé son retour, & que, pour éviter toute question, elle a fait cacher l'inconnu dans son cabinet dont la serrure a servi de matiere à la gageure. Curiosité de M. le Marquis, refus de sa femme; instances du premier, jalousie, fureurs; la Marquise lui déclare qu'il a perdu, *qu'il* a oublié la piece la plus essentielle d'une serrure, la clef; elle lit le papier & lui prouve son erreur; elle dit qu'elle veut avoir son argent avant d'ouvrir la porte; il est confondu & convient de sa faute; nouveaux accès de jalousie, elle lui rit au nez en ce moment, lui demande si, en la supposant capable d'une tricherie aussi dangereuse, elle seroit assez mal-adroite pour se trahir elle-même. Le Marquis ouvre les yeux, s'avoue un sot, elle présente la clef; elle le presse d'ouvrir à son tour; elle veut absolument le faire entrer, qu'il voie, qu'il visite...... Il refuse, il est vaincu, il sort pour aller chercher l'argent. Dans cet intervalle elle ouvre le cabinet, & fait esquiver le Cavalier qui y étoit réellement. Peu de tems après elle est surprise de le voir revenir avec son

mari. Celui-ci le lui préſente comme un de ſes amis qui vient pour affaire importante, & dont il l'inſtruira bientôt : il ſort encore une fois & ramene une jeune perſonne qu'il donne en mariage à l'étranger ; les ſoupçons de ſa femme ſur cette inconnue qu'elle avoit apris être cachée dans l'appartement de ſon mari ſe diſſipent également, & la piece finit.

On voit par cette éſquiſſe quelle incohérence il y a dans toutes les parties de cette intrigue, où ſe trouvent les germes de pluſieurs pieces, & qui ne peut ſuffire à une ſeule, en un acte, faute de développement. M. Sedaine, qui met tant de vérité dans les minuties, dans les détails, dans les acceſſoires d'un drame, omet toutes les vraiſemblances du fonds. N'eſt-il pas abſurde d'imaginer qu'un mari vivant bien avec ſa femme depuis quinze ou ſeize ans, lui ait laiſſé ignorer qu'il avoit une pupile dont il étoit le tuteur, qu'il l'amene & la couche dans ſon appartement à ſon inſçu ; qu'il invite chez lui un étranger pour épouſer la jeune perſonne ſans en avoir prévenu la Marquiſe. En ſuppoſant une femme honnête, aſſez folle pour faire arrêter un étranger, la croira-t-on aſſez puérile pour changer de nom, pour le faire cacher au retour de ſon mari & donner par là une tournure criminelle à une action bizarre, mais innocente? En un mot, aura-t-elle recours à un expédient que pourroit mettre en œuvre une femme coupable, & qui n'auroit de reſſource que dans ſon

adresse & dans son impudence, tandis que celle-ci n'en a nul besoin, & qu'elle court risque d'être dupe de sa propre finesse? Le caractere de cette femme bizarre n'est point d'une vérité théâtrale & peut tout au plus fournir matiere à un conte. Nul intérêt; il devroit porter sur la jeune personne; elle n'est au contraire qu'un personnage épisodique & machinal, fait pour amener le dénouement. Cette *Gageure imprévue* n'a point eu de succès; il y a pourtant des parties de dialogue très-bien faites. Madame Préville joue la Marquise, on ne peut mieux; il n'en est pas de même du Sieur Préville, qui représente le mari. Ce rôle veut être nuancé de ridicule, mais n'admet pas toutes les charges dont il le gâte, & qui, de comique qu'il devroit être, le rendent burlesque. Belcourt ne fait point mal l'inconnu; les autres rôles sont très-peu de chose.

A la page 48. Le 3 *Juin* 1768. Les Comédiens Italiens donnent demain la premiere représentation de *Sophie ou du Mariage Caché*, Comédie en trois actes, mêlée d'ariettes. L'original de la piece est de Gazick. Le Baron d'*Olback* & le Sieur *Suard* l'ont arrangé au théâtre pour la faire passer sous le nom de Pankouke Libraire, & beaupere de ce dernier, à qui ils voudroient faire avoir ses entrées; enfin, *Favart* a mis la derniere main à cette besogne qui ne peut-être que très-mauvaise. Le Sieur *Koot*, Allemand, a fait la musique.

A la page 49. Le 4 *Juin* 1768. La piece

d'hier, jouée aux Italiens, a été si mal reçue, qu'il est inutile d'en parler plus amplement : lorsque l'Acteur est venu l'annoncer pour Lundi, il a été hué généralement. Il paroît pourtant que les Auteurs ne se regardent pas comme bien jugés, & ce Drame est affiché pour demain.

A la page 50. Le 6 *Juin* 1768. Une cabale puissante a voulu étayer la nouveauté recrépite des Italiens ; mais elle a peine à se soutenir, malgré ce secours.

A la page 50. Le 7 *Juin* 1768. M. d'Alembert qui a écrit, sur la *Destruction des Jésuites en France*, un livre dont on a parlé, vient de publier une lettre à M***, Conseiller au Parlement de ***. pour y servir de supplément. Cette lettre est très-singuliere par un détail circonstancié dans lequel l'Auteur développe tout ce qui regarde le jansénisme dont il semble parfaitement au fait. Cette partie de l'ouvrage est également piquante & curieuse ; il paroît que ce Philosophe, après avoir répandu sa bile sur les Jésuites, n'épargne pas plus leurs adversaires, & auroit pu prendre pour devise *Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habeho.*

A la page 51. Le 8 *Juin* 1768. La Gazette de France du 3 Juin cite une lettre du révérend Pere Boscovick (datée de Paris du 30 Avril) à M. de la Condamine, contenant quelques nouvelles littéraires d'Italie. Dans une lettre du 4 Juin (insérée depuis au Journal encyclopédique du 1er. Juin) M. de la Condamine releve cette

gazette, qui se pique de véracité & d'exactitude; il se plaint qu'on a ajouté au fait principal, concernant la réproduction des têtes de limaçons, différentes circonstances qui ne sont pas dans la lettre qu'il possede.

A la page 51. Le 9 *Juin* 1768. Quoique les autres spectacles jouent aujourd'hui, la Comédie Italienne vaque à cause d'une procession qui passe devant l'hôtel des Comédiens, faveur que le Curé de Saint Sulpice n'accorde pas à la Comédie Françoise. Aussi ceux-là en témoignent-ils leur pieuse reconnoissance par une grande férie. Il est a remarquer que ces Histrions sont les seuls, sans doute à raison de leur origine ultramontaine, qui ne soient point frappés spécialement des anathêmes de l'Eglise.

A la page 55. Le 13 *Juin* 1768. Un évenement à-peu-près semblable à celui du Tartuffe, se réalise aujourd'hui & cause beaucoup de rumeur dans la Finance, en ce qu'il intéresse la famille des *la Borde*.

Le Sieur de Claustre, Prêtre de Lyon, après avoir été quinze ans Précepteur des enfans de M. de la Borde, ancien Fermier général, est resté dans cette maison depuis son éducation finie jusqu'en 1762. Sa longue habitude dans la famille lui en a fait connoître tous les tenants & aboutissants; il a profité de la foiblesse, du dérangement, & de l'espece d'abandon de ses parens les plus proches, où étoit un la Borde Desmastres, neveu du premier, pour s'insinuer dans son

esprit, se rendre nécessaire, & lui faire enfin épouser la Dlle Boutaudon, sa niece, le 18 Avril 1766. Alors il a montré les dents, & se mettant à la tête des affaires du jeune homme, a fait des répétitions considérables contre le pere & l'oncle de son neveu, capables de ruiner l'un & l'autre, si elles étoient accordées dans leur totalité.

Trois Mémoires très-volumineux sont déjà éclos dans cette contestation, vrai labirinthe où l'on se perd, & d'où il résulte en général pour le lecteur des impressions fâcheuses contre toute cette famille. On y trouve de chaque part une aigreur capable de nuire aux meilleures causes, & les parties auroient infiniment mieux fait d'ensévelir dans l'oubli, à quelque prix que ce fût, un détail de faits peu honorables pour tous: on voit toujours avec peine un neveu provoquer son oncle, un fils son pere, & un oncle & un pere réduire le neveu & le fils à la cruelle nécessité de s'armer contre eux.

La piece la plus curieuse de tout ceci est un bout de Mémoire du Sieur de Claustre qu'il a joint à celui de son neveu. Le ton caffard qui y regne, les versets de l'Ecriture dont il est lardé, l'esprit de modération, de paix, de charité que ce Prêtre affiche, font une présomption forte contre lui, & le font passer aux yeux de bien des gens pour un monstre de chicane, revêtu de la peau d'un agneau.

Il ne faut point confondre ce la Borde avec le la Borde, ancien Banquier de la Cour, souche d'une autre famille.

A la page 55. Le 14 *Juin* 1768. Un Auteur Italien, M. J. Del Turco, vient d'entreprendre la Traduction de l'Illiade d'Homere en vers Italiens & en ſtances de huit vers. Il a fait imprimer le premier Tome qui paroît avec ſuccès, & qu'on ne juge point indigne de l'original; il fait précéder ſon ouvrage d'un excellent diſcours ſur la poëſie d'Homere & ſur le plan de l'Illiade; il donne enſuite un abrégé hiſtorique de la vie de ce Prince des Poëtes.

A la page 59. Le 21 *Juin* 1768. Il y a de grands mouvemens en Médecine ſur l'affaire de l'inoculation. On ſait que cette méthode a déjà été approuvée dans deux Aſſemblées de la Faculté. Mais pour que le Décret ait force de loi, il faut qu'il ſoit confirmé dans une troiſieme. C'eſt ce qui afflige les Anti-inoculateurs. Aujourd'hui ils cherchent à ruſer, à temporiſer, pour pouvoir cabaler & gagner des ſufrages. Ils prétendent que la matiere eſt aſſez importante pour exiger que tous les Membres, même abſents, donnent leurs voix; en conſéquence, avant de laiſſer opiner pour la troiſieme & derniere fois, ils veulent qu'on agite cette nouvelle queſtion. En un mot, ils ſe propoſent d'employer tous les obſtacles qu'il leur ſera poſſible, pour reculer la concluſion qu'ils préſument ne leur devoir pas être favorable dans l'état actuel des choſes.

A la page 62. Le 26 *Juin* 1768. On a dit que l'amateur qui avoit donné la médaille du

prix de musique remporté par l'Abbé Giroust, projetoit d'en faire autant à l'avenir. En conséquence, il destine encore une même médaille d'or de la valeur de 300 livres pour le meilleur motet sur le pseaume 45. *Deus noster refugium & virtus &c.*

Un autre particulier propose un semblable prix pour celui qui aura le mieux mis en musique l'ode quatre de Rousseau qui commence par ce vers *la Gloire du Seigneur, sa grandeur immortelle &c.* La même personne destine une seconde médaille de la Valeur de 200 livres pour second prix du motet François, s'il se trouve une autre piece qui en soit digne. Enfin, les Directeurs du concert veulent aussi couronner l'Auteur du meilleur ouvrage qui aura le premier accessit sur le sujet latin désigné.

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire sortir les talens, & peut-être en est ce trop: quand il y a tant de gens couronnés, les couronnes en deviennent moins précieuses, & l'émulation se ralentit.

Toutes les conditions sont les mêmes que celles de l'an passé, mêmes Juges, même lieu, même tems du concours.

A la page 63. Le 28 *Juin* 1768. On vient de traduire en françois le *Marchand de Venise*, un des Drames les plus vantés du célebre Shakespear. Les Anglois le regardent encore comme le chef-d'œuvre de leur Théâtre, où cette piece a aujourd'hui tout autant de succès qu'elle en

eut lors des premieres repréſentations. Pour nous autres qui mettons d'autres conditions à un chef-d'œuvre, en convenant des beautés de détail de cette piece, nous la regarderons dans ſon enſemble comme un vrai monſtre dramatique. Le Traducteur a conſervé autant qu'il a pu le mérite de l'original, dans ſa proſe forte & harmonieuſe.

A la page 63. Le 29 *Juin* 1768. Il s'eſt élevé depuis quelque téms en Italie une diſpute entre les Philoſophes de cette contrée ſur l'*Etat brut des premieres générations*. M. Duni, Profeſſeur de Juriſprudence au Collége *Delza Sapienza* de Rome, eſt pour l'affirmative, & prétend d'après Vico, le fondateur de cette opinion, que les hommes originairement vivoient exactement comme des bêtes. Les partiſans de ce ſavant ſont appelés *Ferini*. M. Finette eſt à la tête des adverſaires de ce parti qui ſe nomme *Anti-Ferini*. Ces deux chefs ont beaucoup écrit, chacun de leur côté, & ils ont mis dans leurs ouvrages le caractere de leur ſecte, c'eſt-à-dire que ceux du premier ſont ſans aucune aménité, mêmes durs & un peu barbares, les répliques de l'autre ſont au contraire pleines d'honnêteté, de douceur & de graces.

A la page 64. Le 1 *Juillet* 1768. Pour completter les 30000 livres de penſion que le Miniſtre s'eſt réſervées ſur le nouveau privilege du Mercure, il a donné 600 livres au Sieur de la Dixmeric qui coopéroit depuis longtems gratuite-

ment à cet ouvrage, 600 livres à l'Abbé de la Porte, Acolythe du Sieur de la Place; 600 livres au Sieur Poinsinet, Auteur de l'Epître à Madame la Marquise de Langeac; 200 livres de supplément au Sieur Marin, Censeur de la Police, qui en avoit déjà une, & 300 de supplément aussi à l'Abbé le Blanc, espece de brocanteur littéraire, qui, par ses intrigues, s'étoit fait mettre sur la liste depuis longtems.

Quant au Sieur la Combe, c'étoit un Avocat, homme de lettres, qui faisoit des livres en communauté avec un Frere, avec les Macquers & autres Auteurs, & qui, tyrannisé par les Imprimeurs, s'est dévoué pour la Société, a quitté la robe de Palais & s'est fait recevoir Libraire. Ce nouvel état lui a inspiré de la cupidité; il a étendu son commerce, a envahi tous les journaux & devient formidable à ses confreres. Il prétend mettre le Mercure sur le meilleur pied. C'est aujourd'hui que doit paroître le premier volume de la façon de sa Coterie littéraire. Ils ont commencé par rectifier l'épigraphe &, après bien des recherches, ils se sont décidés pour celle-ci *Mobilitate Viget.* Allusion savante au Mercure Métal, au Mercure Dieu & au Mercure Journal.

A la page 65. Le 4 *Juillet* 1768. Le nouveau Mercure est en effet supérieur à tous ceux qui paroissent depuis longtems par le choix des pieces qu'on y a insérées & la variété répandue dans l'ouvrage. Mais, outre que ces fugitives, très-bonnes en elles-mêmes, ont déjà paru dans

différens journaux, & autres papiers publics, c'eſt qu'il eſt moralement impoſſible de remplir 14 volumes par an de morceaux d'élite. Un des défauts de l'ancien Journaliſte étoit de prodiguer des éloges à tout propos & d'enivrer de ſon fade encens le moindre cuiſtre littéraire, le plus petit Hiſtrion. Celui-ci, plus modéré ſur les louanges, aura peut-être peine à s'expliquer librement ſur quantité de gens qu'il aura intérêt de ménager, & ſurtout ſur les Comédiens dont il tient ſes entrées aux ſpectacles, ſuivant l'uſage. Ajoutez à cela les entraves de toute eſpece qu'a néceſſairement en France un Auteur couvert d'un privilege du Roi & toujours ſous la main directe du Gouvernement. Concluons que le Mercure eſt par eſſence une rapſodie tronquée, monotone & faſtidieuſe, & ne ſortira jamais du rang où l'a placé, il y a longtems, un Critique judicieux (La Bruyere) c'eſt-à-dire immédiatement au-deſſous de rien.

A la page 65. Le 5 *Juillet* 1768. Le Concours du prix de poëſie à l'Académie Françoiſe roule ordinairement entre vingt & trente pieces. Cette année, il en a été remis quatre-vingt-quatre au Secrétaire. On prétend qu'un homme de qualité, âgé de 82 ans, le Baron de Châteauneuf, n'a pas dédaigné d'entrer en lice contre la brillante jeuneſſe qui court la même carriere. Les vœux ſeront à coup ſûr pour le moderne Sophocle, & il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur du ſiecle qu'il eût le prix.

A la page 65. Le 6 *Juillet* 1768. Madame Benoît, cette Virtuose littéraire, déjà connue par des Romans, vient de s'élever jusqu'à la Comédie, & de nous en donner une, en un acte & en prose, qui a pour titre *la Supercherie réciproque.* L'intrigue n'en est pas mal conduite; il y a de la simplicité dans le style, mais nulle énergie dans les caracteres, & rien de comique dans les situations. Cette piece restera dans la bibliotheque des amis auxquels l'Auteur femelle en a fait part.

Fin du dix-huitieme Volume.

00102521

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016